

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel et le document d'information annuel

2014 • 2015



DERICHEBOURG

UNE FORCE AU SERVICE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

| | | |
|----------|---|------------|
| 1 | Informations générales concernant le groupe Derichebourg | 3 |
| 1.1 | Responsable du document de référence | 4 |
| 1.2 | Nom du responsable de l'information financière | 4 |
| 1.3 | Contrôleurs légaux des comptes | 4 |
| 1.4 | Informations à caractère général concernant la société Derichebourg | 5 |
| 1.5 | Historique du Groupe | 6 |
| 2 | Le Groupe Derichebourg en 2015 | 7 |
| 3 | Présentation du groupe Derichebourg | 9 |
| 3.1 | Organigramme du Groupe | 10 |
| 3.2 | Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités | 16 |
| 4 | Rapport de gestion | 29 |
| 4.1 | Activités et faits marquants | 31 |
| 4.2 | Résultats des différentes activités et situation financière | 32 |
| 4.3 | Facteurs de risque et incertitudes | 38 |
| 4.4 | Gouvernement d'entreprise | 44 |
| 4.5 | Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote | 51 |
| 4.6 | Informations sociales, environnementales et sociétales | 59 |
| 4.7 | Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 81 |
| 4.8 | Résultats financiers des cinq derniers exercices | 83 |
| 4.9 | Projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016 | 84 |
| 5 | États financiers | 87 |
| 5.1 | Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 en normes IFRS | 88 |
| 5.2 | Comptes sociaux au 30 septembre 2015 | 138 |
| 5.3 | Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe | 158 |
| 6 | Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce | 159 |
| 6.1 | Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil | 160 |
| 6.2 | Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général | 163 |
| 6.3 | Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale | 164 |
| 6.4 | Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 164 |
| 6.5 | Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 165 |
| 6.6 | Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg | 168 |
| 7 | Autres informations juridiques et financières | 169 |
| 7.1 | Bilan du programme de rachat d'actions 2014/2015 | 171 |
| 7.2 | Descriptif du programme de rachat 2015/2016 | 172 |
| 7.3 | Opérations avec des apparentés | 173 |
| 7.4 | Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels | 177 |
| 7.5 | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt | 180 |
| 7.6 | Contrats importants | 180 |
| 7.7 | Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel | 180 |
| 7.8 | Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004 | 181 |



Document de référence 2014•2015 incluant le rapport annuel et le document d'information annuel



Le présent document de référence a été déposé le 11 décembre 2015 auprès de l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004, le présent document incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2014, tels que présentés respectivement aux pages 29 à 78, 87 à 135, et 136, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 décembre 2014 sous le numéro D.14-1122 ;
- la présentation sur l'activité de l'ensemble du Groupe, les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2013, tels que présentés respectivement aux pages 29 à 75, 77 à 131, et 132 à 133, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 janvier 2014 sous le numéro D.14-0018 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relatifs aux exercices clos le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2013 qui sont inclus dans les documents de référence de la Société déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers, respectivement le 12 décembre 2014 sous le numéro D.14-1122 aux pages 179 à 180 et le 15 janvier 2014 sous le numéro D.14-0018 aux pages 175 à 176.

Les autres informations figurant dans les deux documents de référence visés ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacés et/ou mises à jour par des informations fournies dans le présent document de référence et ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur les sites Internet de la Société www.derichebourg.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

Informations générales concernant le groupe Derichebourg



I.1 Responsable du document de référence 4

I.1.1 Nom et qualité du responsable 4

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence 4

I.2 Nom du responsable de l'information financière 4

I.3 Contrôleurs légaux des comptes 4

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 4

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 5

I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg 5

I.4.1 Raison sociale et nom commercial 5

I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur 5

I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur 5

I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique 5

I.4.5 Objet social de l'émetteur 5

I.5 Historique du Groupe 6

● I.1 Responsable du document de référence

I.1.1 Nom et qualité du responsable

M. Daniel DERICHEBOURG

Président-directeur général de Derichebourg

I.1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant aux pages 31 à 80 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent des observations, présentés aux pages 137 et 157 dudit document.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 contient les observations suivantes: « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose notamment les effets liés à l'application d'IFRS 10 « États financiers consolidés » et d'IFRS 11 « Partenariats » d'une part, ainsi que ceux liés à l'application d'IFRIC 21 « Taxes », d'autre part ».

Fait à Paris, le 11 décembre 2015,

Daniel DERICHEBOURG

Président – directeur général

● I.2 Nom du responsable de l'information financière

Responsable : Pierre CANDELIER

Qualité : Directeur Financier

Adresse : 119, avenue du Général Michel Bizot – 75579 Paris Cedex 12

Tél. : + 33 1 44 75 40 40

e-mail : communication@derichebourg.com

● I.3 Contrôleurs légaux des comptes

I.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

DENJEAN & ASSOCIÉS AUDIT

19, rue de Presbourg – 75016 PARIS
Identifiée sous le numéro 539 769 729 RCS PARIS.
Représentée par M. Thierry DENJEAN.
Date de nomination : 19 février 2014.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Le cabinet Hoche Audit (35, avenue Victor-Hugo, 75016 PARIS, n° RCS PARIS 309 566 537) a audité les comptes de l'exercice 2012-2013, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire. Il était représenté par Mme Laurence ZERMATI.

ERNST & YOUNG AUDIT SAS

Tour First
1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 344 366 315 RCS NANTERRE.

Représentée par M. Gilles RABIER.

Date de nomination : 15 mars 2007.

Date de renouvellement : 18 février 2013.

Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

I.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Mark BATHGATE

19, rue de Presbourg – 75016 PARIS
Date de nomination : 19 février 2014.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

M. Dominique JUTIER (35, avenue Victor-Hugo – 75016 Paris) a exercé la fonction de co-Commissaire aux comptes suppléant pendant l'exercice 2012-2013.

SOCIÉTÉ AUDITEX SAS

Tour First
1, place des Saisons – TSA 14444 – 92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Identifiée sous le numéro 377 652 938 RCS NANTERRE.
Représentée par M. Gérard DELPRAT.
Date de nomination : 15 mars 2007.
Date de renouvellement : 18 février 2013.
Date de fin de mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

● I.4 Informations à caractère général concernant la société Derichebourg

I.4.1 Raison sociale et nom commercial

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société sont Derichebourg. Jusqu'à l'assemblée générale du 18 juillet 2007, la dénomination sociale de la Société était Penauille Polyservices SA. Dans le présent document, la société Derichebourg SA est dénommée « la Société » ou « l'émetteur » ; le Groupe que constituent Derichebourg SA et ses filiales est dénommé « le Groupe ».

I.4.2 Numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 352 980 601.

Les actions Derichebourg SA sont admises aux négociations sur Euronext compartiment B, sous le code ISIN : FR0000053381.

La Société fait partie des indices suivants : CAC-ALL TRADABLE, NEXT 150, CAC ALL SHARES, CAC MID&SMALL, CAC SMALL, CAC INDUSTRIALS, CAC SUP. SERVICES.

I.4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée le 11 décembre 1989 pour une durée de cinquante ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 9 janvier 1990 et prendra fin le 8 janvier 2040.

I.4.4 Coordonnées du siège social et forme juridique

Coordonnées du siège social

119, avenue du Général Michel Bizot – 75012 PARIS France
Tél. : + 33 (0)1 44 75 40 40
Site Internet : www.derichebourg.com

Forme juridique

Derichebourg SA est une société anonyme à Conseil d'administration régie par la législation française.

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre.

I.4.5 Objet social de l'émetteur

(Article 3)

« La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières ou immobilières ;
- toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ;
- l'acquisition, l'exploitation, la gestion et l'administration par bail, location, ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- et, généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter le fonctionnement ou le développement ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tous tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion, d'absorption, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, d'achat, de cession ou de location de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

● I.5 Historique du Groupe

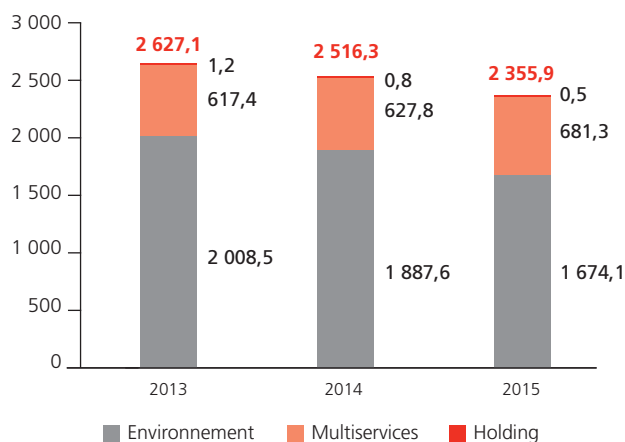
| | | |
|---|------------------|--|
| | 2014 | Mise en place d'un nouveau crédit syndiqué de 232,5 M€. |
| | 2013 | Cession de Servisair à Swissport, dans le but de permettre le désendettement significatif du Groupe, et le recentrage de son développement futur. |
| | 2007 | Fusion-absorption de CFF Recycling par Penauille, qui prend le nom de Derichebourg. Création d'un acteur majeur des services, présent dans les Services à l'Environnement, les Services aux Entreprises, les Services Aéroportuaires. Mise en place d'un crédit syndiqué de 700 M€ pour refinancer les dettes existantes. |
| | 2006 | D. Derichebourg devient PDG de Penauille. |
| Acquisition par CFF Recycling de 100 % des titres JCP Participations, qui détenait 49 % de DJC. DJC détient 67,31 % du capital de Penauille. | 2006 | |
| | 2005 | Mise en œuvre de l'OPA amicale de CFF Recycling sur le groupe Penauille Polyservices, qui fait suite à l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. Restructuration financière. |
| Prise de contrôle du groupe Penauille, détenue à 64,68 % par DJC, elle-même détenue à 51 % par CFF Recycling dans le but de créer un acteur majeur dans les Services aux Entreprises. | 2001-2002 | Acquisition en deux temps de Globeground GmbH. Difficultés de refinancement après les attentats du 11 septembre 2001. |
| | 1999 | Augmentation de capital. OPA amicale sur Servisair PLC, société anglaise spécialisée en assistance aéroportuaire. |
| | 1998 | Acquisition de GSA, spécialisée dans l'assistance aéroportuaire. |
| Cotation au 1 ^{er} marché de la Bourse de Paris. | 1998 | |
| | 1996 | |
| D. Derichebourg lance une OPA simplifiée et devient Président de CFF. | 1994 | Entrée de Penauille au second marché de la Bourse de Paris. |
| | 1987 | |
| – Apport par la CEGAP de différents actifs immobiliers sur lesquels sont exploitées les activités de recyclage. – Apport par Metalinor, filiale nationale d'Usinor de l'intégralité de sa branche collecte et traitement des ferrailles. | 1977 | |
| Fusion-absorption de Novafer, spécialisée dans la collecte et le traitement des ferrailles et métaux. | 1970 | Création de Penauille. |
| | 1963 | |
| Entrée à la Bourse de Paris. | 1956 | |
| Création de la Compagnie Française des Ferrailles. | | |

Le Groupe Derichebourg en 2015

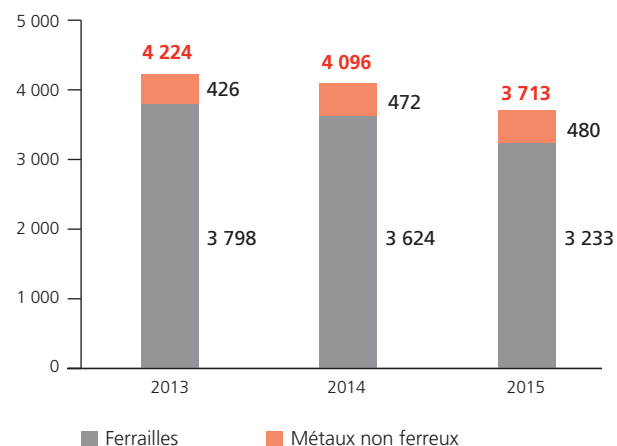


● Chiffres clés

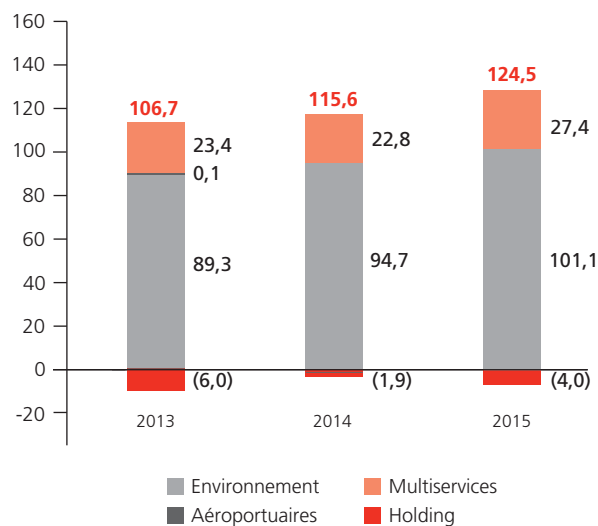
Chiffre d'affaires (en M€)



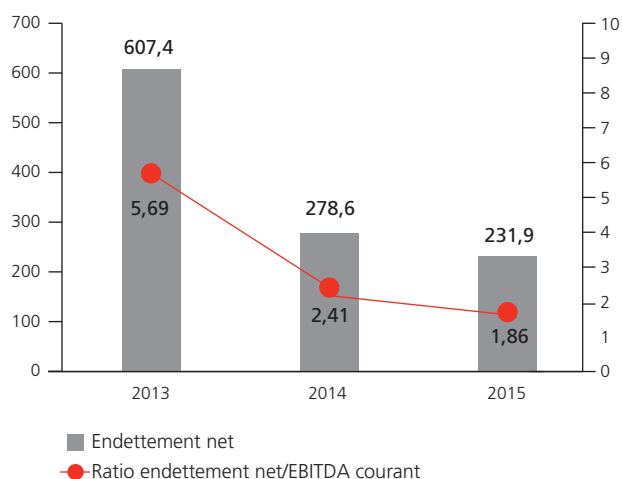
Volumes (en milliers de tonnes)



EBITDA courant de l'exercice (en M€)



Évolution de l'endettement net (en M€)



Présentation du groupe Derichebourg



3.1 Organigramme du Groupe **10**

| | | |
|-------|--|----|
| 3.1.1 | Organisation du Groupe et place de l'émetteur | 10 |
| 3.1.2 | Organigramme | 10 |
| 3.1.3 | Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe | 16 |
| 3.1.4 | Liste des filiales du Groupe | 16 |

3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités **16**

| | | |
|-------|----------------------------|----|
| 3.2.1 | Derichebourg Environnement | 17 |
| 3.2.2 | Derichebourg Multiservices | 23 |



● 3.1 Organigramme du Groupe

3.1.1 Organisation du Groupe et place de l'émetteur

Derichebourg SA est une société dont les actifs sont principalement constitués :

- des titres de participation des deux sociétés faitières Derichebourg Environnement et Derichebourg Multiservices, qui contrôlent chacune les sociétés opérationnelles du pôle concerné ;
- des titres DBG Holding GmbH, qui détient l'activité Recyclage en Allemagne ;
- et des titres Derichebourg Immobilier (ex CFF Immobilière), qui regroupe la plupart des actifs immobiliers de l'activité Services à l'Environnement.

Le financement des filiales du Groupe est assuré pour une très large part de manière centralisée, par Derichebourg SA, *via* le crédit syndiqué mis en place le 31 mars 2014, d'un montant initial de 232,5 M€.

Derichebourg SA a signé avec ses filiales ou sous-filiales des conventions de trésorerie rémunérées sous forme de compte courant ou de prêt.

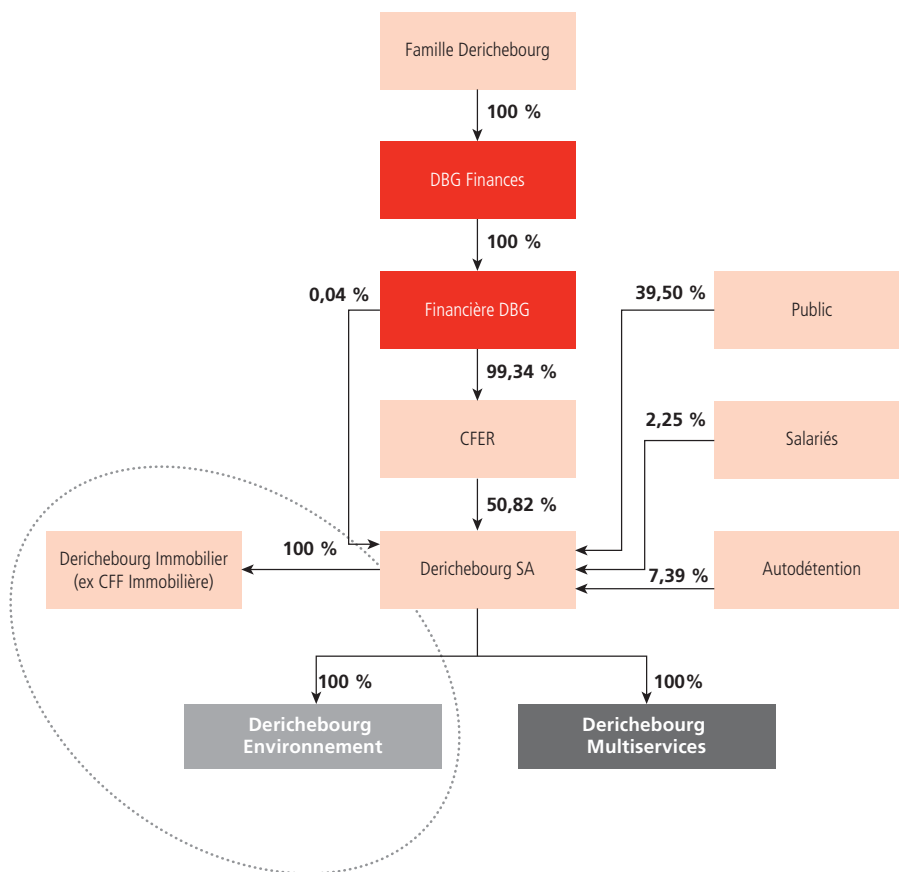
3.1.2 Organigramme

Pour des raisons de facilité de lecture, l'organigramme est présenté en trois parties :

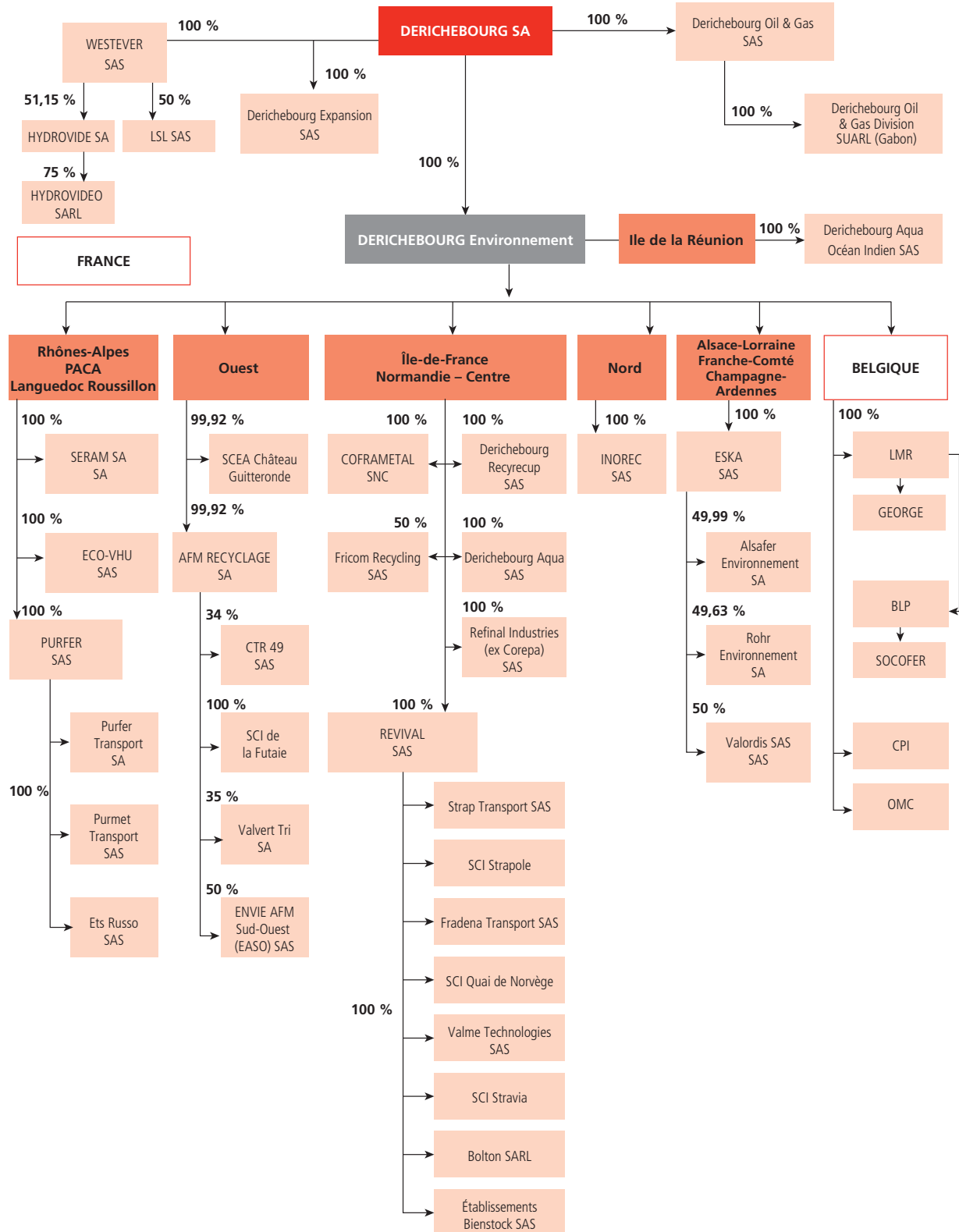
- organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires (3.1.2.1) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (3.1.2.2) ;
- organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (3.1.2.3).

3.1.2.1 Organigramme synthétique du Groupe et de ses actionnaires

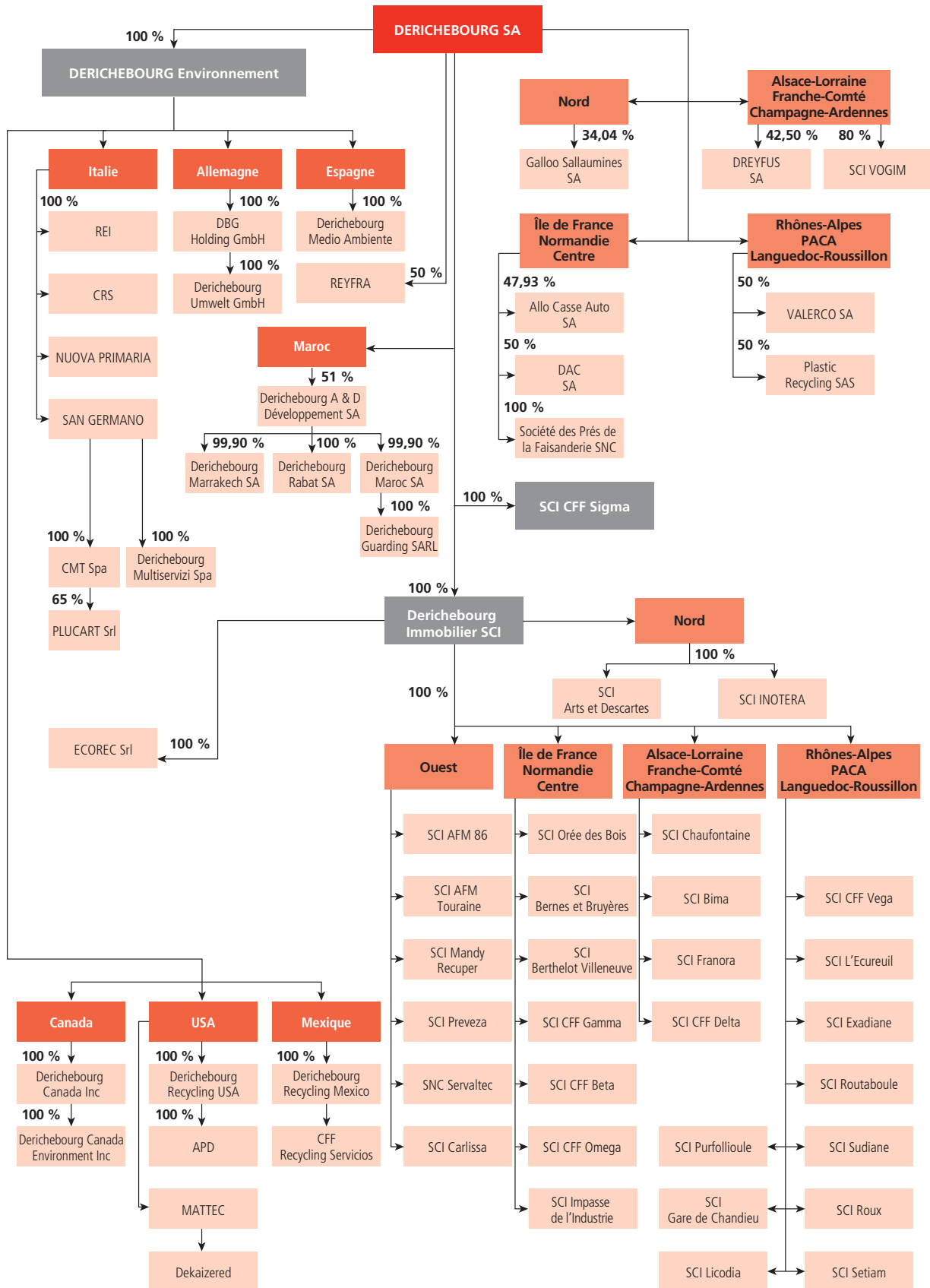
Le groupe Derichebourg au 30 septembre 2015 (chiffres en pourcentage de détention en capital)



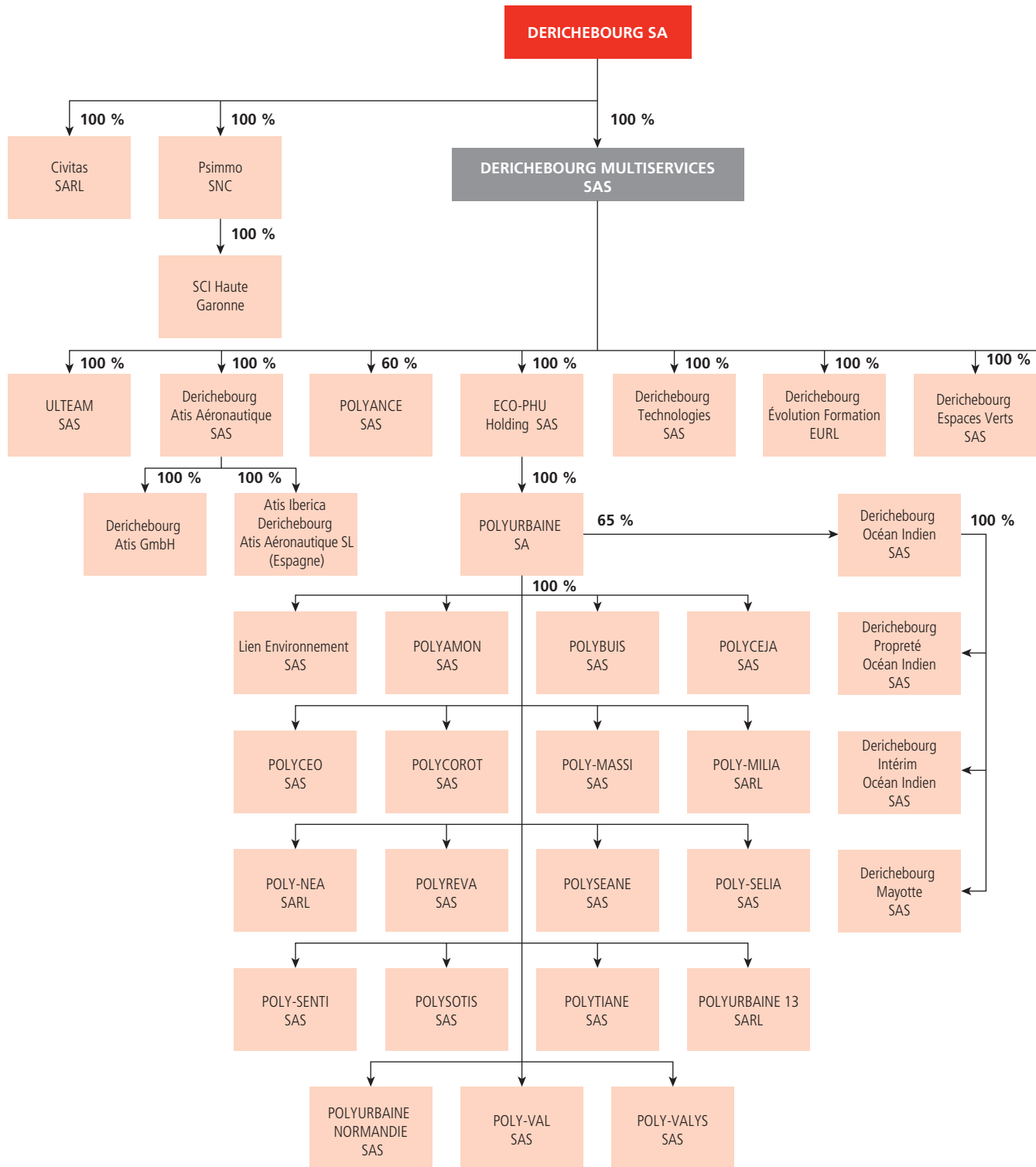
3.1.2.2 Organigramme détaillé de l'activité Services à l'Environnement (au 30 septembre 2015)

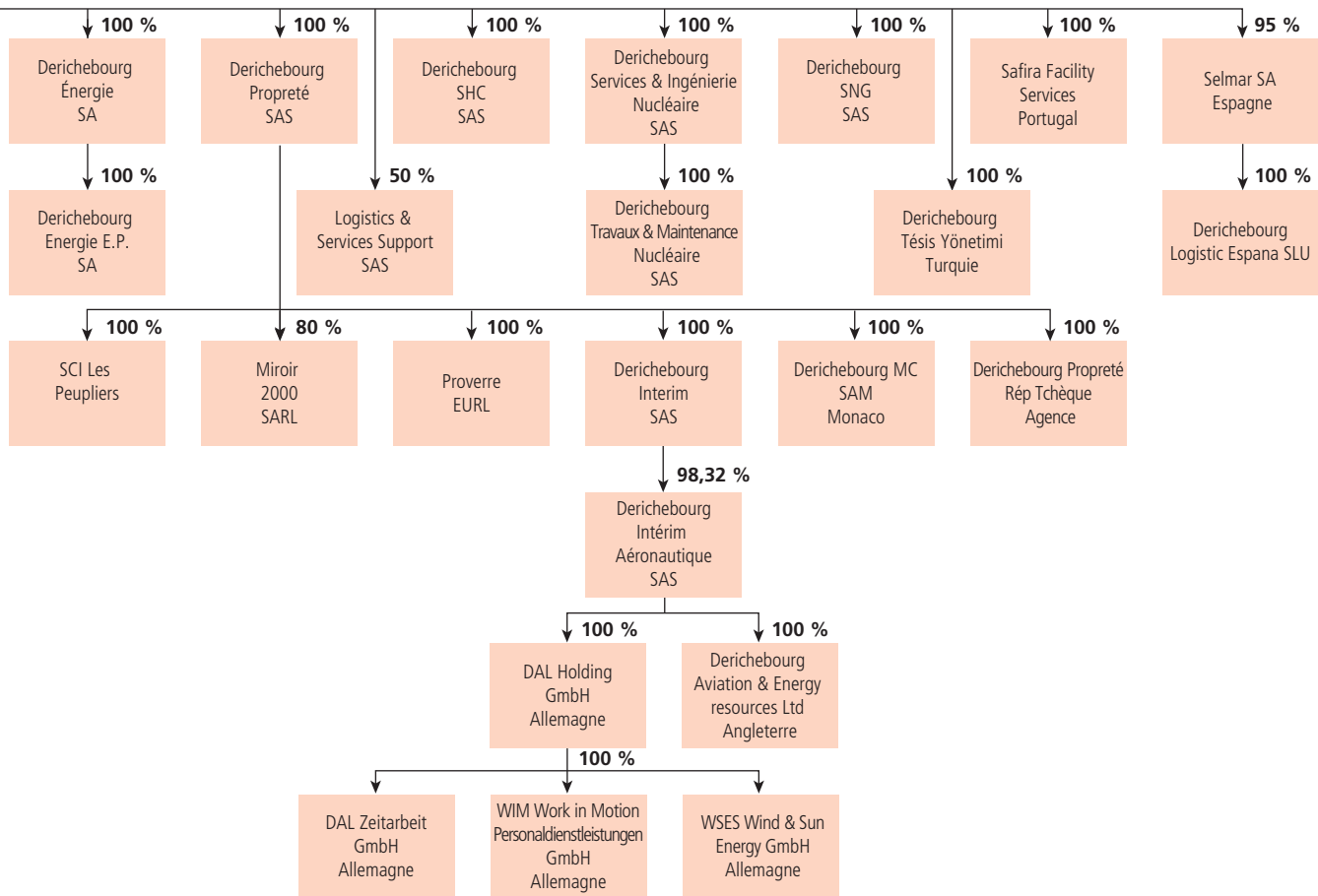


Les filiales suivantes en cours de liquidation : Dohmen et Prosimétal ne figurent pas sur l'organigramme.



3.1.2.3 Organigramme détaillé de l'activité Services aux Entreprises (au 30 septembre 2015)





La filiale suivante est en cours de liquidation : Derichebourg Atis Maintenance Services

3.1.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans les sociétés du Groupe

Il n'existe pas d'intérêts ne conférant pas le contrôle significatif dans le Groupe. Le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle significatif au bilan du 30 septembre 2015 est de 5,5 M€. La quote-part de résultat revenant aux minoritaires est de 1 M€.

3.1.4 Liste des filiales du Groupe

La liste des filiales du Groupe est présentée en note 4.30 de l'annexe aux comptes consolidés.

● 3.2 Présentation des métiers et de leur portefeuille d'activités

Le groupe Derichebourg est un opérateur de référence, au plan international, des Services aux Entreprises et aux Collectivités.

Il propose une gamme très large et intégrée de prestations, qui permet à ses clients de se concentrer sur leur cœur d'activités, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts. L'offre de Derichebourg couvre la filière du recyclage des déchets, depuis la collecte jusqu'à la valorisation, et un ensemble complet de services aux entreprises et aux collectivités tels que la propreté, l'intérim, l'énergie, le support et la logistique aéronautiques, les prestations en milieux sensibles.

Le métier de base des Services à l'Environnement est d'assurer la valorisation de déchets à dominante métallique, des produits arrivés en fin de vie, en les valorisant par des traitements appropriés, sous la forme de matières premières secondaires.

À la capacité d'accueil représentée par ses différents centres de traitement, le Groupe a ajouté une capacité d'enlèvement (flotte de camions pour assurer un service et un meilleur contrôle de sa source). L'amélioration continue de l'activité Services à l'Environnement contribue directement aux efforts des industriels pour réduire la part des déchets non valorisés.

Cette activité est devenue un maillon essentiel de la politique de protection de l'environnement à l'échelon international.

À travers la division Multiservices, le Groupe propose une activité de Services aux Entreprises (accueil, propreté, énergie, espaces verts, intérim) qui vient compléter auprès de ses clients l'offre déchets, ou qui peut être proposée de manière indépendante. Elles sont également soumises à des cycles économiques différents.

Principaux marchés

| Chiffre d'affaires par activité | 2015 | | 2014 ⁽¹⁾ | | Variation |
|---------------------------------|--------------|--------------|---------------------|--------------|----------------|
| | en M€ | en % | en M€ | en % | |
| Services à l'Environnement | 1 674 | 71 % | 1 888 | 75 % | (11,3 %) |
| Services aux entreprises | 681 | 29 % | 628 | 25 % | 8,5 % |
| Holding | 1 | 0 % | 1 | 0 % | (12,5 %) |
| Total | 2 356 | 100 % | 2 516 | 100 % | (6,4 %) |

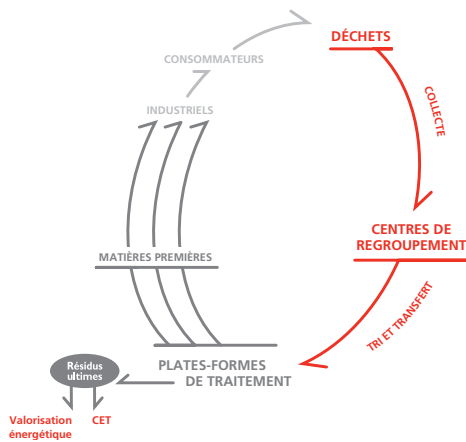
(1) Modifié suite à l'application des normes IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats.

| Chiffre d'affaires par zone géographique | 2015 | | 2014 ⁽¹⁾ | | Variation |
|--|--------------|--------------|---------------------|--------------|----------------|
| | en M€ | en % | en M€ | en % | |
| France | 1 833 | 78 % | 1 930 | 77 % | (5,0 %) |
| Autres pays européens | 359 | 15 % | 388 | 15 % | (7,5 %) |
| Continent américain | 153 | 7 % | 196 | 8 % | (21,9 %) |
| Afrique | 11 | 0 % | 2 | 0 % | 517,8 % |
| Total | 2 356 | 100 % | 2 516 | 100 % | (6,4 %) |

(1) Modifié suite à l'application des normes IFRS 10 États financiers consolidés et IFRS 11 Partenariats.

3.2.1 Derichebourg Environnement

Depuis 1956, le métier de Derichebourg Environnement est d'assurer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation des métaux ferreux et non ferreux, des biens de consommation arrivés en fin de vie (automobiles, déchets d'équipement électriques et électroniques, etc.), ainsi que des matières de récupération (démolitions industrielles, par exemple) et des déchets neufs industriels (chutes de fabrication). Ces activités sont intégrées dans un service global de gestion de déchets proposé à la fois au monde industriel et aux collectivités locales. L'activité Services à l'Environnement se caractérise par des filières intégrées, de la collecte des déchets à la commercialisation des produits valorisés.



3.2.1.1 Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux

Le marché du recyclage des métaux ferreux et non ferreux, est un marché mondial, avec des spécificités régionales. Il englobe la collecte primaire à la source, la préparation, la valorisation, et la logistique aval.

Il y a quelques intervenants mondiaux. Les groupes SIMS Metal Management, Scholz, EMR, Schnitzler et le groupe Derichebourg ont une implantation internationale significative.

L'activité Services à l'Environnement est confrontée en France à une concurrence nationale exercée par différents opérateurs régionaux qui sont, pour une large part, des entreprises familiales. Des sociétés à caractère national interviennent également.

Veolia Environnement, Suez Environnement et Guy Dauphin Environnement (groupe Ecore) ont acquis ces dernières années certaines entreprises familiales, pour prendre pied sur ce marché. Cette concurrence s'exerce dans toutes ses activités, dont celles du broyage des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, dans lesquelles Derichebourg Environnement détient cependant, au travers de ses filiales d'exploitation, une position forte.

Sur le marché des métaux non ferreux, Derichebourg Environnement se classe comme un acteur clé, notamment dans le domaine de leur commercialisation par le biais de sa filiale Coframétal.

La part de marché estimée en France de Derichebourg Environnement dans la collecte des déchets ferreux et non ferreux est estimée, par le Groupe, à un tiers en broyage collecte. Il n'existe toutefois pas de statistiques de qualité.

3.2.1.1.1 Le marché du recyclage des ferrailles

L'évolution de la production et de la consommation d'acier

Le premier facteur influençant le marché des ferrailles est le niveau de la production mondiale d'acier. Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la consommation apparente d'acier dans le monde (produits finis).

| Consommation apparente d'acier (produit fini) En millions de tonnes | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015* | 2016* |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Total | 1 226 | 1 151 | 1 308 | 1 412 | 1 439 | 1 528 | 1 537 | 1 513 | 1 523 |
| Variation annuelle | - | (6,1 %) | 13,7 % | 7,9 % | 1,9 % | 6,2 % | 0,6 % | (1,6 %) | 0,7 % |
| Dont Asie | 705 | 770 | 843 | 912 | 939 | 1 020 | 1 008 | - | - |
| Variation annuelle | - | 9,3 % | 9,5 % | 8,2 % | 2,9 % | 8,6 % | (1,1 %) | - | - |
| Part de l'Asie dans le total | 57 % | 67 % | 64 % | 65 % | 65 % | 67 % | 66 % | - | - |
| Dont Reste du Monde | 521 | 381 | 465 | 500 | 501 | 509 | 529 | - | - |
| Variation annuelle | - | (27,0 %) | 22,1 % | 7,5 % | 0,2 % | 1,6 % | 4,0 % | - | - |

* Préviation de la World Steel Association, octobre 2015.

Si la production et la consommation mondiale ont globalement augmenté ces dernières années, avec cependant un décrochage en 2008 et 2009, il convient de noter que l'Asie représente désormais 66 % de la consommation mondiale, et la Chine seule, 46 %.

La production d'acier se répartit entre deux filières distinctes :

- la filière haut-fourneaux : les ferrailles (dont les exigences de pureté sont supérieures) ne peuvent constituer plus de 20 % des matières enfournées ;

- la filière électrique : les ferrailles constituent environ 90 % des approvisionnements, le solde étant composé de pré-réduits.

La filière électrique constitue le débouché principal pour l'activité du recyclage des ferrailles.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de la part, en % et en tonnages, de la filière électrique :

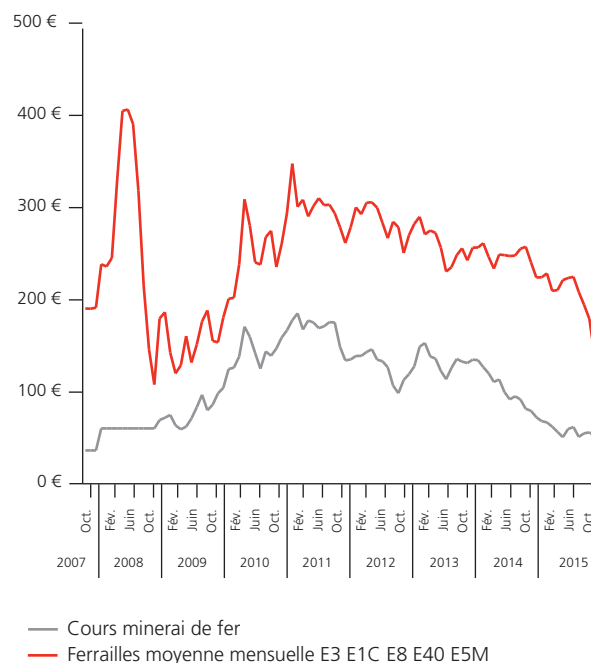
Production d'acier brut

| Année | En millions de tonnes | Dont Chine (en millions de tonnes) | Part de la Chine dans la production mondiale | Part de la filière électrique dans la production mondiale | Part de la filière électrique en Chine | Production d'acier par la filière électrique en Chine (en millions de tonnes) | Variation annuelle | Production d'acier par la filière électrique Reste du Monde (en millions de tonnes) | Variation annuelle |
|-------|-----------------------|------------------------------------|--|---|--|---|--------------------|---|--------------------|
| 2001 | 852 | 152 | 17,8 % | 33,5 % | 15,8 % | 24 | - | 261 | - |
| 2002 | 905 | 182 | 20,2 % | 33,7 % | 16,7 % | 30 | 7 | 275 | 13 |
| 2003 | 971 | 222 | 22,9 % | 33,4 % | 17,6 % | 39 | 9 | 285 | 11 |
| 2004 | 1 063 | 273 | 25,7 % | 33,4 % | 15,3 % | 42 | 3 | 313 | 28 |
| 2005 | 1 148 | 356 | 31,0 % | 31,9 % | 11,7 % | 42 | 0 | 325 | 11 |
| 2006 | 1 250 | 421 | 33,7 % | 31,8 % | 10,5 % | 44 | 3 | 353 | 29 |
| 2007 | 1 348 | 490 | 36,3 % | 32,0 % | 11,9 % | 58 | 14 | 373 | 20 |
| 2008 | 1 343 | 512 | 38,1 % | 32,0 % | 12,4 % | 64 | 5 | 366 | (7) |
| 2009 | 1 238 | 577 | 46,6 % | 28,7 % | 9,7 % | 56 | (8) | 299 | (67) |
| 2010 | 1 433 | 639 | 44,6 % | 29,4 % | 10,4 % | 66 | 10 | 354 | 55 |
| 2011 | 1 537 | 702 | 45,7 % | 29,5 % | 10,1 % | 71 | 4 | 383 | 28 |
| 2012 | 1 559 | 731 | 46,9 % | 28,6 % | 8,9 % | 65 | (6) | 381 | (2) |
| 2013 | 1 649 | 822 | 49,8 % | 27,4 % | 8,8 % | 72 | 7 | 379 | (1) |
| 2014 | 1 665 | 823 | 49,4 % | 25,6 % | 6,1 % | 50 | (22) | 376 | (3) |

Source : World Steel Association (calculs Derichebourg).

La part de la production de la filière électrique varie énormément d'une région à l'autre du monde : de seulement 6 % de la production en Chine, elle représente 63 % de la production aux États-Unis, et 39 % en Europe. Comme mentionné plus haut, la filière haut-fourneau est également consommatrice de ferrailles, dans une moindre mesure. Toutefois, ces données exprimées en pourcentage ne rendent pas compte de l'importance en valeur absolue de la consommation des ferrailles et de son évolution. Chaque année depuis 2009, la production d'acier à partir de la filière électrique a progressé, à l'exception des années 2013 et 2014. Au cours de l'exercice écoulé, le prix du minerai de fer a significativement baissé, notamment à cause du démarrage de la production de nouvelles mines. Cette situation est défavorable pour la production d'acier issue de la filière électrique.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution comparée des prix du minerai et de la ferraille sur les dernières années :



Sources : Minerai de fer = Insee - Cours minerai de fer matières premières importées – Minerai de fer – Importations chinoises, port de Tianjin – Prix spot – CAF – Type 62 %. Fe. Ferrailles = Derichebourg.

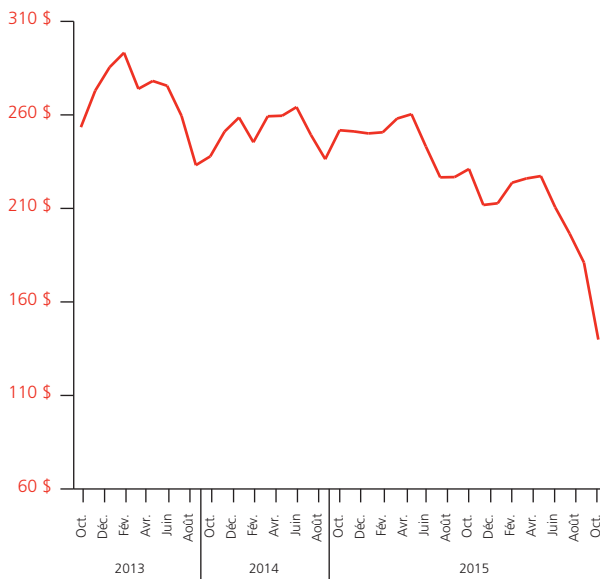
Remarque : Il n'y a pas d'échelle commune de prix pour les deux séries. L'objet du graphique est limité à la lecture et la comparaison des tendances et de leurs évolutions.

Le marché des ferrailles

Le marché mondial des ferrailles est estimé à 585 millions de tonnes par an (source BIR), dont 370 millions sont accessibles aux sociétés de recyclage. Il est stable depuis plusieurs années. Les États-Unis en sont les principaux exportateurs, la Turquie le principal importateur. La Chine est également devenue un importateur de ferrailles.

Le schéma ci-dessous détaille l'évolution des prix de la ferraille broyée au cours des dernières années (en euros/tonne).

Ferrailles moyennes mensuelles



— Ferrailles moyenne mensuelle E3 E1c E8 E40 E5m

Source : Derichebourg.

La ferraille est issue pour partie des déchets des aciers plats (déchets issus de l'industrie automobile, électroménager, packaging...) et utilisée pour la production d'acier long carbone (plutôt à destination de la construction, du transport...).

Il n'y a pratiquement aucune différence, en termes de qualités techniques, entre le métal primaire, fabriqué à partir de minerai, et le métal secondaire (recyclé), fabriqué à partir de produits collectés. Les secteurs de la sidérurgie, la construction et l'automobile constituent les principaux secteurs utilisateurs de ferraille ; ces secteurs en sont également les premiers fournisseurs. La ferraille est issue principalement des démolitions industrielles, des chutes de production ou des produits en fin de vie. Le marché français de la collecte de ferraille est très atomisé. L'intervention des principaux concurrents de Derichebourg Environnement est surtout régionale, à l'exception des sociétés GDE, SITA (Suez Environnement) et Veolia Environnement qui sont présentes dans plusieurs régions françaises. Au cas particulier de Derichebourg Environnement, sa marque associe une notion de qualité des services de collecte (surtout pour les enlèvements en usine) ainsi que l'image d'une garantie de bon paiement.

Le marché du recyclage est caractérisé par de fortes barrières à l'entrée de diverses natures :

- financières : une intensité capitalistique et des investissements initiaux élevés peuvent dissuader de nouveaux entrants, même si le retour sur capitaux employés est élevé sur le secteur, ce qui constitue un facteur attractif ;
- réglementaires : les nombreuses directives communautaires sur les déchets restent encore perçues comme trop complexes par les acteurs de l'industrie ; en outre, l'obtention d'autorisations d'exploiter est un processus long et exigeant ;
- technologiques : l'adaptation de l'outil de production aux différents segments du marché (métaux ferreux, métaux non ferreux) reste un processus long et coûteux.

3.2.1.1.2 Le marché du recyclage des métaux non ferreux

Les principaux métaux non ferreux (MNF) traités par le Groupe sont avant tout l'aluminium, le cuivre, les inox, le plomb et quelques métaux rares. Comme pour l'acier, le gisement récupérable a trois origines principales : les chutes de production, les démolitions industrielles, les produits en fin de vie collectés.

Les MNF se trouvent essentiellement dans le bâtiment, les emballages, les automobiles et l'équipement industriel. Les industries consommatrices sont essentiellement la fonderie, l'affinerie et autres industries lourdes. La récupération assure environ 40 % des besoins en MNF dans le monde.

Le recyclage de produits en fin de vie sera de plus en plus incontournable puisqu'il est la seule source de métal non ferreux secondaire, alors que la ressource primaire s'amenuise, au moins provisoirement, en raison du faible nombre de nouveaux projets miniers entamés ces dernières années. Plusieurs autres facteurs favorisent aussi le développement du recyclage des métaux non ferreux. D'une part, la production de minerai primaire est inexistante dans plusieurs régions géographiques. Les produits recyclés sont donc la seule « mine de surface » disponible, et de plus, renouvelable ; dans tous les cas, la réutilisation des produits de récupération permet d'économiser des matières premières.

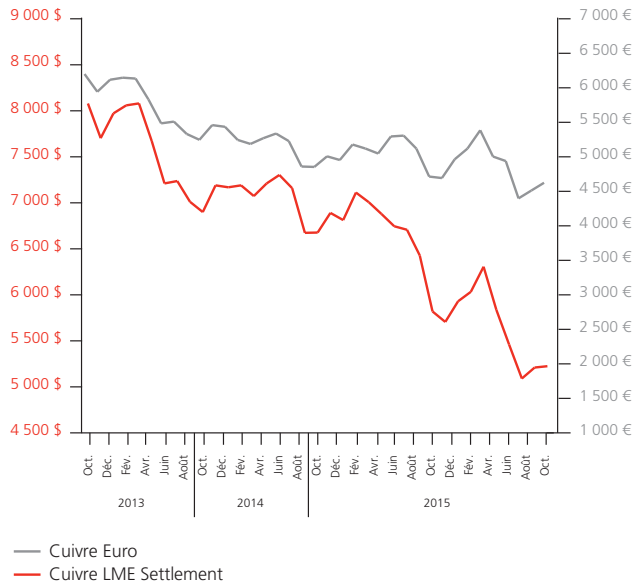
D'autre part, la production de produits secondaires coûte beaucoup moins cher que la fabrication de produits primaires, à partir de minerai. Les investissements nécessaires sont, en moyenne, trois à quatre fois moins élevés que pour le raffinage. L'économie d'énergie par rapport à la production de métal primaire est de l'ordre de 60 à 80 % pour le cuivre, de 90 à 98 % pour l'aluminium, un avantage compétitif certain dans un contexte de prix de l'énergie élevé et de contraintes en termes d'émission de CO₂ de plus en plus fortes en Europe.

Cependant, les économies sur la production sont compensées partiellement par des coûts de collecte ou des contraintes environnementales pour les pays industrialisés ; ces limites sont moins contraignantes dans les pays émergents qui utilisent de plus en plus ce mode de production et qui importent les produits de récupération.

La seule récupération des produits en fin de vie entre pour environ 35 % dans la production des MNF dans le monde (source Bureau International du Recyclage). La demande mondiale de métaux non ferreux est fortement corrélée à l'évolution de l'indice de la production industrielle mondiale.

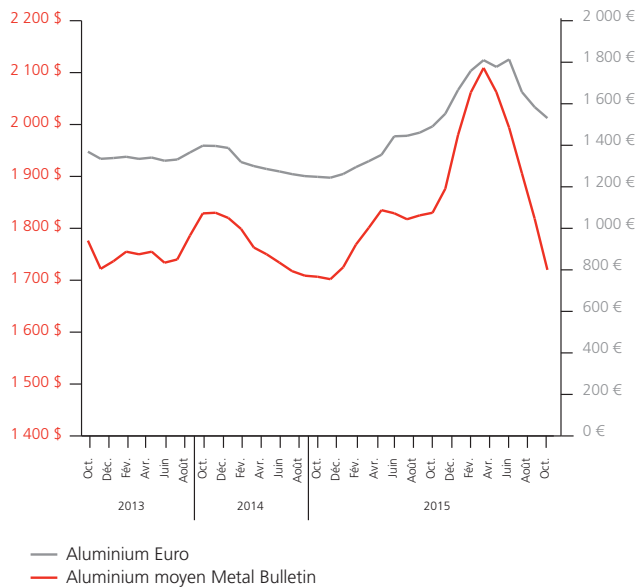
La demande des pays émergents, à commencer par la Chine, devrait continuer à croître à moyen terme, conduisant ces pays à augmenter leurs importations de déchets auprès des pays industrialisés qui utilisent également ces métaux depuis plus longtemps. Ces dernières années, les métaux non ferreux sont devenus une classe d'actifs financiers, rendant leurs prix plus volatils.

Cuivre LME Settlement



Source : Derichebourg.

Aluminium – Prix du lingot



Source : Derichebourg.

Nickel LME Settlement



Source : Derichebourg.

La demande en métaux non ferreux est influencée par les facteurs suivants :

- le niveau du taux de croissance des pays émergents dont la Chine en tête, qui investit fortement dans ses infrastructures, ainsi que le niveau de l'économie mondiale ;
- le cours du dollar par rapport aux autres devises. Les métaux cotés au LME voient leur prix s'ajuster automatiquement en fonction de l'évolution du dollar ;
- des marchés d'offres et de demandes régulièrement en déficit physique en raison d'une offre limitée ou finie, qui croît au rythme de la croissance des déchets. Les nouveaux gisements exploités sont souvent des extensions de mines existantes.

3.2.1.1.3 Le marché des services aux collectivités et aux éco-organismes

Derichebourg Environnement est également un acteur des prestations de services environnementales : collecte d'ordures ménagères, nettoyage, collecte et valorisation de DEEE.

Les spécificités de ce marché sont totalement différentes de celles du recyclage des ferrailles et des métaux non ferreux. Les marchés sont nationaux, voire régionaux. Le cadre contractuel est le plus souvent celui des marchés publics, ou appels d'offres lancés par des éco-organismes.

3.2.1.2 Le portefeuille d'activités de Derichebourg Environnement

3.2.1.2.1 Collecte, tri, valorisation

Derichebourg Environnement assure l'enlèvement des déchets ferreux et non ferreux :

- Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ;
- chutes de production ;
- ferrailles de démolition.

Elle réalise également des prestations de collecte :

- Déchets Industriels Banals (DIB) ;
- plastiques ;
- pneumatiques ;
- papiers/cartons.

En fonction du type de produit à traiter, Derichebourg Environnement dispose d'une palette d'outils industriels (broyeurs déchiqueteurs, presses-cisailles, aplatisseurs) qui lui permettent d'extraire des matières premières secondaires de qualité. La Société propose un tri des fractions complexes au moyen d'un ensemble de techniques : induction, colorimétrie, différences de densité, tri aérouatique, granulométrie...

En fonction du tonnage et des matières à valoriser, Derichebourg Environnement peut proposer à ses clients industriels un traitement des chutes de production industrielles dans l'enceinte de leurs usines, dans le cadre de contrats de prestations pluriannuels, ou une collecte personnalisée et régulière des bacs et bennes installés sur site. Derichebourg Environnement possède une solide expérience des plates-formes *in situ*, que ce soit en enceinte sidérurgique ou dans les usines des constructeurs automobiles.

Derichebourg Environnement est implantée en France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, États-Unis, Mexique, et Maroc.

La filière des ferrailles

Avec ses broyeurs-déchiqueteurs et presses-cisailles, Derichebourg Environnement prépare les ferrailles pour produire des matières répondant à des normes élevées de qualité : élimination des impuretés, respect des spécifications et calibrage des lots. Les produits ainsi valorisés sont essentiellement destinés aux aciéries électriques, fonderies et convertisseurs dans la filière des produits aciers longs.

Cependant, la filière hauts-fourneaux utilise également des ferrailles, dans une proportion moindre, afin d'abaisser la température de la fonte dans le convertisseur afin que l'intégration des éléments d'alliage se fasse dans de bonnes conditions.

En 2014-2015, le Groupe a traité plus de 3,2 millions de tonnes de ferrailles, en diminution de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des métaux non ferreux

Derichebourg Environnement a équipé ses principaux broyeurs de séparateur par induction et dispose en Europe de trois unités de flottation destinées à séparer l'aluminium des métaux lourds (cuivre, laiton...). Une fois triés et conditionnés, les métaux sont acheminés vers différentes affineries pour être valorisés et enrichis. À l'exception de l'aluminium, transformé en lingots pour vente aux fonderies de

pièces automobiles par l'affinerie de Refinal, filiale du Groupe, les produits ainsi valorisés sont destinés à la métallurgie. L'affinerie du Groupe produit 41 000 tonnes (production 2014-2015, globalement stable par rapport à l'exercice précédent) de lingots d'aluminium de seconde fusion vendus aux sous-traitants de l'automobile.

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Groupe a traité plus de 480 000 tonnes de métaux non ferreux, en progression de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La filière des résidus de broyage

Parce qu'une partie importante de la collecte porte sur les biens de consommations en fin de vie soumis à des objectifs élevés de valorisation, Derichebourg Environnement élargit son savoir-faire à la valorisation de produits non métalliques : verre, plastiques, mousses, pneus... Pour valoriser ces différents matériaux et composants, Derichebourg Environnement peut être amenée à conclure des alliances.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi ses efforts de recherche afin de valoriser les résidus métalliques présents dans des résidus de broyage (fractions lourdes : refus d'induction), et dans la mise au point d'une unité destinée à séparer en familles homogènes valorisables les résidus légers de broyage (< 20 mm), et réduire ainsi les tonnages mis en décharge.

La filière Plastiques

Le Groupe étend progressivement son savoir-faire à la valorisation des plastiques en investissant dans des outils de séparation des plastiques. L'enjeu est de trier les plastiques en familles homogènes permettant la meilleure valorisation des produits triés. Il est partie prenante du projet de Plastic Omnium de fabrication de pare-chocs à partir de plastiques recyclés à travers une société commune, Plastic Recycling, dont il assure pour partie l'approvisionnement.

3.2.1.2.2 Services aux collectivités

La maîtrise de la gestion des déchets ménagers et du nettoyage urbain constitue un enjeu majeur pour les collectivités. Elle conditionne l'amélioration du cadre de vie et les respects des obligations économiques, sociales et environnementales qui pèsent de plus en plus lourdement sur les collectivités. Polyurbaine (France), San Germano (Italie), Derichebourg Marrakech et Derichebourg Rabat (Maroc) gèrent tous les types de déchets ménagers et leurs modes de collecte : traditionnelle et sélective (verre, journaux et magazines, emballages ménagers, déchets verts, cartons, papiers...), en porte à porte et en apport volontaire. Ces filiales assurent également la collecte des déchets de voirie et des objets encombrants, la gestion de plusieurs centres de tri d'ordures ménagères ainsi que le transfert des déchets vers les centres de traitement et de valorisation. En outre, Polyurbaine possède une expertise globale de la gestion des déchetteries et propose aux collectivités de prendre en charge tous les aspects de leur exploitation et le nettoyage urbain (balayage, nettoyage des sols souillés, corbeilles publiques et conteneurs, dégraissage...).

Polyurbaine au travers de ses filiales assure la collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés dans quatre des dix arrondissements de la ville de Paris confiés à des opérateurs privés, et depuis septembre 2010 la collecte des ordures ménagères dans 2 arrondissements de Marseille (3^e et 16^e).

3.2.1.2.3 Prestations de services

Le Groupe propose également les services suivants :

- traitement des sous-produits des **usines sidérurgiques** et des industriels ;
- collecte et gestion des **déchets industriels banals**, aiguillés vers des filières de valorisation ;
- gestion-distribution des **véhicules hors d'usage** (collecte, traitement et suivi matière) avec sa filiale ECO-VHU pour le compte des constructeurs automobiles ; Le groupe Derichebourg dispose en France d'un réseau de plus de 500 centres démolisseurs (internes ou correspondants tiers) agréés lui permettant de remplir les prescriptions en matière de maillage territorial, ce qui place le Groupe en position favorable pour signer les contrats-cadre avec les constructeurs et importateurs ;
- **Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** : le décret 2005-829 du 20 juillet 2005 et ses arrêtés fixent le cadre de la mise en œuvre du recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les points clés de cette nouvelle réglementation sont les suivants :
 - création de quatre « éco-organismes » chargés de collecter un financement sur la vente des appareils neufs mis sur le marché, afin de couvrir les charges de la filière,
 - mise en place de procédures très strictes d'extraction des composés polluants (condensateurs au PCB, interrupteurs au mercure, piles...), afin de réduire de manière sensible les substances dangereuses rejetées dans le milieu naturel,
 - forte incitation à privilégier l'économie solidaire et la réinsertion de personnes en difficulté par le biais de ces nouveaux métiers,
 - forte orientation à remettre sur le marché les matières recyclées (plastiques, fractions minérales, métaux...), afin d'économiser les matières premières,
 - création très claire de cinq types de filières séparées : le GEM HF (gros électroménager hors froid : lave-linge, lave-vaisselle, tables de cuisson) ; le GEM F (gros électroménager froid : réfrigérateurs et congélateurs) ; les PAM (petits appareils en mélange), les écrans (ordinateurs et TV), et les lampes (tubes fluorescents et ampoules basse consommation).

Derichebourg Environnement se positionne systématiquement auprès de tous les éco-organismes d'une manière nationale sur la logistique et sur les quatre types de DEEE.

À cette date, Derichebourg Environnement a obtenu une part significative du recyclage des DEEE, objet des appels d'offres en étant attributaire de 33 % du recyclage des équipements de froid et d'environ 50 % du hors-froid.

Derichebourg Environnement s'est également positionnée sur le traitement des PAM avec pour l'instant une part de marché de 18 %. Derichebourg Environnement s'appuie notamment sur son partenariat avec la Fédération Envie qui dispose d'un réseau national d'entreprises de réinsertion de personnes en difficulté.

Enfin, pour le traitement des GEM F, Derichebourg Environnement s'est associée avec l'un des leaders internationaux du traitement écologique d'appareils de production de froid qui contiennent des CFC ou HFC dans les circuits de refroidissement ou les mousses d'isolation. Une filiale 50/50, dénommée Fricom Recycling, a été créée avec ce partenaire Oeko-Service AG (connu sous le nom de SEG).

3.2.1.3 Innovation, recherche et développement

L'activité Services à l'Environnement du Groupe poursuit ses efforts afin d'accroître le taux de valorisation des biens et produits de consommation arrivés en fin de vie. Un des objectifs est de parvenir à valoriser, sous forme soit de matière soit d'énergie, tout ou partie des résidus de broyage en poursuivant la séparation pour en extraire les parties métalliques, les plastiques, les verres, etc.

Des filières pérennes ont été développées sur les pneumatiques usagés, certains types de plastiques, et une fraction des résidus de broyage préparée en combustible de substitution.

Associée aux industriels (constructeurs automobiles, fabricants d'équipements électriques et électroniques, équipementiers, plasturgistes, industries chimiques, cimentiers), Derichebourg Environnement développe une politique de recherche et de développement visant à terme rapproché à atteindre les objectifs de valorisation des directives européennes.

Derichebourg Environnement a investi de manière très forte sur la R&D, en particulier à travers la mise en place de deux plates-formes industrielles de traitement des résidus de broyage sur ses sites de Refinal Industries (ex-Corepa) à Bruyères-sur-Oise et Pagny-sur-Meuse. Ces sites interviennent après les broyeurs, afin d'optimiser la revalorisation des fractions en mélange (métaux non ferreux et fractions non métalliques).

D'ores et déjà, Derichebourg Environnement produit 26 000 tonnes par an de combustibles de substitution pour les cimenteries et prépare des fractions concentrées de plastiques en mélange en vue d'un tri complémentaire par nature de plastiques.

Enfin, Derichebourg Environnement assure un taux optimal de récupération des métaux disséminés dans les différents sous-produits du broyage.

Plusieurs matériels ont été spécifiés et mis au point, qui visent à récupérer et recycler les éléments métalliques et plastiques contenus dans les fractions lourdes issues des refus d'induction.

3.2.1.4 Propriétés immobilières, usines, équipements : immobilisations corporelles importantes

L'activité Services à l'Environnement du Groupe est fortement consommatrice de matériels : broyeurs, cisailles, inducteurs, matériels de collecte, de tri, et les infrastructures qui les accompagnent : terrains, dallages béton, raccordements électriques.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

| En millions d'euros | 30-09-2015 | 30-09-2014 |
|------------------------|------------|------------|
| Valeurs brutes | 1 232 | 1 253 |
| Amortissements cumulés | (837) | (842) |
| Valeur nette | 395 | 411 |

NB : Les chiffres ci-dessus intègrent également la valeur des immobilisations appartenant à des entités affectées à l'activité Holding, propriétaires de terrains exploités par l'activité Services à l'Environnement.

Le groupe Derichebourg privilégie, lorsque cela est possible, l'acquisition de terrains sur lesquels il réalise les prestations de services à l'environnement. Compte tenu de l'ancienneté de détention de certains terrains, il existe des plus-values sur ces terrains par rapport à leur coût historique. Lors de la transition aux normes IFRS, la valeur de marché des terrains au 1^{er} janvier 2004 a été considérée comme coût présumé pour certains terrains. Un écart (net d'impôts différés)

de 41 M€ a été intégré aux capitaux propres et aux immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire d'une partie des terrains utilisés pour l'exploitation de son activité. Il loue par ailleurs des surfaces auprès de bailleurs externes, dont un terrain à la famille Derichebourg :

- la SCI des Demuyes, 12 rue Bonaparte, 59560 Comines : un terrain aménagé à usage de déchetterie, moyennant un loyer annuel de 34 k€.

3.2.2 Derichebourg Multiservices

3.2.2.1 Le marché du Multiservices et l'environnement concurrentiel

La demande sur ces marchés se caractérise par :

- son atomisation : tous les secteurs d'activité sont susceptibles d'utiliser les types de services visés, la structure de la clientèle est donc représentative de l'économie française ;
- une présence significative des acteurs publics : à l'exception de l'intérim, les services publics représentent une part significative du marché puisque les administrations externalisent de façon croissante ces prestations ;
- un accroissement de l'offre multiservices : même si la prestation intégrée regroupant un ensemble large de services n'est pas encore devenue un standard d'achat en France, cette tendance reste marquée et constitue pour les groupes de services une perspective de croissance. Cette tendance est plus marquée dans les pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni ;
- un environnement de concurrence forte entre acteurs sur les prestations offrant peu de différenciation.

Le marché européen des services aux entreprises est un marché multiforme, à la fois par les différentes prestations qu'il englobe et par les acteurs, souvent de petite taille, qui y interviennent.

L'externalisation des activités de nettoyage est ancienne. Son histoire en France remonte au milieu du XIX^e siècle. Les entreprises françaises externalisent cette activité pour plusieurs raisons, dont leur stratégie industrielle (repli sur le *core business*) et la réduction des coûts.

3.2.2.1.1 La Propreté

Un marché porteur mais connecté à la situation économique d'ensemble

L'externalisation du service, variable selon les pays, est en moyenne de seulement 60 % en Europe. Ceci illustre le potentiel important de croissance que conserve cette activité. Ce taux d'externalisation est proche des 52 % en France. Le chiffre d'affaires des sociétés du secteur de la propreté a connu une augmentation constante dans les années 90 et jusqu'en 2008 (6 % en moyenne). Après un recul de 2,5 % en 2009, le secteur a renoué avec la croissance, conformément aux prévisions du groupe Derichebourg, pour dégager un chiffre d'affaires dont la hausse fut proche des 5 % en 2011 et 4 % en 2012. (Source : FEP - Chiffres Clés Édition 2014).

Le groupe Derichebourg reste optimiste sur les perspectives de croissance du secteur. En effet, celui-ci restera dynamisé par l'effet externalisation des entreprises qui réalisent encore leur nettoyage en interne. De plus en plus, ces entreprises préféreront sous-traiter le service afin de le faire réaliser à moindre coût, et se concentrer sur leur cœur de métier.

Un marché atomisé en voie de concentration

Le marché européen de la propreté représente environ 139 000 entreprises en 2010 (Source : FENI – étude sur 19 pays européens).

En France, ce marché occupe environ 32 000 entreprises (2013) y compris les autoentrepreneurs. 9 000 entreprises comptent au moins un salarié dont 66 % emploient moins de dix personnes et seulement 1 % plus de 500 personnes. Les 50 premiers acteurs représentent 45 % du chiffre d'affaires et 60 % des effectifs du secteur. (source FEP, chiffres clés Édition 2014).

Outre une demande accrue du fait de l'externalisation, les clients cherchent de plus en plus des prestataires capables d'assumer simultanément une couverture géographique plus étendue et une offre de prestations plus complète. Ceci favorise l'émergence d'acteurs européens présents dans plusieurs pays et qui proposent une offre globale, peu accessible aux PME.

Des marges sous pression

Le marché est caractérisé par des donneurs d'ordre exigeants et une pression concurrentielle sur les prix des prestations, ce qui rend plus difficile pour les entreprises de repercuter la totalité des hausses des coûts salariaux sur leur prix de vente (hausse des minima conventionnels, hausse des cotisations et contributions).

En conséquence, le maintien des marges passe par des efforts d'optimisation de la productivité opérationnelle. L'entrée en vigueur en 2013 du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pourrait permettre d'améliorer la situation, sous réserve de sa pérennité, et qu'il n'entre pas dans le calcul des indices de coût du travail sur lequel sont assises la plupart des formules de révision de prix.

3.2.2.1.2 Le marché de l'Intérim

Le marché de l'intérim constitue souvent le facteur d'ajustement des effectifs des employeurs donneurs d'ordre, et par voie de conséquence, suit habituellement les tendances du marché du travail avec des variations amplifiées. Le marché de l'intérim a connu une période de croissance de 2000 à 2007, avant que la tendance ne s'inverse brutalement en 2008 et 2009 puisque celui-ci était en recul de 23 % par rapport à l'exercice précédent pour l'ensemble de la profession. Sur la période 2010-2012, le marché du travail temporaire était à peu près stable, la variation positive de 2011 étant compensée par une variation d'ampleur négative comparable en 2012. En 2013, le marché accuse une nouvelle baisse de près de 9 % provoquée par la stagnation du PIB. En 2014, le marché se stabilise avec un léger recul de 1,2 %. (Sources Prism'Emploi).

L'activité Intérim du Groupe est organisée en deux pôles indépendants : un pôle intérim généraliste, et un pôle intérim destiné aux activités aéronautiques, éoliens et nucléaires.

L'activité Intérim du Groupe a connu une forte croissance ces dernières années.

3.2.2.1.3 Le marché des services aéronautiques

Derichebourg Atis Aéronautique (et ses filiales, allemande « Atis GmbH » et espagnole « Atis Iberica »), est un prestataire important dans les activités support et production aéronautique. Son implantation transnationale lui permet d'être au plus proche du client et lui confère une position de leader sur des activités très spécialisées, avec des intervenants peu nombreux. Cette position est le garant d'une force (peu de concurrents) mais également la source d'une faiblesse potentielle (peu de donneurs d'ordres).

3.2.2.2 Portefeuille d'activités du Groupe dans le Multiservices

L'activité de Services aux Entreprises est exercée sous le nom Derichebourg Multiservices. Derichebourg Multiservices est un opérateur de référence des **services externalisés aux entreprises**

industrielles et tertiaires, aux services publics et aux collectivités. Acteur global de proximité, Derichebourg Multiservices propose **4 solutions complémentaires à forte valeur ajoutée**.

| Solutions Industrie | Solutions Tertiaire | Solutions Espace Urbain | Solutions Sourcing RH & Intérim |
|---|---|---|--|
| <p>Solutions aux industries automobile, agroalimentaire, santé & pharmaceutique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage industriel • Maintenance industrielle • Manutention/logistique • Télésécurité <p>Solutions à l'aéronautique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Support à l'industrie aéronautique • Support aux opérations aériennes <p>Solutions au nucléaire & milieux sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérateur de procédés de traitement de déchets nucléaires • Ingénierie, travaux et maintenance nucléaire • Support aux exploitants nucléaire & milieux sensibles | <p>Services aux bâtiments & installations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propreté & services associés • Nettoyage industriel (santé, pharmaceutique, agroalimentaire...) • Génie électrique et climatique • Maintenance multitechnique • Manutention / logistique • Télésécurité <p>Services aux occupants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conciergerie • Accueil & accueil événementiel • Courrier • Factotum | <p>Services villes & extérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éclairage public • Affichage urbain • Maintenance de mobilier urbain • Espaces verts • VRD | <p>Solutions Intérim</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérim généraliste • Intérim spécialisé • Intérim aéronautique • Intérim énergie nucléaire <p>Solutions Sourcing & RH</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement • Centre de formation • Externalisation |

La division est présente dans 9 pays et compte plus de 24 200 collaborateurs dans les sociétés contrôlées. Sa vocation est de permettre aux entreprises et aux collectivités de se recentrer sur leur cœur d'activité, en externalisant les services transférables, d'améliorer leur organisation et de maîtriser leurs coûts.

3.2.2.1 Derichebourg Atis Aéronautique

Derichebourg Atis Aéronautique intervient comme prestataire majeur du secteur aéronautique, tout au long du cycle de vie de l'avion : processus industriel, assemblage fabrication, assistance à la livraison, procédés spéciaux, consolidation *supply chain* & logistique, gestion de navigabilité.

| Support à l'industrie aéronautique | Support aux opérations aériennes |
|---|---|
| <p>Processus industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Industrialisation • Support production • Management qualité produit • Coordination & représentation des partenaires industriels <p>Assemblage / Fabrication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration des systèmes mécaniques et électriques • Aménagement des cabines • Parachèvements • Assistance essais en vol • Maintenance, finition peinture et décapage <p>Assistance à la livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination et représentation clients • Support à la livraison et acceptation de l'avion <p>Procédés spéciaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage technique / décapage de peintures temporaires • Lavage, tractage et repositionnement | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de navigabilité • Transaction et inspection d'aéronefs/moteurs • Maintien du capital • Assistance / supervision de chantiers sur site (MRO) • Assistance sur les chaînes finales d'assemblage Airbus & ATR • Assistance livraison d'aéronefs • Formation aux systèmes d'information (AMASIS et autres...) • Transfert de connaissances • Qualité (supervision audit PART M & 145) • Garantie gestion des sinistres |

Chiffres clés 2015 :

- 8 implantations réparties sur 3 pays : France, Espagne et Allemagne ;
- 1 500 collaborateurs.

3.2.2.2.2 Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire

Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire intervient auprès des opérateurs nucléaires et des industriels des milieux sensibles (pharmacie, pétrochimie, laboratoires...).

Les prestations sont de 3 types :

- opérateur de procédés de traitement de déchets nucléaires ;
- ingénierie, travaux et maintenance nucléaire ;
- support aux exploitants nucléaires & milieux sensibles.

| Opérateur de procédés de traitement de déchets nucléaire | Ingénierie, travaux et maintenance nucléaire | Support aux exploitants nucléaires & milieux sensibles |
|--|---|---|
| <p>Gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management de projets de gestion de déchets radioactifs • Conception de procédés de traitement de déchets • Assainissement, décontamination et démantèlement d'installations et d'équipements • Exploitation d'installations (Opérateur Industriel) | <p>Ingénierie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception, installation générale • Design et calculs, simulation numérique • Génie des procédés • Systèmes télé-opérés • Études et analyses en sûreté, radioprotection et FO&H <p>Travaux et maintenance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génie électrique • Automatismes et contrôle commande • Ventilation nucléaire • Informatique industrielle • Sécurité des installations | <p>Maintenance et services en INB</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement et démantèlement (A&D) • Assistance technique en logistique d'intervention • Radioprotection • Propreté radiologique et industrielle <p>Traitement du linge (Opérateur Industriel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logistique de collecte et transport • Gestion des vestiaires • Conduite d'installations • Maintenance des outils de production • Rénovation et conception de laveriers |

Chiffres clés 2015 :

- 7 implantations en France ;
- 300 collaborateurs.

3.2.2.2.3 Derichebourg Propreté et Services Associés

Derichebourg Propreté regroupe toutes les activités liées au nettoyage et à l'hygiène. C'est l'un des acteurs de référence en France, appuyé sur un puissant réseau commercial.

Derichebourg Propreté propose ainsi une gamme complète de services à destination de tous les acteurs économiques, dans des secteurs très variés, auprès de grands comptes ou de petites entreprises, sur des chantiers exigeant des compétences techniques très différentes. La multiplicité des sites et des secteurs gérés par Derichebourg Propreté reflète son très large champ de compétences au profit du secteur privé et des acteurs publics.

Derichebourg Propreté est actif sur les secteurs suivants :

- nettoyage en milieu tertiaire/traditionnel ;
- nettoyage en milieu hospitalier ;

- nettoyage en milieu hôtelier ;
- nettoyage de locaux publics ;
- nettoyage d'ateliers et de l'outil industriel ;
- nettoyage du matériel de transport ;
- nettoyage en milieu agroalimentaire ;
- nettoyage en milieu nucléaire ;
- nettoyage en milieu d'ultrapropreté/salles blanches ;
- nettoyage des surfaces de vente ;
- nettoyage urbain : voirie, parking, extérieurs, mobilier urbain, abribus, péages ;
- collecte et tri sélectif des déchets.

Chiffres clés 2015 :

- 16 000 spécialistes de la propreté ;
- 50 implantations réparties sur toute la France ;
- 10 000 clients.

3.2.2.4 Derichebourg Énergie

Derichebourg Énergie poursuit une politique constante de renforcement de ses compétences, afin de pouvoir répondre à la volonté des clients souhaitant lui confier l'ensemble de la gestion du fonctionnement de leur site ou de leur immeuble. C'est dans cette logique d'accompagnement des besoins de ses clients que Derichebourg Énergie intervient au travers d'une gamme de services étendus.

Génie électrique – Génie climatique

Derichebourg Énergie intervient en génie électrique et génie climatique pour réaliser des installations de toute importance et de toute technicité. La détermination du Groupe à être un prestataire de qualité se traduit, d'une part, par sa présence dès la conception du projet et, d'autre part, trouve son prolongement naturel dans un engagement à exécuter une maintenance préventive assurant la pérennité des installations.

| Génie climatique | Génie électrique | Maintenance |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage, climatisation, ventilation • Traitement des fluides, Plomberie | <ul style="list-style-type: none"> • Courants forts HT / BT • Courants faibles (sûreté, sécurité, VDI) • Régulation et gestion technique du bâtiment • Secours électriques | <ul style="list-style-type: none"> • Multitechnique • Courants forts, courants faibles • Plomberie / CVC • Énergies de secours, énergies nouvelles • Second œuvre, bâtiment |

Éclairage public

Derichebourg Énergie propose également *via* sa filiale Derichebourg Énergie E.P. une offre dédiée en matière d'éclairage public.

| Éclairage urbain | Signalisation tricolore | Éclairage de stades | Éclairage festif / Embellissement |
|--|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Audit d'installation • Maintenance du réseau d'éclairage public • Travaux neufs et de rénovation | <ul style="list-style-type: none"> • Audit d'installation • Maintenance du réseau de la signalisation tricolore • Travaux neufs et de rénovation • Transport Bus à haut niveau de service (BHNS), Tramway | <ul style="list-style-type: none"> • Étude, conception et réalisation d'installations • Mise en conformité avec les exigences fédérales • Travail en hauteur (hélicoptage, grue) | <ul style="list-style-type: none"> • Illumination de bâtiments • Installation d'éclairage événementiel / Projection événementielle sur bâtiment • Pose, dépose et entretien des illuminations de fin d'année |

Chiffres clés 2015 :

- 30 ans d'expertise en génie climatique et électrique ;
- 200 ingénieurs et techniciens ;
- 1 000 clients.

3.2.2.5 Derichebourg Technologies

Derichebourg Technologies propose une offre globale de sécurité, couvrant l'ensemble des besoins et contraintes réglementaires de ses clients.

| Télésecrétariat | Management global de la sécurité | Téléservices |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Télésurveillance APSAD P3 • Vidéosurveillance • <i>Cyberguarding</i> • Interventions / Mesures conservatoires | <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des risques, audit, conseil • Sécurité humaine • Sécurité électronique • Sécurité mécanique | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'astreintes • Plan de continuité (gestion de crise, numéro d'urgence...) • <i>Backup</i>, sauvegarde • Hotline |

Chiffres clés 2015 :

- 20 ans d'expérience ;
- 1 700 raccordements ;
- 220 000 alarmes traitées/an ;
- 1,5 million d'informations traitées/an.

3.2.2.2.6 Ulteam

Ulteam propose des services d'accueil en entreprise, de services et d'accueil en événementiel :

| Accueil en entreprise | Accueil événementiel | Services |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Accueil physique et téléphonique • Standard / <i>helpdesk</i> • Gestion des salles de réunion • Assistanat des services généraux | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle d'accès • Gestion vestiaires • Placement en salle, gestion de flux • Cocktail • Animation commerciale | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion du courrier, des livraisons et expéditions • Manutention • Factotum • Reprographie • Navette et acheminements intra et inter-sites |

3.2.2.2.7 Derichebourg SNG

Derichebourg SNG propose une offre complète de prestations allant de l'affichage à l'installation et la maintenance du mobilier urbain.

| Maintenance urbaine | Travaux | Affichage urbain |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réparation • Rénovation • Entretien préventif • Accompagnement contrôles réglementaires | <ul style="list-style-type: none"> • Installation technique de mobilier urbain (génie civil, dimensionnement...) • Gestion de projet • Démontage et remise en état de site | <ul style="list-style-type: none"> • Affichage • Contrôle réception / contrôle qualité • Préparation (assemblage, zippage, pliage), conditionnement, expédition • Gestion de la visibilité (élagage, nettoyage, petite maintenance et intervention d'urgence) |

Chiffres clés 2015 :

- 40 implantations réparties sur toute la France ;
- 43 000 dispositifs gérés par an ;
- 443 000 interventions d'Entretien et de Maintenances par an sur mobilier urbain.

3.2.2.2.8 Derichebourg Espaces Verts

Derichebourg Espaces Verts propose une palette complète de prestations allant de la conception et la réalisation des espaces extérieurs, jusqu'à leur entretien.

| Création & travaux d'espaces verts et VRD | Entretien |
|--|--|
| <p>Espaces vert</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engazonnement / plantation / décoration florale • Terrassement et maçonnerie paysagère <p>VRD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de réseaux : assainissements, réseaux secs... • Création de bassins de rétention • Réalisation de revêtements, clôture, pavage / dallage | <ul style="list-style-type: none"> • Tonte / taille • Élagage, abattage, dessouchage... • Traitement phytosanitaire et désherbage écologique • Gestion de systèmes d'arrosage automatique / gestion de bassins • Déneigement de voiries |

3.2.2.2.9 Derichebourg Intérim et Recrutement

Derichebourg Intérim et Recrutement propose des prestations par pôle de spécialisation et recrute des candidats en intérim, en CDD et en CDI dans les domaines suivants :

- Secteur Tertiaire : Assurance / Banque-Finance / Comptabilité/ Informatique / RH et Paie / Assistanat et fonctions supports bureau ;
- Secteur Industrie : BTP / Second Œuvre / Automobile / Agroalimentaire / Pharmaceutique / Chimie / Zones de production ;
- Secteur Logistique : Distribution / Messagerie / Transport / Douanes / Import-Export / Fret / ADV et Litiges ;

- Secteur Commerce : *Retail* / Ventes / Caisses / Inventaires / Responsable Magasin-Centre de Profit.

Chiffres clés 2015 :

- 5 000 clients en France ;
- 96 500 missions d'intérim ;
- 60 000 intérimaires inscrits ;
- 22 implantations en France.

3.2.2.2.10 Derichebourg Intérim Aéronautique

Derichebourg Intérim Aéronautique, Agence d'Emploi, recrute pour les grands comptes aéronautiques, les compagnies aériennes commerciales et d'affaires, les secteurs militaires et le transport.

Le réseau d'agences Derichebourg Intérim Aéronautique détache son personnel intérimaire pour des missions de courtes ou longues durées et réalise également du recrutement en CDI et CDD au travers de son cabinet de conseil en recrutement, Derichebourg Aérosearch.

Compétences recrutées

- Conception
- Production, assemblage, maintenance
- Support de production
- Support administratif
- Commercialisation
- Services aéroportuaires

Types de contrats

- Missions d'intérim
- Placement CDI & CDD

Chiffres clés 2015 :

- 50 000 missions d'intérim ;
- 200 placements CDD-CDI ;
- 15 000 intérimaires inscrits ;
- 20 implantations en Europe dont 13 en France.

3.2.2.2.11 Derichebourg Évolution Formation

En 2008, le Groupe a créé sa propre école de formation aux métiers de services dans l'aéronautique.

Derichebourg Évolution Formation, centre de formation situé à Toulouse, dispense un large éventail de sessions de formations :

- certification aéronautique : ajusteur monteur (CQPM), monteur câbleur (CQPM), intégrateur cabine avion (CQPM), mécanicien systèmes, CATIA V5 (base expert), contrôleur ;
- sécurité aéronautique : facteurs humains, sécurité carburant (CDCCL) ;
- ressources humaines : management, gestion du stress, droit social, etc. ;
- prévention : habilitations électriques, SST, gestes et postures, arbre des causes, incendie, ATEX ;
- Caces : chariots, nacelles, engins, grues, ponts roulants ;
- propreté : techniques de la propreté, utilisation des produits, attitudes de services.

Ouvert à tout public : demandeur d'emploi, salarié (CIF, DIF, Plan de formation, contrat pro.), reconversion professionnelle, travailleur handicapé.

Chiffres clés 2015 :

- plus de 6 000 personnes formées ;
- plus de 400 000 heures de formations ;
- un taux de retour à l'emploi de plus de 80 % pour les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation qualifiante.

3.2.2.3 Actifs mis en œuvre

Les activités Multiservices sont principalement des activités de services, et à ce titre, utilisent peu d'actifs corporels investis par le Groupe. Réalisées le plus souvent dans les locaux du client, elles utilisent également ses moyens de production.

Le tableau suivant détaille la valeur brute et la valeur nette des actifs corporels mis en œuvre :

| Services aux Entreprises <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|--|-----------|-----------|
| Valeurs brutes | 94 | 80 |
| Amortissements cumulés | (65) | (57) |
| Valeur nette | 29 | 23 |

4.1 Activités et faits marquants **31**

| | | |
|-------|---|----|
| 4.1.1 | Forte baisse du prix des ferrailles en fin d'exercice | 31 |
| 4.1.2 | Renforcement des deux divisions Services à l'Environnement et Multiservices par la croissance externe | 31 |

4.2 Résultats des différentes activités et situation financière **32**

| | | |
|-------|-------------------------------------|----|
| 4.2.1 | Les résultats du Groupe | 32 |
| 4.2.2 | Activité Services à l'Environnement | 33 |
| 4.2.3 | Activité Multiservices | 34 |
| 4.2.4 | Holding | 35 |
| 4.2.5 | Perspectives d'avenir | 36 |
| 4.2.6 | Endettement financier net du Groupe | 36 |
| 4.2.7 | Investissements | 37 |

4.3 Facteurs de risque et incertitudes **38**

| | | |
|--------|--|----|
| 4.3.1 | Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement | 38 |
| 4.3.2 | Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises | 40 |
| 4.3.3 | Risques liés à la cession de Servisair | 40 |
| 4.3.4 | Risques informatiques | 40 |
| 4.3.5 | Risques de crédit ou de contrepartie | 40 |
| 4.3.6 | Présentation du risque de liquidité | 41 |
| 4.3.7 | Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux) | 41 |
| 4.3.8 | Présentation des risques découlant de procédures juridiques | 42 |
| 4.3.9 | Assurances et couverture des risques | 42 |
| 4.3.10 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 43 |

4.4 Gouvernement d'entreprise **44**

| | | |
|-------|--|----|
| 4.4.1 | Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale | 44 |
| 4.4.2 | Rémunération et avantages | 49 |

.../...

| | |
|--|-----------|
| 4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote | 51 |
| 4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit | 51 |
| 4.5.2 Capital autorisé mais non émis | 51 |
| 4.5.3 Titres non représentatifs du capital | 51 |
| 4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société | 51 |
| 4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions | 52 |
| 4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices | 52 |
| 4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales | 52 |
| 4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils | 53 |
| 4.5.9 Droits de vote | 53 |
| 4.5.10 Seuil statutaire de 2 % | 53 |
| 4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action | 54 |
| 4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux | 54 |
| 4.5.13 Actionnariat des salariés | 54 |
| 4.5.14 Accords entre actionnaires | 54 |
| 4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société | 54 |
| 4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales | 55 |
| 4.5.17 Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions | 57 |
| 4.5.18 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle | 57 |
| 4.5.19 Dividendes | 57 |
| 4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital | 57 |
| 4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381) | 58 |
| 4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales | 59 |
| Introduction | 59 |
| 4.6.1 Informations sociales | 59 |
| 4.6.2 Informations environnementales | 71 |
| 4.6.3 Informations sociétales | 77 |
| 4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion | 81 |
| 4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices | 83 |
| 4.9 Projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016 | 84 |

● 4.1 Activités et faits marquants

4.1.1 Forte baisse du prix des ferrailles en fin d'exercice

L'exercice a été caractérisé par l'amplification d'une situation de marché défavorable aux producteurs d'acier par la filière électrique, qui sont les principaux consommateurs de ferrailles. Le bas niveau du prix du minerai de fer, du charbon, et du fret maritime favorise les exportations de semi-produits sidérurgiques chinois à bas coût, y compris en Turquie ou dans des pays européens traditionnellement producteurs d'acier électrique comme l'Italie. Cette tendance a été prégnante surtout au second semestre, rétrécissant le marché des ferrailles. En conséquence, les prix des ferrailles ont subi une sévère correction entre juillet et septembre (-40 à -50 €/t, ce qui correspond à une baisse de l'ordre de 20 %), qui s'est poursuivie en octobre 2015. Si la baisse des prix des ferrailles impacte les résultats des recycleurs (dévalorisation de leur stock), elle est néanmoins salubre pour la pérennité des clients. Le Groupe estime qu'à cette date, le potentiel de baisse de prix est désormais limité, car le prix d'achat des ferrailles est désormais si bas que l'incitation à la collecte a fortement baissé, ce qui pourrait amplifier la rareté des ferrailles.

4.1.2 Renforcement des deux divisions Services à l'Environnement et Multiservices par la croissance externe

Après plusieurs années consacrées à se désendetter, le Groupe a pu sur cet exercice consolider et développer ses métiers par plusieurs opérations de croissance externe, dont notamment :

Services à l'Environnement

- Acquisition de Bienstock, chantier de collecte de déchets métalliques dans la région de Rouen ;
- En octobre 2015, postérieurement à la clôture de l'exercice, la filiale Purfer a acquis la société Valério et Compagnie et ses filiales, qui possèdent 4 chantiers de collecte et valorisation de déchets métalliques dans le Var et les Alpes Maritimes, renforçant le maillage territorial dans cette région.

Multiservices

- Acquisition des actifs d'une société en redressement judiciaire, dans le secteur du nucléaire, qui est devenue Derichebourg Travaux & Maintenance Nucléaire ;
- Acquisition de DAL Holding GmbH, et de sa filiale anglaise, qui permet au métier Intérim Expert Aéronautique de réaliser ses premiers développements à l'étranger, et d'accompagner ses clients à l'international ;
- Acquisition de 51 % du capital de Safira Facility Services, acteur majeur de la propreté au Portugal, portant la détention à 100 %. La société a réalisé environ 35 M€ de chiffre d'affaires en 2014.

Cette politique d'acquisitions sélectives sera poursuivie au cours de l'exercice 2015-2016, pour des actifs porteurs de synergies avec des métiers déjà existants.

● 4.2 Résultats des différentes activités et situation financière

4.2.1 Les résultats du Groupe

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 | Variation % |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 2 355,9 | 2 516,3 | (6,4 %) |
| Ebitda courant | 124,5 | 115,6 | 7,7 % |
| en % du CA | 5,3 % | 4,6 % | |
| Résultat opérationnel courant | 53,5 | 44,8 | 19,3 % |
| en % du CA | 2,3 % | 1,8 % | |
| Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses | (1,0) | (6,2) | |
| Belgique – Litiges environnementaux et sociaux | | (2,0) | |
| France – Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique | (0,5) | (0,9) | |
| France – Charges non récurrentes liées à l'activité Maintenance Aéronautique | | (2,2) | |
| France – Contrôle Urssaf Derichebourg Propreté | | (0,5) | |
| France – Restructuration de l'activité Multiservices | (0,7) | | |
| Autres | 0,2 | (1,2) | |
| Résultat opérationnel | 51,4 | 31,9 | 61,5 % |
| Frais financiers nets | (16,9) | (27,9) | |
| Gains et pertes de change et autres | 1,3 | 1,7 | |
| Dépréciation créance financière | | (12,8) | |
| Résultat avant impôt | 35,8 | (7,1) | N/A |
| Impôts sur les bénéfices | (5,5) | (1,1) | |
| Part de résultat des sociétés mises en équivalence | (1,0) | 0,2 | |
| Résultat net | 29,3 | (8,0) | N/A |
| Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession | (0,2) | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 29,1 | (8,0) | N/A |
| Revenant aux actionnaires de la Société | 28,2 | (8,3) | |
| Revenant aux minoritaires | 1,0 | 0,3 | |

Les chiffres 2014 ont été retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 et IFRIC 21. L'impact des retraitements est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires du groupe Derichebourg pour l'exercice 2014-2015 s'élève à 2,4 milliards €, en baisse de 6,4 % par rapport à celui de l'exercice précédent, sous l'effet conjugué de la forte baisse des cours des matières premières, et du recul des volumes traités dans l'activité Services à l'Environnement (chiffre d'affaires en diminution de 11,3 % dans l'activité Services à l'Environnement), qui sont partiellement compensés par la progression du chiffre d'affaires de l'activité Multiservices (+ 8,5 %).

Ebitda courant

L'Ebitda courant consolidé s'élève à 124,5 M€, en progression de 7,7 % par rapport à l'an passé. L'Ebitda courant des deux divisions opérationnelles est en amélioration. L'Ebitda courant du Groupe s'élève à 5,3 % du chiffre d'affaires.

Résultat opérationnel courant et Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est de 53,5 M€, en progression de 19,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Peu d'événements à caractère non récurrent (2,1 M€) sont à signaler sur l'exercice, à la différence de l'exercice précédent, qui avait été marqué par un cumul d'évolutions défavorables de situations préexistantes ((12,9) M€ au niveau du résultat opérationnel). En conséquence, le résultat opérationnel progresse de 61,5 % sur l'exercice, il s'établit à 51,4 M€.

Résultat avant impôts

Compte tenu notamment de frais financiers de 16,9 M€ (en baisse de 11 M€ par rapport à l'exercice précédent), le résultat avant impôt s'élève à 35,8 M€, à comparer à une perte de 7,1 M€ l'exercice précédent.

Résultat net

Le résultat net est positif à 29 M€, après deux exercices déficitaires.

4.2.2 Activité Services à l'Environnement

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 | Variation % |
|---|----------------|----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 1 674,1 | 1 887,6 | (11,3 %) |
| Ebitda courant | 101,1 | 94,7 | 6,7 % |
| en % du CA | 6,0 % | 5,0 % | |
| Résultat opérationnel courant | 39,8 | 32,9 | 21,0 % |
| en % du CA | 2,4 % | 1,7 % | |
| Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses | (1,0) | (5,7) | |
| Belgique – Litiges environnementaux et sociaux | | (2,0) | |
| France – Coûts d'adaptation au nouvel environnement économique | (0,5) | (0,9) | |
| Autres | 0,0 | (0,8) | |
| Résultat opérationnel | 38,3 | 23,5 | 63,2 % |

Le chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement s'élève à 1,7 milliard d'euros, en baisse de 11,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Ferrailles

La section Faits marquants de l'exercice détaille l'évolution des conditions de marché au cours de l'exercice.

Les volumes de ferrailles traités sont en diminution de 10,8 % à 3,2 millions de tonnes, avec un recul davantage marqué en fin d'exercice. La baisse est supérieure à 10,8 % sur le segment Négoce, le moins rémunérateur en termes de marge, et de l'ordre de 8 % pour les tonnages qui sont entrés sur les chantiers du Groupe.

Compte tenu de la baisse des prix unitaires, modérée sur les 9 premiers mois de l'exercice, et qui s'est accélérée en fin d'exercice, et de la

diminution des volumes de 10,8 %, le chiffre d'affaires Ferrailles est en recul de 21,2 % à 763,8 M€.

Métaux non ferreux

À l'exception des lingots d'aluminium 2^e fusion, dont les prix ont progressé jusqu'en juin 2015 avant de baisser en fin d'exercice, la tendance des prix des différents métaux non ferreux traités par le Groupe a été fortement baissière sur l'exercice, notamment à cause d'une moindre pression de la demande venue de Chine.

Les volumes traités par le Groupe sont en progression de 1,7 %. Compte tenu de la hausse du prix des lingots d'aluminium sur les 9 premiers mois de l'exercice, et de la hausse des volumes décrite précédemment, le recul du chiffre d'affaires des exploitations Métaux Non Ferreux est limité à 0,5 %.

Prestations

Le chiffre d'affaires Prestations est en légère diminution de 2 %, la diminution du chiffre d'affaires Collecte d'Ordures Ménagères étant partiellement compensé par les prestations de service à destination des éco-organismes.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des volumes et du chiffre d'affaires :

| <i>En milliers de tonnes</i> | 2015 | 2014 | Variation |
|------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Ferrailles | 3 232,9 | 3 624,1 | (10,8 %) |
| Métaux non ferreux | 480,1 | 471,9 | 1,7 % |
| Total volumes | 3 713,0 | 4 096,0 | (9,4 %) |

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 | Variation |
|---------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Ferrailles | 763,8 | 969,1 | (21,2 %) |
| Métaux non ferreux | 658,0 | 661,1 | (0,5 %) |
| Prestations | 252,3 | 257,5 | (2,0 %) |
| Total chiffre d'affaires | 1 674,1 | 1 887,6 | (11,3 %) |

Tout au long de l'exercice, le Groupe s'est efforcé de renforcer ses marges unitaires, d'améliorer ses flux logistiques, et de réduire la proportion de stériles mis en décharge si bien que malgré la baisse des volumes décrite précédemment, la marge commerciale (Chiffre d'affaires – Achats consommés – Coût des Transports – Coût des mises en décharge) s'est améliorée de 3 M€.

Par ailleurs, des économies ont été recherchées tout au long de l'exercice. Les mesures prises incluent :

- la fermeture d'un siège administratif régional ;
- l'effet en année pleine de la fermeture de 2 broyeurs l'an passé, et la fermeture d'un troisième broyeur fin juillet 2015, pour adapter l'outil à la baisse des volumes en ferrailles ;

- une adaptation des effectifs, par le non-remplacement de certains départs en retraite.

L'Ebitda courant progresse de 6,4 M€ (+ 6,7 %) à 101,1 M€. Il intègre la contribution en amélioration des activités de collecte d'ordures ménagères. L'Ebitda courant représente 6 % du chiffre d'affaires.

La dotation aux amortissements est quasiment stable par rapport à l'exercice précédent ((0,1) M€), si bien que le résultat opérationnel courant progresse de 6,9 M€, soit 21 % à 39,8 M€.

Compte tenu du moindre montant de charges non récurrentes cette année (1,5 M€) que l'année précédente (9,4 M€), le résultat opérationnel de l'activité Services à l'Environnement progresse de 14,8 M€ (+ 63,2 %) à 38,3 M€.

4.2.3 Activité Multiservices

| En millions d'euros | 2015 | 2014 | Variation % |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 681,3 | 627,8 | 8,5 % |
| Ebitda courant | 27,4 | 22,8 | 20,0 % |
| en % du CA | 4,0 % | 3,6 % | |
| Résultat opérationnel courant | 19,8 | 16,0 | 23,8 % |
| en % du CA | 2,9 % | 2,6 % | |
| France – Charges non récurrentes liées à l'activité Maintenance Aéronautique | | (2,2) | |
| France – Contrôle Urssaf Derichebourg Propreté | | (0,5) | |
| France – Restructuration de l'activité Multiservices | (0,7) | | |
| Autres | | 0,0 | |
| Résultat opérationnel | 19,1 | 13,4 | 42,6 % |

Le chiffre d'affaires de la division Multiservices s'élève à 681,3 M€, en progression de 8,5 %.

À l'exception du métier Énergie, qui après une forte croissance l'an passé, connaît un palier de consolidation cette année, tous les métiers sont en nette progression en termes de chiffre d'affaires :

- Propreté, grâce à un développement dans la majorité des régions françaises ;
- Aéronautique en particulier en Espagne et en Allemagne : sur l'exercice écoulé, le Groupe a renouvelé ses principaux contrats et conquis des parts de marché complémentaires dans ses domaines d'expertise (inspection-qualité, production notamment) ;
- Travail Temporaire tant de spécialité aéronautique que généraliste : le réseau de travail temporaire généraliste a poursuivi son développement, avec le référencement chez de nouveaux grands comptes, tandis que l'intérim de spécialité aéronautique a réalisé ses premiers développements internationaux en Allemagne et au Royaume-Uni ;

- Maintenance Urbaine : Démarrage réussi du contrat innovant d'externalisation d'affichage urbain ;
- Énergie : des premiers succès commerciaux ont été enregistrés dans l'activité Éclairage Public ;

Le chiffre d'affaires de Safira Facility Services, société portugaise de nettoyage antérieurement détenue à 49 %, dont les 51 % restants ont été acquis le 31 août 2015, est consolidé à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 35 M€ en 2014.

L'Ebitda courant s'élève à 27,4 M€, soit 4 % du chiffre d'affaires, en progression de 4,6 M€, soit 20 %. Il intègre le CICE, conformément aux normes IFRS. Toutes les activités du Multiservices voient leur Ebitda progresser.

Le résultat opérationnel courant progresse de 23,8 %, à 19,8 M€.

Compte tenu du faible montant d'éléments non récurrents par rapport à l'an passé, le résultat opérationnel progresse de 42,6 % à 19,1 M€.

4.2.4 Holding

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 | Variation % |
|---|--------------|--------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 0,5 | 0,8 | (34,5 %) |
| Ebitda courant | (4,0) | (1,9) | N/A |
| en % du CA | na | na | |
| Résultat opérationnel courant | (6,2) | (4,1) | N/A |
| en % du CA | na | na | |
| Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses | | (0,5) | |
| France – contrôle Urssaf Derichebourg Propreté | | | |
| Autres | 0,2 | (0,4) | |
| Résultat opérationnel | (6,0) | (5,0) | N/A |

Derichebourg SA

En ce qui concerne les comptes sociaux de Derichebourg SA, société mère, elle exerce principalement son rôle de holding des sociétés faitières du Groupe, et assure le financement des activités dans la mesure où elle porte le crédit syndiqué. Elle est également propriétaire

de l'immobilier du Groupe, et notamment par la détention de la SCI Derichebourg Immobilier. Par ailleurs, Derichebourg SA est la société mère de l'intégration fiscale française.

Principales données sociales

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 |
|----------------------------|------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 3,2 | 3,2 |
| Résultat d'exploitation | (2,2) | (7,2) |
| Résultat financier | (3,2) | 83,5 |
| Résultat courant | (5,4) | 76,3 |
| Résultat exceptionnel | 6,0 | (78,3) |
| Impôt sur les sociétés | 4,7 | 12,4 |
| Résultat net | 5,4 | 10,4 |

Le chiffre d'affaires est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 2,2 M€. Il s'améliore par rapport à l'exercice précédent, qui prenait en compte notamment les coûts liés à la mise en place du nouveau crédit syndiqué.

Le résultat financier s'explique principalement par le jeu des dotations/reprises sur titres de participation.

Le résultat exceptionnel intègre une plus-value sur cession d'une parcelle de terrain, neutralisée dans les comptes consolidés, l'actif ayant été comptabilisé lors du passage aux normes IFRS à une valeur de marché voisine du prix de cession.

Le résultat net est positif, à 5,4 M€.

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, la société Derichebourg SA fournit ci-dessous l'échéancier de ses dettes fournisseurs :

| <i>En millions d'euros</i> | Échus | Non échus | Total |
|--|-------|-----------|------------|
| Fournisseurs hors Groupe | 0,1 | 0,2 | 0,3 |
| Fournisseurs intra-Groupe | N/A | N/A | 0,6 |
| Total Fournisseurs | | | 0,9 |
| Factures à recevoir | N/A | N/A | 1,4 |
| Total Fournisseurs et comptes rattachés Derichebourg SA | | | 2,3 |

Par ailleurs :

- aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'est intervenue au cours de l'exercice ;
- la Société n'a pas réalisé de dépense de recherche et développement. Les activités du Groupe en matière de recherche et développement sont détaillées au 3.2.1.3 ;
- Les franchissements de seuils suivants sont intervenus au cours de l'exercice :
 - à la hausse :
 - Westever : 10 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %,
 - Derichebourg A&D Développement : 10 %, 33,33 %, 50 %,
 - Société des Prés de la Faisanderie : 10 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %,
 - Derichebourg Oil and Gas : 10 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % ;
 - à la baisse :
 - Derichebourg Maroc : 10 % dans le cadre d'une réorganisation interne,
 - Derichebourg Marrakech : 10 % dans le cadre d'une réorganisation interne,
 - Valren : 10 %, 33,33 %, 50 % suite à liquidation de la Société.

4.2.6 Endettement financier net du Groupe

L'endettement financier net du Groupe est de 232 M€ au 30 septembre 2015, en réduction de 47 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution de l'endettement peut être synthétisée comme suit :

En millions d'euros

| | |
|--|--------------|
| Endettement Financier Net au 30-09-14 | 278,6 |
| Ebitda courant | (124,5) |
| Investissements | 54,1 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (37,8) |
| Frais financiers nets payés | 16,9 |
| IS décaissé | 5,8 |
| Acquisition de titres d'autocontrôle | 25,3 |
| Variations de périmètre | 13,8 |
| Autres | (0,3) |
| Endettement Financier Net au 30-09-15 | 231,9 |

4.2.5 Perspectives d'avenir

4.2.5.1 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4.2.5.2 Changement significatif de la situation commerciale, informations sur les tendances

Dans l'activité Multiservices, le chiffre d'affaires et la profitabilité devraient continuer à progresser au cours du prochain exercice

Dans l'activité Services à l'Environnement, l'activité du premier trimestre du nouvel exercice fiscal se caractérise par la poursuite de faibles tonnages. Le potentiel de baisse des prix des ferrailles semble désormais limité, l'incitation à la collecte des déchets étant devenue faible. Le groupe escompte un rétablissement progressif de tonnages plus élevés, durant le premier semestre de l'exercice, sous l'effet de la baisse des stocks des aciéristes, et de la progression du dollar, qui renchérit le coût des importations chinoises. À long terme, le groupe demeure confiant dans la raison d'être des produits issus du recyclage, dont les ferrailles, a fortiori avec la volonté affichée par les différents pays participant à la COP 21 de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le recyclage contribue fortement à limiter les émissions de gaz à effet de serre par rapport à la production de métal primaire.

4.2.5.3 Prévisions ou estimations de résultat

Le Groupe n'a pas pour pratique de fournir une prévision chiffrée de résultat.

4.2.6.1 Flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie figure en 5.1.3. La note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés fournit des informations complémentaires sur l'endettement du Groupe.

4.2.6.2 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et la structure de financement sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés, et dans la note 4.3 Facteurs de risques et incertitudes.

Au 30 septembre 2015, le Groupe respecte ses covenants financiers, et dispose de 138 M€ de lignes non tirées (hors lignes non utilisées au titre de l'affacturage).

4.2.6.3 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Les restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux sont détaillées dans la note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.2.7.2 Principaux investissements

Le tableau ci-dessous détaille les principaux investissements réalisés (entrées en comptes d'immobilisations, indépendamment du mode de financement, sur fonds propres ou par crédit-bail) :

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 | 30-09-13 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Investissements fonciers, infrastructures | 7 | 13 | 13 |
| Équipements de production | 18 | 18 | 16 |
| Matériels de maintenance et de transport | 24 | 15 | 11 |
| Autres | 0 | 7 | 10 |
| Sous-total activité Environnement | 49 | 53 | 50 |
| Activité Propreté | 9 | 6 | 6 |
| Autres investissements Multiservices | 4 | 3 | 3 |
| Sous-total Multiservices | 13 | 9 | 9 |
| Sous-total Holding | 2 | 1 | 2 |
| Total investissements corporels et incorporels | 64 | 63 | 61 |

4.2.7.3 Investissements en cours

Le montant des commandes fermes d'investissements s'élève à 7 M€, pour lesquelles les factures n'ont pas encore été reçues.

4.2.7 Investissements

4.2.7.1 Objectifs poursuivis

Le Groupe mène depuis de nombreuses années une politique régulière d'investissements, dont les objectifs suivant les secteurs sont :

Activité Services à l'Environnement

- La poursuite du maillage territorial ;
- Un meilleur contrôle de la source (gisement matière) par le développement d'une flotte de collecte et de centres d'accueil ;
- Le maintien à un haut niveau de la qualité de l'outil de production ;
- Le développement de l'insertion de l'activité en milieu urbain, et d'une façon plus large, la prise en compte des contraintes environnementales.

Activité Services aux Entreprises

- Un développement et une rationalisation du réseau d'agences ;
- L'acquisition du matériel nécessaire au démarrage des contrats remportés.

● 4.3 Facteurs de risque et incertitudes

L'émetteur a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère, qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.3.1 Risques spécifiques à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1 Risques commerciaux liés à l'activité Services à l'Environnement

4.3.1.1.1 Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique

Le métier du recyclage pratiqué par le Groupe consistait essentiellement en la collecte et l'achat de déchets ferreux, non ferreux, ainsi que de biens et produits de consommation arrivés en fin de vie, et en leur transformation en matières premières ferreuses et non ferreuses. Le métier historique prend en compte aujourd'hui, de par l'application des Directives Européennes, l'obligation faite aux producteurs et importateurs de biens d'avoir à recycler les produits arrivés en fin de vie. Le Groupe répond aux demandes de recyclage formulées par appels d'offres par les producteurs ou importateurs directement ou par les éco-organismes propres à leur branche qu'ils ont pu constituer, avec des objectifs de valorisation. Le métier exercé par le Groupe évolue ainsi vers une activité renforcée de services, avec compte tenu des obligations de valorisation, une extension des obligations de valorisation à d'autres produits, dont les plastiques.

Les volumes traités sont donc prioritairement fonction du gisement exploité, à savoir en amont la consommation des ménages, en aval la production domestique.

La collecte est constituée de trois sources :

- les chutes de production ;
- les démolitions, essentiellement industrielles ;
- les biens et produits de consommation arrivés en fin de vie.

L'ensemble de ces « ressources » font l'objet d'un recyclage, pour une large part, sous la forme, après traitement, de matières premières, ferreuses, non ferreuses, et plastiques essentiellement. Elles constituent l'offre et le prix de ces matières premières est fonction de la demande, tirée pour une large part par les besoins des pays émergents.

Un ralentissement de la croissance, une crise économique, l'écart entre le prix de la ferraille broyée ou cisailée et le prix du minerai de fer, ou des événements d'ampleur nationale ou internationale sont susceptibles d'influencer les volumes et les prix, entraînant une baisse de la rentabilité de l'activité.

Par ailleurs, une détérioration sévère des conditions économiques pourrait être susceptible de créer chez certains acteurs des comportements visant à préserver le volume d'activité, coûte que coûte, au détriment des marges et d'un comportement rationnel, et entraîner ainsi une détérioration des conditions d'achat ou de vente pour les autres concurrents, dont le Groupe.

4.3.1.1.2 Risques liés à l'évolution du cours des matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats d'achat au fur et à mesure des ventes. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframetal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente.

La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de ses stocks.

Il convient de noter que le besoin en fonds de roulement de l'activité Services à l'Environnement peut varier fortement, en fonction de l'évolution des tonnages et des cours des métaux. En général, plus le besoin en fonds de roulement de la division Services à l'Environnement augmente, meilleurs sont les résultats opérationnels.

Le tableau ci-dessous présente l'impact estimé sur le besoin en fonds de roulement de la Société de différents événements.

| <i>En millions d'euros</i> | Impact sur BFR |
|--|-----------------------|
| Augmentation de 10 % du tonnage mensuel | ~ 10 M€ |
| Augmentation de 10 % du prix unitaire à la tonne | ~ 10 M€ |

Les positions présentées sont des variations mensuelles estimées, les variations intra-mensuelles pouvant être supérieures. Les deux effets peuvent se cumuler.

Les données sont présentées avant recours à l'affacturage, qui permet de financer ce besoin, éventuellement avec un décalage de temps inférieur ou égal à un mois.

4.3.1.1.3 Risques afférents à la distinction déchet/produit

Le statut de déchet induit un traitement particulier au plan fiscal au regard de la TVA. Depuis 2008, un mécanisme d'autoliquidation de la TVA a été mis en place en France pour les déchets neufs d'industrie et les matières de récupération. Le preneur de ces produits, qui sont facturés hors taxe, autoliquide et déduit simultanément la TVA. Ce régime diminue le risque de non-reversement de la TVA par un vendeur de déchets neufs d'industrie indélicat, par rapport à la

situation antérieure. Le Groupe est vigilant sur la distinction déchet/non-déchet dans ses achats, mais ne peut matériellement vérifier le traitement symétrique des opérations chez ses contreparties.

Le règlement européen 333/2011, entré en vigueur le 9 octobre 2011, définit un certain nombre de critères (taux maximal d'impuretés, procédures internes de gestion de la qualité, délivrances d'attestations de conformité), qui, cumulés, permettent de considérer comme produits certains débris métalliques de fer, d'acier, et d'aluminium auparavant considérés comme déchets. Ce changement est sans impact sur le régime de TVA applicable à ce stade.

4.3.1.1.4 Risque lié à l'attractivité des produits traités

Les fluctuations, depuis plusieurs années, des cours des métaux ferreux et non ferreux ont renforcé le caractère attractif des produits traités par le Groupe, particulièrement en période de cours élevés. Celui-ci, de par sa présence sur ces marchés, est exposé à des vols de métaux. En amont, le Groupe développe une politique d'authentification des fournisseurs et des marchandises. Les déchets métalliques ferreux et non ferreux achetés, comme l'ensemble des déchets traités par le Groupe, font l'objet d'un examen attentif de qualité et de traçabilité, dans les limites inhérentes au métier de récupération, dans chaque unité d'exploitation.

Par ailleurs, bien qu'ayant pris des mesures destinées à assurer la sauvegarde de ses actifs, le Groupe ne peut garantir que ces mesures seront suffisantes. Compte tenu de la volonté de limiter les stocks sur les différents sites (notamment à cause du risque de fluctuation des cours) et de la dispersion des stocks entre les chantiers, le Groupe considère que la survenance d'un tel événement isolé n'aurait pas d'impact significatif sur ses résultats et sa situation financière pris dans leur ensemble.

4.3.1.1.5 Risques liés à l'achat au détail en espèces de métaux

Jusqu'au mois d'août 2011, la loi française autorisait le paiement en espèces d'achat au détail de métaux ferreux ou non ferreux jusqu'à 500 € par transaction.

Depuis la publication au Journal Officiel de la loi de finances rectificative pour 2011, le 30 juillet 2011, les paiements en espèces pour toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux sont interdits.

Le paiement des achats de métaux doit être obligatoirement effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

Le groupe Derichebourg a soutenu cette disposition qui encadre les pratiques d'achat au livre de police, et réduit les risques antérieurs d'agression des employés pour vols liés à la présence d'argent ou les risques liés à la difficulté de distinguer les particuliers des professionnels parmi les fournisseurs, ou le risque de recel de marchandises volées.

De plus à compter du 1^{er} janvier 2012, les achats au détail de métaux ferreux et non ferreux doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle avant le 31 janvier de chaque année faisant apparaître le nom, l'adresse des vendeurs, ainsi que le cumul annuel des achats effectués auprès de ces derniers.

L'application stricte des procédures volontaires définies par le Groupe est de nature à le préserver des risques de collusion ou de fraude, même si le risque ne peut complètement être éliminé.

Les législations des autres pays sont différentes, parfois plus accommodantes sur les paiements en espèces. Le Groupe s'efforce, dans la limite de ses possibilités, et compte tenu du fait qu'il n'est pas investi d'un pouvoir de police, de vérifier l'identité de ses fournisseurs.

4.3.1.1.6 Risques de concentration commerciale

Le premier client représente 15 % environ du chiffre d'affaires de l'activité Services à l'Environnement (15 % en 2013-2014), les 5 premiers clients 38 % environ (39 % en 2013-2014), et les 10 premiers 45 % (47 % en 2013-2014). La défaillance financière d'un ou plusieurs de ces clients serait de nature à pénaliser les résultats et l'activité du Groupe.

4.3.1.2 Risques industriels et environnementaux

Les installations de prestations, production, traitement et de recyclage disposent des autorisations d'exploitation obligatoires délivrées par les autorités compétentes.

Cependant, l'activité Recyclage pourrait être source de pollution si elle n'était pas réalisée dans des centres suffisamment dotés des installations nécessaires à la préservation de l'environnement.

Le Groupe s'est constitué par apports d'actifs, par acquisition de sites existants et par la création de nouveaux sites. Un double effort a été déployé pour :

- traiter la pollution historique ;
- mettre aux normes les sites existants et *a fortiori* ceux créés.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire. Il ne dispose toutefois pas de l'historique de tous les sites. L'extension du périmètre des villes peut les conduire à souhaiter disposer des terrains exploités par le Groupe, soit par procédure amiable, soit par voie judiciaire. Le Groupe s'efforce d'obtenir une compensation, à hauteur des coûts générés, de déménagement et de réinstallation. Par ailleurs, il négocie les conditions d'arrêt de son exploitation, les villes prétendant notamment obtenir une remise en état des terrains pour un usage d'habitation alors qu'ils relevaient jusque-là d'une zone à usage industriel.

Au cours des dernières années, des efforts d'investissement très importants ont été réalisés sur les centres de valorisation acquis, afin de placer ces installations à un haut niveau de protection de l'environnement. De nombreuses actions sont entreprises pour réduire le bruit de certains sites industriels, surveiller étroitement les rejets dans l'air et l'eau, et protéger les sols. Différentes analyses conduites chaque année mesurent le respect des normes définies par les autorisations d'exploiter obtenues. Par ailleurs, le Groupe continue ses efforts en vue de revaloriser en matière ou en énergie une proportion croissante de ses résidus de broyage. Quatre-vingts centres de valorisation ont reçu un agrément « VHU » en vue de l'accueil et du traitement écologique des Véhicules Hors d'Usage. Le suivi et la gestion des questions environnementales de l'activité Services à l'Environnement sont assurés par les structures régionales, chacune d'elles disposant d'un responsable Environnement.

4.3.2 Risques spécifiques à l'activité Services aux Entreprises

4.3.2.1 Risques liés à la réalisation des prévisions de résultat et aux flux de trésorerie

Le montant net des écarts d'acquisition figurant au bilan au 30 septembre 2015 au titre de l'activité Services aux Entreprises est de 164 M€.

La valeur des écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé du groupe Derichebourg fait l'objet de tests de perte de valeur périodiques. Ces tests se basent sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

La modification d'un ou plusieurs paramètres pourrait conduire à une valeur de l'activité Services aux Entreprises inférieure à celle des actifs figurant dans les comptes : si, dans le futur, l'insuffisance des performances de l'activité Multiservices ou l'évolution des taux d'actualisation venait à impacter négativement les valeurs obtenues et aboutissait ainsi à constater une valeur comptable desdits actifs supérieure à la valeur d'utilité calculée, alors le Groupe serait amené à déprécier lesdits actifs à due concurrence, ce qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le bilan et les résultats du Groupe. Les différents paramètres de calcul sont expliqués dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.2.2 Risques liés à la concentration sur certains opérateurs

Dans l'activité de Services aux Entreprises, le Groupe travaille avec environ dix mille clients. Le plus gros client (regroupement d'entités juridiques contrôlées par une même société) représente environ 21 % du chiffre d'affaires (21 % en 2013-2014).

4.3.2.3 Risques liés à un conflit social et à ses conséquences, ou à l'évolution de la réglementation sociale

Les activités Services aux Entreprises sont des activités intensives en main-d'œuvre, de prestations de services, souvent caractérisées par la présence dans les conventions collectives applicables de clauses de reprise du personnel en cas de gain ou de perte de contrat, qui peuvent influencer sur la nature de la relation entre les personnels et l'employeur, et rendre la résolution de conflits sociaux plus complexe.

Les relations sociales font l'objet d'une attention particulière de la part des responsables opérationnels et des ressources humaines en France et à l'étranger.

Ainsi, l'évolution des relations sociales et de la réglementation qui leur est applicable fait l'objet d'un suivi spécifique destiné à permettre d'anticiper au maximum les impacts. La concentration française des activités des Services aux Entreprises en la matière génère une dépendance assez marquée à l'égard de sa législation sociale et de son évolution.

En particulier, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) introduit en 2013 a un impact significatif à la baisse sur le coût du travail des entreprises employant une forte proportion de main-d'œuvre dont les

rémunérations sont inférieures à 2,5 fois le SMIC. Sa suppression, ou une modification des critères d'éligibilité, affecterait significativement les comptes de l'activité Multiservices.

4.3.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg a cédé Servisair à Swissport France Holding le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le Groupe pourrait être contraint, dans l'hypothèse où des procédures introduites par le vendeur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort, de rembourser à l'acquéreur une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.3.4 Risques informatiques

Le Groupe s'efforce de sécuriser ses différents réseaux informatiques. Il ne peut totalement garantir qu'une attaque informatique ne puisse bloquer ses réseaux et affecter son activité. Néanmoins, le Groupe estime que dans les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises, les opérations pourraient se poursuivre en partie.

4.3.5 Risques de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et de Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec les agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 0,9 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances ne présentent pas de risque particulier, prises dans leur ensemble, hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois (cf. note 4.12.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

4.3.6 Présentation du risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2015, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, remboursé à hauteur de 26,5 M€ le 31 mars 2015. Son encours est donc de 206 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€, et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2016, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2015, 70 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;

- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 240 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée de 2 ans. Le *factor* achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 11 M€ utilisés à hauteur de 11 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2015 est de 78 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 72 M€, utilisées à hauteur de 4 M€ au 30 septembre 2015.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2020.

Principales Échéances

| En millions d'euros | à - 1 an | à + 1 an | à + 2 ans | à + 3 ans | à + 4 ans | Total |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| Crédit syndiqué | 26,5 | 25,5 | 25,5 | 55,5 | 0,0 | 133,0 |
| Locations financières | 21,1 | 18,2 | 15,1 | 10,3 | 5,6 | 70,4 |
| Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾ | 46,3 | 1,7 | 1,5 | 1,1 | 2,6 | 53,3 |
| Total | 94,0 | 45,4 | 42,1 | 67,0 | 8,2 | 256,7 |

(1) Dont à moins d'un an 23,4 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation courant consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

| Date de calcul | Ratio de levier inférieur |
|--|---------------------------|
| 30 septembre 2015 | 2,50 |
| 31 mars 2016 | 2,50 |
| 30 septembre 2016 et le 31 mars et le 30 septembre de chaque année au-delà de cette date | 2,00 |

Au 30 septembre 2015, le ratio de levier est de 1,86.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) service de la dette, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois

glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 1.

Au 30 septembre 2015, le ratio de couverture du service de la dette est de 1,96.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 30 septembre 2015. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2015 de 180 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2015.

4.3.7 Présentation des risques de marché (taux, change, actions, métaux)

Les risques de marché sont présentés dans la note 4.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.3.8 Présentation des risques découlant de procédures juridiques

4.3.8.1 Italie

- La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, défavorable au Groupe mais n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Le Groupe a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en faits et en droit. La décision n'est pas attendue avant fin 2016 ou 2017.

L'exécution forcée du protocole initial, pour autant qu'elle soit possible en droit, se traduirait par un décaissement de 43 M€ pour la société. Le Groupe considère, en lien avec ses avocats, ce risque comme faible.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et demeure assigné à résidence. La Société ne connaît pas les éventuels griefs qui pourraient, le cas échéant, lui être faits, et n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer un éventuel risque financier.

4.3.8.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge George, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2015, la totalité des montants ayant été contestés par la société, qui a entamé une procédure contentieuse à la suite du rejet de ses réclamations administratives.

Une décision de première instance favorable à la Société est intervenue le 26 novembre 2015.

- Une action est intentée contre la société George par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George a été condamnée à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2015, la société a comptabilisé une provision de 2 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle fait appel de cette décision.

En dernier ressort, la demande de la société visant à mettre en cause la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

L'action initiée par George contre les anciens propriétaires n'a pas encore été examinée par la justice.

4.3.9 Assurances et couverture des risques

La politique d'assurance vise à définir et à mettre en œuvre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à ses différents métiers, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties devant répondre à la cartographie des risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût devant permettre aux entités opérationnelles de demeurer concurrentielles dans leur secteur.

Dans cette optique, le Groupe a mis en place des programmes d'assurance internationaux communs. Ces programmes sont gérés centralement par le Service Assurances du Groupe.

Celui-ci est en charge de l'identification des besoins et de la négociation des polices d'assurance. La gestion quotidienne de la prévention, du suivi des risques et des sinistres dont les enjeux financiers sont inférieurs à 100 k€ est assurée par un relais local existant dans chacune des entités du Groupe. Les entités les plus importantes bénéficient, selon les besoins, d'un *Risk Manager* qui reporte au Service Assurances du Groupe. La gestion des sinistres présente des enjeux importants. Elle est assurée par le Service Assurances du Groupe. Les filiales se voient refacturer les primes, ou quotes-parts des primes en rapport avec leurs sinistralités, et supportent les franchises qui s'appliquent, ce qui constitue un élément de la politique de prévention. Le Service Assurances du Groupe se charge par ailleurs d'animer et de coordonner le réseau des différentes compagnies d'assurances à travers le monde.

Politique d'ensemble

L'ensemble des entités sont couvertes par des polices d'assurance internationales dites « Master ». Des polices d'assurance locales ont été déclinées sur la base de la police « Master », en vue d'adapter les besoins de la police « Master » aux risques locaux identifiés ainsi qu'aux réglementations locales, qui peuvent différer d'un pays à

l'autre. Le Groupe est également soucieux de la prévention de ses risques et se consacre par exemple à la formation, à la sécurisation des sites, à de nombreux programmes sécurité, santé et environnement... Les polices d'assurance ont été souscrites auprès de compagnies internationales ayant une forte solidité financière. Cela permet au groupe Derichebourg d'assurer une gestion locale des polices d'assurance, identique partout dans le monde.

Principaux programmes

Les principaux programmes d'assurance du Groupe sont les suivants :

- Assurance Responsabilité Civile Générale : couvrant la responsabilité civile (délictuelle et contractuelle) encourue par le Groupe à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir tant en cours d'exploitation qu'après livraison ;
- Assurance Responsabilité Civile spécifique pour les risques de pollution ;
- Assurance Responsabilité Civile Aéroportuaire ;
- Assurance Dommages : couvrant les dommages matériels directs d'origine accidentelle et soudaine atteignant les biens assurés ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ;
- Assurance Flotte Automobile : sur une base commune, il s'agit essentiellement de polices adaptées en fonction des réglementations locales ;
- Assurance Transport : couvrant les sinistres de transports maritime, ferroviaire, terrestre, entre les sites de production du Groupe et les clients du Groupe ;
- Assurance Affréteur ;
- Assurance Décennale pour toutes les activités liées au bâtiment ;

- Assurances Mandataires Sociaux ;
- Assurance *Workers Compensation*, pour la couverture des accidents et maladies professionnels, qui relèvent d'un système spécifique aux États-Unis.

Les filiales américaines du Groupe disposent aussi de plusieurs contrats d'assurance pour les dommages qui ne sont pas spécifiquement couverts par les polices d'assurance du Groupe ou qui doivent être couverts par une police d'assurance émise sur le territoire américain. Ceci s'applique notamment pour la couverture des dommages aux biens, de la responsabilité environnementale et de la responsabilité civile.

Les caractéristiques des couvertures d'assurances (montant de la couverture, franchise, etc.), font l'objet de révisions régulières, afin d'être adaptées aux besoins de l'activité du Groupe.

Le Groupe estime avoir mis en place les couvertures adéquates, tant dans leur étendue qu'en terme de montants assurés, pour les risques liés à cette activité.

Le montant des polices prises en charge dans les comptes du Groupe au 30 septembre 2015 s'élève à 10 M€.

4.3.10 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À l'exception de celles décrites en 4.3.8. et dans la note 4.26 de l'annexe aux comptes consolidés, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire, ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

● 4.4 Gouvernement d'entreprise

4.4.1 Composition des organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours de ces cinq dernières années. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise

sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. À la connaissance de l'émetteur, aucun des membres de son Conseil d'administration n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

4.4.1.1 Liste des administrateurs et directeurs généraux en fonction au 30 septembre 2015

| Nom et adresse professionnelle | Fonction | Date de première nomination | Date de renouvellement | Date de fin de mandat |
|---|--|--|---|---|
| Daniel DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Père de Thomas et Boris DERICHEBOURG Actions détenues directement : 117 | Administrateur Président du Conseil d'administration et directeur général | CA du 29 juin 2006 CA du 29 juin 2006 | Assemblée générale du 3 février 2010 Conseil du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Abderrahmane EL AOUIR au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 0 | Directeur général délégué (non administrateur) | CA du 8 janvier 2014 | | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Bernard VAL au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1 | Administrateur | Assemblée générale du 24 juin 2004 | Assemblée générale du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Matthieu PIGASSE au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Action détenue : 1 | Administrateur | Conseil du 25 octobre 2005 | Assemblée générale du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Boris DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56 | Administrateur | Assemblée générale du 18 juillet 2007 | Assemblée générale du 18 février 2013 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 |
| Thomas DERICHEBOURG au siège de la Société : 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris Fils de Daniel DERICHEBOURG Actions détenues : 56 | Administrateur | Assemblée générale du 18 juillet 2007 | Assemblée générale du 18 février 2013 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 |
| CFER Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT 15 rue Messidor, 75012 PARIS 339 638 306 RCS Paris Actions détenues : 85 411 102 | Administrateur | Assemblée générale du 18 février 2013 | | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 |

Les mandats de Messieurs Daniel DERICHEBOURG, Bernard VAL et Matthieu PIGASSE venant à expiration, leur renouvellement est soumis à l'approbation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

4.4.1.2 Information et liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires en fonction

M. Daniel DERICHEBOURG, Président du Conseil d'administration et directeur général

M. Daniel DERICHEBOURG est le Président-directeur général du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015

| | | |
|------------------------------------|---|--|
| Président-directeur général | CFER | |
| Président | DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT | FINANCIÈRE DBG |
| Administrateur | CFER | PARIS SUD HYDRAULIQUE |
| Gérant | DBG SCI LES CHÊNES SCI LE POIRIER DE PISCOP SCI HEBSON SCI DERO IMMO SCI DU PARC CHANTERAINES | SCI DE FONDEYRE SCI FINANCIÈRE DES EAUX SCI LES MYRTES DU DÉTROIT SCI FINANCIÈRE DES SOURCES SCI DES DEMUEYES SCI BERNES & BRUYÈRES SCEA DU CHÂTEAU GUITERONDE |
| Représentant légal | SCI HEBSON (SCI LES BUIS DE CHÂTEAUVIEUX, SCI LES ARRAYANES, SCI LES LAURIERS, SCI LES ARBOUSIERS, SCI LES NOISETIERS, SCI LES MÛRIERS) | STÉ DES DEMUEYES (SCI LES COQUETIERS) |
| Président à l'étranger | DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc. | |
| Administrateur délégué en Belgique | TBD FINANCES | |
| Administrateur à l'étranger | CFF RECYCLING UK Ltd DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO DERICHEBOURG RECYCLING USA, Inc. | DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG RABAT |
| Gérant commandité en Belgique | DBG FINANCES | |

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

| | | |
|---------------------------------------|---|--------------------|
| Président du Conseil d'administration | AFM RECYCLAGE | |
| Président | SERVISAIR SAS | |
| Administrateur | AFM RECYCLAGE | |
| Représentant permanent | DERICHEBOURG (société SERAM) | |
| Administrateur à l'étranger | SERVISAIR GROUP Ltd SERVISAIR UK Ltd | SERVISAIR USA Inc. |
| Administrateur délégué en Belgique | DBG FINANCES | |

M. Abderrahmane EL AOUFIR, directeur général délégué

M. Abderrahmane EL AOUFIR est le directeur général délégué du Groupe et exerce et a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| Président | DERICHEBOURG EXPANSION DERICHEBOURG RECYRECUP | INOREC REFINAL INDUSTRIES |
| Directeur général | DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT | FRICOM RECYCLING |
| Administrateur | AFM RECYCLAGE FRICOM RECYCLING | HYDROVIDE SERAM SA |
| Co-gérant | SCI DERICHEBOURG IMMOBILIER | |
| Président à l'étranger | GEORGE & COMPAGNIE | REYFRA |
| Gérant à l'étranger | DERICHEBOURG UMWELT GmbH | |
| Administrateur à l'étranger | CRS DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE SA DERICHEBOURG RECYCLING USA Inc. DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO | REI REYFRA SAN GERMANO SELMAR SA |

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

| | | |
|--------------------------------|---|---|
| Président-directeur général | SERVISAIR FRANCE | SERVISAIR CARGO FRANCE |
| Directeur général | SERVISAIR SAS | |
| Administrateur | SERVISAIR FRANCE | SERVISAIR CARGO FRANCE |
| Co-gérant | COFRAMÉTAL COREPA | SCI CARSOA |
| Représentant permanent | DERICHEBOURG MULTISERVICES (SERVISAIR France) | |
| Président à l'étranger | HEATHROW CARGO HANDLING SERVISAIR AMERICAS Inc. | SERVISAIR AMSTERDAM |
| Directeur général à l'étranger | SERVISAIR HOLDING CANADA Inc, SERVISAIR GROUP Ltd SERVISAIR LLC | SERVISAIR Inc. TRINIDAD AND TOBAGO Ltd |
| Gérant à l'étranger | DBG HOLDING GmbH | |
| Administrateur à l'étranger | HEATHROW CARGO HANDLING INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (CORK) Ltd INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (SHANNON) Ltd INTERNATIONAL AIRLINE HANDLING (DUBLIN) Ltd SAFIRA FACILITY SERVICES SERVISAIR AMERICAS Inc. SERVISAIR CHILE SERVISAIR CONTRACT HANDLING Ltd SERVISAIR DANMARK SERVISAIR FINLAND SERVISAIR HOLDINGS Ltd SERVISAIR IBERICA SA SERVISAIR IRELAND | SERVISAIR LLC SERVISAIR NOMINEES SERVICES Ltd SERVISAIR PERU SERVISAIR Portugal UNIPessoal LD SERVISAIR SVERIGE AB SERVISAIR TCI Ltd SERVISAIR UK Ltd SERVISAIR USA Inc. SERVISAIR VENEZUELA CA SHAMROCK LOGISTICS Ltd TRADING SPACES Ltd |

M. Bernard VAL, administrateur indépendant

M. Bernard VAL, administrateur indépendant au sens du rapport Bouton, n'assume aucune autre fonction dans la Société ou dans toute autre société du Groupe. M. VAL exerce ou a exercé les mandats qui figurent dans les tableaux ci-dessous.

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015

| | | |
|----------------|--|--------------------------------------|
| Administrateur | SOCIÉTÉ DES AUTOROUTES ESTÉREL, CÔTE D'AZUR, PROVENCE, ALPES (ESCOTA) | AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF) |
|----------------|--|--------------------------------------|

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

Membre du Conseil de surveillance GINGER

M. Matthieu PIGASSE, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015**

| | | |
|---|---|------------------------------------|
| Associé-Gérant et directeur général délégué | LAZARD FRANCE | |
| <i>Vice Chairman</i> | LAZARD EUROPE | |
| Président du Conseil d'administration | LES ÉDITIONS INDÉPENDANTES | |
| Président | LES NOUVELLES ÉDITIONS NUMÉRIQUES LES NOUVELLES ÉDITIONS INDÉPENDANTES | YSATIS |
| Administrateur | GROUPE LUCIEN BARRIÈRE RELAXNEWS | THÉÂTRE DU CHÂTELET BSKYB GROUP |
| Membre du Conseil de surveillance | SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE | LE NOUVEL OBSERVATEUR |

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

Néant.

M. Boris DERICHEBOURG, administrateur

Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Président-directeur général | DERICHEBOURG ÉNERGIE DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. | |
| Président | DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG INTÉRIM DERICHEBOURG MULTISERVICES DERICHEBOURG PROPRETÉ DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE DERICHEBOURG SHC | DERICHEBOURG SNG DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE DERICHEBOURG TECHNOLOGIES LOGISTICS & SERVICES SUPPORT ULTEAM |
| Administrateur | CFER DERICHEBOURG ÉNERGIE | DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. |
| Gérant associé | BORIS COURSE ORGANISATION | |
| Gérant | CIVITAS MIROIR 2000 PSIMMO SCI CFF BETA SCI HAUTE-GARONNE | SCI LES CHÂTAIGNIERS SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY SCI LES PEUPLIERS SCI LES SOPHORAS |
| Président à l'étranger | DERICHEBOURG MC DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA DBG TESIS YÖNETIMI | SAFIRA FACILITY SERVICES SELMAR SA |
| Administrateur à l'étranger | DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA | SAFIRA FACILITY SERVICES SELMAR SA |

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

| | | |
|--|---|--|
| Président-directeur général | SERVISAIR FRANCE | |
| Président | ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES | DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE HÉRACLÈS |
| Administrateur | ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP DBG MULTI RESTO SERVICES | SERAM SA SERVISAIR FRANCE |
| Gérant associé | BORIS COURSE ORGANISATION | |
| Gérant | DERICHEBOURG ESPACES VERTS DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES | ULTEAM |
| Liquidateur | DERICHEBOURG ENTREPRISE ADAPTÉE | DBG MULTI RESTO SERVICES |
| Président-directeur général à l'étranger | DERICHEBOURG MAROC | |
| Président à l'étranger | DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (UK) DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Ireland) INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CUSTOMER SERVICES Ltd INFLIGHT CATERING SERVICES Ltd INFLIGHT CATERING SERVICES (Guernsey) Ltd INFLIGHT CLEANING SERVICES Ltd | INFLIGHT COMMERCIAL SERVICES Ltd INTER COMPANY SERVICES Ltd DERICHEBOURG MULTISERVICES Ltd (Manx) DERICHEBOURG MAROC SELMAR SA |
| Administrateur à l'étranger | AGYR LUXEMBOURG DERICHEBOURG MAROC | KNIGHTS CLEANING SERVICES Ltd |
| Représentant permanent | DERICHEBOURG PROPRETÉ (société DERICHEBOURG MC) | |

M.Thomas DERICHEBOURG, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015**

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Président-directeur général | POLYURBAINE | |
| Président | DERICHEBOURG AQUA DERICHEBOURG AQUA OCÉAN INDIEN DERICHEBOURG INTERIM OCÉAN INDIEN DERICHEBOURG MAYOTTE DERICHEBOURG PROPRETÉ OCÉAN INDIEN ECO-PHU HOLDING LIEN ENVIRONNEMENT POLYAMON POLYANCE POLYBUI POLYCEJA POLYCEO | POLYCOROT POLY-MASSI POLYREVA POLYSEANE POLY-SELIA POLY-SENTI POLYSOTIS POLYTIANE POLYURBAINE NORMANDIE POLY-VAL POLY-VALYS REVIVAL |
| Administrateur | DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. POLYURBAINE | SERAM SA |
| Gérant | POLYURBAINE 13 POLY-MILIA POLY-NEA | SCI LES CYPRÈS DE MONTMORENCY SCI LES CHARMES |
| Représentant permanent | POLYURBAINE (société DERICHEBOURG OCÉAN INDIEN) REVIVAL (société ALLO CASSE AUTO) REVIVAL (société AFM RECYCLAGE) | TBD FINANCES (société PARIS SUD HYDRAULIQUE) |
| Président à l'étranger | CMT SPA DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG CANADA ENVIRONNEMENT INC DERICHEBOURG CANADA INC | DERICHEBOURG MAROC DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG RABAT SAN GERMANO |
| Administrateur à l'étranger | CMT SPA CRS ECOREC SRL DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT DERICHEBOURG MAROC | DERICHEBOURG MARRAKECH DERICHEBOURG RABAT SAN GERMANO SELMAR SA |

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

| | |
|-------------------------------------|---|
| Président-directeur général | SERAM SA |
| Président | ECO-PHU |
| Gérant | POLYURBAINE MÉDITERRANÉE |
| Président à l'étranger | REI |
| Représentant permanent à l'étranger | SERVISAIR SAS (société AIRPORT MOSCOW AG) SERVISAIR SAS (société ZAO CARGO TERMINAL PULKOVO) |

Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT, représentant permanent de la société CFER, administrateur**Mandats et/ou fonctions exercés dans une autre société (Groupe ou hors Groupe) au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015**

| | | |
|-------------------------------------|--|------------------------------|
| Représentant permanent | DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT (société POLYURBAINE) DERICHEBOURG MULTISERVICES (société DERICHEBOURG ÉNERGIE) DERICHEBOURG PROPRETÉ (société DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P.) | WESTEVER (société HYDROVIDE) |
| Administrateur | DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA | |
| Représentant permanent à l'étranger | DERICHEBOURG MULTISERVICES (SELMAR SA) | |

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années, soit depuis le 1^{er} janvier 2011

| | |
|----------------|---|
| Administrateur | ASSOCIATION DERICHEBOURG MISSION HANDICAP |
|----------------|---|

4.4.1.3 Administrateur élu par les salariés, et censeur

Néant.

4.4.1.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

À l'exception

- du bail décrit au paragraphe en 3.2.1.4, existant entre la SCI des Demuyes, appartenant à la famille Derichebourg, et dont le gérant est M. Daniel Derichebourg ;
- de la convention de prestations de services conclue entre Derichebourg SA et DBG Finances, visant à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe ; ou
- de la convention de redevance de marque au titre de l'utilisation de la marque Derichebourg conclue avec la société TBD Finances, contrôlées par la famille Derichebourg.

Il n'existe aucun autre conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Les paragraphes 7.3.3 et 7.3.4, et le rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant en section 7.3.5 présentent le détail de ces conventions.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, tout administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiels, et doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil d'administration pour laquelle il serait présumé dans une telle situation de conflit d'intérêt. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil aurait été désigné en tant qu'administrateur de la Société.

Deux administrateurs indépendants siègent au Conseil d'administration de la Société. La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle évoqué en 4.5.9 soit exercé de manière abusive.

4.4.2 Rémunération et avantages

4.4.2.1 Rémunération et avantages en nature

Nous vous rendons compte, ci-après, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par votre Société ainsi que les montants déclarés par les filiales et la société contrôlante durant l'exercice à chaque mandataire social en fonction à la clôture de l'exercice social.

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|--|----------------|----------------|
| M. Daniel DERICHEBOURG, Président-directeur général | | |
| Salaires | 228 000 | 228 000 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 243 000 | 237 000 |

Les informations ont été communiquées par la société DBG Finances.

Les jetons de présence ont été payés par la société Derichebourg SA. M. Daniel Derichebourg ne dispose pas de contrat de travail avec Derichebourg SA ou une société contrôlée par Derichebourg SA.

Une Citroën C2 est par ailleurs mise à disposition de M. Daniel Derichebourg par le Groupe.

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|---|----------------|----------------|
| M. Abderrahmane EL AOUFIR, Directeur général délégué (depuis le 08 janvier 2014) | | |
| Rémunération fixe | 238 974 | 222 677 |
| Rémunération variable | 100 000 | 300 000 |
| Total | 338 974 | 522 677 |

La rémunération a été versée par la société Coframétal.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Abderrahmane EL AOUFIR peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 407 ou équivalent est mis à disposition de M. EL AOUFIR par le Groupe.

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|--|----------------|----------------|
| M. Boris DERICHEBOURG, Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 136 500 | 136 500 |
| Rémunération variable | 30 000 | 51 000 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 181 500 | 196 500 |

Au cours de l'exercice 2013-2014, la rémunération a été versée par Derichebourg Environnement, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Boris Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Peugeot 508 ou équivalent est mis à disposition de M. Boris Derichebourg par le Groupe.

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|---|----------------|----------------|
| M. Thomas DERICHEBOURG, Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 145 500 | 136 500 |
| Rémunération variable | 100 000 | 51 000 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 260 500 | 196 500 |

La rémunération a été versée par Derichebourg Environnement, dans le cadre d'un contrat de travail.

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

La rémunération variable mentionnée est celle versée sur l'exercice. M. Thomas Derichebourg peut bénéficier d'une part variable de rémunération. Elle dépend notamment de l'appréciation de critères de performances opérationnels, ou qualitatifs propres à chaque cadre, mais aussi du niveau des résultats du Groupe. Il n'existe pas de créance due à ce titre à la clôture de l'exercice social.

Un véhicule de type Renault Scenic ou équivalent est mis à disposition de M. Thomas Derichebourg par le Groupe.

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|--|-----------|-----------|
| M. Matthieu PIGASSE, Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 | 0 |
| Rémunération variable | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|---|---------------|--------------|
| M. Bernard VAL, Administrateur indépendant | | |
| Rémunération fixe | 0 | 0 |
| Rémunération variable | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 15 000 | 9 000 |

| En euros | 2014-2015 | 2013-2014 |
|--|---------------|--------------|
| CFER, Administrateur Représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT | | |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 15 000 | 9 000 |

Les jetons de présence ont été versés par Derichebourg SA.

L'information relative aux jetons de présence concerne les jetons versés au cours de l'exercice 2014-2015. Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mai 2014, a décidé d'une répartition inégalitaire des jetons de présence pour l'exercice 2013-2014.

4.4.2.2 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs

Néant.

4.4.2.3 Options de souscription ou d'achat d'action

Il n'y a pas de plan de stock-options en vigueur dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.4 Actions de performance

Il n'y a pas d'actions de performance attribuées dans le groupe Derichebourg.

4.4.2.5 Actions gratuites

Néant.

4.4.2.6 Régimes de retraite supplémentaire

Il n'y a pas de régime de retraite supplémentaire au profit des administrateurs.

4.4.2.7 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction

Néant.

4.4.2.8 Déclaration des dirigeants sur les transactions sur les titres de la Société

Néant pour l'exercice 2014-2015.

● 4.5 Informations juridiques relatives au capital, titres donnant accès au capital, droits de vote

4.5.1 Capital social : montant du capital souscrit

Le capital social est fixé à 42 020 507,50 € (quarante-deux millions vingt mille cinq cent sept euros et cinquante centimes). Il est divisé en 168 082 030 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

4.5.2 Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 12 février 2015 a approuvé trois résolutions, déléguant compétence au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 50 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 500 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 50 M€.

4.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

4.5.4 Titres donnant accès au capital de la Société

4.5.4.1 Options de souscription d'action

Il n'y a pas d'option de souscription d'action en circulation.

4.5.4.2 BSAR (Bons de souscription d'actions remboursables)

Il n'existe plus de BSAR en circulation.

4.5.4.3 BSA (Bons de souscription d'actions)

Le Conseil d'administration du 13 mai 2005 a procédé, sur délégation de compétence de l'assemblée générale mixte du 28 février 2005, à l'émission de 12 738 854 actions ordinaires de la Société, assorties de bons de souscription d'action « BSA » (ensemble des ABSA) qui ont été intégralement souscrites par compensation de créances par la catégorie de personnes à laquelle la souscription a été intégralement réservée, à savoir la catégorie de personnes constituées des prêteurs (et leurs ayants droit) au titre de deux conventions de crédit conclues par Penauille Polyservices, et remboursées en juillet 2007.

L'assemblée générale mixte du 28 février 2005 a déterminé que les BSA seront soumis notamment aux principales conditions suivantes :

- les BSA ne seront pas exerçables au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois ans et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois les BSA seront caducs de plein droit ;
- 455 BSA donneront le droit de souscrire à 128 actions ordinaires nouvelles au prix de 6,70 € l'une (prime d'émission incluse) ;
- les BSA seront détachables des actions dès l'émission des ABSA et pourront être ainsi conservés et cédés indépendamment de ces dernières ;
- les titulaires des BSA seront organisés en une masse conformément aux dispositions du Code de commerce et devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions, et les BSA formant des rompus ne donneront pas lieu à indemnisation de leurs titulaires par la Société ;
- une demande d'admission des BSA aux opérations d'Euroclear France sera déposée, de même qu'une demande en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français, de manière à ce que les BSA puissent être admis aux négociations sur un tel marché à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA ;
- l'ensemble des BSA ne pourra pas permettre la souscription de plus de 3 583 616 actions de la Société, auxquelles s'ajouteront, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaire à émettre pour préserver, conformément aux dispositions qui seront arrêtées par le Conseil d'administration, les droits des titulaires des BSA, étant entendu que la décision d'émission des ABSA emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice des BSA.

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 22 mars 2005, a déterminé les autres modalités d'émission des ABSA, et notamment les modalités de cession des BSA, les mesures de protection des droits des porteurs de BSA, ainsi que les conditions dans lesquelles l'exercice de ces droits de souscription attachés aux BSA pourra être suspendu, et les droits des porteurs des BSA pourront être préservés en cas d'opérations financières concernant la Société.

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre CFF Recycling, Penauille Polyservices, JCP Participations, DJC, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à cette fusion à :

- ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 ;
- faire assurer par CFER, premier actionnaire de CFF Recycling et dorénavant premier actionnaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques.

CFER a accepté également que la promesse d'achat auprès des banques exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017.

L'assemblée générale du 18 juillet 2007 a prolongé la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017.

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by NYSE-Euronext Paris, celle-ci aurait en principe dû intervenir le 14 mai 2007. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

4.5.5 Capital potentiel : incidence des émissions sur la participation dans le capital de Derichebourg SA d'un actionnaire détenant 1 % du capital et ne souscrivant pas aux dites émissions

| | Actions émises | Nombre total d'actions | Nombre d'actions détenues | % |
|---------------------------------------|--------------------|------------------------|---------------------------|---------------|
| Capital au 30 septembre 2015 | 168 082 030 | 168 082 030 | 1 680 820 | 1,00 % |
| Après exercice des BSA issus des ABSA | 3 583 616 | 171 665 646 | 1 680 820 | 0,98 % |

4.5.6 Tableau d'évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Pour rappel, ci-dessous les dernières évolutions intervenues sur le capital :

| Date | Opération | Nombre de titres | | Nombre de titres composant le capital | Mouvement sur le capital € | Solde capital social € | Mouvement sur prime de fusion émission, apport € | Solde prime de fusion, émission ou apport € |
|-------------------|---|------------------|---------|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---|--|
| | | créés | annulés | | | | | |
| 30 septembre 2010 | | | | 170 395 882 | | 42 598 970,50 | | 39 682 201,59 |
| 31 décembre 2010 | Création 26 actions suite exercice BSAR A | 26 | | 170 395 908 | 6,50 | 42 598 977,00 | 409,50 | 39 682 611,09 |
| 28 juillet 2011 | Annulation 2 313 878 actions autodétenues | 2 313 878 | | 168 082 030 | (578 469,50) | 42 020 507,50 | (12 117 779,09) | 27 564 832,00 |

Le capital social est resté inchangé au cours des trois derniers exercices.

4.5.7 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 30 septembre 2015, Derichebourg SA détenait 12 423 980 actions propres représentant 7,39 % du capital. La valeur d'acquisition de ces titres est de 32 954 769 €. Leur valeur nette comptable dans les comptes sociaux est de 32 376 892 €.

Ces titres ont été acquis à hauteur de 4,99 % du capital dans un objectif de « conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe » et à hauteur de 2,40 % dans un objectif « annulation de titres ».

Par ailleurs, l'assemblée générale du 12 février 2015 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation ou la liquidité du marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'AMF ;

- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- l'annulation des titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

4.5.8 Structure du capital de la Société, et franchissements de seuils

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 30 septembre 2015, date de clôture de son dernier exercice social.

| Actionnaires | Nombre de titres | % du capital | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| CFER* | 85 411 102 | 50,82 | 162 274 350 | 69,09 |
| FINANCIÈRE DBG* | 65 894 | 0,04 | 65 894 | 0,03 |
| Salariés | 3 786 308 | 2,25 | 3 786 308 | 1,61 |
| Autodétention | 12 423 980 | 7,39 | 0 | 0 |
| Public | 66 394 746 | 39,50 | 68 758 803 | 29,27 |
| Total | 168 082 030 | 100,00 | 234 885 355 | 100,00 |

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2014 était la suivante :

| Actionnaires | Nombre de titres | % du capital | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| CFER* | 85 411 102 | 50,81 | 162 274 350 | 66,47 |
| FINANCIÈRE DBG* | 65 894 | 0,04 | 65 894 | 0,03 |
| Salariés | 3 892 753 | 2,32 | 3 892 753 | 1,59 |
| Autodétention | 3 173 057 | 1,89 | 0 | 0 |
| Public | 75 539 224 | 44,94 | 77 918 928 | 31,91 |
| Total | 168 082 030 | 100,00 | 244 151 925 | 100,00 |

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

La répartition du capital au 30 septembre 2013 était la suivante :

| Actionnaires | Nombre de titres | % du capital | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|-----------------|--------------------|---------------|--------------------------|----------------------|
| CFER* | 85 411 102 | 50,82 | 162 274 350 | 66,45 |
| FINANCIÈRE DBG* | 65 894 | 0,04 | 65 894 | 0,03 |
| Salariés | 4 059 003 | 2,41 | 4 059 003 | 1,66 |
| Autodétention | 3 146 747 | 1,87 | 0 | 0 |
| Public | 75 399 284 | 44,86 | 77 787 151 | 31,86 |
| Total | 168 082 030 | 100,00 | 244 186 398 | 100,00 |

* Les sociétés CFER et FINANCIÈRE DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG.

4.5.9 Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2015, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 227 305 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2015 s'élève à 234 885 355.

Au 30 septembre 2015, la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détient 50,86 % du capital de Derichebourg SA et 69,12 % des droits de vote.

4.5.10 Seuil statutaire de 2 %

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter l'obligation d'information prévue par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

L'article 10 des statuts prévoit, entre autres dispositions, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant 2 % ou plus du capital de la Société doit informer la Société dans un délai de quinze jours à compter de chaque franchissement de ce seuil de participation, du nombre total d'actions de celle-ci qu'elle possède. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote. L'inobservation des dispositions statutaires entraîne la sanction suivante : l'actionnaire défaillant peut être privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée.

L'article 10 des statuts stipule que la Société est autorisée à demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Par notification en date du 18 août 2015, l'émetteur a été informé du franchissement à la hausse du seuil de 2 % du capital par Norges Bank, qui détenait une participation représentant 2,01 % du capital à cette date.

4.5.11 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action

Néant.

4.5.12 Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 30 septembre 2015, le capital est constitué de 168 082 030 actions de nominal 0,25 €, dont 79 227 305 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 30 septembre 2015 s'élève à 234 885 355.

4.5.13 Actionnariat des salariés

Au 30 septembre 2015, les salariés détiennent 2,25 % du capital et 1,61 % des droits de vote de Derichebourg SA.

4.5.14 Accords entre actionnaires

Il n'existe pas à la connaissance de l'émetteur, d'accord entre actionnaires, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

4.5.15 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

4.5.15.1 Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration (Article 14)

« La Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Durée des fonctions – limite d'âge (Article 15)

« La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

Présidence du Conseil (Article 16)

« Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de soixante-quinze (75) ans.

Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les assemblées.

En l'absence du Président et des vice-Présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires. »

4.5.15.2 Modification des statuts de la Société

(Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique. Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

(Article 37)

« Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation la moitié et sur deuxième convocation le quart des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

4.5.16 Règles applicables à la convocation des assemblées générales

Convocation des assemblées (Article 25)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. À défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. »

(Article 26)

« Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales

Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'assemblée par le Conseil d'administration ainsi que les modalités de justification auprès de la Société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante. »

Ordre du jour (Article 27)

« L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Admission aux assemblées – Vote par correspondance (Article 28)

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

Constitution du bureau (Article 29)

« L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-Président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. À défaut, elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

À chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même. »

Vote (Article 30)

« Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du

droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 21.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq (5) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double. »

Assemblées générales ordinaires (Article 33)

« L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête. »

Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires (Article 34)

« L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. »

Assemblées générales extraordinaires (Article 35)

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de « rompus » en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la Société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la Société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration. »

Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires (Article 36)

« Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier *quorum*, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les *quorum* et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires. »

4.5.19 Dividendes

4.5.19.1 Politique de distribution des dividendes

Le Groupe a pour pratique, sans que cela ne constitue un engagement permanent, de distribuer sous forme de dividendes un montant correspondant à environ 20 % de son résultat net consolidé sous réserve des performances dégagées et de l'appréciation de ses besoins d'autofinancement.

4.5.19.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Les dividendes distribués par Derichebourg SA au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

| | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Dividende par action | 0,00 | 0,06 | 0,00 |
| Dividende total (en M€) | 0,00 | 9,9 | 0,00 |

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 la distribution d'un dividende de 0,05 €/action.

4.5.20 Tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (L. 225-100 du Code de Commerce) et des titres d'emprunt.

| Date de l'assemblée ayant donné les délégations | Montant autorisé (en €) | Durée de validité des délégations | Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice |
|---|--|---|---|
| 12 février 2015 | 50 000 000 (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription) | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 avril 2017 | Néant |
| 12 février 2015 | 500 000 000* (avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription) | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 avril 2017 | Néant |
| 12 février 2015 | 50 000 000 (par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait requise) | 26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 11 avril 2017 | Néant |

* À titre d'émission de titres de créances.

4.5.21 Évolution du cours de Bourse de l'action Derichebourg (FR0000053381)

| Mois <i>En euros</i> | Cours ouverture du mois | Plus haut | Plus bas | Dernier cours du mois | Volume |
|-------------------------|----------------------------|-----------|----------|--------------------------|------------|
| Octobre 2012 | 2,45 | 2,55 | 2,08 | 2,18 | 3 921 145 |
| Novembre 2012 | 2,19 | 2,27 | 2,01 | 2,07 | 2 649 906 |
| Décembre 2012 | 2,10 | 3,3 | 2,068 | 3,15 | 12 761 219 |
| Janvier 2013 | 3,29 | 3,86 | 3,12 | 3,58 | 9 604 746 |
| Février 2013 | 3,58 | 3,83 | 3,225 | 3,35 | 5 598 986 |
| Mars 2013 | 3,29 | 3,59 | 3 | 3,08 | 3 784 576 |
| Avril 2013 | 3,04 | 3,285 | 2,821 | 3,07 | 3 297 558 |
| Mai 2013 | 3,06 | 3,39 | 2,98 | 3,00 | 3 357 117 |
| Juin 2013 | 2,99 | 3,005 | 2,379 | 2,45 | 4 143 892 |
| Juillet 2013 | 2,47 | 3,12 | 2,312 | 2,60 | 12 828 735 |
| Août 2013 | 2,61 | 2,689 | 2,265 | 2,32 | 9 956 588 |
| Septembre 2013 | 2,32 | 2,685 | 2,315 | 2,57 | 8 483 256 |
| Octobre 2013 | 2,54 | 2,79 | 2,461 | 2,58 | 6 048 482 |
| Novembre 2013 | 2,589 | 2,589 | 2,30 | 2,386 | 4 221 777 |
| Décembre 2013 | 2,40 | 2,417 | 2,05 | 2,42 | 5 515 857 |
| Janvier 2014 | 2,425 | 2,896 | 2,315 | 2,559 | 7 765 931 |
| Février 2014 | 2,568 | 2,75 | 2,385 | 2,57 | 5 470 918 |
| Mars 2014 | 2,519 | 2,59 | 2,325 | 2,45 | 5 771 113 |
| Avril 2014 | 2,465 | 2,941 | 2,465 | 2,80 | 9 789 355 |
| Mai 2014 | 2,79 | 2,80 | 2,40 | 2,419 | 5 443 388 |
| Juin 2014 | 2,444 | 2,67 | 2,3 | 2,328 | 6 577 292 |
| Juillet 2014 | 2,329 | 2,37 | 2,125 | 2,21 | 3 192 234 |
| Août 2014 | 2,21 | 2,29 | 1,95 | 2,24 | 3 890 728 |
| Septembre 2014 | 2,24 | 2,35 | 2,098 | 2,098 | 2 315 333 |
| Octobre 2014 | 2,10 | 2,119 | 1,68 | 2,000 | 4 106 626 |
| Novembre 2014 | 2,000 | 2,275 | 1,991 | 2,227 | 3 159 707 |
| Décembre 2014 | 2,21 | 2,55 | 2,15 | 2,55 | 6 093 113 |
| Janvier 2015 | 2,55 | 3,50 | 2,53 | 3,46 | 11 914 305 |
| Février 2015 | 3,40 | 3,70 | 2,91 | 3,05 | 7 979 227 |
| Mars 2015 | 3,06 | 3,09 | 2,71 | 2,85 | 4 860 150 |
| Avril 2015 | 2,86 | 3,14 | 2,76 | 2,79 | 4 744 690 |
| Mai 2015 | 2,79 | 3,61 | 2,74 | 3,11 | 7 330 839 |
| Juin 2015 | 3,19 | 3,24 | 2,83 | 2,88 | 5 987 307 |
| Juillet 2015 | 2,92 | 3,23 | 2,77 | 3,23 | 3 181 218 |
| Août 2015 | 3,30 | 3,35 | 2,51 | 2,93 | 6 260 468 |
| Septembre 2015 | 2,93 | 3,04 | 2,37 | 2,56 | 5 536 090 |
| Octobre 2015 | 2,56 | 2,91 | 2,56 | 2,80 | 2 414 670 |
| Novembre 2015 | 2,75 | 2,87 | 2,33 | 2,38 | 3 243 640 |

● 4.6 Informations sociales, environnementales et sociétales

Introduction

Le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, pris en application de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), est applicable aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2011, et constitue le nouveau cadre pour les informations sociales, environnementales et sociétales. Il s'agit du troisième rapport présenté par le groupe Derichebourg portant sur des informations sociales, environnementales et sociétales faisant l'objet d'une vérification par un tiers indépendant. L'objectif de la vérification est de s'assurer que le présent rapport contient bien toutes les informations requises par le décret, ou que la raison de l'absence de fourniture d'une information est valablement justifiée, et que les informations fournies sont sincères.

Les informations fournies portent sur les sociétés contrôlées des activités Services à l'Environnement, Services aux Entreprises, et Holding.

Le périmètre de reporting social et environnemental est identique au périmètre financier à l'exception des sociétés acquises en cours d'exercice qui ne sont intégrées que l'année suivante. Conformément à ce principe, la société Safira Facility Services (activité Services aux Entreprises) intégrée globalement en fin d'exercice au périmètre financier, et comprenant 4 630 collaborateurs n'a pas été intégrée dans le périmètre d'analyse.

4.6.1 Informations sociales

4.6.1.1 Emploi au 30 septembre 2015

4.6.1.1.1 Effectif total, répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Au 30 septembre 2015, les effectifs du Groupe sont de 33 329 personnes. Le périmètre d'analyse du reporting social est de 28 012 personnes, en baisse de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. L'écart s'explique, comme mentionné en introduction, par les sociétés intégrées dans le périmètre financier au cours de l'exercice 2014-2015, notamment la société Safira Facility Services comptabilisant 4 630 collaborateurs.

Ces effectifs incluent les salariés des entreprises de travail temporaire du Groupe (de l'ordre de 3 395 personnes).

On entend par « *salariés des entreprises de travail temporaire du Groupe* » : les personnes déléguées en mission de travail temporaire par les filiales de Travail Temporaire, dans le cadre de leur activité de mise à disposition de personnel temporaire, et qui conformément à la nature de cette activité sont salariés des sociétés d'intérim lorsqu'ils sont mis à disposition d'entreprises clientes.

Ces 3 395 salariés correspondent donc au nombre de contrats de travail temporaire en cours au 30 septembre 2015, conclus par les 2 sociétés de travail temporaire du Groupe.

À cet effectif salarié s'ajoute un effectif intérimaire hors Groupe de 1 463 personnes présentes à la clôture. Il s'agit des intérimaires sous contrat de mission au sein des sociétés du Groupe (extérieurs aux entreprises de travail temporaire du Groupe au 30 septembre 2015), salariés de sociétés de travail temporaire extérieures au Groupe.

4.6.1.1.1.1 Répartition par pays et par activité

La répartition par activité et par pays est la suivante :

| Effectif | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|-----------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|---------------|------------|------------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| France | 2 755 | 2 827 | 21 687 | 22 554 | 120 | 115 | 24 562 | 25 496 |
| Autres pays européens | 1 268 | 1 403 | 1 322 | 1 145 | 0 | 0 | 2 590 | 2 548 |
| Europe | 4 023 | 4 230 | 23 009 | 23 699 | 120 | 115 | 27 152 | 28 044 |
| Amérique | 173 | 185 | 0 | 0 | 0 | 0 | 173 | 185 |
| Afrique | 273 | 0 | 414 | 0 | 0 | 0 | 687 | 0 |
| Total | 4 469 | 4 415 | 23 423 | 23 699 | 120 | 115 | 28 012 | 28 229 |

Cette apparente stabilité dissimule un mouvement de noria entre les sociétés :

- du pôle Environnement dont l'activité s'est réduite globalement mais plus que compensé par le démarrage des activités marocaines ;

- du pôle Multiservices dont les effectifs ont cru globalement à l'exception de l'une des sociétés de travail temporaire dont le nombre de missions en cours au 30 septembre 2015 a sensiblement diminué par rapport à 2014. En outre la société Safira Facility Services établie au Portugal, comprenant 4 630 collaborateurs n'est pas encore intégrée au périmètre analysé.

4.6.1.1.1.2 Effectif par sexe et par tranche d'âge

| Effectif | 2015 | | | | | 2014 |
|---------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| | < 25 | 26-45 | 46-54 | 55 et + | Total | Total |
| Managers | 61 | 854 | 281 | 170 | 1 366 | 1 024 |
| Hommes | 38 | 583 | 208 | 135 | 964 | 682 |
| Femmes | 23 | 271 | 73 | 35 | 402 | 342 |
| Non-Managers | 2 344 | 12 123 | 7 099 | 5 080 | 26 646 | 27 205 |
| Hommes | 1 388 | 6 783 | 2 859 | 1 778 | 12 808 | 13 078 |
| Femmes | 956 | 5 340 | 4 240 | 3 302 | 13 838 | 14 127 |
| Total | 2 405 | 12 977 | 7 380 | 5 250 | 28 012 | 28 229 |

Nota : la catégorie Agents de Maîtrise, spécifique à la France, n'était pas comptabilisée parmi les managers en 2014 alors que ce sont des collaborateurs encadrants. Pour 2015, ils ont été intégrés à la catégorie Managers.

On peut constater un phénomène de vieillissement des populations, les moins de 25 ans passant de 10,8 % à 8,58 % de l'effectif et les 26-45 ans passant de 47,5 % à 46 % tandis que les tranches supérieures

passent de 24 % à 26 % pour les 46-54 ans et de 17,6 % à 18,7 % pour les 55 ans et plus.

À cet égard, la tranche d'âge des 46-54 ans croît tant en part relative, passant de 24 % à 26 % de l'effectif total, qu'en valeur absolue, augmentant de plus de 8 %. Dans cette tranche d'âge la population féminine passe de près de 14 % à plus de 15 % de l'effectif total (la proportion de femmes demeurant stable à 26 % des managers de cette tranche d'âge).

4.6.1.1.1.3 Répartition par nature de contrat

| Effectif salarié par nature de contrats | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|---|----------------------------|--------------|--------------------------|---------------|------------|------------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Contrats à durée indéterminée | 4 206 | 4 158 | 17 020 | 16 060 | 116 | 109 | 21 342 | 20 327 |
| Contrats à durée déterminée | 238 | 226 | 2 899 | 2 439 | 3 | 4 | 3 140 | 2 669 |
| Contrats en alternance | 25 | 31 | 109 | 115 | 1 | 2 | 135 | 148 |
| Contrat de travail temporaire | 0 | 0 | 3 395 | 5 085 | 0 | 0 | 3 395 | 5 085 |
| Total effectif | 4 469 | 4 415 | 23 423 | 23 699 | 120 | 115 | 28 012 | 28 229 |

Nota : le nombre de contrats de travail temporaire mentionné correspond au nombre de contrat de travail temporaire en cours au 30 septembre 2015, conclus par les deux sociétés de travail temporaire du Groupe.

Au niveau européen (EU 28), la proportion de salariés sous contrat à durée déterminée s'établissait en 2014 à 14 % des emplois salariés (14,4 % de femmes, 13,6 % d'hommes) avec de fortes disparités selon les états membres.

Ainsi la proportion d'emplois de CDD demeurait la plus élevée en Pologne (28 %), Espagne (24 %) et Portugal (21 %) et la plus faible en Roumanie (1,5 %), ainsi qu'en Lituanie (2,8 %).

La part de CDD au sein de la population salariée française s'établissait en 2014 à 16 %, (16,9 % de femmes et 15 % d'hommes), en légère progression depuis 2012.

(source : *European Labour Force Survey "annual results 2014"* Eurostat.)

Le recours au CDD au sein du Groupe (11,21 %) est inférieur à la moyenne nationale.

4.6.1.1.2 Embauches et licenciements

Il convient de signaler que les activités Collecte d'ordures ménagères/Nettoyement (Services à l'Environnement) et Propreté (Services aux Entreprises) sont sujettes, tant en France que dans d'autres pays, à des réglementations qui peuvent prévoir, avec des modalités spécifiques précises, le transfert au successeur des effectifs affectés à un contrat.

Ces collaborateurs exercent essentiellement sous CDI. Les variations d'effectifs sont directement liées aux variations d'activité. En outre, l'augmentation du niveau d'activité de ces secteurs implique un niveau plus soutenu en volume des mouvements de gains et de pertes de marchés.

4.6.1.1.2.1 Embauches par type de contrat

| Effectif | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|--------------------------------|----------------------------|------------|--------------------------|---------------|-----------|-----------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Contrats à durée indéterminée | 233 | 554 | 3 805 | 2 944 | 26 | 14 | 4 064 | 3 512 |
| Contrats à durée déterminée | 367 | 357 | 27 988 | 27 016 | 8 | 13 | 28 363 | 27 386 |
| Contrats en alternance | 24 | 24 | 1 332 | 1 500 | 0 | 0 | 1 356 | 1 524 |
| Contrats de travail temporaire | 0 | 0 | 20 503 | 19 339 | 0 | 0 | 20 503 | 19 339 |
| Total effectif | 624 | 935 | 53 628 | 50 799 | 34 | 27 | 54 286 | 51 761 |

Nota : Afin de rendre compte de l'activité des sociétés de travail temporaire du Groupe, il est pertinent d'indiquer le nombre de contrats de travail temporaire. Celui-ci correspond au nombre de contrats de travail temporaire conclus par les deux sociétés de travail temporaires du Groupe durant l'exercice.

L'augmentation du nombre de CDI conclus au sein du pôle Services aux Entreprises témoigne de la croissance de son activité, notamment au regard des annexes 7 (reprises de marchés) de Derichebourg Propreté.

À l'inverse, le volume moindre d'embauche en CDI au sein du pôle Environnement témoigne du ralentissement de cette activité.

4.6.1.1.2.2 Motifs de départ, par nature et par métier

| Effectif | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------|--------------------------|---------------|-----------|-----------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Fin normale de contrat ⁽¹⁾ | 306 | 197 | 27 330 | 26 814 | 9 | 16 | 27 645 | 27 027 |
| Démission | 86 | 125 | 1 287 | 1 015 | 3 | 1 | 1 376 | 1 141 |
| Licenciement économique | 52 | 59 | 26 | 13 | 0 | 0 | 78 | 72 |
| Autres licenciements ⁽²⁾ | 183 | 770 | 2 461 | 3 166 | 4 | 6 | 2 648 | 3 942 |
| Autres motifs | 174 | 24 | 713 | 1 909 | 10 | 1 | 897 | 1 934 |
| Rupture conventionnelle | 39 | 37 | 191 | 113 | 3 | 3 | 233 | 153 |
| Départs à la retraite | 48 | 43 | 196 | 192 | 2 | 0 | 246 | 235 |
| Fin de missions intérimaire | 0 | 0 | 22 193 | 13 733 | 0 | 0 | 22 193 | 13 733 |
| Total | 888 | 1 255 | 54 397 | 46 955 | 31 | 27 | 55 316 | 48 237 |

(1) Fin de CDD, de contrats en alternance.

(2) Dont 1 295 transferts conventionnels et L. 1224-1.

4.6.1.1.3 Rémunérations et leur évolution

| En milliers d'euros | France | | Europe (hors France) | | Amérique | | Afrique | | Total | |
|------------------------------|--------|------|----------------------|------|----------|------|---------|------|-------|------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Salaires moyen annuel global | 26,4 | 23,3 | 24,8 | 19,0 | 35,7 | 31,1 | 3,7 | NA | 25,6 | 22,8 |
| Salaires moyen annuel hommes | 28,6 | 26,2 | 29,4 | 21,8 | 34,6 | 30,9 | 3,7 | NA | 27,8 | 25,6 |
| Salaires moyen annuel femmes | 22,9 | 19,1 | 15,2 | 14,4 | 42,0 | 32,2 | 3,7 | NA | 21,8 | 18,6 |

Le salaire moyen est égal au rapport entre la rémunération annuelle et la moyenne annuelle des effectifs présents sur les douze mois de l'année.

Il convient de relever la spécificité de l'activité Propreté au sein du périmètre France. Au 30 septembre 2015, Derichebourg Propreté

comprend 15 510 salariés, soit plus de 55 % de l'effectif du Groupe. En effet, l'importance de cette activité en termes d'effectif est telle qu'elle a tendance à dissimuler la diversité des réalités propres aux autres secteurs d'activité.

Ainsi, le rapport de situation comparée Hommes/Femmes de l'année 2014 (constaté au 31/12) de cette activité mettait en exergue le fait que sur un effectif de l'ordre de 16 877 personnes, 78,25 % (taux stable) travaillaient à temps partiel. Les femmes totalisaient près de 70 % de l'effectif, pour l'essentiel à temps partiel. Sur les emplois les moins qualifiés les femmes ouvrières à temps partiel représentaient 61,95 % de l'effectif total de Derichebourg Propreté.

À titre indicatif, le taux d'emploi des femmes à temps partiel âgées de 15 à 64 ans en France (2014) se situe à hauteur de 30 % (32,2 % dans la zone UE28) ; (source : *European Labour Force Survey "annual results 2014" Eurostat*).

En outre, il convient de relever que 12 familles de métiers concentrent plus de 50 % des femmes ; les agents d'entretien représentant la 2^e catégorie d'emplois la plus féminine (après les emplois d'aides à domicile, aides ménagères et assistantes maternelles) – (source : rapport « vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, édition 2015 »).

Enfin, la part des femmes dans les emplois d'agents d'entretien atteint 70,5 % de cette catégorie (source rapport Dares « répartition des hommes et des femmes par métiers » publication décembre 2013).

L'impact d'une telle structure des effectifs tend nécessairement à écraser le niveau moyen des rémunérations des femmes sur le périmètre France du Groupe.

Au-delà du caractère structurel de l'organisation à temps partiel de l'activité Propreté, toutes les sociétés françaises se sont positionnées en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, par la négociation avec leurs partenaires sociaux d'accords ou de plans d'action.

L'axe majeur tend à favoriser l'évolution des mentalités et la remise en cause des stéréotypes, préalable nécessaire au succès d'une telle démarche.

Parmi les actions déployées au sein des filiales françaises figurent des actions telles que le suivi individualisé permettant de détecter les personnes à potentiel afin de favoriser la promotion professionnelle sur des emplois à temps complet, la meilleure prise en compte des contraintes de la vie personnelle par la programmation des réunions de travail sur des horaires adaptés, la prise en compte lors des entretiens annuels de la thématique de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée.

4.6.1.2 Organisation du travail

4.6.1.2.1 Organisation du temps de travail

| En milliers d'heures | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|--|----------------------------|-------|--------------------------|--------|---------|------|--------|--------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Heures totales travaillées effectif présent sur l'exercice | 7 477 | 7 446 | 25 309 | 24 286 | 186 | 186 | 32 972 | 31 918 |
| Dont heures supplémentaires | 437 | 641 | 385 | 715 | 1 | 0 | 823 | 1 356 |
| Salariés à temps partiel | 182 | 182 | 13 108 | 12 780 | 6 | 3 | 13 296 | 12 965 |

D'après les résultats annuels 2014 publiés par Eurostat (source : *European Labour Force Survey "annual results 2014" Eurostat*) :

- au niveau européen, la durée hebdomadaire moyenne de travail pour les salariés à temps plein en 2014 variait de 37,8 heures au Danemark à 42,4 heures au Royaume Uni. Cette moyenne s'établissait au niveau européen (EU 28) à 40,4 heures par semaine, à raison de 39,4 heures pour les femmes et 41,1 heures pour les hommes (stable par rapport à 2011) ;
- en France, la durée hebdomadaire moyenne de travail à temps plein s'établissait à 39,1 heures (38,2 heures pour les femmes ; 39,7 heures pour les hommes) ;
- la durée moyenne de travail à temps partiel s'élevait en Europe (EU 28) à 20,4 heures par semaines (20,7 heures pour les femmes ; 19,2 heures pour les hommes). En France, cette durée moyenne de travail s'élevait à 23,2 heures par semaines (23,6 heures pour les femmes et 21,5 heures pour les hommes).

Le travail à temps partiel a atteint en 2014 20,6 % des emplois au sein de l'Union européenne (EU 28) ; les femmes représentant 77,3 % des personnes occupées à temps partiel. À cet égard, la spécificité de Derichebourg Propreté apparaît de manière flagrante, alors que son

effectif représente 54 % de l'effectif total, le volume d'heures prestées par cette activité représente 38 % du volume d'heures travaillées.

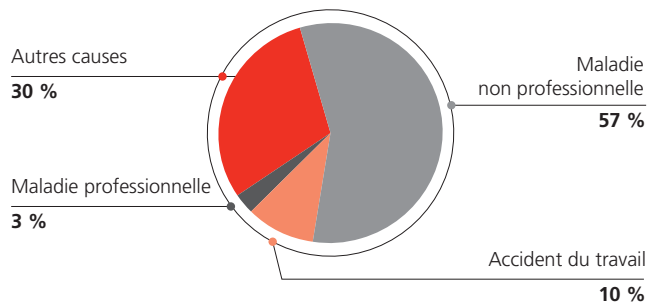
Au 30 septembre 2015, Derichebourg Propreté emploie environ 78,3 % de son effectif à temps partiel.

La durée moyenne de travail des salariés à temps partiel au 30 septembre 2015 sur Derichebourg Propreté était de 79,54 heures mensuelles (67,93 h/mensuelles pour les femmes et 108,93 h/mensuelles pour les hommes), ces niveaux sont liés à un volume important de très faibles mensualisations contractuelles, en lien avec la nature même des contrats commerciaux. Ces durées sont globalement stables par rapport à 2014.

Le fort taux de recours au temps partiel est lié aux métiers de la propreté, car les prestations de nettoyage sont souvent réalisées en dehors des heures de présence des salariés des entreprises clientes. Par ailleurs, les salariés de la profession ont souvent plusieurs employeurs. Derichebourg Propreté a pour objectif, dans la limite des possibilités, de permettre à ses salariés d'accroître leur temps de travail en fonction des opportunités du marché. À cet égard, des initiatives afin de développer les prestations en journées sont menées auprès de clients sensibilisés.

4.6.1.2.2 Absentéisme

Le nombre de jours d'absence pour l'ensemble du groupe Derichebourg est estimé entre 600 et 700 milliers de jours par an, près de 90% provenant des Services aux Entreprises, ce qui représente environ 23 jours par an par salarié en moyenne. Les principales causes des absences constatées sont les suivantes :



Nota « Autres causes » : absences autorisées, absences injustifiées, absences non autorisées, congés sans solde, événements familiaux divers, enfant malade.

Les catégories d'absences ont été définies plus précisément dans le Protocole de reporting social cette année mais le suivi des absences reste toutefois une donnée approchée du fait de plusieurs difficultés : d'une part des difficultés d'application des procédures et d'autre part les limites des définitions. Par exemple, l'absence des salariés travaillant à temps partiel est décomptée sans tenir compte de leur prorata de présence. Concernant les salariés des filiales de travail temporaire également, représentant 12% des effectifs, les raisons liées à des absences peuvent conduire les personnes à ne pas accepter de conclure de contrats de mission.

Le suivi du nombre de jours d'absence montre une augmentation significative entre 2014 et 2015 en partie liée à une augmentation des effectifs des Services aux Entreprises (salariés en contrats de travail temporaire exclus).

4.6.1.3 Relations sociales

4.6.1.3.1 Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

| En nombre | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|---|----------------------------|------|--------------------------|------|---------|------|-------|-------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Présence de syndicats (nombre) | 60 | 66 | 26 | 40 | 1 | 1 | 87 | 107 |
| Nombre de mandats de représentants du personnel | 380 | 373 | 571 | 753 | 11 | 9 | 962 | 1 135 |
| Nombre de réunions des instances représentatives du personnel | 444 | 473 | 881 | 936 | 17 | 17 | 1 342 | 1 426 |

Les informations ont été recensées au niveau de chaque entité juridique, une même organisation syndicale peut être comptée plusieurs fois par le biais de ses différents syndicats.

4.6.1.3.2 Bilan des accords collectifs

56 accords ont été conclus selon les thèmes suivants :

- accords salariaux : 36 ;
- accords droit syndical : 6 ;
- organisation du travail : 4 ;
- sécurité/santé : 2 ;
- diversité : 8.

4.6.1.4 Santé et Sécurité

4.6.1.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail

En France, les sociétés du Groupe se sont dotées de systèmes de management de la sécurité, en s'appuyant sur l'instance du CHSCT ainsi que sur des commissions de sécurité chargées de déployer les procédures de prévention et de contrôle.

Le principe de « causeries sécurité » est largement répandu sur les sites d'exploitation (voire systématisé sur les sociétés de la division Environnement).

En outre, les négociations consécutives à la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, ont été précédées d'une phase de diagnostic sur l'ensemble des sociétés françaises du Groupe, associant les acteurs internes de la prévention ainsi que les conseils d'acteurs externes tels que les CRAM, Carsat, organismes Certificateurs, médecins du travail...

Les plans d'actions qui ont été adoptés lorsque les conditions fixées par la loi susvisée l'exigeaient, voire pour certaines sociétés, y compris lorsqu'une telle exigence n'était pas requise, sont toujours en vigueur et participent de la politique de prévention déployée au sein des différentes sociétés du Groupe.

Le groupe Derichebourg a mis en place une démarche de prévention des risques axée sur la sécurité du travail, qui constitue une préoccupation majeure dans l'exercice de ses activités, en s'attachant à réduire les accidents du travail dans le cadre d'un système management de la sécurité.

Dans le cadre de la **loi du 20 janvier 2014** garantissant l'avenir et la justice du système des retraites instituant le compte personnel de prévention de la pénibilité, un groupe de travail réunissant les Responsable Qualité – Sécurité – Environnement de l'ensemble des activités françaises procède à la définition d'une méthodologie d'analyse et de recensement afin d'établir l'exposition de chacun des postes aux facteurs de pénibilité, tenant compte des mesures de préventions individuelles et collectives ainsi que des aspects liés à la polyvalence.

Illustration d'une démarche prévention-sécurité

Une expérience menée au sein de la société Derichebourg Intérim Aéronautique saluée par la Carsat Sud-Est peut illustrer cette démarche.

Derichebourg Intérim Aéronautique s'est toujours engagée dans une démarche d'amélioration continue qui repose sur trois socles complémentaires qui sont la Qualité, la Sécurité et le Développement Durable formant ainsi son système de management intégré.

Son système Qualité est étudié pour placer au cœur de son management les axes fondamentaux suivants :

- la satisfaction et la fidélisation des clients et intérimaires, en offrant un niveau de service performant, maîtrisé et mesuré, en communiquant et en étant à l'écoute ;
- le respect et la progression des femmes et des hommes de l'entreprise, permanents et intérimaires, en :
- respectant les 10 principes du Pacte mondial adopté à l'initiative de l'Organisation des Nations unies,
- respectant les cultures en favorisant la diversité des collaborateurs et intérimaires,
- aidant à l'insertion sociale et en favorisant, notamment, l'insertion des personnes Handicapées,
- développant la notion d'employabilité de ses collaborateurs en renforçant l'adéquation de leurs compétences au poste de travail à travers la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences,
- en s'attachant à réduire les accidents du travail en développant et en généralisant les systèmes d'analyse.

Pour réduire cette accidentologie, une démarche sécurité en plusieurs étapes est faite auprès des entreprises utilisatrices et des intérimaires :

- 1/ la visite des postes de travail dans les entreprises utilisatrices où Derichebourg Intérim Aéronautique délègue des salariés intérimaires ;
- 2/ l'accueil sécurité en agence des salariés intérimaires ;
- 3/ l'analyse des accidents du travail avec arrêt, analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice et mise en place de plans d'actions ;
- 4/ la sensibilisation des salariés intérimaires sur site de l'entreprise utilisatrice ou en agence sur la prévention des risques professionnels ;
- 5/ le bilan de mission (intermédiaire et fin) des salariés intérimaires :
 - bilan intermédiaire : envoyé pour les missions d'intérim de plus de 3 mois,
 - bilan de fin de mission : envoyé pour les missions d'intérim de 1 à 3 mois.

Un seul animateur pour toute la France jusqu'en 2012 pour animer le réseau de 11 agences, et un référent sécurité par agence.

En 2013, Derichebourg Intérim Aéronautique décide de mettre l'accent sur la santé et la sécurité au travail de tous ses collaborateurs. Cela s'est traduit par l'affirmation de cette volonté dans sa politique de management puis par la constitution d'une équipe d'animateur sécurité en découpant la France en trois :

- Vitrolles / Aix-les-Bains ;
- Toulouse / Tarbes / Bordeaux / Rochefort ;
- Paris / Roissy Charles de Gaulle / Nantes / Saint-Nazaire / Boves.

Dans un deuxième temps, la direction s'est engagée en 2013 puis en 2014 par écrit auprès de toutes ses Carsat sur un certain nombre de sujets en définissant des objectifs clairs et chiffrés en matière de santé et sécurité.

Cet engagement reposait sur 4 axes dont déjà 3 développés et un nouveau :

- la formation des salariés permanents à la prévention des risques professionnels afin d'améliorer les échanges d'informations relatifs aux risques identifiés par les clients et aux moyens de préventions appropriés ;
- le recueil des caractéristiques du poste de travail auprès des Entreprises Utilisatrices et notamment si celui-ci figure sur la liste des postes présentant des risques particuliers pour la santé et la sécurité des salariés intérimaires avec envoi d'un questionnaire annuel ;
- la visite des postes de travail des salariés intérimaires en mission d'intérim ;
- procéder à l'analyse de tous les accidents du travail avec arrêt.

Vis-à-vis de la formation à la sécurité, il s'est avéré que le niveau de connaissance des collaborateurs permanents était très hétérogène. Un rapide état des lieux des propositions du marché a été réalisé. Il a révélé qu'aucun support ni prestation n'étaient en adéquation avec les besoins et l'organisation de la Société.

Partant de ce constat, la solution « personnalisée » passant par la création d'un support adapté à l'activité et à l'organisation de la Société est apparue comme la seule issue possible pour pouvoir former tous les collaborateurs en agence et le référent sécurité par agence, sachant que généralement c'est le chef d'agence.

Le support de formation a été développé en partenariat avec la société Auxilium QSE et l'équipe de préventeurs.

À l'issue de cette phase qui a duré près de 5 mois, le support a été présenté aux Carsat Sud-Est et Midi-Pyrénées afin d'en entériner le contenu.

En effet, un support intégrant l'essentiel du référentiel établi par l'Assurance Maladie et Prism'emploi, « Santé et sécurité au travail dans l'intérim », était une condition sine qua non fixée par les Carsat pour avoir leur aval.

Les objectifs de la formation ont été établis en suivant le référentiel de l'Assurance Maladie qui étaient les suivants :

1. harmoniser les connaissances et les pratiques en matière de prévention sécurité ;
2. dialoguer avec le client afin d'établir un contrat de mise à disposition intégrant la composante santé et sécurité ;
3. informer le salarié intérimaire sur sa mission d'intérim ainsi que ses aspects santé et sécurité ;
4. traiter les accidents afin de compléter a posteriori la connaissance des risques de l'Entreprise Utilisatrice ;

5. répondre aux exigences de la politique Prévention Sécurité de Derichebourg Interim Aéronautique.

Le support de formation, outre les aspects essentiels de la réglementation, intègre les outils logiciels, les procédures et les supports documentaires de l'entreprise. Les notions abordées sont donc systématiquement rattachées à l'aspect opérationnel du métier des chargés de recrutement.

De nombreux exercices ou études de cas donnent un caractère interactif à la formation. À la fin de chaque grand thème, se trouve un exercice ou une mise en situation qui valide l'acquisition ou non des informations essentielles.

Les stagiaires ne restent donc pas passifs et sont régulièrement sollicités par le formateur tout au long du module.

Enfin, la formation est ponctuée par un questionnaire final constitué de 50 questions.

Si le stagiaire n'a pas plus de 50 % de questions bonnes, il devra faire un recyclage personnalisé avec l'animateur sécurité pour acquérir les bases manquantes demandées par le référentiel de l'assurance maladie sous un mois.

Un questionnaire d'évaluation à chaud est donné à tous les stagiaires pour évaluer les formateurs internes qui sont les animateurs sécurités, et qui ont suivi des modules de prévention imposés par certaines CARSAT, comme les bases en prévention, être formateur en prévention Hygiène et sécurité.

Initialement, deux sessions de 14 heures de formation réparties sur 2 jours consécutifs ont été organisées pour l'ensemble des responsables d'agences.

Les animateurs sécurité ont ensuite formé l'ensemble des chargés de recrutement individuellement ou en petit groupe, favorisant ainsi l'échange.

La formation s'étend sur 4 demi-journées, se déroulant sur une période d'un mois.

Cette organisation avait un double objectif :

- permettre une meilleure assimilation du volume information ;
- perturber au minimum l'organisation quotidienne des agences.

La force de sa formation réside aussi dans sa souplesse, que ce soit en termes de planification ou de durée. Les animateurs s'adaptent un maximum aux contraintes des agences. De plus, en fonction des individualités l'animation de la formation peut s'étendre sur 14 heures comme sur 16 heures.

Aujourd'hui chaque nouveau chargé de recrutement ou responsable d'agence reçoit cette formation dans le mois de son intégration.

Dans le monde du travail temporaire, Derichebourg Interim Aéronautique fait partie des acteurs consacrant le plus de temps à la formation santé et sécurité pour le personnel de ses agences.

Il existe aujourd'hui un tronc commun de connaissances santé et sécurité partagé par toutes les équipes de recrutement. Les chargées de recrutement sont beaucoup plus autonomes sur le domaine sensible de la sécurité au travail et de la réglementation.

Aujourd'hui certaines sont même force de proposition en vue d'améliorer les supports de sensibilisation des collaborateurs intérimaires.

Un diplôme est délivré aux collaborateurs qui ont suivi la formation et qui ont eu plus de 50 % de réponses justes au quizz.

Dans la profession, cette formation est dispensée par des organismes de formation sur une journée de sept heures, et uniquement sur certains collaborateurs des agences.

Cet investissement tant financier qu'humain ainsi que l'originalité du déploiement de cette formation a été reconnue par la Carsat Sud-Est au travers de leur invitation au salon PREVENTICA de Marseille le 19 juin 2014.

La Carsat Sud-Est a en effet proposé à Derichebourg Interim Aéronautique de présenter ses réalisations lors de leur conférence dédiée à La Santé au Travail et la Sécurité en Entreprises.

Les mutations de l'outil sont également dictées par les changements de la réglementation comme récemment la pénibilité.

Aujourd'hui cette formation ne fait pas partie du passé. Elle est inscrite dans le présent et le futur de l'entreprise. C'est une réalisation pérenne, caractérisée par un support vivant, évolutif et qui s'adapte à l'instar de l'entreprise aux évolutions qui l'entourent.

Démarche qualité de vie au travail

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche sur la Qualité de Vie au Travail, le groupe Derichebourg s'est lancé en février 2014 dans un diagnostic avec le déploiement, sur le périmètre des sociétés françaises du Groupe (à l'exception de Derichebourg Propreté qui avait déjà procédé courant 2013 à une étude similaire), d'un questionnaire Qualité de Vie au Travail.

Le taux de **participation** s'est élevé à **38 %** (en 2013 taux de participation Derichebourg Propreté 10 %)

Les résultats les plus saillants ont fait apparaître que **87 %** des salariés s'estiment **heureux dans leur travail** (78 % au sein de Derichebourg Propreté) et plus de 90 % s'estiment **fiers d'appartenir au groupe Derichebourg**.

Sur le thème de **l'environnement de travail**, plus de **89 %** des collaborateurs du Groupe se sentent **en sécurité** dans leur environnement de travail, et plus de **80 %** estiment **disposer du matériel nécessaire** à leur poste de travail.

Sur le thème des **tâches/du travail** : **le travail a du sens** (plus de **93 %**), **la variété des tâches** (plus de **84 %**) ainsi que **l'autonomie dans leur travail** (plus de 81 %) expliquent probablement ce phénomène.

L'accompagnement en **formation** (plus de **86 %**) et des **attentes professionnelles claires** (plus de 94 %) à l'aide **d'explications** nécessaires **bien dispensées** (plus de **84 %**), accroissent le niveau de satisfaction général.

Sur le thème des **relations de travail** (collègues – hiérarchie) : des relations de travail **agréables**, tant avec leurs collègues (89 %) qu'avec leur **hiérarchie (plus de 80 %)**, témoignent d'un bon niveau général de soutien du collectif de travail.

L'intégration dans l'équipe est **réussie** pour plus de **90 %** des salariés interrogés.

Enfin, **l'adéquation vie professionnelle/vie personnelle** est également jugée **très positive**, à plus de **89 %**.

Cette enquête sera renouvelée sur l'exercice 2015/2016.

4.6.1.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Voir 4.6.1.3.2.

4.6.1.4.3 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

| | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | | Holding | | Total | |
|---|----------------------------|-------|--------------------------|-------|---------|------|-------|-------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt | 53 | 51 | 26 | 28 | 11 | 5 | 32 | 34 |
| Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt | ~ 3 | ~ 4 | ~ 2 | ~ 2 | ~ 0 | ~ 0 | ~ 2 | ~ 2 |
| Nombre de salariés formés à la sécurité | 2 477 | 2 614 | 5 367 | 5 253 | 0 | 0 | 7 844 | 7 867 |

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000.

Les accidents du travail pris en compte pour le calcul du taux de fréquence sont ceux ayant fait l'objet d'une notification de l'administration compétente sur la période.

Les données sur accident du travail sont impactées par les incertitudes sur le suivi des absences (cf note 4.6.1.2.2. Absentéisme) et des heures travaillées le cas échéant.

Le taux de gravité représente le nombre de journées perdues, divisé par le nombre d'heures travaillées, multiplié par 1 000.

Les taux de fréquence et taux de gravité de branche (statistiques 2012) sont présentés dans le tableau suivant :

| Code risque | Taux de fréquence | Taux de gravité |
|--|-------------------|-----------------|
| 747ZC Services de nettoyage de locaux | 35,4 | 2,9 |
| 371ZB Récupération et recyclage métaux ferreux | 45,3 | 2,8 |

Le nombre de maladies professionnelles reconnues par la CPAM sur la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 sur le périmètre groupe Derichebourg est de 46.

Le nombre de jours d'arrêt en lien avec ces maladies professionnelles sur la même période sur le périmètre groupe Derichebourg est de 3 629 jours.

4.6.1.5 Formation

4.6.1.5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

Le groupe Derichebourg développe une politique de formation, dont l'importance quantitative est proportionnelle au niveau de ses effectifs, basée sur la valorisation des ressources internes par le développement des compétences, la professionnalisation des équipes afin de contribuer à l'évolution des métiers et des techniques associées, l'optimisation de l'autonomie et la fidélisation des collaborateurs, ainsi que la promotion des métiers auprès des jeunes et le référencement de prestataires de formation impliqués et efficaces.

La formation s'inscrit en tant qu'outil au service de la vision prospective des compétences. La politique du Groupe entend sortir de la contrainte du besoin au profit d'une Gestion Prévisionnelle des Compétences qui vise à :

- mettre en adéquation le savoir-faire des équipes et les besoins de l'entreprise ;
- rendre les organisations plus efficaces ;
- anticiper les futurs besoins ;
- orienter la politique formation et détecter le potentiel d'évolution des agents.

Pour ce faire il a été procédé au ciblage des compétences clés via des cartographies des métiers et l'élaboration d'un référentiel de compétences complet au niveau du Groupe (métiers de l'exploitation, du support, du management... actuellement de l'ordre de 300 référentiels établis) permettant d'évaluer les compétences techniques et comportementales de chacun des collaborateurs.

Le déploiement des outils et supports (notamment informatique) pour réaliser des entretiens de progrès avec l'ensemble des salariés vise à évaluer les niveaux de compétences mis en œuvre, les comportements professionnels performants et détecter les talents.

Cette démarche permet d'organiser des programmes de formation plus personnalisés, d'optimiser ainsi l'investissement en formation et favoriser ainsi le développement de parcours professionnels transverses, en renforçant l'adéquation des compétences au poste de travail.

Les formations pour l'encadrement ont augmenté ces trois dernières années. De véritables cursus managériaux se sont mis en place notamment dans des activités telles que la logistique afin d'accroître le positionnement de Derichebourg sur cette activité. L'objectif de la mise en œuvre d'un tel cursus est de parfaire les fondamentaux des managers et d'accroître leurs compétences techniques, mais également d'accompagner les mutations économiques de ces secteurs et garantir l'employabilité à long terme des salariés.

En outre, les formations sur les « maîtrises des compétences clés » se sont poursuivies et développées. Ces formations permettent aux salariés issus de la diversité d'acquiescer les savoirs de base et de se sentir plus à l'aise en toutes situations afin de les accompagner au mieux dans leur métier et participer à l'amélioration de leur qualité de vie au travail.

2 illustrations de parcours de formation

L'accompagnement des managers est essentiel dans une structure telle celle du Groupe Derichebourg.

L'ensemble de l'organisation « métiers » se fonde sur une approche opérationnelle avec des circuits courts.

Aussi plusieurs projets ont été développés sur différentes entités :

- promotion interne et formation des managers – Derichebourg Atis Aéronautique ;
- parcours de formation des managers et déploiement d'un pense-bête – Derichebourg Propreté.

Depuis toujours, **Derichebourg Atis Aéronautique** met l'accent sur la promotion interne et l'évolution de ses collaborateurs. Afin de garantir au mieux les évolutions professionnelles et la détection des talents, le service RH a dû s'adapter et professionnaliser ses outils tout en accompagnant et en faisant monter en compétences ses managers.

Un nouveau *process* a donc été mis en place dans ce cadre :

- ÉTAPE 1 • Appel à candidatures internes ;
 - ÉTAPE 2 • Sélection des candidats ;
 - ÉTAPE 3 • Identification des potentiels ;
 - ÉTAPE 4 • Professionnalisation des salariés sélectionnés.
- **1^{re} étape : Appel à candidatures internes**

Les Appels à candidatures internes étaient jusqu'alors diffusés aux managers puis affichés sur site. Les offres sont maintenant publiées sur l'outil de gestion interne « pl@nett » accessible à l'ensemble des salariés. Cette diffusion permet de toucher un plus grand nombre de salariés et peut être accessible à tout moment.

• **2^e étape : Sélection des candidats**

Après avoir postulé, les salariés vont être sélectionnés puis ils vont passer des tests écrits et des tests sur le terrain. Des tests spécifiques à chaque niveau de management ont été mis en place afin de pouvoir évaluer de manière objective les collaborateurs.

Suite à ces tests, des entretiens sont réalisés avec une personne des ressources humaines et avec des opérationnels.

Ces entretiens sont réalisés par rapport à un listing de questions préétablies.

• **3^e étape : Identification des potentiels**

Suite à ces tests et entretiens, les « recruteurs » analysent les analyses et sélectionnent le candidat qui a le meilleur profil pour le poste. Lors des entretiens, des besoins en terme de formation auront été identifiés afin de positionner les futurs managers dans un cursus de formation.

• **4^e étape : Parcours de formation**

L'ensemble des candidats sélectionnés s'engagent sur le parcours de formation du manager en fonction des besoins repérés.

Le parcours de formation du manager :

Le parcours de formation du manager existait avant la mise en place de ce *process*.

Cependant, il a été ajusté au fil du temps pour être au plus près des besoins des managers.

Ce parcours de formation est adapté à chaque niveau de managers (managers de proximité, responsable de secteur...) afin qu'ils répondent aux plus près des besoins et aux attentes.

La Société a également tenu compte des évolutions organisationnelles et des évolutions « métiers ».

La Société a développé 3 types de parcours de formation :

- Formation management

Pour les Managers de proximité (Team Leader, Responsable d'Activité, Responsable de Prestation, Unit Leader, Operation Leader, Responsable Qualité Secteur.), la Société propose un accompagnement à la prise de poste avec un parcours de formation de 8 jours.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- les clés et outils du management de proximité,
 - la gestion des conflits et du stress,
 - les techniques pour mener les entretiens professionnels.
- Formation à la gestion de projet

Les Responsables de secteur et responsables de prestation vont développer leurs compétences en gestion de projet. Ils sont très régulièrement en relation avec les clients et doivent pour répondre en totale autonomie à leurs attentes, les anticiper et les modéliser.

- Formation Manager-Recruteur

Ce parcours manager-recruteur est à destination de l'ensemble des managers qui, dans leurs missions, sont amenés à recruter. Cette formation va leur permettre de renforcer leurs confiances afin d'être à l'aise lors des entretiens. Cela va également leur permettre de sécuriser les recrutements de leurs équipes (en partenariat avec le service RH).

Impact

La mise en place de ce *process* aura eu plusieurs impacts positifs dans la structure :

- consolidation et sécurisation du processus de recrutement interne ;
- développement et ancrage de la Culture et l'identité du manager ATIS grâce à :
 - la formation personnalisée développée avec les partenaires (Organismes de formation),
 - la présence terrain systématique : message en introduction et séance de Questions/Réponses en conclusion des formations avec les directeurs, les RH, et le représentant Hygiène et sécurité ;
 - évolution du processus d'amélioration continue grâce au feedback terrain des managers => des axes de progrès transmis en synthèse auprès des directeurs une fois/an :
- les situations génératrices de stress, exemples – le positionnement en qualité de sous-traitant, clarifier le périmètre de chacun, l'urgence, respect des délais,
- les situations génératrices de conflits, exemple – les conflits intergénérationnels ;
- les évaluations des formations en termes de satisfaction et d'efficacité sont très positives.

Dans le cadre de la poursuite de cette démarche, Derichebourg Atis Aéronautique a pour objectif le développement des compétences de ses managers sur la gestion de projet, ainsi que la mise en place d'un guide pratique des managers DAA.

L'accompagnement de managers est très important au sein de **Derichebourg Propreté** car les effectifs à gérer par chaque manager sont très importants. Cette strate managériale composée de l'encadrement intermédiaire et maîtrise constitue le levier de performance au service de la gouvernance d'entreprise.

Le cursus manager :

Afin d'accompagner au mieux ses managers, la Société a déployé un cursus spécifique et sur mesure.

Ce cursus permet de répondre à un besoin d'intégration des nouveaux arrivants et d'accompagnement pour les managers.

Ce parcours de formation se déroule sur 12 jours non consécutifs. Il couvre 7 thématiques dominantes fonction des orientations stratégiques de la direction générale : Commerce, Sécurité, Management, Droit social, Qualité, Rentabilité, Communication.

L'investissement des directeurs d'activités et des formateurs, parfois internes, est égal à l'importance que la Société accorde à l'accompagnement de ses managers.

Cette ambition d'accompagnement tient sur le fondement que le corps managérial est le levier principal pour assurer toute mutation et/ou évolution des organisations afin d'en assurer la performance.

Dans la continuité de sa démarche d'accompagnement des managers, la Société a déployé un livret nommé « BasiK RH ». Ce document a été créé conjointement entre les différents services afin de doter les opérationnels d'un « kit pratique » sur la dimension RH qui va permettre d'uniformiser les pratiques et de rappeler les *process* en vigueur dans l'entreprise. Ce document, sous forme de fiches plastifiées, renseigne sur les différentes règles et notions RH afin de simplifier le quotidien de ses managers.

Les thèmes abordés dans cet outil sont les suivants :

- intégration du salarié ;
- contrat du salarié ;
- handicap ;
- temps de travail ;
- sanctions ;
- IRP ;
- formation ;
- fiche de paie ;
- déclaration d'accident de travail.

Ils ont été choisis car ce sont les thématiques le plus fréquemment abordées par les managers mais certaines thématiques ont été développées car elles répondent à une procédure stricte.

Ces différents leviers mis en place sont le reflet de la volonté de l'entreprise à accompagner ses équipes au quotidien. Ces outils entrent dans le cadre de l'amélioration continue que l'entreprise mène et vont ainsi permettre aux managers d'évoluer et de faire évoluer leurs pratiques. Ils font en effet partie des acteurs pouvant accompagner l'évolution de l'entreprise lui permettant de faire face aux différentes mutations tout en la rendant plus compétitive.

Outre une politique active de formation au sein de ses différents métiers, le groupe Derichebourg développe une activité de prestataire de formation au sein de sa filiale Derichebourg Évolution Formation.

Cette école a une spécialisation sur les métiers liés à l'aéronautique, et vise à répondre aux problématiques suivantes :

- des besoins en augmentation constante et des viviers à constituer d'urgence : montée en cadence des donneurs d'ordre ;
- difficulté de maîtriser les planifications des formations = dépendance forte vis-à-vis des organismes de formation externe ;

Cette école est située en région toulousaine, proche des principaux donneurs d'ordre, et des ressources nécessaires en formateurs, tant en production (ajusteurs notamment), que pour les formations plus classiques (facteurs humains, sécurité circuit carburant, sécurité, risques chimiques...).

En raison de l'activité fortement industrielle du Groupe, et compte tenu des besoins connus dans le domaine aéronautique, deux grands axes de formation sont à développer :

- les formations qualifiantes : type CQFM, Validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les formations réglementaires : PART 145 et PART 21 (secteur aéronautique), Sûreté, Hygiène, Sécurité, Normes, Législation ;
- depuis sa création en 2009, DEF a développé une expertise dans le déploiement de formations certifiantes en Câblage aéronautique (CQPM) et en Ajustage aéronautique (CQPM) auprès de demandeurs d'emploi : Plus de 300 demandeurs d'emplois formés en Câblage Aéronautique (CQPM) : 92 % de personnes certifiées et 90 % de retour en emploi,
- plus de 430 demandeurs d'emplois formés en Ajustage Aéronautique (CQPM) : 88 % de personnes certifiées et 85 % de retour à l'emploi,
- depuis 2011, de l'ordre de 125 demandeurs d'emplois formés en CAO DAO- CATIA V5 : 85 % de retour à l'emploi.

Le partenariat entre Derichebourg Évolution Formation, l'association Castel-Mauboussin au sein d'Aéro Compétences Méditerranée et la Chambre des métiers du Var est décrit au paragraphe 4.6.3.

4.6.1.5.2 Nombre total d'heures de formation

| | 2015 | 2014 |
|---|---------|---------|
| Nombre d'heures de formation | 178 937 | 158 247 |
| Moyenne du nombre d'heures de formation par an par personne | 6,4 | 5,6 |

Le volume d'heures de formation exprime l'engagement au titre du plan de formation.

Il ne témoigne pas des volumes d'heures de formations organisées au titre de certains autres axes (telles que les périodes de professionnalisation) sur lesquelles les filiales du Groupe peuvent accentuer leurs efforts compte tenu de lignes de financement spécifiques qu'elles peuvent avoir négociées auprès de leur OPCA.

De fortes variations peuvent apparaître d'une année sur l'autre dans le volume d'heures de formations dispensées, en raison des échéances de formation réglementaires, notamment en sécurité (habilitations, permis...) qui s'imposent à de nombreuses filiales, notamment au pôle Services à l'Environnement.

L'accroissement de l'ordre de 20 % du volume d'heures de formation résulte de circonstances propres à certaines filiales.

4.6.1.6 Diversité et égalité des chances/égalité de traitement

Le groupe Derichebourg entend rappeler son engagement de prise en compte et de valorisation de la diversité. Cet engagement s'inscrit dans le cadre des engagements sociétaux dont il assure la promotion au sein de ses activités par l'adoption de chartes déclinant auprès de ses collaborateurs et/ou clients ses valeurs.

Le développement de ses activités passe par des engagements nationaux forts que le Groupe décline dès qu'il le peut au niveau local.

Le groupe Derichebourg confirme son engagement en faveur de la diversité en signant la Charte de la diversité. Cette signature s'est faite le 23 octobre 2014 à l'occasion des 10 ans de la Charte de la diversité dans l'Union européenne qui a fait l'objet d'un événement sur la Gestion de la diversité en Europe au sein de l'Unesco en présence de François REBSAMEN, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social. En tant que Groupe international, fort de 28 000 collaborateurs

dans le monde et comptant 82 nationalités différentes, c'est naturellement que cet engagement a été pris. En effet, de nombreux plans d'actions ambitieux sont mis en œuvre, notamment dans des domaines tels que le handicap, l'égalité hommes-femmes et la gestion des âges.

Sophie MOREAU-FOLLENFANT, Directrice des Ressources Humaines du Groupe a signé la charte. « Cet engagement confirme notre volonté de poursuivre et renforcer les actions qui sont menées à tous les niveaux de l'entreprise pour favoriser la diversité aussi bien dans le recrutement que dans la gestion des carrières. En effet, le Groupe est convaincu que la diversité constitue une source de progrès et de dynamisme pour l'entreprise ».

Cette charte est consultable : <http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-signataire-derichebourg-5778.php>

Cf. : opération Permis sport emploi.

Le Groupe s'est fixé l'objectif d'obtenir le label diversité en 2016.

4.6.1.6.1 Politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Nombre de femmes

| En nombre | Managers | | Non-Managers | | Total | |
|----------------------------|------------|------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Services à l'Environnement | 74 | 46 | 353 | 392 | 427 | 438 |
| Services aux Entreprises | 300 | 269 | 13 475 | 13 723 | 13 775 | 13 992 |
| Holding | 28 | 27 | 10 | 12 | 38 | 39 |
| Total | 402 | 342 | 13 838 | 14 127 | 14 240 | 14 469 |

2,8 % des femmes occupent des postes de managers (2,4 % en 2014).

Ces dernières représentent 1,4 % de l'effectif total.

Ces taux augmentent très légèrement par rapport à 2014.

Les femmes non managers représentent près de 49,4 % de l'effectif global (stable).

Au sein de Derichebourg Propreté, les femmes occupent environ 72 % des emplois, part très supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble de l'économie.

Le taux d'emploi des femmes en âge de travailler [15-64 ans] atteignait en moyenne en 2014 59,6 % pour les femmes et 70,1 % pour les hommes au sein de l'UE 28, ; et respectivement en France pour cette même population près de 61 % pour les femmes et 68 % pour les hommes (source : *European Labour Force Survey "annual results 2014" Eurostat*), mais cohérente avec le reste de la profession.

En moyenne en France, en 2013, 30,6 % (source Eurostat) des femmes étaient occupées à temps partiel et 7,2 % des hommes. (18,6 % des emplois étant occupés à temps partiel). (source : *European Labour Force Survey "annual results 2014" Eurostat*).

8 accords sur le thème de la diversité ont été conclus en 2015 (en sus des 9 précédents conclus en 2014).

En matière d'égalité femmes-hommes, ils s'articulent autour de 4 axes : promotion professionnelle – rémunération – formation professionnelle – articulation activité professionnelle – vie familiale.

L'évolution des mentalités est le préalable à tout domaine d'action, en premier lieu en luttant contre les stéréotypes qui peuvent subsister concernant l'image des femmes dans les différents métiers. Une prise de conscience collective doit s'exercer concernant les atouts de la mixité et de l'égalité professionnelle.

La spécificité déjà relevée de l'activité Propreté illustrée par le fait que plus de 78 % de son effectif exerce à temps partiel (essentiellement sur des fonctions d'agent de service).

La proportion de femmes parmi les salariés à temps partiel s'élève à plus de 79 %.

Près de 62 % des salariés de cette société sont des femmes à temps partiel.

(source : rapport égalité Femmes/Hommes Derichebourg Propreté au 30 septembre 2014.)

4.6.1.6.2 Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Nombre de collaborateurs en situation de handicap

| En nombre | Managers | | Non-Managers | | Total | |
|----------------------------|-----------|-----------|--------------|------------|------------|------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Services à l'Environnement | 12 | 11 | 95 | 122 | 107 | 133 |
| Services aux Entreprises | 29 | 27 | 606 | 726 | 635 | 753 |
| Holding | 0 | 1 | 2 | 2 | 2 | 3 |
| Total | 41 | 39 | 703 | 850 | 744 | 889 |

Les données reportées ci-dessus s'entendent du nombre de collaborateurs titulaires d'une RQTH présents dans le Groupe et ne recouvrent pas la notion de l'obligation d'emploi à 6 % des effectifs salariés en faveur des handicapés au sein des établissements occupant 20 salariés et plus.

Derichebourg *via* la Mission Handicap, décline concrètement un plan d'action ambitieux dont l'objectif est d'engager fortement l'entreprise dans une politique sociale contractuelle en faveur de l'intégration professionnelle des salariés en situation de handicap.

Ses actions se déclinent autour de 5 axes : le recrutement – le maintien dans l'emploi – la collaboration avec le milieu protégé – le suivi personnalisé – la formation/sensibilisation, notamment en :

- permettant de maintenir le taux d'emploi des travailleurs handicapés, sur la seule activité Propreté, à un objectif supra-légal de 7,16 % et 6,15 % au niveau du Groupe (analyse en péréquation sur les établissements soumis à l'obligation légale d'emploi de 6 %) ;
- développant une politique active et volontariste d'intégration des salariés handicapés ;
- développant les mesures favorisant le maintien dans l'emploi et accompagnant le maintien en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle ;
- prenant les dispositions permettant aux travailleurs handicapés de bénéficier de parcours professionnels au même titre que l'ensemble des salariés ;
- renforçant les liens et les prestations confiées au secteur protégé ; relations avec les entreprises adaptées. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe ont développé des partenariats en co-traitance avec des entreprises adaptées ou des ESAT, qu'il s'agisse de prestation de courrier (Ulteam), de prestation d'exploitation de ligne « linge blanc » (DSI), de d'impression et de fourniture de papeterie (Derichebourg Propreté – Derichebourg Environnement – Purfer – Atis Aéronautique) ; ou encore entretien des espaces verts/des vêtements de travail (ESKA) – traductions (Atis Aéronautique) ;
- poursuivant une politique active de formation.

La Mission Handicap s'appuie sur des correspondants locaux au sein des différents métiers du Groupe, tous volontaires, formés à ce sujet, et chargés d'accueillir, d'intégrer et de participer au maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

- Le Groupe s'associe à diverses manifestations destinées à améliorer la communication pour contribuer à changer le regard sur le handicap.

Ainsi, après avoir été attributaire d'un prix décerné conjointement à l'activité Intérim Aéronautique et centre de formation aux métiers de l'aéronautique, pour la démarche de recrutement, formation et intégration auprès du client Eurocopter de personnes en situation de handicap, le Groupe soutient l'initiative du prix Pepith (Prix Européen Pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés) en participant à son Jury officiel.

Les associations « Aéro-club de France », « Aéro-club Paul-Louis Weiller » et « Castel-Mauboussin » ont souhaité faire revivre l'ancien Prix du Président de la République qui, avant-guerre, récompensait les pionniers de l'aviation. Il fut attribué, en 1933, à M. Pierre Mauboussin pour son raid Paris-Saigon.

Remis au goût du jour, ce Prix récompense les acteurs de la vie économique, associative et de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ayant particulièrement contribué à ouvrir l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans l'aéronautique française et européenne.

La vocation de Pepith consiste à stimuler les initiatives en cours et à venir en mettant à l'honneur les actions parachevées avec succès ainsi qu'en apportant un soutien à la réalisation des projets exceptionnels de formation professionnelle ou d'innovation visant l'adaptation et l'ouverture des postes de travail vers le public handicapé.

Le prix a été remis le 17 décembre 2014 par M. REBSAMEN – Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans son ministère.

Le Groupe adhère au Réseau Égalité Île de France, participons régulièrement à des Handicafés favorisant la rencontre entre l'entreprise et les travailleurs handicapés en recherche d'emploi.

La Mission Handicap Derichebourg était présente au Salon Paris pour l'Emploi – Espace Handicap les 2 et 3 octobre 2014. À cette occasion, les candidats en situation de handicap peuvent remettre leurs CV, se voir présenter différents emplois, participer à des entretiens de préqualification. Les candidatures reçues viennent ensuite alimenter une CVthèque dédiée, accessible aux différents Responsables RH du Groupe lors de leurs recrutements.

4.6.1.6.3 Emploi des seniors

Nombre de collaborateurs âgés de plus de 55 ans

| En nombre | Managers | | Non-Managers | | Total | |
|----------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Services à l'Environnement | 75 | 61 | 689 | 706 | 764 | 767 |
| Services aux Entreprises | 76 | 68 | 4 389 | 4 100 | 4 465 | 4 168 |
| Holding | 19 | 18 | 2 | 3 | 21 | 21 |
| Total | 170 | 147 | 5 080 | 4 809 | 5 250 | 4 956 |

De nombreux accords et plans d'action désormais substitués par des accords ou plans d'actions au titre du contrat de génération, ont été conclus au sein des sociétés du périmètre France afin d'accroître le taux d'emploi des seniors notamment par le déploiement d'entretiens de seconde partie de carrière (dès 45 ans), un accès favorisé à la formation destiné à poursuivre le développement des compétences professionnelles tout au long de la carrière et développer l'employabilité des collaborateurs du Groupe, des engagements de maintien dans l'emploi des plus de 55 ans.

La proportion des 55 ans et plus a très légèrement augmenté, passant de 18 % à 18,7 % de l'effectif entre 2014 et 2015. Cette proportion a cru en volume de l'ordre de 6 %.

Il apparaît qu'au niveau européen (EU 28) le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans s'est établi en 2014 à hauteur de 51,8 %, en croissance de 2,9 points par rapport à 2012.

Par ailleurs, en France, le taux d'activité des 50-64 ans s'établissait au 4^e trimestre 2013 à 62 % ; 58,6 % pour les femmes et 65,6 % pour les hommes.

(source : Dares – ANALYSES – « Emploi, chômage, population active en 2013 » ; publication juillet 2014.)

4.6.1.6.4 Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations

Parmi les axes de lutte contre les discriminations figurent les engagements pris en faveur de l'emploi des seniors, l'emploi des personnes en situation de handicap et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Ces aspects ont été explicités respectivement aux points 4.6.1.6.3 – 4.6.1.6.2 et 4.6.1.6.1 et témoignent de la fidélité du groupe Derichebourg à ses engagements.

Ainsi, le groupe Derichebourg réaffirme son respect des principes défendus par l'organisation internationale du travail et en particulier l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Le groupe Derichebourg s'engage à respecter la réglementation sociale ainsi que toute réglementation spécifique à ses activités et en particulier à :

- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel. La création de la Mission Handicap participe de cette volonté ;
- lutter contre la corruption et exigence d'intégrité, mais aussi contre la discrimination culturelle et ethnique ;
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique ;

- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité ;
- reconnaître le droit d'expression des collaborateurs ;
- assurer une pratique du dialogue social respectueuse des organisations syndicales.

Fort de sa richesse culturelle (plus de 80 nationalités), il a semblé important pour le groupe Derichebourg de reconnaître les différences et capitaliser sur la richesse des équipes diversifiées (âge, métiers, origines, genre, gestion du handicap...) pour renforcer la performance, notamment par la mise en place d'un cursus de formation dédiée à la gestion de la multiculturalité.

Ces engagements affirmés par l'adhésion à la Charte pour la diversité, la charte Entreprise et Quartiers (signature le 1^{er} avril 2015) et l'adhésion au *Global Compact*, seront réaffirmés dans le cadre de la démarche tendant à obtenir le label diversité.

4.6.2 Informations environnementales

4.6.2.1 Politique générale en matière environnementale

4.6.2.1.1 Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : *Report on the economical benefit of recycling*, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.4.1.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale en France est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au directeur environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (DREAL, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;

- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Au sein de Derichebourg Multiservices, les enjeux environnementaux sont gérés par la direction qualité-sécurité-environnement (QSE) et sont intégrés à la Politique Générale de chaque société. Les relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences des clients (audits externes, questionnaires d'évaluation...) ;
- déployer la politique en matière de développement durable.

La direction de Derichebourg Multiservices a signé le Pacte Mondial de l'ONU en 2013. Cela constitue un engagement à aligner ses opérations et stratégies sur les dix principes touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. À travers cette adhésion, Derichebourg Multiservices proclame publiquement son attachement à ces principes universels. Un « Abrégé RSE » a été rédigé et permet de répondre à l'obligation de publication des progrès en matière de RSE dans le cadre de l'adhésion au pacte mondial.

La démarche RSE engagée en 2013 pour Derichebourg Propreté va être abordée dans le cadre d'une stratégie plus globale afin d'inclure l'ensemble des activités de Derichebourg Multiservices. Cette démarche débutera en octobre 2015.

Certifications et agréments

L'activité de Derichebourg Environnement maintient son engagement dans une démarche de certification de ses sites logistiques et industriels dédiés au recyclage. À la fin de l'exercice 2014-2015 la situation était la suivante, quasiment inchangée par rapport à l'exercice précédent :

- ISO 9001 : 64 % des sites ; 57 % de l'activité exprimée en termes de chiffres d'affaires ;
- ISO 14001 : 20 % des sites ; 8 % de l'activité exprimée en termes de chiffres d'affaires.

Le groupe Derichebourg dispose également d'un réseau interne de sites agréés pour la prise en charge, le stockage, la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage, dits Centres VHU ainsi que de broyeurs agréés pour la destruction des véhicules hors d'usage. En effet, en France, afin d'assurer un traitement respectueux de l'environnement et afin de répondre aux directives européennes, le Code de l'environnement impose l'obtention d'un agrément préfectoral aux sites prenant en charge les véhicules en fin de vie.

Ainsi, en France, Derichebourg c'est :

- 75 Centres VHU agréés, soit 60 % des exploitations Derichebourg sur le territoire ;
- 20 Broyeurs VHU agréés, soit 100 % des sites de broyage du Groupe en France.

En tant qu'acteur majeur du traitement des DEEE en France, le groupe Derichebourg a engagé la certification de ses sites selon le référentiel européen WEEELABEX. À ce jour, 4 sites de traitement sont certifiés.

L'activité Services aux Entreprises dispose des certifications suivantes :

- ISO 9001 : 57 % de l'activité Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté, Derichebourg Énergie, Derichebourg Éclairage Public Derichebourg Service Industrie, DTMN, Derichebourg Atis Aéronautique, Derichebourg Atis GmbH, Derichebourg Atis Iberica Derichebourg Intérim Aéronautique, Selmar SA, Derichebourg Multiservizi, République Tchèque Propreté, Derichebourg Maroc) ; 90 % de l'activité en 2014. Cette diminution du nombre de certifications ISO 9001 par rapport à l'année 2014 s'explique par le fait que la certification de l'activité Intérim ait été suspendue. En effet, suite à un changement de direction de cette société, la structure Qualité a été modifiée et le système mis à plat. De plus, de nouvelles activités ont été créées et sont en cours de certification ;
- OHSAS 18001 : 28 % de l'activité Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté, Derichebourg Milieu Sensibles, Selmar SA, Derichebourg Multiservizi, République Tchèque Propreté) ; 28 % de l'activité en 2014. Cette baisse s'explique par la création de nouvelles activités en cours de certification ;
- ISO 14001 : 4 % de l'activité Derichebourg Multiservices (Derichebourg Propreté agence de Valenciennes – Derichebourg Énergie, Derichebourg Service Industrie, République Tchèque Propreté, Selmar SA, Derichebourg Multiservizi, Derichebourg Énergie et Derichebourg EP) ; 9 % de l'activité en 2014. Cette baisse s'explique par la création de nouvelles activités en cours de certification ;
- MASE (Manuel d'Amélioration sécurité des Entreprises) : Derichebourg Propreté (25 % agences certifiées) ; et DTMN ;
- SA 8000 (norme de responsabilité sociale) : Derichebourg Multiservizi ;
- certification d'agrément pour la pratique d'une activité liée aux produits phytopharmaceutiques : Derichebourg Propreté (10 agences ont été certifiées en 2014-2015 contre 1 l'année précédente), Derichebourg Espaces Verts soit 100 % de l'activité concernée ;
- Cefri (Comité français de certification des entreprises pour la Formation et le suivi des personnels travaillant sous Rayonnements Ionisants) : Derichebourg Propreté (3 agences certifiées) et Derichebourg Service Industrie soit 100 % de l'activité concernée ;
- EN 9100 (certification de systèmes de management de la qualité en industrie aéronautique/spatiale/défense) : Derichebourg Atis Aéronautique et Derichebourg Atis GmbH (100 % du périmètre concerné).

La norme ISO 9001 (certification du management de qualité) apporte la garantie que le système de management mis en place vise à respecter des exigences des clients du Groupe et apporte la preuve qu'un système d'amélioration continue a été mis en place au sein de l'entreprise.

La certification ISO 14001 apporte des garanties qu'un système de management permet d'identifier et de maîtriser les impacts environnementaux dans l'entreprise. Elle concerne tous les impacts environnementaux : déchets, bruits, gaz à effet de serre, énergie, sous-sol...

La norme OHSAS 18001 est la garantie de la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.

La certification MASE consiste à mettre en œuvre des dispositions ayant pour objectif de réduire les risques au travail. Cette certification est demandée aux prestataires exerçant des activités pour le compte notamment de clients dans les industries chimiques et pétrochimiques.

SA 8000 est un standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes. Il permet aux entreprises de mieux communiquer avec ses parties prenantes. Il s'agit d'un code de conduite pour les entreprises, orienté sur les aspects sociaux du développement durable.

Les normes EN 9100 visent à compléter la norme ISO 9001 par des exigences spécifiques au secteur aéronautique et spatial.

4.6.2.1.2 Actions de formation des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques en matière environnementale.

Formations et sensibilisation à l'environnement

| En nombre | Nombre de collaborateurs formés aux bonnes pratiques environnementales | |
|----------------------------|--|------------|
| | 2015 | 2014 |
| Services à l'Environnement | 697 | 663 |
| Services aux Entreprises | 806 | 6 |
| Total | 1 503 | 669 |

Pour la partie Environnement, les formations ont principalement porté sur la gestion et la manutention des produits chimiques, sur le déclenchement des portiques de détection de radioactivité et la gestion des incendies.

Pour la branche Services aux Entreprises, conformément à la réglementation en vigueur, les collaborateurs ont été formés à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ainsi qu'aux thématiques QSE.

4.6.2.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

La prévention des risques environnementaux et des pollutions commence par une gestion rigoureuse des déchets réceptionnés sur les quelque 250 sites du Groupe au niveau international. Les déchets non conformes par rapport aux compétences des installations sont refusés ou bien triés pour être dirigés vers des installations appropriées.

Le deuxième volet porte sur la bonne gestion des sites de production et notamment la maîtrise des émissions diffuses comme la poussière par un entretien régulier des surfaces de roulage et de manutention.

Le troisième volet concerne le traitement des flux canalisés et en premier lieu les rejets dans l'atmosphère et dans l'eau. Pour ces deux sujets, le Groupe s'emploie à utiliser les meilleures techniques disponibles et assure une veille sur les techniques émergentes.

Via son implication dans la Fédération européenne du recyclage (www.efr2.org – onglet ESG), Derichebourg Environnement participe au groupe de travail mis en place par la Commission européenne sur la révision du BREF déchets (**Best Available Techniques REFERENCE Document**) et notamment la partie « Traitement Mécanique des Déchets ».

Ce document traite en particulier de 3 thématiques importantes pour le groupe Derichebourg Environnement : le broyage des VHU (Véhicules Hors d'Usage), le broyage des GEMF (Gros Électroménager Froids = réfrigérateurs et congélateurs) et la préparation de combustibles à partir de déchets. Il a pour objet d'harmoniser les performances environnementales des différentes installations au niveau européen et d'être aussi un guide technique pour les exploitants.

Le groupe de travail de près de 150 experts est constitué de représentants des Ministères de l'Environnement des États Membres, de plusieurs fédérations européennes (dont EFR) et de membres du JRC (*Joint Research Centre*) qui dépend de la Commission européenne. Le groupe de travail a pour missions de dresser un état de lieux des Technologies en place et des performances actuelles en terme d'émissions, de définir les Meilleures Pratiques, de lister les Techniques Émergentes et de fixer des valeurs limites d'Émissions pour les rejets dans l'air et dans l'eau à atteindre par l'ensemble des installations.

Par son expertise et sa vision internationale, le groupe Derichebourg Environnement participe activement à ces travaux et s'attache à ce que l'entreprise soit au meilleur niveau des pratiques en matière de protection de l'Environnement.

Le groupe de travail devrait finaliser ses travaux fin 2015 début 2016 avec ensuite une mise en œuvre au sein des États Membres et un système de surveillance approprié des installations.

Investissements en faveur de l'environnement

Le tableau suivant récapitule les investissements en faveur de l'environnement, réalisés pour la totalité dans l'activité Services à l'Environnement.

| En millions d'euros | 2015 | 2014 |
|---|------------|------------|
| Protection des sols | 1,8 | 1,7 |
| Gestion des déchets | 1,2 | 1,0 |
| Traitement des eaux usées et eaux de pluies | 0,8 | 0,0 |
| Prévention des incendies | 0,1 | 0,9 |
| Réduction du bruit | 0,0 | 0,0 |
| Radioprotection | 0,0 | 0,0 |
| Création d'espaces verts | 0,0 | 0,0 |
| Protection de l'air | 0,1 | 0,3 |
| Total | 4,0 | 4,0 |

Par ailleurs, les dépenses en faveur de l'environnement (analyse des déchets, analyse des rejets dans l'environnement, entretien et maintenance, etc.) sont proches de 1,8 M€ par an.

4.6.2.1.4 Montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement

Les provisions pour risques environnementaux évoluent comme suit :

| En millions d'euros | 2015 | 2014 ⁽¹⁾ |
|----------------------------|-------------|---------------------|
| Services à l'environnement | 11,1 | 11,5 |
| Services aux Entreprises | 0,0 | 0,0 |
| Holding | 0,0 | 0,0 |
| Total | 11,1 | 11,5 |

(1) Les comptes 2014 ont été modifiés suite à reprise de provisions pour dépollution devenues sans objet.

Le Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012 relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement a produit des effets à compter du 1^{er} juillet 2012, date à laquelle les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) présentant une garantie théorique supérieure à 100 000 €, calculée selon la méthodologie de l'arrêté du 31 mai 2012 et modifiée par le décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 relevant le seuil de déclenchement de 75 000 € à 100 000 €, devaient faire l'objet de la délivrance d'une garantie par un établissement financier au bénéfice de l'état. Le montant des garanties émises au 30 septembre 2015 s'élève à 709 k€. Ce montant est appelé à croître au cours des exercices futurs, au fur et à mesure de l'instruction des dossiers par les DREAL, jusqu'à 3 M€ environ car le dispositif monte progressivement en puissance.

4.6.2.2 Pollution et gestion des déchets

4.6.2.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Dans son activité Services à l'Environnement, le Groupe dispose de dallages béton sur la quasi-totalité des surfaces en exploitation de ses sites afin d'éviter toute pollution des sols. Il dispose également d'installations de récupération et de traitement des eaux de ruissellement. Il considère que ces mesures sont à même de limiter efficacement la pollution des sols.

L'ensemble des sites du Groupe dispose d'autorisations délivrées par les préfectures ou les autorités locales compétentes. Ces autorisations, ou à défaut la réglementation en vigueur, définissent les valeurs limites autorisées pour les rejets dans l'air et dans l'eau, ainsi que les niveaux de bruits admissibles.

La nature des déchets traités, essentiellement non dangereux, réduit le risque d'atteinte à l'environnement. Par ailleurs, les correspondants environnement des filiales, en liaison avec les responsables de sites, veillent au bon respect des valeurs limites d'émission.

Les seuls déchets dangereux réceptionnés sur les sites Derichebourg sont les véhicules hors d'usage (VHU) et leurs composants ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les éléments dangereux (fluides, condensateurs, batteries...) sont retirés préalablement aux opérations de valorisation, et ce, conformément à la législation en vigueur. Ils sont ensuite orientés dans les filières de traitement adaptées. Les différents sites du Groupe qui traitent ces déchets sont tous agréés et/ou certifiés pour effectuer ces opérations.

Les principaux rejets liés aux sociétés du Multiservices sont des rejets dans l'air de Co₂ liés aux déplacements en véhicules ou à l'utilisation d'engins de chantier. Les mesures de prévention sont détaillées dans le chapitre 4.6.2.4.1 Rejet de Gaz à Effet de Serre.

Les autres rejets possibles dans le sol sont liés à des modes accidentels dans le cadre :

- du stockage des produits de nettoyage pour l'activité Propreté, qui implique la consommation de produits de nettoyage. Le stockage de ces produits est réalisé de manière à éviter tout risque environnemental. Des consignes particulières sont fournies aux agents utilisant des autolaveuses afin de respecter les zones de déversement des effluents sur les sites clients ;
- Derichebourg Propreté et Derichebourg Espaces Verts utilise des Produits Phyto Pharmaceutiques (PPP) pour leur activité Espaces Verts. L'agrément autorisant l'application de ces produits a été obtenu sur les périmètres concernés. Pour cela, un système de management de l'activité d'application de PPP a été mis en place et fait l'objet d'un audit à fréquence régulière, conformément à la réglementation. Des kits anti-pollution sont mis à disposition des applicateurs de produits phytosanitaires en cas de fuite de produit

Derichebourg Aqua développe une technique d'élimination des xénobiotiques présents dans les eaux dites médicamenteuses (lors de la production des médicaments, ou à l'hôpital dans les services d'oncologie). Il n'existe pas à ce jour de procédé de traitement des eaux usées en service qui traite ces molécules. Derichebourg Aqua travaille à la mise en œuvre de son procédé à l'échelle industrielle.

4.6.2.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'activité de Services à l'Environnement consiste précisément dans le recyclage et le traitement de produits en fin de vie (et des chutes de production).

Dans le cadre des obligations découlant des directives européennes sur les Véhicules Hors d'Usage (VHU) l'activité Services à l'Environnement suit, site par site, l'atteinte des objectifs actuels.

En France, la performance moyenne des broyeurs du Groupe sur l'année civile 2014 pour la partie recyclage est de l'ordre de 83 % pour un objectif de 80 % et la partie valorisation est de l'ordre de 92 % pour un objectif de 85 %, et ce, quel que soit le centre VHU de réception.

Le Groupe prépare pays par pays l'atteinte des objectifs 2015 (95 % de valorisation dont 85 % de recyclage réemploi).

Pour les objectifs fixés sur le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), le Groupe atteint les performances moyennes suivantes dans les secteurs où il est présent :

- Gros Électroménager Froid (réfrigérateur, congélateurs...) : 90 % de recyclage pour un objectif de 75 % (97 % de valorisation pour un objectif de 80 %) grâce à des outils dédiés qui permettent notamment une excellente revalorisation des plastiques et des mousses de polyuréthane contenues dans les parois d'isolations ;
- Petit Appareil en Mélange (informatiques, hi-fi, petits appareils ménagers...) : 83 % de recyclage pour un objectif de 60 % (86 % de valorisation pour un objectif de 73 %) grâce en particulier à une dépollution poussée des appareils et au recyclage des plastiques qui représentent près de 35 % du flux ;

- Gros Électroménager Hors Froid (lave-vaisselle, fours, chauffe-eau) : 78 % de recyclage pour un objectif de 75 % (89 % de valorisation pour un objectif de 80 %) grâce au recyclage effectif des contrepoids en béton des machines à laver (qui représentent jusqu'à 30 % d'une machine) et des plastiques issus de ces équipements.

Dans ce cadre le groupe Derichebourg a fortement investi depuis plusieurs années avec comme conséquence une réduction progressive des déchets mis en centres de stockage au profit du développement de différentes voies de valorisation : tri et recyclage des plastiques, valorisation en incinérateurs ou en cimenteries de combustibles de substitution, production de sous-produits respectant les cahiers des charges de travaux publics à partir des déchets de nature minérale.

Le tableau ci-dessous détaille la quantité de résidus de broyage légers non mis en décharge :

| En milliers de tonnes | 2015 | 2014 |
|--|-------|-------|
| Fluffs (résidus de broyage légers) sortis des sites d'exploitation | 306,9 | 317,8 |
| Fluffs mis en filière de valorisation | 83,2 | 65,9 |
| Part de résidus de broyage légers mis en filière de valorisation | 27 % | 21 % |

À titre indicatif, le volume des résidus de broyage légers mis en décharge représente en 2015 une proportion 12,5 % du volume total entré sur les broyeurs.

Les déchets générés par l'activité Services aux Entreprises sont constitués essentiellement de déchets non dangereux.

Le traitement des déchets passe par :

- la réduction de la production de déchets générés par les activités du Groupe. En ce sens Derichebourg Propreté en partenariat avec ses fournisseurs met en œuvre des solutions hyperconcentrées pour l'utilisation des produits limitant les emballages ;
- le traitement des déchets Dangereux (DEEE, luminaires, déchets d'emballage, peinture...) conformément aux exigences réglementaires travers des filières de traitement spécifiques. Les fluides frigorigènes générés par l'activité Énergie sont ramenés au fournisseur qui établit un BSD. Les ampoules, lampes font l'objet d'une convention avec des éco-organismes (Recyclum) ou des entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets dangereux (Chimirec).

Les activités de Derichebourg Multiservices proposent des solutions pour accompagner leurs clients dans la gestion de leurs déchets. L'activité Derichebourg Propreté, contribue à la gestion des déchets de ses clients en proposant des solutions de tri. A la source, Derichebourg Énergie met en place des Bordereaux de Suivi des Déchets Internes à la demande de ses clients. Ils sont ensuite emmenés dans des centres de tri. Les déchets triés sont ensuite recyclés.

4.6.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Le bruit est une des nuisances possibles liées à la manutention et au recyclage des déchets métalliques. Ce point est suivi de manière très attentive par les responsables de filiales et les responsables de sites. Le choix de la localisation des activités, de préférence dans des zones industrielles est essentiel. Cependant le développement des habitations ou une intégration possible des activités du Groupe dans un environnement urbain ou péri-urbain rend parfois nécessaire la mise en œuvre de procédures de travail appropriées avec l'édification de murs anti-bruit à proximité des principales sources de bruit. Dans certains cas une enceinte complète est mise en œuvre autour de l'unité de broyage et peut être également assortie de murs d'enceinte anti-bruit pour le site ou une partie du site d'exploitation. Par ailleurs, la majorité des sites ne fonctionne pas durant les horaires de nuit. Enfin, le Groupe équipe son personnel afin de le protéger contre le bruit (casque anti-bruit, bouchons d'oreilles).

Dans le métier de la propreté, les consommations de produits chimiques sont réduites à travers la formation des salariés aux dosages des produits, le respect des zones de déversement des eaux usées et l'utilisation de produits éco-labellisés qui représente plus de 20 % du volume d'achats de produits. De plus, des produits alternatifs non issus de la pétrochimie (notamment des solutions d'activation de l'eau) sont utilisés sur certains sites.

L'activité Multiservices veille au respect de la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques – règlement CE N° 1907/2006). Le groupe Derichebourg bénéficie d'une collaboration étroite avec ses fournisseurs de produits qui attestent du respect de cette réglementation. Au sein de l'activité Propreté, les fournisseurs complètent un fichier de suivi des produits utilisés au sein de l'entreprise.

4.6.2.3 Utilisation durable des ressources

4.6.2.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les consommations du Groupe sont d'un ordre de grandeur faible au regard des autres enjeux environnementaux. La consommation annuelle est inférieure à 200 000 m³.

4.6.2.3.2 Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

3 100 tonnes de matières premières ont été consommées dans l'activité Services à l'Environnement parmi lesquelles l'achat de silicium pour la production d'aluminium de 2^e fusion et de matières spécifiques comme la magnétite ou le Ferro Silicium pour la gestion des unités de flottation qui permettent la séparation de métaux non ferreux par différence de densité.

La quasi-totalité des matières utilisées dans les *process* de l'activité Environnement est issue des produits en fin de vie (produits de broyage).

L'activité Services aux Entreprises ne consomme pas de matières premières.

4.6.2.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

4.6.2.3.3.1 Consommation d'énergie électrique

| En GWh | Consommation d'électricité | |
|----------------------------|----------------------------|---------------------|
| | 2015 | 2014 ⁽¹⁾ |
| Services à l'environnement | 103,9 | 109,9 |
| Services aux Entreprises | 4,8 | 3,2 |
| Holding | 0,5 | 0,5 |
| Total | 109,3 | 113,7 |

(1) Les données 2014 ont été modifiées suite à l'adoption des normes IFRS 10 et 11.

La consommation d'électricité est significative pour le broyage, le cisailage et le fonctionnement de l'affinerie d'aluminium. Elle évolue, en lien avec l'activité.

4.6.2.3.3.2 Consommation d'énergies fossiles

| | Consommation fuel et carburant En millions de litres | | Consommation de gaz En millions de mètres cubes | |
|----------------------------|---|---------------------|--|---------------------|
| | 2015 | 2014 ⁽¹⁾ | 2015 | 2014 ⁽¹⁾ |
| Services à l'environnement | 24,6 | 25,8 | 7,9 | 8,9 |
| Services aux Entreprises | 2,5 | 2,0 | 0,1 | 0,3 |
| Holding | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 27,1 | 27,8 | 8,1 | 9,2 |

(1) Les données 2014 ont été modifiées suite à l'adoption des normes IFRS 10 et 11 et correction des consommations de gaz sur l'Allemagne.

La baisse de consommation de m³ de gaz s'explique par le non-renouvellement d'un contrat chez Polyurbaine.

La consommation de fuel et carburant concerne essentiellement :

- dans l'activité Services à l'Environnement les engins de chantier et les camions pour les transports amont (collecte des produits en fin de vie) et aval (livraison des matières premières secondaires) ;
- dans l'activité Services aux Entreprises, les véhicules d'exploitation (près de 1 200 véhicules).

La consommation de gaz concerne principalement :

- dans l'activité Services à l'Environnement, l'activité d'affinage d'aluminium et l'utilisation de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) par Polyurbaine. Les données 2015 n'incluent que les gaz « énergie », à l'exclusion des gaz utilisés pour le découpage au chalumeau dont les consommations ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe ;
- dans l'activité Services aux Entreprises, le chauffage des bâtiments et les véhicules monte-charge.

Dans le but d'améliorer leur efficacité énergétique, et donc d'optimiser la consommation de carburant pour éviter une surconsommation, les activités de Derichebourg Multiservices ont mis en place des procédures spécifiques : suivi mensuel de la consommation de carburant, communication aux utilisateurs par le responsable d'agence, mise en place d'un seuil d'alerte, optimisation des trajets, sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite, géolocalisation des tournées.

4.6.2.3.4 Utilisation des sols

Derichebourg Environnement exerce son activité en Europe et en Amérique sur environ 400 hectares dont la majorité est constituée de zones étanches et raccordées à un réseau de collecte des eaux usées, le complément est composé de réserves foncières, d'espaces verts et de bâtiments.

4.6.2.4 Changements climatiques

4.6.2.4.1 Gaz à effet de serre

4.6.2.4.1.1 Rejets de gaz à effet de serre

Derichebourg Environnement utilise principalement l'électricité comme source d'énergie pour ses unités de recyclage, la production étant à plus de 50 % en France, le Groupe bénéficie d'un faible rejet de gaz à effet de serre du fait du mix énergétique français majoritairement constitué du nucléaire et des énergies renouvelables.

S'agissant des transports, le Groupe privilégie depuis un certain nombre d'années la voie d'eau maritime ou fluviale, qui présente le meilleur coût et contribue à la préservation de l'environnement. Les ouvertures récentes de chantiers se sont faites à proximité de voies d'eau : Houston (*New Terminal*), Nantes Cheviré, Gennevilliers...

Par ailleurs le transport par voie navigable est un axe important de développement, on peut citer les relations du Groupe avec les Voies Navigables de France (VNF) utilisées pour le transport de DEEE issues des DOM-COM et aussi de ferrailles broyées.

Les émissions de CO₂ se décomposent en :

- Scope 1 : Émissions directes de GES s'élèvent à 84 679 tonnes équivalent CO₂ ;
- Scope 2 : Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité s'élèvent à 19 514 tonnes équivalent CO₂ ;
- Scope 3 : Autres émissions indirectes s'élèvent à 20 765 tonnes équivalent CO₂.

Le principal poste ayant un impact est la consommation de carburant relatif au fret routier.

Le principal poste ayant un impact est la consommation de carburant.

Le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre de Derichebourg Multiservices est celui dû aux déplacements. Pour cette raison, plusieurs actions de réduction de la consommation de carburant ont été mises en œuvre :

- le référencement par la cellule Achats de 3 fournisseurs automobiles en intégrant des critères environnementaux tels que la proposition de solutions favorisant l'éco-conduite (bridage de la vitesse des véhicules à 130 km/h, dispositif pédagogique de série analysant la conduite...), la réduction des émissions polluantes et le choix de motorisations adaptées. Le renouvellement de la flotte de véhicules (près de 1 200 véhicules) a été entamé en 2013 et sera complété sur une période de 5 ans ;
- la sensibilisation à l'éco-conduite auprès des salariés ;
- l'incitation des salariés à recourir aux téléconférences lorsqu'un déplacement ne s'avère pas indispensable ;
- l'entretien régulier des véhicules ;
- l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides pour certaines prestations spécifiques ;
- l'augmentation de la pratique du co-voiturage ou de l'utilisation des transports en commun lorsque cela est possible.

De plus, cet outil permet d'améliorer la qualité de service et du suivi des prestations par les chefs de secteur et équipes supports, de diminuer les tâches administratives et d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des équipes.

L'activité Derichebourg Énergie aide ses clients dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre en leur apportant des conseils sur l'élimination de gaz à fort potentiel de réchauffement global (le R22 dont l'utilisation est interdite depuis le 1^{er} janvier 2015) et le remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant avec ce gaz. De plus, le personnel est formé à la manipulation des fluides frigorigènes pour éviter toute fuite.

4.6.2.4.1.2 Rejets de gaz à effet de serre évités grâce à l'activité Recyclage

Derichebourg Environnement met annuellement sur le marché environ 480 000 tonnes de métaux non ferreux dont 41 000 tonnes de lingots d'aluminium et 3,2 millions de tonnes de ferrailles.

La production d'une tonne d'acier en hauts-fourneaux à partir du minerai de fer représente environ 1,7 tonne d'équivalent CO₂ contre 0,7 tonne d'équivalent CO₂ pour 1 tonne d'acier issu de ferrailles en four électrique. Le gain énergétique découlant de la ferraille broyée ou cisailée est donc considérable, les ferrailles mises sur le marché par le Groupe, utilisées majoritairement par les aciéries électriques,

contribuant à une économie d'émission de CO₂ de l'ordre de 2,5 millions de tonnes par rapport au procédé haut-fourneau. De même, la production de lingots d'aluminium réalisée par le Groupe permet de réaliser une économie de CO₂ de l'ordre de 140 000 tonnes par rapport à la production d'un volume d'aluminium équivalent obtenu à partir de bauxite, et les autres métaux non ferreux sont utilisés dans des processus de production permettant une économie de l'ordre de 400 000 tonnes.

Ces données ont été estimées à partir du *Report on the Environmental Benefits of Recycling* du Bureau International du Recyclage, et en prenant forfaitairement un taux de rendement de 80 % (100 % pour l'aluminium produit en lingots).

4.6.2.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

À l'exception du site de Houston exposé aux cyclones saisonniers et de quelques sites européens situés en bordure de rivière, le Groupe estime être peu exposé aux conséquences du changement climatique.

4.6.2.5 Protection de la biodiversité

4.6.2.5.1 Mesures prises pour développer la biodiversité

4.6.2.5.1.1 Cas où l'activité est exercée en zone Natura 2000

Dans les zones sensibles où le Groupe est implanté, des dispositions renforcées de protection de l'environnement sont mises en œuvre comme par exemple une station complète de traitement des eaux sur le site de broyage de Marignane (13).

4.6.2.5.1.2 Derichebourg Multiservices

Derichebourg Multiservices, dans le cadre de son activité Espaces Verts met en place chez certains de ses clients des cabanes à hérisson et des nids à insectes.

Lorsque la mise en œuvre de bois exotiques (terrasses, platelages...) est demandée, des bois certifiés FSC sont utilisés afin de s'assurer qu'ils proviennent d'une filière responsable.

L'activité Propreté utilise des produits éco-labelisés ou alternatifs ayant un niveau faible d'éco-toxicité (20 % du volume d'achats de produits). La fréquence de désherbage est diminuée et le désherbage mécanique est de plus en plus utilisé.

4.6.3 Informations sociétales

4.6.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

4.6.3.1.1 En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe accompagne le développement économique des territoires où il est implanté en prenant des engagements forts en matière d'insertion auprès de ses clients.

- Fort de son expérience réussie dans la région toulousaine en matière de professionnalisation et d'insertion, Derichebourg Évolution Formation participe à l'ouverture d'un nouveau centre de formation afin d'enrichir le panel des formations aux métiers de l'aéronautique

en Provence Alpes Côte d'Azur, région où est implanté le troisième pôle français en matière d'aéronautique spatiale et de défense, mais aussi en région Picardie, proche de l'usine Stélia de Méaulte en proposant des formations pour reclasser les ex-salariés de Goodyear et des personnes en recherche d'emplois.

- Derichebourg Évolution Formation et l'association Castel-Mauboussin, qui met en place des filières de formation et d'intégration professionnelle des personnes handicapées dans l'aéronautique, se sont rapprochées afin de dupliquer ses formations en région PACA, notamment à la demande d'un client du Groupe, industriel majeur de l'aéronautique. C'est ainsi que le 19 octobre 2012, l'association Castel-Mauboussin et Derichebourg Évolution Formation ont créé ensemble une nouvelle association Aéro-Compétences Méditerranée qui a pour but de développer des formations aux métiers de l'aéronautique, exercés au sol et en vol. Ces deux structures collaborent depuis plusieurs années et partagent une volonté commune d'insérer, dans les métiers de l'aéronautique, des personnes en situation de handicap.
- Une convention de partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du VAR a été conclue par Aéro-Compétences Méditerranée le 3 avril 2013 et renouvelée le 27 septembre 2013 pour l'année 2014, aux fins de procéder à un rapprochement des domaines de compétences des différentes parties, de transférer autant que faire se peut leurs ingénieries de formation, de partager leurs savoir-faire et de bénéficier d'appuis logistiques.
- Une première session de formation d'Ajusteurs Aéronautique s'est ainsi déroulée au sein des locaux de l'IPFM de La Seyne-sur-Mer en juillet 2013. Une seconde session s'est terminée mi-avril 2015, une troisième session débutera le 5 octobre 2015.
- En proposant des formations qui s'inscrivent dans les plans régionaux de retour à l'emploi, en nouant des partenariats avec le conseil régional, la direction régionale de Pôle Emploi et certains OPCA, les formations dispensées permettent un retour rapide à l'emploi : le taux de retour à un emploi pérenne est d'environ 75 %.
- En matière d'insertion, le Groupe participe de manière active au club d'entreprises initié par le réseau FACE, autour de FACE Pays de l'Adour avec Derichebourg Intérim Aéronautique et FACE 93 (Fondation Agir Contre l'Exclusion de Seine St-Denis) avec Polyurbaine.
- Par son intermédiaire, le Groupe adhère au Réseau Égalité Île de France, participons régulièrement à des Handicafés favorisant la rencontre entre l'entreprise et les travailleurs handicapés en recherche d'emploi.
- Sur les activités dédiées à la Ville de Paris de la société Polysotis, plus de 30 % des heures travaillées sont issues de l'insertion.
- Lors du démarrage du marché de la Casud de la société Derichebourg Océan Indien en juillet 2014, l'entreprise s'est engagée à recruter prioritairement des salariés issus de l'insertion et domiciliés sur le territoire d'intervention. La Société travaille régulièrement avec une entreprise d'intérim d'insertion locale et a d'ores et déjà engagé le recrutement d'un emploi d'avenir sur un poste d'équipier de collecte.
- Derichebourg Propreté déploie tant auprès de ses clients publics que de clients privés les modalités d'application des clauses sociales

- Derichebourg Intérim et Recrutement en participant à près d'un forum en rapport avec l'emploi par trimestre (participation à 49 forums emplois en 2014) contribue également à l'insertion des salariés éloignés de l'emploi, notamment sur les marchés ayant une clause d'insertion.
- Derichebourg Propreté s'inscrit dans cette même logique en signant le 1er avril 2015 la charte Entreprises et Quartiers, manifestant sa volonté de constituer un « réseau de partenariat économique et social (Respecs) » en faveur du bien commun dans les territoires fragiles, et en créant un poste de Chargé Diversité chargé de piloter et animer l'ensemble des thématiques en lien avec la diversité (handicap, égalité professionnelle, insertion, séniors, tutorat...), doté d'une feuille de route intégrant actions et animations sur 3 ans.

4.6.3.1.2 Sur les populations riveraines ou locales

L'activité de Derichebourg Environnement génère une activité importante de transport pour la collecte et la réception des flux ainsi que pour les ventes des produits préparés en gros volumes.

Par ailleurs le bruit, les aspects visuels et la sécurisation des sites d'exploitation sont des thèmes qui concernent les riverains. Les sites s'emploient à développer des relations de bon voisinage et à avoir un dialogue constructif avec les associations locales.

4.6.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

4.6.3.2.1 Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations

Le groupe Derichebourg est très impliqué dans les fédérations professionnelles représentatives de sa profession (en France, la Federec – Fédération des entreprises de recyclage et la Fnade – Fédération nationale des activités de déchets, EFR et Eurometrec à l'échelle européenne et le BIR – Bureau international du recyclage).

Derichebourg anime en particulier les travaux au niveau Français et Européen sur l'activité broyeur, il est également fortement impliqué dans des actions de fond comme la lutte contre les filières illégales et l'arrêt des paiements des métaux en espèces au niveau européen. Derichebourg participe en tant que représentant français de la profession aux réunions ministérielles sur le recyclage des VHU et des DEEE. Au niveau européen, Derichebourg est impliqué avec la Commission européenne dans la rédaction des documents de référence sur les Meilleures Techniques disponibles pour la valorisation des déchets. L'implication dans les réunions du BIR contribue à donner au Groupe une vision internationale des marchés et des technologies.

L'ensemble de ces démarches permet à Derichebourg d'anticiper au mieux l'impact des évolutions réglementaires et technologiques ainsi que les mutations des marchés.

Derichebourg Propreté adhère à l'organisation patronale représentative du secteur, la Fédération des entreprises de propreté (FEP), via une adhésion au Genim qui est la chambre spécifique de la FEP dédiée aux grandes entreprises. Ainsi, l'entreprise est étroitement associée aux travaux menés par la FEP, notamment par sa participation aux différentes commissions et groupes de travail de l'organisation patronale : comité national développement durable, commission sociale, commission Formation, commission Prud'homale.

Par ailleurs, la direction des affaires sociales de l'activité Propreté entretient des relations privilégiées avec les services chargés du secteur de la Propreté au sein de l'Opcalia, l'organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle.

Elle met également en œuvre des actions de formation en partenariat avec l'Inhni pour favoriser le recrutement des jeunes en alternance.

En outre, la direction des affaires sociales mène des actions avec le soutien du FARE, organisme financé par une contribution des entreprises du secteur et chargé de les accompagner dans leur développement économique et social.

Dans les domaines de la santé/sécurité au travail, le Groupe implique dans ses projets, les Carsat, la médecine du travail et l'inspection du travail dans le cadre de la démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques.

Chaque agence de la filiale Derichebourg Intérim et Recrutement prend contact avec les interlocuteurs des Pôles Emplois locaux, les missions locales, les associations de quartiers et les associations en faveur du handicap, les centres de formation et/ou écoles afin de mettre en place un partenariat et les offres d'emplois à tous.

Dans le cadre de la Politique Handicap du Groupe, les différentes filiales ont noué des partenariats avec des organisations telles que l'Agefiph, Cap Emploi et l'Adapt (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées).

Dans le cadre de l'emploi, les différentes filiales ont noué des partenariats avec des écoles, universités (recrutement de salariés en contrat d'alternance), des associations d'insertion et de placement, le Pôle Emploi, des mairies, la Maison de l'emploi (signature de clauses de réinsertion), des Missions Locales d'insertion, des mairies...

Derichebourg Évolution Formation a un dialogue privilégié avec les institutionnels (cf. 4.6.3.1.1). Des échanges réguliers ont lieu avec les différents organismes ou associations s'occupant de personnes en recherche d'emploi dans le cadre de leur rôle de prescription ainsi qu'avec les entreprises intéressées par le recrutement des personnes formées par l'organisme.

Derichebourg Atis Aéronautique a noué un partenariat avec Cap Emploi. Celui-ci passe par la réalisation de réunions à fréquences régulières (mensuelles et annuelle) afin de répertorier les postes ouverts et les recrutements effectués ainsi que par la participation aux journées de formation aux entretiens d'embauche. Des échanges réguliers ont lieu avec Pôle Emploi (réunion annuelle et contact bimensuel) afin de répertorier les recrutements effectués et de participer aux actions en faveur de l'emploi.

Un réel partenariat est noué avec les Entreprises de Travail temporaire. Celui-ci se traduit par une rencontre en début de partenariat, une communication quotidienne des besoins, la réalisation d'un point hebdomadaire et la participation à des forums organisés.

Derichebourg Énergie a noué un partenariat avec le Groupement d'Établissements de Formation à l'Énergie (Gefen) d'Alfortville afin de disposer d'un vivier de recrutement de jeunes diplômés ainsi qu'avec la Maison de l'emploi de Paris ayant abouti à l'embauche d'une personne en situation de handicap en contrat de professionnalisation.

4.6.3.2.2 Actions de partenariat ou de mécénat

Outre les partenariats développés aux points 4.6.1.6.2. et 4.6.3.1., Derichebourg Environnement est partie prenante de plusieurs projets R&D :

- 2 projets financés par les investissements d'avenir :
- IRT Matériaux avec l'industrie automobile, de l'acier, de l'aluminium et de l'aéronautique : dans ce cadre 3 campagnes de broyage de VHU ont été menées en 2014 dans le but d'une mesure détaillée des processus de tri et de qualité des métaux,
- CycladE avec l'Ineris et Recupyl sur le recyclage des batteries électriques et hybrides : l'usine est entrée en production fin 2014 et le Groupe a en charge la commercialisation des fractions sortantes ;
- 1 projet collaboratif rattaché à la plateforme publique Metafensh de recherche dans les domaines de la sidérurgie et de la métallurgie. Ce projet, nommé Gazflu, a pour objet la production de gaz de synthèse à partir de résidus de broyage. Derichebourg est associé à ArcelorMittal comme consommateur potentiel, Xylowatt comme fournisseur de la technologie, CMI et Air Liquide comme appuis scientifiques et technologiques ;
- d'autres recherches sont menées avec le Pôle de Compétitivité Team2 en vue de développer de nouveaux marchés de recyclage matière pour des sous-produits issus des lignes de post-broyage du Groupe. La fabrication de bétons allégés et d'isolants thermiques est notamment étudiée.

Dans la suite du partenariat national signé en 2004 avec la Fédération ENVIE des entreprises d'insertion, le Groupe continue de faire vivre cette collaboration en intégrant des entreprises d'insertion du réseau ENVIE dans ses offres de recyclage des DEEE allant même jusqu'à la création d'une société commune sur la région Toulousaine. Régulièrement des personnels ayant suivi ce parcours de réinsertion professionnelle rejoignent les effectifs de l'entreprise. Ce sont de l'ordre de 80 personnes en insertion au sein d'ENVIE qui interviennent quotidiennement sur cette activité.

En local, l'engagement s'illustre au sein de la société Polyceo, par exemple, qui apporte son aide à l'équipe de football de Consolat, dans les quartiers Nord de Marseille. Le Groupe souhaite contribuer aux actions favorisant l'insertion de jeunes en difficulté, en accompagnant la vie du Club avec lequel il entretient des liens étroits, valorise le monde de l'entreprise auprès de ces jeunes et communique positivement auprès de ses salariés sur la réussite de ces jeunes qui se réalisent dans le sport.

L'équipe connaît actuellement d'excellents résultats sportifs et joue désormais en Nationale.

Lien vers l'équipe de foot avec son maillot DBG.

<http://www.marseille-consolat.com/>

Derichebourg est sponsor depuis plusieurs années du club de rugby CABCL (Club Athlétique Brive Corrèze Limousin) qui évolue en TOP14.

Derichebourg Multiservices

Le service communication sollicite une entreprise adaptée, HandiColor, pour la réalisation de nombreuses impressions. Handicolor est une entreprise à vocation sociale qui emploie plus de 80 % de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. De plus, cette entreprise bénéficie du label Imprim'vert et respecte ainsi plusieurs critères environnementaux.

Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire a noué des partenariats de sous-traitance d'une partie des activités auprès d'associations d'insertion de travailleurs handicapés, dans le cadre d'une réflexion partagée avec l'UNEA (Union nationale des entreprises adaptées). Cette filiale a également noué des partenariats avec les missions locales et avec des lycées pour l'apprentissage en milieu nucléaire.

Derichebourg Atis Aéronautique est mécène d'Odysseus (centre culturel de la ville de Blagnac) et est Sponsor du Stade Toulousain et de Saint-Nazaire Rugby.

Derichebourg Intérim Aéronautique a sponsorisé le Tour Aérien des Jeunes Pilotes (TAJP) et est mécène de l'Association Castel-Mauboussin engagée depuis plus d'une dizaine d'années dans l'insertion de personnes en situation de handicap dans les métiers de l'aéronautique.

En outre, Derichebourg Intérim Aéronautique soutient l'association ATL'AS et la FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) Pays de l'Adour.

Derichebourg Évolution Formation a mis en œuvre de nombreux partenariats avec les organismes accompagnant les demandeurs d'emploi. L'entreprise organise des forums « métiers » à la demande d'instances publiques afin d'informer des possibilités de formation et d'employabilité. Derichebourg Évolution Formation est également sollicité dans la lutte contre la précarité et contre l'exclusion et participe à des manifestations en faveur de l'emploi des femmes ou des seniors et a signé la charte Formation et Handicap du conseil régional.

République Tchèque Propreté sponsorise le club de football FK Kolín et apporte une contribution à l'association Chotýš agissant en faveur de l'enfance.

4.6.3.2.3 Derichebourg et la COP21

En signant une convention de mécénat en avril 2015, Le groupe Derichebourg a souhaité contribuer à faire de la COP21 un événement historique majeur et déterminant pour les générations futures, par la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire le réchauffement climatique.

Engagé directement auprès de l'État français, le groupe Derichebourg a assuré les prestations de nettoyage et la gestion de l'ensemble des déchets générés sur le site du Bourget. Plaçant ainsi son cœur de métier au service d'une cause mondiale, le groupe Derichebourg a entendu démontrer l'exemplarité et le savoir-faire français dans la gestion des déchets et de la propreté.

4.6.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

4.6.3.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux

Chez Derichebourg Multiservices, la cellule Achats du métier Propreté a élaboré un questionnaire spécifique RSE à l'attention des entreprises candidates au référencement de fournisseurs et sous-traitants. Les critères de RSE représentent 20 % de la note globale. Le questionnaire aborde les différents thèmes de la RSE : certifications, mise en place d'indicateurs RSE, présence d'un rapport RSE, mise en place de mesures de réduction des impacts environnementaux, utilisation de

produits écologiques ou éco-conçus, procédures de recyclage des déchets, innovation... Il est demandé aux fournisseurs et sous-traitants de mettre à jour ce questionnaire chaque année.

Afin de vérifier le respect par ses fournisseurs ou sous-traitants de leurs engagements RSE, un audit est réalisé par la cellule Achats sur la durée du contrat. En cas de non-conformité, un délai de 3 mois est accordé pour une remise en conformité.

Derichebourg Services & Ingénierie Nucléaire fait remplir à tous les fournisseurs un questionnaire d'évaluation préalable incluant la partie environnementale dans le cadre de sa certification ISO 14001.

L'activité Derichebourg Environnement n'a pas mis en place de critères formels de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achats mais s'assure des performances techniques, économiques et environnementales des différents matériels et technologies qu'il acquiert.

4.6.3.3.2 Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le terme « sous-traitance » recouvre les prestations effectuées par un tiers externe sur les activités propres au Groupe.

Derichebourg Environnement a peu recours à la sous-traitance.

Au niveau de Derichebourg Multiservices, la sous-traitance est relativement faible (4,9 % du chiffre d'affaires global). Son importance est variable en fonction des activités. Elle est de 31 % pour Derichebourg Énergie et de 4,5 % pour Derichebourg Propreté.

4.6.3.4 Loyauté des pratiques

4.6.3.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe détaille dans la rubrique Facteurs de Risques et Incertitude les risques liés à l'achat de métaux au livre de police (achats au détail) : risque de recel de marchandises volées, notamment.

Le Groupe a agi via sa fédération professionnelle auprès des pouvoirs publics, pour interdire les paiements en espèces d'achats au livre de police en France. Depuis le 1^{er} août 2011, le paiement des achats au détail de métaux doit être effectué par chèque barré, virement bancaire ou postal, carte de paiement.

4.6.3.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La clientèle du Groupe est principalement composée d'entreprises. Le Groupe ne commercialise pas de produits ayant un impact sur la santé ou la sécurité des consommateurs.

Les éventuels risques pour la sécurité de ses clients sont maîtrisés à travers la mise en place d'actions de prévention conformément à la réglementation (Document Unique, Plan de Prévention, Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé...).

4.6.3.5 Droits de l'Homme

4.6.3.5.1 Actions engagées en faveur des droits de l'homme

En complément de l'information mentionnée au paragraphe 4.6.1.6.4, le Groupe mentionne que dans son activité Services à l'Environnement, plus de 90 % (en valeur) de ses expéditions sont faites vers des pays membres de l'OCDE.

● 4.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Derichebourg, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2015, présentées dans le chapitre 4.6 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des protocoles de *reporting* social et environnemental d'août 2015 (ci-après les « Référentiels »), disponibles au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre septembre et décembre 2015 pour une durée d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

I. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené six entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions des ressources humaines et du secrétariat général des activités Environnement en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(1) Portée de l'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en 18 % des consommations d'énergie et 57 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques professionnelles formalisées notamment dans le projet européen de BREF (*Best Available Techniques REference Document*) sur le traitement des déchets.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement

professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels..

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- comme indiqué aux paragraphes relatifs à l'absentéisme et aux accidents du travail, les valeurs « Nombre de journées d'absences » et « Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt » sont des données approchées du fait des limites méthodologiques et des difficultés d'application des procédures ;
- les contrôles internes restent à renforcer pour détecter les erreurs constatées sur les données calculées au siège et issues des filiales ;
- les indicateurs sur des thématiques clés (ex : taux de valorisation des déchets, rejets dans l'eau et l'air) restent peu développés au regard des enjeux du secteur.

Paris-La Défense, le 8 décembre 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Eric Mugnier
Associé Développement durable

Bruno Perrin
Associé

(1) Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : les consommations d'électricité, de gaz naturel et de fuel, les taux de valorisation des VHU, des DEEE et des résidus de broyage légers, les démarches de certifications (ISO 14001), les émissions de gaz à effet de serre générées (scope 1 et 2) et évitées.
- Informations qualitatives : les moyens de protection de l'environnement (rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant l'environnement), les relations avec les riverains.

Informations sociales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : l'effectif de clôture, le nombre de jours d'absence, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt, le nombre de maladies professionnelles reconnues.
- Informations qualitatives : la politique de santé et de sécurité au travail, l'organisation du temps de travail, les relations sociales, les politiques mises en œuvre en matière de formation.

(2) Pour l'activité Environnement, la filiale Régionale AFM et la filiale George (Belgique). Pour l'activité Multiservices, la filiale Propreté

● 4.8 Résultats financiers des cinq derniers exercices

| En euros | 30-09-11 | 30-09-12 | 30-09-13 | 30-09-14 | 30-09-15 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 42 020 508 | 42 020 508 | 42 020 508 | 42 020 508 | 42 020 508 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 168 082 030 | 168 082 030 | 168 082 030 | 168 082 030 | 168 082 030 |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| Chiffres d'affaires hors taxes | 5 115 264 | 5 742 211 | 3 411 344 | 3 240 637 | 3 245 564 |
| Résultat avant Impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾ | (1 603 179) | 133 197 860 | 24 527 115 | (79 821 651) | 6 736 673 |
| Impôts sur les bénéfices | (32 507 864) | (21 121 340) | (12 087 562) | (12 433 251) | (4 733 957) |
| Résultat après Impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 58 183 588 | 156 574 106 | (67 763 648) | 10 381 714 | 5 355 844 |
| Résultat distribué | 15 127 383 | 0 | 9 897 909 | 0 | 8 404 102* |
| RÉSULTAT PAR ACTION (en euros) | | | | | |
| Résultat après Impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions ⁽¹⁾ | 0,18 | 0,92 | 0,22 | (0,40) | 0,07 |
| Résultat après Impôts, participations des salariés, et dotations aux amortissements et provisions | 0,35 | 0,93 | (0,40) | 0,06 | 0,03 |
| Dividende net attribué à chaque action portant jouissance | 0,09 | 0,00 | 0,06 | 0,00 | 0,05* |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 485 150 | 326 766 | 327 704 | 346 164 | 438 219 |
| Montant des sommes versés au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...) | 155 378 | 133 489 | 156 405 | 156 677 | 183 302 |

(1) Calcul effectué avec la totalité des actions existantes.

* Sous réserve d'approbation de l'affectation du résultat par l'assemblée générale annuelle.

● 4.9 Projet de résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 10 février 2016

À titre ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net comptable de 5 355 844,33 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Enfin, elle constate qu'aucune des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat respectif au cours dudit exercice.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe (inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration) et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un bénéfice de 28,2 M€ (part du Groupe) ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Affectation des résultats

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2015 d'un montant de 5 355 844,33 € comme suit :

Origine

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| • Résultat de l'exercice | 5 355 844,33 € ; |
| • Report à nouveau créditeur | 194 661 402,72 € ; |
| • Montant distribuable | 200 017 247,05 €. |

Affectation

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| • Distribution d'un dividende global | 8 404 101,50 € ; |
| • Report à nouveau | 191 613 145,55 € ; |
| • Total | 200 017 247,05 €. |

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 0,05 € pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur jouissance. Le coupon sera détaché le 16 février 2016 et sera mis en paiement à compter du 18 février 2016.

L'assemblée générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues à la date de mise en paiement, sera affecté au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvre droit, lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des Impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

| Exercices | Dividende global | Dividende par action |
|-----------|------------------|----------------------|
| 2011/2012 | 0 € | 0 € |
| 2012/2013 | 10 084 921,80 € | 0,06 € |
| 2013/2014 | 0 € | 0 € |

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes versés au titre de l'exercice 2012/2013 ont ouvert droit, pour les personnes physiques résidant fiscalement en France, à l'abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution

Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport dans toutes ses dispositions ainsi que la convention nouvelle dont il fait état, autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, et prend acte des informations relatives aux conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniel DERICHEBOURG

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Daniel DERICHEBOURG pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bernard VAL

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Bernard VAL pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Matthieu PIGASSE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Matthieu PIGASSE pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Huitième résolution

Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur Mme Françoise MAHIU pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Neuvième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par voie d'opération de blocs de titres (sans limitation de volume), et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires.

2. Décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être achetées en vue d'assurer :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action DERICHEBOURG par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique Amafi admise par l'Autorité des marchés financiers,
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution soumise à la présente assemblée.

3. Décide que le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 10 €, hors frais d'acquisition. En conséquence, le montant maximum que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 10 € s'élèverait à 168 082 030 € sur le fondement du capital social au 30 septembre 2015.

4. Décide que le prix d'achat d'actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5. Décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 12 février 2015 dans sa cinquième résolution.

À titre extraordinaire

Dixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration à procéder, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, à la réduction du capital social, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois, par annulation des actions que la Société détient ou pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la neuvième résolution soumise à la présente assemblée

ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés antérieurement ou postérieurement à la date de la présente assemblée.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, pour réaliser ces opérations dans les limites et aux époques qu'il déterminera, en fixer les modalités et conditions, procéder aux imputations nécessaires sur tous postes de réserves, de bénéfices ou de primes, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et généralement prendre toutes décisions et effectuer toutes formalités.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle prive

d'effet et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 12 février 2015 dans sa sixième résolution.

Onzième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra prévues par la loi.



| | |
|---|------------|
| 5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 en normes IFRS | 88 |
| 5.1.1 Bilan consolidé du Groupe au 30 septembre 2015 | 88 |
| 5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2015 | 90 |
| 5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2015 | 92 |
| 5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2015 | 93 |
| 5.1.5 Annexe aux comptes consolidés | 94 |
| 5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2015 | 137 |
| 5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2015 | 138 |
| 5.2.1 Bilan | 138 |
| 5.2.2 Compte de résultat | 140 |
| 5.2.3 Annexe des comptes sociaux | 142 |
| 5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2015 | 157 |
| 5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe | 158 |

● 5.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015 en normes IFRS

5.1.1 Bilan consolidé du Groupe au 30 septembre 2015

| Actif <i>En millions d'euros</i> | Note annexe | 30-09-15 | 30-09-14 retraité ⁽¹⁾ |
|--|-------------|----------------|----------------------------------|
| Écarts d'acquisition | 4.1 | 214,3 | 206,6 |
| Immobilisations incorporelles | 4.1 | 4,0 | 3,8 |
| Immobilisations corporelles | 4.2 | 424,2 | 433,9 |
| Actifs financiers | 4.3 | 8,9 | 8,8 |
| Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises | 4.4 | 16,3 | 18,3 |
| Impôts différés | 4.22 | 45,4 | 39,2 |
| Autres actifs | 4.5 | 0,0 | 0,0 |
| Total actifs non courants | | 713,1 | 710,6 |
| Stocks et encours | 4.6 | 80,1 | 87,5 |
| Créances clients | 4.7 | 232,1 | 262,0 |
| Créances d'impôt | 4.7 | 4,7 | 6,3 |
| Autres actifs | 4.7 | 79,0 | 70,8 |
| Actifs financiers | 4.7 | 13,1 | 22,2 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.8 | 43,7 | 37,0 |
| Instruments financiers | 4.12 | 0,4 | 1,9 |
| Total actifs courants | | 453,0 | 487,6 |
| Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés | | | |
| Total actif | | 1 166,2 | 1 198,3 |

(1) L'adoption des normes IFRS 10 et 11 ainsi que l'interprétation IFRIC 21 mentionnées en note 2.4 prévoient une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

| Passif <i>En millions d'euros</i> | Note annexe | 30-09-15 | 30-09-14 retraité ⁽¹⁾ |
|--|-------------|-----------------|----------------------------------|
| Capital social | 4.9 | 42,0 | 42,0 |
| Primes liées au capital | | 27,6 | 27,6 |
| Actions propres | | (33,8) | (8,5) |
| Réserves | | 278,8 | 283,3 |
| Résultat de l'exercice | | 28,2 | (8,3) |
| Capitaux propres Groupe | | 342,7 | 336,0 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | 4.10 | 5,5 | 2,9 |
| Total capitaux propres | | 348,2 | 338,9 |
| Emprunts et dettes financières | 4.11 | 172,3 | 201,6 |
| Provision retraite et avantages similaires | 4.13 | 33,6 | 35,4 |
| Autres provisions | 4.13 | 22,8 | 18,8 |
| Impôts différés | 4.22 | 24,0 | 20,1 |
| Autres passifs | 4.16 | 1,6 | 1,5 |
| Total passifs non courants | | 254,3 | 277,4 |
| Emprunts et dettes financières | 4.11 | 103,3 | 114,0 |
| Provisions | 4.14 | 8,5 | 13,1 |
| Fournisseurs | 4.15 | 197,8 | 232,5 |
| Dettes d'impôts | | 5,5 | 2,0 |
| Autres passifs | 4.15 | 235,7 | 206,4 |
| Instruments financiers | 4.12 | 6,6 | 7,8 |
| Total passifs courants | | 557,5 | 575,9 |
| Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | 6,2 | 6,2 |
| Total passif | | 1 166,2 | 1 198,3 |

(1) L'adoption des normes IFRS 10 et 11 ainsi que l'interprétation IFRIC 21 mentionnées en note 2.4 prévoient une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

5.1.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 30 septembre 2015

| En millions d'euros | Note annexe | 2015 | 2014 retraité ⁽¹⁾ |
|---|-------------|-------------|------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 4.17 | 2 355,9 | 2 516,3 |
| Autres produits de l'activité | | 2,1 | 4,4 |
| Achats consommés | | (1 189,5) | (1 381,8) |
| Charges externes | | (288,8) | (283,7) |
| Charges de personnel | 4.27 | (709,2) | (698,8) |
| Impôts et taxes | | (45,2) | (45,6) |
| Dotations aux amortissements | | (71,7) | (71,0) |
| Dotations aux provisions | 4.18 | (7,6) | (7,7) |
| Variation des stocks d'encours et produits finis | | (0,8) | 0,2 |
| Autres charges d'exploitation | 4.19 | (16,0) | (11,4) |
| Autres produits d'exploitation | 4.19 | 24,2 | 23,9 |
| Résultat opérationnel courant | | 53,5 | 44,8 |
| Autres charges opérationnelles | 4.20 | (2,2) | (13,0) |
| Autres produits opérationnels | 4.20 | | 0,0 |
| Résultat sur cessions de participations consolidées | | 0,2 | 0,1 |
| Résultat opérationnel | | 51,4 | 31,9 |
| Frais financiers nets | 4.21 | (16,9) | (27,9) |
| Gains et pertes de change et autres | | 1,3 | 1,7 |
| Dépréciation créance financière | 4.21 | | (12,8) |
| Résultat avant impôts | | 35,8 | (7,1) |
| Impôts sur les bénéfices | 4.22 | (5,5) | (1,1) |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des co-entreprises | 4.4 | (1,0) | 0,2 |
| Résultat net | | 29,3 | (8,0) |
| Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession | | (0,2) | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | | 29,1 | (8,0) |
| Revenant : | | | |
| • aux actionnaires de la Société | | 28,2 | (8,3) |
| • aux intérêts ne conférant pas le contrôle | | 1,0 | 0,3 |
| Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société (en € par action) | 4.23 | | |
| • de base | | 0,2 | (0,0) |
| • dilué | | 0,2 | (0,0) |
| Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la Société après résultat | | | |
| des activités arrêtées ou cédées (en € par action) | | | |
| • de base | | 0,2 | (0,0) |
| • dilué | | 0,2 | (0,0) |

(1) L'adoption des normes IFRS 10 et 11 ainsi que l'interprétation IFRIC 21 mentionnées en note 2.4 prévoient une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

État du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 retraité ⁽¹⁾ |
|---|-------------|------------------------------|
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 29,1 | (8,0) |
| Écarts de conversion | 3,4 | 2,1 |
| Couverture des flux futurs | 0,9 | 0,5 |
| Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies | 2,5 | (2,6) |
| Impôts sur autres éléments du résultat global | (3,0) | 0,6 |
| Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres | 3,9 | 0,6 |
| Résultat global de la période | 33,0 | (7,4) |
| Dont | | |
| • part revenant aux actionnaires de la Société | 32,0 | (7,7) |
| • part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle | 1,0 | 0,3 |

(1) L'adoption des normes IFRS 10 et 11 ainsi que l'interprétation IFRIC 21 mentionnées en note 2.4 prévoient une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

5.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2015

| En millions d'euros | Note annexe | 2015 | 2014 retraité ⁽¹⁾ |
|--|-------------|----------------|------------------------------|
| Résultat net total consolidé | | 29,1 | (8,0) |
| Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession | | (0,2) | |
| Résultat net consolidé des activités poursuivies | | 29,3 | (8,0) |
| Ajustements pour : | | | |
| Élimination du résultat des entreprises associées et des co-entreprises | | (0,2) | (0,2) |
| Amortissements et provisions | | 71,4 | 81,5 |
| Profits et pertes de juste valeur | | 1,1 | (3,2) |
| Élimination des résultats de cession | | 0,3 | 3,3 |
| Élimination des produits de dividendes | | (0,4) | (0,0) |
| Autres produits et charges sans incidence trésorerie | | | 0,0 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | | 101,5 | 73,3 |
| Coût de l'endettement financier net | | 17,4 | 27,9 |
| Charge d'impôt | | 5,5 | 1,1 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 124,4 | 102,3 |
| Variation du BFR lié à l'activité | | 28,0 | 55,8 |
| Impôts versés | | (5,8) | (2,6) |
| Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées | | (0,2) | (7,3) |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 146,4 | 148,3 |
| Incidence des variations de périmètre | | (7,5) | 303,0 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | | (36,2) | (42,4) |
| Acquisition d'actifs financiers | | (0,6) | 0,0 |
| Variation des prêts et avances consentis | | 9,8 | (2,4) |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 9,4 | 4,9 |
| Cession d'actifs financiers | | 0,0 | 0,0 |
| Dividendes reçus | | 1,1 | 0,7 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées | | | (9,9) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements | | (24,1) | 253,9 |
| Augmentation de capital | | 0,1 | 0,2 |
| Émission d'emprunts | | 20,2 | 247,5 |
| Remboursement d'emprunts | | (79,5) | (533,7) |
| Intérêts financiers nets versés | | (18,6) | (28,2) |
| Dividendes versés aux actionnaires du Groupe | | 0,0 | (9,9) |
| Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle | | (0,3) | (0,6) |
| Actions propres | | (25,3) | (0,0) |
| Factor | | 0,5 | (14,0) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées | | | (2,9) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | (102,9) | (341,6) |
| Incidence de la variation des taux de change | | 2,3 | 0,5 |
| Incidence de la variation des taux de change des activités abandonnées | | | |
| Variation de la trésorerie | | 21,7 | 61,2 |
| Trésorerie d'ouverture | 4.8 | 12,8 | (48,4) |
| Trésorerie de clôture | 4.8 | 34,5 | 12,8 |
| Variation de trésorerie des activités abandonnées | | | |
| Variation de la trésorerie | | 21,7 | 61,2 |

(1) L'adoption des normes IFRS 10 et 11 ainsi que l'interprétation IFRIC 21 mentionnées en note 2.4 prévoient une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

5.1.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2015

| En millions d'euros | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Réserves ⁽¹⁾ | Réserves de conversion | Résultat de l'exercice ⁽¹⁾ | Capitaux propres Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle ⁽¹⁾ | Total Capitaux Propres |
|---|-------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|---------------------------------------|-------------------------|--|------------------------|
| Situation au 30 septembre 2013 | 42,0 | 27,6 | (8,5) | 324,2 | 1,6 | (32,1) | 354,7 | 0,7 | 355,5 |
| Application IFRS 10 et 11 | | | | | | | | 2,3 | 2,3 |
| Application IFRIC 21 | | | | | | (1,1) | (1,1) | | (1,1) |
| Situation au 1^{er} octobre 2013 retraitée | 42,0 | 27,6 | (8,5) | 324,2 | 1,6 | (33,2) | 353,7 | 3,0 | 356,7 |
| Affectation du résultat | | | | (33,2) | | 33,2 | 0,0 | | 0,0 |
| Dividendes versés | | | | (9,9) | | | (9,9) | (0,6) | (10,5) |
| Actions propres | | | (0,0) | | | | (0,0) | | (0,0) |
| Résultat de l'exercice (part du Groupe) | | | | | | (8,3) | (8,3) | 0,3 | (8,0) |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | | (1,5) | 2,1 | | 0,6 | 0,0 | 0,6 |
| Autres variations | | | | | | | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Situation au 30 septembre 2014 retraitée | 42,0 | 27,6 | (8,6) | 279,6 | 3,7 | (8,3) | 336,0 | 2,8 | 338,8 |
| Affectation du résultat | | | | (8,3) | | 8,3 | 0,0 | | 0,0 |
| Dividendes versés | | | | | | | 0,0 | (0,3) | (0,3) |
| Actions propres | | | (25,3) | | | | (25,3) | | (25,3) |
| Résultat de l'exercice (part du Groupe) | | | | | | 28,2 | 28,2 | 1,0 | 29,1 |
| Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres | | | | 0,4 | 3,4 | | 3,9 | (0,0) | 3,9 |
| Autres variations | | | | (0,0) | | | (0,0) | 2,0 | 1,9 |
| Situation au 30 septembre 2015 | 42,0 | 27,6 | (33,8) | 271,7 | 7,2 | 28,2 | 342,7 | 5,5 | 348,2 |

(1) L'adoption des normes IFRS 10 et 11 ainsi que l'interprétation IFRIC 21 mentionnées en note 2.4 prévoient une application rétrospective. En conséquence, les états financiers présentés au titre des exercices comparatifs ont été retraités.

Passage capitaux propres 2014 tels que publiés à capitaux propres 2014 retraités

| En millions d'euros | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Réserves | Réserves de conversion | Résultat de l'exercice | Capitaux propres Groupe | Intérêts ne conférant pas le contrôle | Total Capitaux Propres |
|---|-------------|-------------------------|-----------------|--------------|------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------------|
| Situation au 30 septembre 2014 telle que publiée | 42,0 | 27,6 | (8,6) | 280,6 | 3,7 | (8,4) | 336,9 | 0,6 | 337,5 |
| Application IFRS 10 et 11 | | | | | | | 0,0 | 2,3 | 2,3 |
| Application IFRIC 21 | | | | (1,1) | | 0,1 | (1,0) | | (1,0) |
| Situation au 30 septembre 2014 retraitée | 42,0 | 27,6 | (8,6) | 279,6 | 3,7 | (8,3) | 336,0 | 2,8 | 338,8 |

5.1.5 Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

| | |
|--|------------|
| 1. Présentation du Groupe | 95 |
| 1.1 Identification de l'émetteur | 95 |
| 1.2 Faits significatifs de l'exercice | 95 |
| 1.3 Événements postérieurs à la clôture | 95 |
| 2. Principes, règles et méthodes comptables | 95 |
| 2.1 Principes généraux | 95 |
| 2.2 Principes comptables | 96 |
| 2.3 Règles et méthodes d'évaluation | 97 |
| 2.4 Changements comptables | 101 |
| 3. Évolution du périmètre de consolidation | 104 |
| 3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation | 104 |
| 3.2 Sorties du périmètre de consolidation | 104 |
| 3.3 Restructuration interne | 104 |
| 3.4 Variation du pourcentage d'intérêt | 104 |
| 4. Notes annexes | 105 |
| 4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition | 105 |
| 4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus) | 107 |
| 4.3 Actifs financiers | 107 |
| 4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises | 108 |
| 4.5 Autres actifs non courants | 110 |
| 4.6 Stocks et encours | 110 |
| 4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants | 111 |
| 4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie | 111 |
| 4.9 Capitaux propres consolidés | 112 |
| 4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle | 113 |
| 4.11 Endettement | 114 |
| 4.12 Instruments financiers | 117 |
| 4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel | 121 |
| 4.14 Provisions courantes | 124 |
| 4.15 Autres passifs courants | 124 |
| 4.16 Autres passifs non courants | 124 |
| 4.17 Informations sectorielles | 124 |
| 4.18 Dotations aux provisions | 126 |
| 4.19 Autres produits et charges d'exploitation | 126 |
| 4.20 Autres produits et charges opérationnels | 127 |
| 4.21 Frais financiers nets | 127 |
| 4.22 Impôt sur les résultats | 127 |
| 4.23 Résultat par action | 129 |
| 4.24 Engagements | 130 |
| 4.25 Litiges significatifs | 131 |
| 4.26 Transactions avec les parties liées | 132 |
| 4.27 Informations sociales | 132 |
| 4.28 Rémunération des organes d'administration | 133 |
| 4.29 Options comptables liées à la première application des IFRS | 134 |
| 4.30 Périmètre de consolidation | 135 |

I. Présentation du Groupe

I.1 Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du Général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Services à l'Environnement ;
- activité Services aux Entreprises ;
- activité Holding.

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de l'immobilier d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Les états financiers consolidés pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, ont été arrêtés par le Conseil d'administration du Groupe le 4 décembre 2015.

Ils reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception des sociétés CTR49, Dreyfus, Galloo Sallaumines SA, Valvert Tri, SCEA du Château Guiteronde, SCI La Futaie, CFF Recycling Servicios, Derichebourg Recycling Mexico, Mattec, Plastic Recycling, Reyfra, Safira Facility Services et Ecorec qui clôturent leurs comptes au 31 décembre.

I.2 Faits significatifs de l'exercice

Après plusieurs années consacrées à se désendetter, le groupe a pu sur cet exercice consolider et développer ses métiers par plusieurs opérations de croissance externe, dont notamment :

• Services à l'Environnement

- Acquisition de Bienstock, chantier de collecte de déchets métalliques dans la région de Rouen.

• Services aux Entreprises

- Acquisition des actifs d'une société en redressement judiciaire, dans le secteur du nucléaire, qui est devenue Derichebourg Travaux et Maintenance Nucléaire,
- Acquisition de DAL Holding GmbH, et de sa filiale anglaise, qui permet au métier Intérim Expert Aéronautique de réaliser ses premiers développements à l'étranger, et d'accompagner ses clients à l'international,
- Acquisition de 51 % du capital de Safira Facility Services, acteur majeur de la propreté au Portugal, portant la détention à 100 %. La Société a réalisé environ 35 M€ de chiffre d'affaires en 2014.

Cette politique d'acquisitions sélectives sera poursuivie au cours de l'exercice 2015-2016, pour des actifs porteurs de synergies avec des métiers déjà existants.

I.3 Événements postérieurs à la clôture

En octobre 2015, postérieurement à la clôture de l'exercice, la filiale Purfer a acquis la société Valério et Compagnie et ses filiales, qui possède 4 chantiers de collecte et valorisation de déchets métalliques dans le Var et les Alpes Maritimes, renforçant le maillage territorial dans cette région.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 30 septembre 2015 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (*Standing Interpretations Committee* – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (*International Financial Reporting Interpretations Committee* – IFRIC).

Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent à l'exception des normes explicitées en note 2.4.

Les données sectorielles présentées au titre de l'exercice précédent sont en accord avec le découpage sectoriel en vigueur depuis la fusion intervenue en 2007 entre CFF Recycling et Penaille Polyservices.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2015 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 119, avenue du général Michel Bizot à Paris ou sur le site Internet www.derichbourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations applicables à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2014

Les normes et interprétations adoptées dans l'Union européenne qui trouvent à s'appliquer de façon obligatoire aux comptes consolidés du groupe Derichebourg à compter du 1^{er} octobre 2014 sont les suivantes :

- La norme IAS 27 révisée « États financiers individuels » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Les amendements à IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IFRS 11 « Partenariats » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- Les amendements sur les dispositions transitoires des normes IFRS 10, 11 et 12 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.
- L'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

La première application d'un certain nombre de ces textes entraîne des impacts sur les comptes consolidés du Groupe, explicités en note 2.4.

2.1.2 Normes et interprétations publiées non encore en vigueur

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} octobre 2014 (les dates d'application sont celles reconnues par l'EFRAG) :

- Améliorations annuelles cycle 2010-2012 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2015.
- Améliorations annuelles cycle 2011-2013 applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015.

Leur impact éventuel fera l'objet d'une évaluation en cours d'exercice.

2.2 Principes comptables

2.2.1 Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle si il détient cumulativement le pouvoir sur l'entité, une exposition ou droit aux rendements variables de cette entité et la capacité d'agir sur ces rendements. Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (co-entreprises et activité conjointe) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur l'entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés du Groupe requiert le recours de la direction à des jugements et estimations susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et charges qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Le Groupe est amené à revoir ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers au 30 septembre 2015, la direction a exercé son jugement notamment au regard des éléments suivants :

- action pour obtenir la restitution d'un acompte suite à l'abandon d'un projet d'acquisition (cf. 4.25).

Estimations

Les estimations clés relatives à l'avenir et les autres principales sources d'incertitude à la date de clôture sont présentées ci-dessous :

- l'appréciation de la recouvrabilité des créances clients (cf. note 4.7 – Créances clients, autres créances et actifs financiers courants), l'exposition au risque de crédit, ainsi que le profil de risque ;
- les provisions pour risques, et pour avantages liés au personnel (cf. notes 4.13 – Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel et note 4.14 – Provisions courantes) ;
- la charge d'impôts et l'évaluation des montants d'impôts différés actifs (cf. note 4.22 – Impôt sur les résultats) ;
- la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition et des actifs incorporels (cf. note 4.1 – Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2.2.3 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés au bilan séparément des capitaux propres du Groupe.

Lorsque la part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle dans les pertes d'une société du Groupe consolidée par intégration globale est supérieure à leur part dans les capitaux propres, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts ne conférant pas le contrôle sont déduits des intérêts majoritaires, sauf si les associés minoritaires ont une obligation expresse de combler ces pertes.

2.2.4 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultat sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les *goodwill* relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part d'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

2.2.5 Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans le résultat de l'exercice.

2.3 Règles et méthodes d'évaluation

2.3.1 Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour les activités Services aux Entreprises le montant des services rendus auprès des clients extérieurs au Groupe, au fur et à mesure où les services sont rendus.

Pour l'activité Services à l'Environnement, le chiffre d'affaires est constaté au moment du transfert des risques et avantages inhérents à la propriété des produits fabriqués, c'est-à-dire généralement lors de l'expédition.

Il inclut, après élimination des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires des sociétés intégrées globalement.

2.3.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les

effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice ou en capitaux propres selon le principe de symétrie au cours duquel la modification est constatée.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable.

Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.3.3 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres d'autocontrôle.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et susceptibles d'accroître le nombre d'actions en circulation telles que les options de souscription et d'achat d'actions.

2.3.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles identifiables ou séparables contrôlées par le Groupe sont comptabilisées à l'actif du bilan. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, durée généralement comprise entre 12 mois et 5 ans selon leur importance. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

2.3.5 Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise à la date de la prise de participation.

Les écarts d'acquisition positifs sont présentés à l'actif du bilan dans le poste écarts d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition, dans le poste « autres produits et charges opérationnels ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

2.3.6 Perte de valeur des actifs immobilisés autres que financiers

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des écarts d'acquisition), un test de valeur est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît ;
- pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des

ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Ces flux de trésorerie futurs estimés sont établis sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Les UGT définies par le Groupe correspondent aux activités suivantes :

- Services à l'Environnement ;
- Services aux Entreprises.

Ces tests de perte de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

2.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilité du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilité généralement constatées sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Constructions | 10 à 30 ans |
| Matériel et installations techniques | 3 à 10 ans |
| Matériel aéroportuaire | 5 à 10 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans |

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en résultat, à l'exception de ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

2.3.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en produits différés. Elles sont ramenées en produits sur une base rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

2.3.9 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer en substance au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Ces biens sont présentés à l'actif pour leur prix de revient au moment de l'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilisation, la dette correspondante est inscrite au passif.

Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les contrats de location ne présentant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location simple, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat pendant toute la durée du contrat.

2.3.10 Participation dans les entreprises associées et les co-entreprises

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le *goodwill* dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers.

2.3.11 Autres actifs financiers non courants

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente (comprenant pour l'essentiel les titres de participations).

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers – comptabilisation et évaluation", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés, de par leur nature, comme des actifs disponibles à la vente et sont, dans ce cadre, comptabilisés pour leur juste valeur.

S'agissant de titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût de revient. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres dans un compte destiné à cet effet.

En cas d'indication objective de dépréciation, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat. La reprise de cette perte de valeur en résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.3.12 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières et de marchandises sont comptabilisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours et produits finis de l'activité Services à l'Environnement sont valorisés à leur prix de revient, comprenant les coûts des matières ainsi que les coûts de main-d'œuvre et les autres frais directement rattachables à la production.

À chaque clôture, les stocks sont valorisés au plus bas du prix de revient et de valeur nette de réalisation.

2.3.13 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciation sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts à vue et les fonds de caisse, à l'exclusion des découverts bancaires qui figurent dans les passifs financiers. Les équivalents de trésorerie sont constitués de placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie court terme. Les valeurs mobilières comprennent les placements de trésorerie, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables, qui sont mobilisables ou cessibles à tout moment. Ils sont valorisés à leur valeur de marché. La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

Pour qu'elles soient considérées comme un équivalent de trésorerie, elles doivent être facilement convertibles et soumises à un risque négligeable de changement de valeur.

2.3.15 Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.3.16 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Engagement de retraite

Le Groupe applique IAS 19 révisée.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel retraité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations annuelles. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre de l'exercice supplémentaire de présence, la variation des droits existant en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, le rendement attendu des actifs du régime, les coûts des services passés et l'effet de toute réduction ou liquidation. La part relative des droits supplémentaires est enregistrée en charges de personnel et le coût financier sur le passif net est enregistré en résultat financier.

2.3.17 Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec le personnel. Elles sont évaluées au cas par cas dans les activités Services à l'Environnement et, compte tenu du nombre, sur base statistique mais nominative dans la division Services aux Entreprises.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

2.3.17.1 Provisions pour médailles du travail

Dans l'activité Services à l'Environnement une gratification associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après un certain nombre d'années d'activité salariée. Les médailles du travail sont déterminées sur la base d'un calcul actualisé prenant en considération des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 2 %.

Les gratifications sont octroyées selon le millésime d'exigibilité de la médaille :

| | |
|---------------------|----------|
| • argent 20 ans : | 500 € ; |
| • vermeil 30 ans : | 800 € ; |
| • or 35 ans : | 1100 € ; |
| • grand or 40 ans : | 1500 €. |

2.3.17.2 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance de retournement.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

2.3.17.3 Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

2.3.17.4 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques liés à l'environnement sont constituées lorsqu'une disposition légale ou contractuelle rend obligatoire le réaménagement des sites d'exploitation, ou lorsqu'un risque pour l'environnement est reconnu imputable à la Société et chiffrable. Ces provisions sont évaluées par site à partir d'estimation des coûts de ces travaux.

Activités Services aux Entreprises

De par sa nature, l'activité Services aux Entreprises a un faible impact environnemental. Les enjeux environnementaux sont gérés par la direction Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) et sont intégrés à la Politique Générale de chaque société. Les relais QSE au sein des entités sont en charge de la mise en œuvre des démarches environnementales et ont notamment pour mission de :

- s'assurer du respect de la réglementation ;
- répondre aux exigences clients tels que des questionnaires d'évaluations externes sollicités par certains de nos principaux clients (notamment les évaluations Ecovadis et *Carbon Disclosure Project*). Des audits externes sont également réalisés par des clients ;
- établir les diagnostics RSE et mettre en œuvre les plans d'actions. Ces impacts sont pris en compte dans le cadre de la démarche globale de Responsabilité Sociétale et environnementale définie suite à un diagnostic réalisé suivant la démarche définie par la Fédération des entreprises de propreté (FEP).

Activité Services à l'Environnement

De par la nature de son activité Services à l'Environnement, le recyclage de métaux, le groupe Derichebourg contribue à la préservation des ressources naturelles de la planète (minerai de fer, cuivre, bauxite...). Le recyclage des métaux économise une quantité considérable d'énergie par rapport à la production primaire de ces métaux, jusqu'à 92 % pour l'aluminium et 58 % pour l'acier. (source : *Report on the economical benefit of recycling*, Bureau International du Recyclage). À ce titre, le Groupe contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme détaillé au paragraphe 4.6.2.4.1. du document de référence.

Depuis près de 10 ans, chaque filiale régionale est dotée d'un Correspondant Environnement (fonctionnellement rattaché au directeur environnement), qui est en lien avec les autorités compétentes (Dreal, préfectures, agences de l'eau, mairies, voies navigables, associations...) afin de :

- vérifier que l'activité du Groupe s'exerce en conformité avec les lois et règlements en vigueur (autorisations d'exploitations), car une activité de recyclage mal maîtrisée pourrait être génératrice de pollution ;
- appréhender les évolutions réglementaires ;
- assurer la surveillance des installations, le suivi et la maîtrise des rejets dans l'environnement ;
- former et informer leurs collègues sur les bonnes pratiques.

De même, l'activité s'exerce sur des terrains ayant souvent un passé industriel, dont l'historique n'est pas toujours disponible. Le cas échéant, des études de sols sont menées en application des évolutions réglementaires.

Le Groupe n'a pas connaissance à cette date de risques révélés de pollution qui ne soient pas en train d'être solutionnés ou objet d'une provision pour ce faire.

2.3.18 Dettes financières (courantes et non courantes)

Les dettes financières comprennent :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014 ;
- le contrat d'affacturage à vocation sans recours conclu le 1^{er} janvier 2015 ;
- les contrats de location-financement ;
- les autres emprunts et lignes bilatérales.

Ces dettes sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est constatée de manière actuarielle.

Lorsque les termes d'un contrat d'emprunt sont modifiés, et si les flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif initial des nouveaux termes, incluant les honoraires versés et les frais de négociation, excèdent de plus de 10 % la valeur actualisée des flux prévus au contrat, les frais d'émission et honoraires de négociation sont comptabilisés en charges.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste Dettes financières courantes.

2.3.19 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et matières premières), le Groupe utilise des instruments dérivés.

Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan à sa « juste valeur ». Lorsque les instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- couverture de juste valeur ;
- couverture de flux futurs de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.).

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses frais financiers, couvrir le risque de change associé aux emprunts en devises et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable.

Les contrats d'échange « swaps » de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée, dès l'origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe ou variable. Le Groupe peut être amené à acheter des options sur taux d'intérêts, des caps (plafonds sur taux) ou des

floors (plancher sur taux) dans le cadre de sa stratégie de couverture de la dette et des instruments financiers.

Les dérivés de taux et de change utilisés par le Groupe pour couvrir les variations de ses dettes libellées en devises étrangères sont qualifiés de couverture en IAS 39 du fait que :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes, le dérivé étant toujours évalué au bilan pour sa juste valeur :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la variation de la juste valeur du dérivé est enregistrée par résultat. Cette variation est compensée en résultat par la réévaluation au bilan de l'élément couvert. L'éventuel écart entre deux variations de valeur représente l'inefficacité de la relation de couverture ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est

enregistrée directement en capitaux propres dans un compte de réserve spécifique et la variation de valeur de la partie considérée comme « inefficace » est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en compte de réserve sont repris en résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des flux couverts ;

- pour les couvertures d'un investissement net à l'étranger, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique réserve de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » est enregistrée en résultat. Le profit ou la perte sur le dérivé qui a été comptabilisé dans les réserves de conversion doit être comptabilisé en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Le Groupe utilise dans le cadre de son activité négoce de métaux non ferreux, des contrats d'achats et de ventes à terme conclus sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium, nickel). Les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur le LME) sont comptabilisées au résultat.

| Instrument financier | Méthode d'évaluation ultérieure | Comptabilisation de la variation de valeur |
|---------------------------------|---------------------------------|--|
| Titres de participation | Juste valeur | En capitaux propres sauf si la dépréciation constatée a un caractère durable auquel cas constatation en résultat <i>via</i> une dépréciation |
| Valeurs mobilières de placement | Juste valeur | En résultat |
| Prêts et créances | Coût amorti | En résultat |
| Dettes financières | Coût amorti | |
| Autres passifs | Coût amorti | |

2.3.20 Activités destinées à être cédées et abandonnées

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits sur une ligne distincte du compte de résultat.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

2.4 Changements comptables

2.4.1 Premières applications des normes IFRS 10 IFRS 11 ET IFRS 12

2.4.1.1 Première application de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »

La norme IFRS 10 remplace les dispositions relatives aux états financiers consolidés qui figuraient dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation-entités *ad hoc* ».

La norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ». Auparavant, le contrôle était défini dans la norme IAS 27 comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La première application de cette nouvelle norme a conduit le Groupe à mener des travaux d'analyse de ses participations afin de déterminer le contrôle exercé sur celles-ci au regard de la nouvelle définition du contrôle et ce sur l'ensemble des périodes présentées.

Les impacts résultant de la première application de la norme IFRS 10 sont présentés en note 2.4.3.

2.4.1.2 Première application de la norme IFRS 11 « Partenariats »

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 « Participations dans des co-entreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des co-entrepreneurs ». Cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint.

En application de cette nouvelle norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant notamment en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords et, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« co-participants ») ont des droits directs sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'entité.

Pour rappel la norme IAS 31 définissait trois types de partenariat, en s'appuyant principalement sur la forme juridique du partenariat. En application de la norme IAS 31, le Groupe comptabilisait ses partenariats, réalisés en co-entreprises, en utilisant la méthode de l'intégration proportionnelle.

En application de la norme IFRS 11, les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle n'est plus

autorisée). Chacun des co-participants à une activité conjointe doit comptabiliser les actifs et les passifs (et produits et charges) relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe.

Les modifications introduites sur les formes de partenariats et les modes de consolidation qui en résultent ont conduit le Groupe à mener des travaux de revue de ses partenariats, sur l'ensemble des périodes présentées.

Les impacts résultant de la première application de la norme IFRS 11 sont présentés en note 2.4.3.

2.4.1.3 Première application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »

La norme IFRS 12 est une norme qui précise les informations à fournir au titre des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et/ou des entreprises structurées non consolidées.

2.4.2 Première application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique »

Cette interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Cependant l'article 2 du règlement de l'Union européenne reporte l'application obligatoire de cette interprétation, pour les pays de l'UE, aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

Cette interprétation précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette des taxes diverses, droits et autres prélèvements, qui ne sont pas dans le champ d'application de la norme IAS 12, dépend des termes de la législation y afférent, indépendamment de l'assiette de la période de l'assiette de calcul du prélèvement. En conséquence, un passif pour paiement d'une taxe ne peut être comptabilisé progressivement dans les comptes intermédiaires.

La première application de cette interprétation par le Groupe affecte le rythme de reconnaissance en période intermédiaire de certaines taxes, telles que la C3S ou la taxe foncière.

L'impact de cette interprétation pour le Groupe est présenté en note 2.4.3.

2.4.3 Impacts liés à l'application des normes IFRS 10 ET IFRS 11 et d'IFRIC 21 sur les comptes du Groupe

Les incidences de l'application d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRIC 21 sont présentées ci-après :

| Impact Bilan au 30-09-14 <i>En millions d'euros</i> | IFRS 10 | IFRS 11 | IFRIC 21 | Total |
|--|------------|---------------|--------------|--------------|
| Actifs non courants (hors participations dans les entreprises associées et co-entreprises) | 1,9 | (9,7) | (0,4) | (8,2) |
| Participations dans les entreprises associées et co-entreprises | 0,0 | 8,3 | 0,0 | 8,3 |
| Actifs courants | 1,6 | (11,5) | 0,0 | (9,9) |
| Total actif | 3,3 | (12,9) | (0,4) | (9,9) |
| Capitaux propres Groupe | 0,0 | 0,0 | (1,0) | (1,0) |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle | 2,3 | 0,0 | (0,0) | 2,3 |
| Passifs non courants | 0,4 | (0,6) | 0,6 | 0,5 |
| Passifs courants | 0,8 | (12,4) | (0,1) | (11,7) |
| Total passif | 3,3 | (12,9) | (0,4) | (9,9) |

| Impact résultat au 30-09-14 <i>En millions d'euros</i> | IFRS 10 | IFRS 11 | IFRIC 21 | Total |
|---|---------|---------|----------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 2,3 | (47,1) | 0,0 | (44,8) |
| Ebitda courant | 1,6 | (1,4) | 0,1 | 0,3 |
| Résultat opérationnel | 1,0 | 0,0 | 0,1 | 1,1 |
| Résultat après impôt | 0,7 | 0,1 | 0,1 | 0,9 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des co-entreprises | 0,0 | (0,1) | 0,0 | (0,1) |

| Impact TFT au 30-09-14 <i>En millions d'euros</i> | IFRS 10 | IFRS 11 | IFRIC 21 | Total |
|---|---------|---------|----------|--------------|
| Résultat net total consolidé | 0,7 | 0,0 | 0,1 | 0,8 |
| Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt | (1,3) | 1,3 | 0,1 | 0,0 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | (1,5) | 1,6 | 0,1 | 0,1 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (1,9) | 2,0 | 0,0 | 0,1 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements | 0,8 | (0,1) | 0,0 | 0,7 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 1,1 | (0,8) | 0,0 | 0,3 |
| Variation de la trésorerie | 0,1 | 1,0 | 0,0 | 1,1 |

| Impact résultat au 30-09-15 <i>En millions d'euros</i> | IFRS 10 | IFRS 11 | IFRIC 21 | Total |
|---|---------|---------|----------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 1,7 | (38,4) | | (36,7) |
| Ebitda courant | 1,4 | (0,3) | (0,7) | 0,4 |
| Résultat opérationnel | 0,8 | 0,8 | (0,7) | 0,9 |
| Résultat après impôt | 0,5 | 1,4 | 0,2 | 2,2 |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des co-entreprises | | (1,4) | | (1,4) |

3. Évolution du périmètre de consolidation

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

- Acquisition des sociétés DAL Holding, Dal Zeitarbeit, Derichebourg Aviation Energy Resources en février 2015 et Derichebourg Travaux & Maintenance Nucléaire en février 2015.

Pôle Services à l'Environnement

- Acquisition des sociétés Hydrovide, Hydrovideo en avril 2015 et Derichebourg Marrakech au 1^{er} octobre 2014 et Derichebourg Rabat au 1^{er} août 2015.

Pôle Holding

- Entrée de la société Westever en avril 2015 et Derichebourg A&D Développement au 1^{er} août 2015.

3.2 Sorties du périmètre de consolidation

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services à l'Environnement

- Sortie de la société Valren suite à liquidation.

Pôle Holding

Néant.

3.3 Restructuration interne

Pôle Services aux Entreprises

Néant.

Pôle Services à l'Environnement

- Avec effet au 1^{er} octobre 2014, transmission universelle du patrimoine de :
 - de la SCI Carsoa à la SCI Derichebourg Immobilier,
 - de la SCI Immorec à la SCI Derichebourg Immobilier,
 - de la SCI DE LA RUE Pressence à la SCI Derichebourg Immobilier,

- de la SCI La Foncière des Sablons à la SCI Derichebourg Immobilier,
- de la société Soper à la société Purfer,
- de la société Thierry Maiarelli à la société Purfer,
- de la société Lardet à la société Purfer.
- En date du 31 décembre 2014, transmission universelle de patrimoine de la société IBEX à la société AFM Recyclage.
- En date du 31 mars 2015, transmission universelle de patrimoine de :
 - de la société RMP à la société Revival,
 - de la société RME à la société Revival,
 - de la société DRT à la société Revival.
- Fusion-absorption de la société Metallum par la société Derichebourg Umwelt en date du 12 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014.
- Fusion-absorption de la société Refinal par la société Corepa en date du 30 juin 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014. La société Corepa a été renommée Refinal.
- En date du 30 juin 2015, transmission universelle de patrimoine de la société ECO-PHU à la société Derichebourg Environnement.
- En date du 30 septembre 2015, transmission universelle de patrimoine :
 - de la société Marx Spaenlin à la société ESKA,
 - de la société AFM Transport à la société AFM Recyclage.
- Fusion-absorption de la société Ferrotrade par la société ESKA en date du 30 septembre 2015 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2014.

Pôle Holding

Néant.

3.4 Variation du pourcentage d'intérêt

Pôle Services à l'Environnement

- Acquisition de 90 % de la société Etablissements Bienstock portant la participation du Groupe dans la société à 100 %.
- Acquisition en juillet 2015 de 50 % de la société APD portant la participation du Groupe dans la société à 100 %.

Pôle Services aux Entreprises

- Acquisition en août 2015 de 51 % de la société Safira Facility Services portant la participation du Groupe dans la société à 100 %.

4. Notes annexes

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur au 30-09-14 | Augmentations | Diminutions | Variation de périmètre | Autres variations | Écart de change | Valeur au 30-09-15 |
|--------------------------------------|--------------------|---------------|--------------|------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Écart d'acquisition | 308,1 | 0,3 | | 7,0 | (0,0) | 0,3 | 315,7 |
| Concessions, brevets, licences | 10,6 | 1,2 | (0,0) | 0,1 | (0,0) | 0,0 | 11,9 |
| Autres immobilisations incorporelles | 7,0 | 0,4 | (0,0) | 0,5 | 0,0 | 0,0 | 7,9 |
| Total valeurs brutes | 325,7 | 1,9 | (0,1) | 7,7 | (0,0) | 0,3 | 335,5 |
| Écart d'acquisition | (101,5) | | | (0,0) | | | (101,5) |
| Concessions, brevets, licences | (9,0) | (1,1) | 0,0 | (0,1) | | (0,0) | (10,1) |
| Autres immobilisations incorporelles | (4,8) | (0,5) | 0,0 | (0,3) | (0,0) | (0,0) | (5,6) |
| Total amortissements | (115,3) | (1,6) | 0,1 | (0,4) | (0,0) | (0,0) | (117,2) |
| Total valeurs nettes | 210,4 | 0,3 | (0,0) | 7,3 | (0,0) | 0,3 | 218,3 |

4.1.1 Variation des écarts d'acquisition préliminaires par nature

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 |
|-------------------------------------|------------|
| Safira Facility Services | 3,6 |
| Groupe DAL | 1,0 |
| APD | 0,6 |
| Bienstock | 1,5 |
| Hydrovide | 0,3 |
| Total Variation de périmètre | 7,0 |

Cf Note 3 - Évolution du périmètre de consolidation

4.1.2 Tests de dépréciation

Des tests d'*impairment* sur les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises ont été mis en œuvre au 30 septembre 2015 et n'ont pas mis en évidence la nécessité de constater des pertes de valeur d'écarts d'acquisition.

Les informations relatives aux unités génératrices de trésorerie sur lesquelles des écarts d'acquisition significatifs ont été affectés dans le cadre des tests de valeur sont les suivantes :

Valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition affectés

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|----------------------------------|------------|------------|
| UGT – Services aux Entreprises | 164 | 159 |
| UGT – Services à l'Environnement | 50 | 48 |
| Total | 214 | 207 |

La méthode d'évaluation retenue pour déterminer la valeur recouvrable sur ces unités génératrices de trésorerie est la valeur d'utilité. Les données et hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations comprises dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

| <i>En millions d'euros</i> | Taux d'actualisation 2014/2015 ⁽¹⁾ | Taux de croissance à l'infini 2014/2015 | Taux d'actualisation 2013/2014 ⁽¹⁾ | Taux de croissance à l'infini 2013/2014 | Méthode de valorisation |
|----------------------------------|--|--|--|--|--|
| UGT – Services à l'Environnement | 10,00 % | 1,00 % | 10,50 % | 2,00 % | Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale |
| UGT – Services aux Entreprises | 8,50 % | 1,00 % | 8,00 % | 2,00 % | Flux de trésorerie actualisés et valeur terminale |

(1) Le taux d'actualisation utilisé est le coût moyen pondéré du capital (CMPC).

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par secteurs d'activités, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessus, des cash-flows d'exploitation prévisionnels. Ces cash-flows s'entendent après impôts (résultat opérationnel + amortissements - impôts - variation du besoin en fonds de roulement - investissements d'exploitation) et reposent sur un plan d'affaires à 5 ans.

Ces tests de valeur sont réalisés annuellement au 30 septembre.

Les hypothèses clés auxquelles les tests d'*impairment* des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises sont sensibles sont :

- le taux d'actualisation, déterminé sur la base d'une décomposition du *Weighted Average Cost of Capital* : ce taux est de 10 % pour l'activité Services à l'Environnement et 8,5 % pour l'activité Services aux Entreprises ;
- l'Ebitda de l'année explicite terminale. Cet Ebitda a été déterminé sur la base de *business plans* ;

- le taux de croissance à long terme des activités. Celui-ci a été estimé à 1 % pour l'ensemble des activités. Il se fonde notamment sur les éléments suivants :

- Services à l'Environnement : demande de recyclage dans les pays développés et croissance dans les pays émergents,
- Services aux Entreprises : progression de l'externalisation et développement du recours au travail temporaire. Le plan d'affaires retenu pour l'activité Services aux Entreprises escompte une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 2 % par an, portée par les développements déjà constatés du Groupe dans l'intérim aéronautique et dans les métiers de la propreté. Une progression modérée du taux Ebitda/CA est également escomptée sur la période pour atteindre en année terminale un taux de 4,74 %. Cette progression proviendra principalement des développements commerciaux escomptés, sans modification significative de la structure de l'activité. Le taux d'Ebitda retenu en année terminale est proche de celui d'autres acteurs significatifs du secteur.

Les valeurs d'entreprise ainsi calculées pour l'UGT des deux secteurs sont proches de leurs valeurs comptables.

Impact sur la valeur d'entreprise

| <i>En millions d'euros</i> | Services à l'Environnement | | | Services aux Entreprises | | |
|--------------------------------------|---|---|---|---|---|---|
| | + 0,5 % sur le taux d'actualisation | - 0,5 % sur le taux d'actualisation | +/- 5 % sur l'EBITDA (en valeur absolue) de l'année terminale | + 0,5 % sur le taux d'actualisation | - 0,5 % sur le taux d'actualisation | +/- 5 % sur l'EBITDA (en valeur absolue) de l'année terminale |
| Impact sur la valeur d'entreprise | (26) | 29 | +/- 10 % | (16) | 18 | +/- 7,5 % |

| <i>En millions d'euros</i> | Services à l'Environnement | | Services aux Entreprises | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | + 0,5 % sur le taux de croissance | - 0,5 % sur le taux de croissance | + 0,5 % sur le taux de croissance | - 0,5 % sur le taux de croissance |
| Impact sur la valeur d'entreprise | 20 | (18) | 14 | (12) |

Ces tests de sensibilité n'entraînent pas la comptabilisation d'une perte de valeur des écarts d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles (crédit-bail inclus)

| En millions d'euros | Valeur au 30-09-14 | Augmentations | Diminutions | Variation de périmètre | Autres variations | Écart de change | Valeur au 30-09-15 |
|---|--------------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Terrains (crédit-bail inclus) | 158,8 | 0,5 | (6,5) | 0,3 | (1,8) | 2,9 | 154,1 |
| Constructions (crédit-bail inclus) | 235,1 | 6,8 | (3,0) | 1,0 | 5,1 | 0,3 | 245,3 |
| Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus) | 650,5 | 22,8 | (16,5) | 7,2 | (29,2) | 8,4 | 643,1 |
| Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus) | 272,8 | 23,8 | (19,2) | 2,9 | (19,6) | 2,1 | 262,7 |
| Immobilisations corporelles en cours | 16,1 | 7,9 | | | (3,5) | 0,0 | 20,6 |
| Avances et acomptes versés | 0,1 | 0,0 | (0,0) | | | | 0,1 |
| Total valeurs brutes | 1 333,3 | 61,7 | (45,3) | 11,4 | (49,0) | 13,7 | 1 325,9 |
| Terrains (crédit-bail inclus) | (25,9) | (2,5) | 0,2 | (0,2) | 1,8 | (0,7) | (27,4) |
| Constructions (crédit-bail inclus) | (117,2) | (13,1) | 2,6 | (0,9) | (0,1) | (0,2) | (128,9) |
| Inst. Techn., matériel & outillage (crédit-bail inclus) | (535,1) | (36,1) | 17,8 | (5,5) | 31,9 | (7,0) | (534,2) |
| Autres immobilisations corporelles (crédit-bail inclus) | (221,2) | (18,7) | 15,9 | (2,2) | 16,3 | (1,3) | (211,2) |
| Total amortissements | (899,4) | (70,5) | 36,4 | (8,8) | 49,9 | (9,2) | (901,7) |
| Total valeurs nettes | 433,9 | (8,8) | (8,8) | 2,7 | 0,8 | 4,4 | 424,2 |

Immobilisations portées par des contrats de location-financement

| En millions d'euros | Valeur au 30-09-14 | Augmentations | Diminutions | Variation de périmètre | Autres variations | Écart de change | Valeur au 30-09-15 |
|------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Terrains et constructions | 20,4 | 1,8 | | | | | 22,2 |
| Matériels et outillages | 189,8 | 9,9 | (1,2) | | (0,9) | 0,1 | 197,8 |
| Autres immobilisations corporelles | 98,9 | 17,4 | (14,1) | 0,0 | 0,0 | (0,0) | 102,3 |
| Total valeurs brutes | 309,2 | 29,2 | (15,2) | 0,0 | (0,9) | 0,1 | 322,3 |
| Total amortissements | (228,8) | (21,0) | 12,1 | | 0,9 | (0,0) | (236,9) |
| Total valeurs nettes | 80,4 | 8,1 | (3,2) | 0,0 | (0,0) | 0,1 | 85,4 |

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

| En millions d'euros | 30-09-14 | Augmentations | Diminutions | Variation de périmètre | Autres variations | Écart de change | 30-09-15 |
|---|---------------|---------------|--------------|------------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Titres de participation | 3,7 | 0,5 | (0,0) | 0,4 | (0,0) | (0,0) | 4,5 |
| Titres immobilisés | 0,0 | 0,2 | | 0,0 | | | 0,2 |
| Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières ⁽¹⁾ | 23,4 | 1,6 | (2,0) | 0,4 | (0,0) | (0,0) | 23,4 |
| Total valeurs brutes | 27,1 | 2,3 | (2,0) | 0,8 | (0,1) | (0,0) | 28,1 |
| Perte de valeur sur titres | (1,3) | (0,0) | | (0,5) | | 0,0 | (1,8) |
| Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances ⁽¹⁾ | (16,9) | (0,2) | 0,0 | (0,3) | | | (17,4) |
| Total perte de valeur | (18,3) | (0,2) | 0,0 | (0,8) | | 0,0 | (19,2) |
| Total valeurs nettes | 8,8 | 2,1 | (2,0) | 0,0 | (0,1) | (0,0) | 8,9 |

(1) Le Groupe détient une créance d'un montant de 15 M€ liée à un projet d'acquisition qui a été abandonné. Le Groupe a mis en place les actions nécessaires à son recouvrement conformément aux clauses contractuelles (cf. 4.25 – Litiges significatifs). Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une décision de première instance défavorable au Groupe. Sur la base de cette décision, cette créance a été provisionnée intégralement. Cependant, le Groupe conteste vigoureusement cette décision et a interjeté appel.

4.3.2 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

| En millions d'euros | Pays | % détention | Valeurs brutes | Provisions | Valeurs nettes | |
|--|----------|-------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| Titres de Participation | | | | | | |
| SERVICES À L'ENVIRONNEMENT | | | | | | |
| PROSIMETAL | France | 50 % | 0,2 | (0,2) | 0,0 | En liquidation |
| FILIALES POLYURBAINE | France | 100 % | 0,3 | | 0,3 | |
| Autres Sociétés (moins de 0,1 M€) | France | | 1,0 | (0,3) | 0,7 | |
| DOHMEN | Belgique | 100 % | 1,4 | | 1,4 | En liquidation |
| SERVICES AUX ENTREPRISES | | | | | | |
| DERICHEBOURG ATIS MAINTENANCE SERVICES | France | 100 % | 0,9 | (0,9) | 0,0 | En liquidation |
| INTERCLEAN | Brésil | 25 % | 0,4 | (0,4) | 0,0 | |
| Divers | France | | 0,4 | (0,0) | 0,3 | |
| Total | | | 4,5 | (1,8) | 2,7 | |

4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

4.4.1 Par nature

| En millions d'euros | Pays | % détention | Quote-part de résultat | Quote-part des capitaux propres | |
|---|------------|-------------|------------------------|---------------------------------|-------------|
| | | | | 30-09-15 | 30-09-14 |
| ENTREPRISES ASSOCIÉES | | | | | |
| ALLO CASSE AUTO | France | 48 % | (0,2) | 2,3 | 2,4 |
| APD ⁽¹⁾ | États-Unis | 50 % | 0,0 | NA | (0,1) |
| CTR49 | France | 34 % | (0,0) | (0,2) | (0,2) |
| DAC | France | 50 % | 0,1 | 0,5 | 0,5 |
| DREYFUS | France | 43 % | 0,3 | 4,7 | 4,6 |
| ROHR | France | 50 % | 0,2 | 1,5 | 2,2 |
| GALLO SALLAUMINES SA | France | 34 % | 0,0 | 0,7 | 0,7 |
| VALVERT TRI | France | 35 % | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| CO-ENTREPRISES | | | | | |
| ALSAFER | France | 50 % | 0,1 | 0,2 | 0,2 |
| ENVIE AFM SUD OUEST | France | 50 % | 0,1 | 0,4 | 0,4 |
| PLASTIC RECYCLING | France | 50 % | (0,3) | 0,7 | 1,0 |
| REYFRA | Espagne | 50 % | (0,1) | 5,4 | 5,4 |
| SAFIRA FACILITY SERVICES ⁽¹⁾ | Portugal | 49 % | (1,2) | NA | 1,3 |
| VALERCO | France | 50 % | (0,0) | 0,1 | 0,1 |
| VALREN ⁽¹⁾ | France | 50 % | 0,0 | NA | (0,1) |
| Total | | | (1,0) | 16,3 | 18,3 |

(1) Les sociétés APD et SAFIRA FACILITY SERVICES sont désormais consolidées par intégration globale, la société Valren est sortie du périmètre suite à liquidation (voir note 3).

Informations relatives à l'état de situation financière et au compte de résultat des entreprises associées et des co-entreprises

| <i>En millions d'euros</i> | Date de reporting des états financiers | Actifs | Passifs | Chiffre d'affaires | Résultat net |
|------------------------------|--|--------|---------|--------------------|--------------|
| ENTREPRISES ASSOCIÉES | | | | | |
| ALLO CASSE AUTO | 30 septembre 2014 | 7,8 | 3,6 | 12,9 | (0,4) |
| CTR49 | 31 décembre 2014 | 1,3 | 2,0 | 1,2 | (0,0) |
| DAC | 30 septembre 2014 | 1,4 | 0,4 | 1,3 | 0,1 |
| DREYFUS | 31 décembre 2014 | 15,2 | 2,2 | 9,3 | 0,7 |
| ROHR | 30 septembre 2014 | 6,3 | 1,2 | 9,0 | 0,5 |
| GALLOO SALLAUMINES SA | 31 décembre 2014 | 2,5 | 0,3 | 2,3 | 0,0 |
| VALVERT TRI | 31 décembre 2014 | 0,3 | 0,3 | 1,0 | 0,0 |
| CO-ENTREPRISES | | | | | |
| ALSAFER | 30 septembre 2015 | 0,8 | 0,3 | 1,9 | 0,1 |
| ENVIE AFM SUD OUEST | 30 septembre 2015 | 1,9 | 1,0 | 4,2 | 0,1 |
| PLASTIC RECYCLING | 30 septembre 2015 | 4,6 | 4,9 | 6,7 | (0,5) |
| REYFRA | 30 septembre 2015 | 16,9 | 7,8 | 34,7 | (0,0) |
| VALERCO | 30 septembre 2015 | 0,4 | 0,2 | 0,5 | (0,0) |

Informations financières résumées des co-entreprises des Services à l'Environnement

| <i>En millions d'euros</i> | Date de clôture des comptes | ALSAFER | ENVIE AFM SUD OUEST | PLASTIC RECYCLING | REYFRA | VALERCO |
|---|-----------------------------|------------|---------------------|-------------------|--------------|--------------|
| | | Pays | France | France | France | Espagne |
| Situation financière | | | | | | |
| Actifs non courants | | 0,0 | 0,4 | 1,6 | 11,5 | 0,1 |
| Actifs courants | | 0,8 | 1,5 | 3,0 | 5,4 | 0,2 |
| Total actif | | 0,8 | 1,9 | 4,6 | 16,9 | 0,4 |
| Passifs non courants | | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Passifs courants | | 0,3 | 1,0 | 4,9 | 7,8 | 0,2 |
| Total passif | | 0,3 | 1,0 | 4,9 | 7,8 | 0,2 |
| Actif net | | 0,5 | 0,9 | (0,3) | 9,2 | 0,1 |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | | 1,9 | 4,2 | 6,7 | 34,7 | 0,5 |
| Résultat net | | 0,1 | 0,1 | (0,5) | (0,0) | (0,0) |
| Tableau de flux de trésorerie | | | | | | |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | | 0,4 | (0,0) | (0,0) | 2,5 | (0,3) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements | | 0,0 | (0,1) | (0,0) | (1,7) | 0,0 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | (0,1) | 0,0 | 0,0 | (0,0) | 0,0 |
| dont dividendes reçus par la filiale | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Impact des variations des cours de change | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Trésorerie d'ouverture | | 0,2 | 0,4 | 0,7 | (3,8) | 0,4 |
| Trésorerie de clôture | | 0,5 | 0,3 | 0,7 | (3,0) | 0,1 |
| Variation de trésorerie | | 0,3 | (0,1) | (0,1) | 0,8 | (0,3) |

4.4.2 Variation de l'exercice

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-14 | Quote-part du résultat net | Dividendes | Variation de périmètre | Autres variations | Écart de change | 30-09-15 |
|--|----------|-------------------------------|------------|---------------------------|----------------------|--------------------|----------|
| Participation dans les entreprises associées | 18,3 | (1,0) | (1,2) | 0,2 | 0,0 | | 16,3 |

4.5 Autres actifs non courants

| <i>En millions d'euros</i> | Valeurs brutes au 30-09-15 | Provisions | Valeurs nettes au 30-09-15 |
|----------------------------|-------------------------------|--------------|-------------------------------|
| Autres créances | 4,6 | (4,6) | |
| Total | 4,6 | (4,6) | 0,0 |

4.5.1 Actifs financiers et autres actifs non courants par échéance (hors titres de participation)

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | Plus de 1 an | Plus de 5 ans |
|---|------------|--------------|---------------|
| Titres immobilisés | 0,2 | 0,2 | 0,0 |
| Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières | 6,0 | 5,4 | 0,6 |
| Total | 6,2 | 5,6 | 0,6 |

4.6 Stocks et encours

4.6.1 Par nature

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur brute au 30-09-15 | Valeur brute au 30-09-14 |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Matières premières | 10,2 | 5,2 |
| Autres approvisionnements | 9,5 | 9,6 |
| Encours | 2,6 | 1,0 |
| Produits intermédiaires et finis | 1,7 | 1,3 |
| Stocks de marchandises | 58,3 | 71,5 |
| Total | 82,3 | 88,5 |

4.6.2 Variation de l'exercice

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur nette au 30-09-14 | Variations | Variation de périmètre | Écart de change | Variations des dépréciations ⁽¹⁾ | Valeur nette au 30-09-15 |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------|---------------------------|--------------------|--|-----------------------------|
| Matières premières | 5,2 | 2,3 | 2,7 | 0,0 | (0,2) | 10,0 |
| Autres approvisionnements | 9,1 | (0,4) | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 9,1 |
| Encours | 1,0 | (0,8) | 2,4 | | | 2,6 |
| Produits intermédiaires et finis | 1,3 | (0,0) | 0,5 | | (0,0) | 1,7 |
| Stocks de marchandises | 71,0 | (14,1) | 0,3 | 0,6 | (1,1) | 56,7 |
| Total | 87,5 | (13,1) | 6,3 | 0,7 | (1,2) | 80,1 |

(1) Variation dépréciation de stocks

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur nette au 30-09-14 | Dotations | Reprises | Variation de périmètre | Écart de change | Valeur nette au 30-09-15 |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------|------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------|
| Dépréciation de stocks | (0,9) | (1,1) | 1,2 | (1,3) | (0,0) | (2,2) |

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

| En millions d'euros | 30-09-15 | | | 30-09-14 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| Créances clients | 241,3 | (9,2) | 232,1 | 270,4 | (8,4) | 262,0 |
| Créances d'impôt | 4,7 | | 4,7 | 6,3 | | 6,3 |
| Avances et acomptes versés | 5,5 | | 5,5 | 4,0 | | 4,0 |
| Créances diverses | 68,2 | (3,9) | 64,4 | 62,4 | (3,8) | 58,6 |
| Charges constatées d'avance | 9,1 | | 9,1 | 8,1 | | 8,1 |
| Autres actifs courants | 82,9 | (3,9) | 79,0 | 74,5 | (3,8) | 70,8 |
| Dividendes à recevoir | 0,6 | 0,0 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Créances rattachées à des participations | 0,2 | 0,0 | 0,2 | 0,4 | 0,0 | 0,4 |
| Prêts, dépôts et cautionnements | 12,3 | 0,0 | 12,3 | 21,9 | 0,0 | 21,9 |
| Actifs financiers courants | 13,1 | 0,0 | 13,1 | 22,2 | 0,0 | 22,2 |

Variation dépréciation clients

| En millions d'euros | Valeur nette au 30-09-14 | Dotations | Reprises | Variation de périmètre | Écart de change | Valeur nette au 30-09-15 |
|-----------------------------|--------------------------|--------------|------------|------------------------|-----------------|--------------------------|
| Dépréciation clients | (8,4) | (1,4) | 1,0 | (0,5) | (0,0) | (9,2) |

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

| En millions d'euros | Valeur brute au 30-09-15 | Provisions | Valeur nette au 30-09-15 | Valeur nette au 30-09-14 |
|---------------------------------|--------------------------|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Valeurs mobilières de placement | 0,5 | (0,1) | 0,4 | 0,4 |
| Disponibilités | 43,3 | | 43,3 | 36,6 |
| Total | 43,8 | (0,1) | 43,7 | 37,0 |

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Trésorerie active | 43,7 | 37,0 |
| Concours bancaires courants | 9,3 | 24,2 |
| Trésorerie nette | 34,4 | 12,8 |

Le *cash pooling* mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 30 septembre 2015, le capital social se compose de 168 082 030 titres d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 42 020 507,50 €.

Répartition du capital et des droits de vote

| Actionnaires | Actions | | Droits de vote | | BSA @ 6,70 € |
|----------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|------------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre |
| CFER | 85 411 102 | 50,82 % | 162 274 350 | 69,09 % | |
| Financière DBG | 65 894 | 0,04 % | 65 894 | 0,03 % | |
| Salariés | 3 786 308 | 2,25 % | 3 786 308 | 1,61 % | |
| Autodétention | 12 423 980 | 7,39 % | 0 | | |
| Public | 66 394 746 | 39,50 % | 68 758 803 | 29,27 % | |
| Banques | | | | | 3 583 616 |
| Total | 168 082 030 | 100,00 % | 234 885 355 | 100,00 % | 3 583 616 |

Dividendes

| En millions d'euros | Au titre de l'exercice 2014/2015 ⁽¹⁾ | Au titre de l'exercice 2013/2014 | Au titre de l'exercice 2012/2013 |
|---------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Dividendes nets en euros | 0,05 | 0 | 0,06 |
| Distribution nette totale | 8,4 | 0,0 | 9,9 |

(1) Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 0,05 €/action.

4.9.1 Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

4.9.1.1 Caractéristiques des Bons de Souscription d'Actions (BSA) issus des Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA)

Nombre de BSA attachés à chaque Action

À chaque Action est attaché un (1) BSA.

Nombre d'ABSA

12 738 854 actions ordinaires assorties de BSA émises en 2005.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « Parité d'Exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un nombre entier d'actions.

Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre

d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10 « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société.

Allongement de la durée des bons de souscription d'actions

À la suite de l'annonce faite au public du projet de fusion entre les sociétés CFF Recycling, Penauille Polyservices, DJC et JCP Participations, des contacts ont été pris avec les banques créancières de Penauille Polyservices pour obtenir de leur part toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations de fusion envisagées. Les banques créancières de Penauille Polyservices ont souhaité conditionner leur autorisation à ces opérations et à la fusion en particulier à ce que la durée d'exercice des BSA soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017 et à ce que les promesses d'achat des BSA stipulées au protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 soient maintenues. Aux termes de ce protocole, les banques créancières de Penauille Polyservices avaient accepté de consentir un effort financier en incorporant au capital de Penauille Polyservices une partie de leurs créances par souscription d'actions avec bons de souscription d'actions Penauille Polyservices.

Dans ces conditions, il a été prévu (i) de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de Penauille Polyservices appelée à se prononcer sur le projet de fusion le 18 juillet 2007, une résolution destinée à rallonger la durée d'exercice des BSA jusqu'au 13 mars 2017 et (ii) de faire assumer par la seule société CFER, actionnaire majoritaire de Derichebourg SA, la prise en charge des promesses d'achat de ces BSA stipulées exclusivement au profit des banques, et dont une description précise figure dans la note d'opération ayant reçu le visa n° 05-198 de l'Autorité des marchés financiers en date du 31 mars 2005 (à cet égard CFER a accepté que la promesse d'achat exerçable en cas d'illiquidité du marché soit étendue jusqu'au 13 mars 2017 lorsque la durée d'exercice des BSA aura été prolongée et que les promesses d'achat à dates échelonnées soient également reportées de 5 mois pour être désormais ouvertes en décembre 2008, 2009 et 2010).

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la Parité d'Exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

S'agissant de l'admission aux négociations des BSA sur l'Eurolist by Euronext Paris, celle-ci aurait normalement dû intervenir le 14 mai 2007 conformément aux termes du protocole d'accord des 24 et 31 décembre 2004 (avis *Euronext PAR_20070510_7353_EU*). Afin d'éviter une rupture d'égalité entre des porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA sur le marché avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé par Penauille Polyservices en accord avec les porteurs de BSA, auprès d'Euronext Paris (avis *Euronext PAR_20070511_7372_EUR*).

4.9.1.2 Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « Actions Exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 0,25 € de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par Action Exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux Actions Exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les Actions Exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les Actions Exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

Stock-options Derichebourg

Il n'existe plus de plan de stock-option en vigueur dans le Groupe.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|--|------------|------------|
| Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture | 2,9 | 3,0 |
| Mouvements de périmètre de consolidation | 2,1 | (0,2) |
| Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle | 1,0 | 0,3 |
| Quote-part des dividendes des sociétés consolidées | (0,3) | (0,6) |
| Incidence des fluctuations de change sur les intérêts ne conférant pas le contrôle | 0,0 | 0,2 |
| Autres variations | (0,1) | 0,0 |
| Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture | 5,5 | 2,9 |

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur au 30-09-14 | Augmentation | Diminution | Écarts de change | Variations de périmètre | Autres variations | Valeur au 30-09-15 |
|---|-----------------------|--------------|---------------|---------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Emprunts établissements de crédit | 148,3 | 1,8 | (10,4) | 0,0 | 1,8 | (28,4) | 113,2 |
| Dettes financières diverses | 1,5 | (0,1) | (0,1) | 0,0 | 0,5 | (0,1) | 2,1 |
| Dettes liées aux contrats de location- financement | 51,8 | 29,3 | | 0,0 | 0,0 | (24,0) | 57,1 |
| Dettes financières non courantes | 201,6 | 31,2 | (10,5) | 0,1 | 2,3 | (52,5) | 172,3 |
| Emprunts établissements de crédit | 70,9 | 20,5 | (48,8) | 0,1 | 1,9 | 27,9 | 72,6 |
| Dettes financières diverses | 0,1 | | (5,6) | | 0,1 | 5,6 | 0,2 |
| Dettes liées aux contrats de location- financement | 18,7 | | (22,0) | 0,0 | (0,0) | 24,5 | 21,1 |
| Concours bancaires courants | 24,2 | | (17,1) | 0,0 | 2,2 | 0,0 | 9,3 |
| Dettes financières courantes | 114,0 | 20,5 | (88,0) | 0,2 | 4,2 | 58,0 | 103,3 |
| Total dettes financières | 315,6 | 51,7 | (98,5) | 0,3 | 6,6 | (0,0) | 275,6 |

Le crédit revolving de 100 M€, de même échéance que le prêt amortissable, est classé en dettes financières non courantes pour la partie utilisée au 30 septembre 2015 soit 30 M€.

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières non courantes

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur au 30-09-15 | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|--------------------|--------------|---------------|
| Emprunts établissements de crédit | 113,2 | 111,5 | 1,7 |
| Dettes financières diverses | 2,1 | 2,0 | 0,1 |
| Dettes liées aux contrats de location- financement | 57,1 | 49,3 | 7,8 |
| Dettes financières non courantes | 172,3 | 162,8 | 9,6 |

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur au 30-09-15 | EUR | Dollar américain | Autres |
|---|--------------------|--------------|------------------|------------|
| Emprunts établissements de crédit | 113,2 | 112,9 | 0,1 | 0,2 |
| Dettes financières diverses | 2,1 | 1,8 | 0,2 | |
| Dettes liées aux contrats de location- financement | 57,1 | 56,7 | 0,3 | |
| Dettes financières non courantes | 172,3 | 171,5 | 0,7 | 0,2 |
| Emprunts établissements de crédit | 72,3 | 72,3 | | |
| Dettes financières diverses | 0,2 | 0,2 | | |
| Dettes liées aux contrats de location- financement | 21,1 | 20,7 | 0,4 | |
| Concours bancaires courants | 9,3 | 8,1 | 0,7 | 0,5 |
| Intérêts courus | 0,4 | 0,4 | | |
| Dettes financières courantes | 103,3 | 101,6 | 1,1 | 0,5 |
| Total dettes financières | 275,6 | 273,1 | 1,8 | 0,7 |

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

| Dénomination | Devise | Montant Nominal autorisé au 30-09-15 <i>En millions de devises</i> | Montant Nominal utilisé au 30-09-15 <i>En millions de devises</i> | Date d'échéance | Index |
|--|--------|---|--|-----------------|---------|
| Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾ | EUR | 106,0 | 106,0 | 29/03/2019 | Euribor |
| Emprunts établissements de crédit ⁽¹⁾ | EUR | 100,0 | 30,0 | 29/03/2019 | Euribor |
| Emprunts établissements de crédit | EUR | 18,2 | 18,2 | 26/02/2016 | Euribor |
| Factors en syndication ⁽²⁾ | EUR | 240,0 | 206,9 | 31/12/2016 | Euribor |
| Emprunts établissements de crédit | EUR | 10,7 | 10,7 | | |
| Ligne bilatérale confirmée et non confirmée | EUR | 71,8 | 3,8 | | |

(1) Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec les contrats d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

(2) Dont 196 M€ de cession de créances sans recours.

4.11.1.5 Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec neuf établissements bancaires, un nouveau contrat de crédits d'un montant de 232,5 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 millions d'euros de prêt amortissable.

Concernant le prêt amortissable, 26,5 M€ ont été remboursés le 31 mars 2015. La prochaine échéance de remboursement prévue est de 26,5 M€ en mars 2016.

Un avenant a été signé le 31 mars 2015, à la demande du Groupe, afin d'aménager certaines dispositions (grille de marge notamment).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec des établissements financiers pour un montant de 72 M€.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défaut usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le Contrat de Crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal à 50 % du produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire net des frais d'augmentation de capital ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances ou du montant du crédit désintermédié, si l'échéance de cette émission est postérieure à la date de remboursement du crédit, 100 % dans les autres cas.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cession d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Enfin, un remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de perception d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres à hauteur du montant des indemnités d'assurance excédant la franchise de 5 M€ diminué le cas échéant des sommes réinvesties.

Clauses restrictives (covenants)

Le Contrat de Crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ne pas conclure avec un tiers extérieur au Groupe un accord quelconque de joint-venture ou d'association d'entreprise au sens large ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe ;
- procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au Contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le prêt amortissable.

4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu le 1^{er} janvier 2015 un nouveau contrat d'affacturage à vocation sans recours (ligne autorisée de 240 M€), qui concerne les entités françaises, belges et allemandes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de deux ans.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur-crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Le *factor* est co-assuré avec le Groupe auprès des 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au *factor*.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 185,9 M€ au 30 septembre 2015.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

Au 30 septembre 2014, le précédent contrat d'affacturage faisait décomptabiliser 167 M€ de créances sans recours.

4.1.1.2 Position financière nette

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes financières | 275,6 | 315,6 |
| Trésorerie active | 43,7 | 37,0 |
| Total endettement net | 231,9 | 278,6 |

Risques liés au niveau d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe pourrait affecter sa capacité à réagir aux évolutions de son environnement économique.

Le Groupe présente au 30 septembre 2015 un endettement net de 231,9 M€.

L'obligation d'affecter une partie de ses flux de trésorerie au service de sa dette réduit les ressources disponibles pour les investissements.

4.1.1.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2015, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, remboursé à hauteur de 26,5 M€ le 31 mars 2015. Son encours est donc de 206 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€, et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. La prochaine échéance au

titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2016, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2015, 70 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;

- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 240 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée de 2 ans. Le *factor* achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 11 M€ utilisés à hauteur de 11 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2015 est de 78 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 72 M€, utilisées à hauteur de 4 M€ au 30 septembre 2015.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2020.

Principales Échéances

| En millions d'euros | à - 1 an | à + 1 an | à + 2 ans | à + 3 ans | à + 4 ans | Total |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| Crédit syndiqué | 26,5 | 25,5 | 25,5 | 55,5 | 0,0 | 133,0 |
| Locations financières | 21,1 | 18,2 | 15,1 | 10,3 | 5,6 | 70,4 |
| Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾ | 46,3 | 1,7 | 1,5 | 1,1 | 2,6 | 53,3 |
| Total | 94,0 | 45,4 | 42,1 | 67,0 | 8,2 | 256,7 |

(1) Dont à moins d'un an 23,4 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

| Date de calcul | Ratio de levier inférieur |
|--|---------------------------|
| 30 septembre 2015 | 2,50 |
| 31 mars 2016 | 2,50 |
| 30 septembre 2016 et le 31 mars et le 30 septembre de chaque année au-delà de cette date | 2,00 |

Au 30 septembre 2015, le ratio de levier est de 1,86.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) service de la dette, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 1.

Au 30 septembre 2015, le ratio de couverture est de 1,96.

Le Groupe respecte ses *covenants* financiers au 30 septembre 2015. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2015 de 180 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2015.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son

activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 30 septembre 2015, tous les actifs et les passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en niveau 2.

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le niveau 3.

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---|-----------------|----------|
| Actifs en juste valeur par résultat | | |
| • Instruments dérivés actifs | 0,0 | 1,0 |
| Actifs en juste valeur par capitaux propres | | |
| • Instruments dérivés actifs | 0,4 | 0,9 |
| Prêts et créances | | |
| • Prêts non courants | 0,0 | 0,0 |
| • Dépôts et cautionnements non courants | 6,0 | 6,4 |
| • Autres actifs financiers non courants | 0,2 | 0,0 |
| • Créances clients courantes | 232,1 | 262,0 |
| • Prêts courants | 0,7 | 0,4 |
| • Dépôts et cautionnements courants | 12,3 | 21,9 |
| • Trésorerie et équivalents de trésorerie | 43,7 | 37,0 |
| Placements détenus jusqu'à l'échéance | | |
| • Aucun | | |
| Actifs disponibles à la vente | | |
| • Titres de participation | 2,7 | 2,4 |
| Passifs en juste valeur par résultat | | |
| • Instruments dérivés passif | 0,1 | 0,0 |
| Passifs en juste valeur par capitaux propres | | |
| • Instruments dérivés passif | 6,4 | 7,8 |
| Autres passifs | | |
| • Crédit syndiqué | 133,0 | 169,0 |
| • Autres dettes financières non courantes | 65,8 | 59,1 |
| • Dettes fournisseurs | 198,3 | 232,5 |
| • Autres passifs financiers courants | 0,4 | 0,2 |
| • Crédits à court terme & concours bancaires | 76,4 | 87,2 |

4.12.2 Valeur de marché des instruments dérivés

| <i>En millions d'euros</i> | | 30-09-15 | | 30-09-14 | |
|--|---------------------------|-----------------|---------------|------------|------------|
| | | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Dérivés sur risque de taux d'intérêt | Couverture de flux futurs | | 6,6 | | 7,3 |
| Dérivés sur risque de change | Couverture de flux futurs | 0,4 | 0,0 | 0,9 | 0,5 |
| Dérivés sur risque de cours matières premières | Juste valeur | | | 1,0 | 0,0 |
| Montant des dérivés au bilan consolidé | | 0,4 | 6,6 | 1,9 | 7,8 |

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 30 septembre 2015, 71 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de sa dette entre dette à taux variable et dette à taux fixe.

L'endettement financier du Groupe à taux variable est totalement couvert. Une variation de 1 % du taux Euribor trois mois serait sans impact sur les états financiers du Groupe.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

| En millions d'euros | 30-09-15 | | | 30-09-14 | | |
|---|-------------|---------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| | Taux fixe | Taux variable | Total | Taux fixe | Taux variable | Total |
| Passifs financiers | 80,3 | 186,0 | 266,3 | 72,3 | 219,1 | 291,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 9,3 | 9,3 | | 24,2 | 24,2 |
| Total dette financière | 80,3 | 195,3 | 275,6 | 72,3 | 243,3 | 315,6 |
| % | 29 % | 71 % | 100 % | 23 % | 77 % | 100 % |

Position financière nette après couverture

| En millions d'euros | 30-09-15 | | | 30-09-14 | | |
|------------------------------|-----------------|--------------|---------|-----------------|--------------|---------|
| | À moins d'un an | De 1 à 5 ans | Au-delà | À moins d'un an | De 1 à 5 ans | Au-delà |
| Passifs financiers | 103,3 | 162,8 | 9,6 | 114,0 | 191,9 | 9,7 |
| Actifs financiers | (56,8) | (6,0) | | (59,2) | (6,4) | |
| Position nette avant gestion | 46,5 | 156,7 | 9,6 | 54,7 | 185,5 | 9,7 |
| Swap | (140,0) | (270,0) | | (0,2) | (400,0) | |
| Position nette après gestion | (93,5) | (113,3) | 9,6 | 54,6 | (214,5) | 9,7 |

Instruments dérivés de taux par échéance

| En millions d'euros | Taux initial | À moins d'un an | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---|--------------|-----------------|--------------|--------------|-----------------|
| Swap taux variable -> taux fixe : | | | | | |
| SWAP EUR | 0,66 % | | | 20,0 | |
| SWAP EUR | 0,95 % | | | 34,0 | |
| SWAP EUR | 0,96 % | | | 66,0 | |
| SWAP EUR | 0,97 % | | | 25,0 | |
| SWAP EUR | 0,98 % | | | 25,0 | |
| SWAP EUR | 2,36 % | 15,0 | | | |
| SWAP EUR | 2,37 % | 25,0 | | | |
| COLLAR | 0,47-1,25 % | | | 100,0 | |
| CAP EUR | 3,00 % | 100,0 | | | |
| Total valeurs nominales EUR | | 140,0 | 0,0 | 270,0 | 0,0 |

4.12.4 Risque de change

Taux de changes utilisés

| En euros | Monnaies étrangères | 2015 | | 2014 | |
|-------------|---------------------|---------|---------|---------|---------|
| | | Clôture | Moyen | Clôture | Moyen |
| États-Unis | USD | 1,1203 | 1,1482 | 1,2583 | 1,3551 |
| Maroc | MAD | 10,8783 | 10,8774 | 11,0601 | 11,2059 |
| Mexique | MXN | 18,9768 | 17,3406 | 16,9977 | 17,7449 |
| Royaume-Uni | GBP | 0,7385 | 0,7428 | 0,7773 | 0,8189 |

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, est couvert généralement par des opérations de

ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

| <i>En millions de devises</i> | USD | GBP |
|-------------------------------|------|-----|
| Achats à terme | 3,7 | |
| Ventes à terme | 19,2 | 0,6 |

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

| <i>En millions de devises</i> | Créances au 30-09-15 | | | Créances au 30-09-14 | | |
|-------------------------------|----------------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|--------------|
| | Devise locale | Euro | % | Devise locale | Euro | % |
| EUR | 287,8 | 287,8 | 91 % | 304,4 | 304,4 | 90 % |
| MAD | 60,2 | 5,5 | 2 % | 20,3 | 1,8 | 1 % |
| MXN | 82,9 | 4,4 | 1 % | 47,5 | 2,8 | 1 % |
| USD | 20,2 | 18,1 | 6 % | 37,7 | 30,0 | 9 % |
| Total | | 315,7 | 100 % | | 339,0 | 100 % |

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

| <i>En millions de devises</i> | Dettes au 30-09-15 | | | Dettes au 30-09-14 | | |
|-------------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|--------------|
| | Devise locale | Euro | % | Devise locale | Euro | % |
| EUR | 426,2 | 426,2 | 97 % | 432,6 | 432,6 | 98 % |
| GBP | 0,5 | 0,6 | 0 % | | | |
| MAD | 51,8 | 4,8 | 2 % | 12,8 | 1,2 | 0 % |
| MXN | 48,2 | 2,5 | 1 % | 23,2 | 1,4 | 0 % |
| USD | 5,6 | 5,0 | 1 % | 7,3 | 5,8 | 1 % |
| Total | | 439,1 | 100 % | | 441,0 | 100 % |

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt, avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

| <i>En millions d'euros</i> | | 30-09-15 | | 30-09-14 | |
|----------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Avant gestion | Après gestion | Avant gestion | Après gestion |
| USD | + 5 % | (0,9) | (0,2) | (1,6) | (0,4) |
| | - 5 % | 1,0 | 0,2 | 1,7 | 0,4 |
| Total | + 5 % | (0,9) | (0,2) | (1,6) | (0,4) |
| | - 5 % | 1,0 | 0,2 | 1,7 | 0,4 |

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Services à l'Environnement et du Services aux Entreprises font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95 % du montant hors taxes). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son

analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Il existe depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours client et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

L'activité Services aux Entreprises travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française. À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général, sans qu'une défaillance unitaire soit susceptible de remettre en cause la pérennité du Groupe.

Balance âgée des créances clients (valeurs brutes hors créances douteuses)

| En millions d'euros | Encours total 30-09-15 | Non échu | < 1 mois | < 4 mois | > 4 mois |
|----------------------------|---------------------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Services à l'Environnement | 121,9 | 88,6 | 23,6 | 6,8 | 2,9 |
| Services aux Entreprises | 110,0 | 39,9 | 38,0 | 21,2 | 10,9 |
| Holding | 0,4 | 0,2 | (0,1) | 0,1 | 0,2 |
| Total | 232,3 | 128,7 | 61,4 | 28,2 | 14,0 |

Malgré l'environnement perturbé, le Groupe n'a pas observé à ce stade de détérioration significative des délais de paiement et le montant des pertes irrécouvrables représente 0,9 million d'euros. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis certaines créances âgées de plus de 4 mois.

4.12.6 Risque matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux à terme, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors

de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Trois sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (Refinal), deux autres dans la commercialisation de métaux non ferreux (Inorec et Coframetal), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

4.13.1 Variation des provisions non courantes

| En millions d'euros | Valeur au 30-09-14 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écarts de change | Variations de périmètre | Autres variations | Valeur au 30-09-15 |
|--|-----------------------|------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------|
| Provisions pour litiges prud'hommaux | 3,3 | 2,7 | (1,5) | (0,0) | | | 0,1 | 4,6 |
| Provisions pour autres litiges | 0,0 | 1,1 | | | | | | 1,1 |
| Provisions pour litiges URSSAF | 3,1 | 0,9 | | | | | 0,5 | 4,5 |
| Provisions pour garantie | | 0,0 | | (0,0) | | 0,1 | | 0,1 |
| Provisions pour médailles du travail | 2,5 | 0,3 | (0,2) | (0,2) | | | | 2,4 |
| Provisions pour pertes à terminaison sur contrats | 0,3 | | | | | | | 0,3 |
| Provisions environnementales | 9,6 | 0,3 | (0,1) | | 0,1 | | | 9,9 |
| Total | 18,8 | 5,3 | (1,8) | (0,2) | 0,1 | 0,1 | 0,6 | 22,8 |

4.13.2 Provisions pour engagements envers le personnel

En France, les salariés du Groupe bénéficient des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur selon les conventions collectives en vigueur au sein de chaque filiale.

Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les projections de charges et les engagements retenus dans les comptes consolidés ont été déterminés sur la base des hypothèses actuarielles suivantes :

| Hypothèses Actuarielles Activités Services aux Entreprises | Zone euro 2014-2015 | Zone euro 2013-2014 |
|---|--|--|
| Taux d'actualisation | 2,00 % | 2,00 % |
| Taux d'inflation | 2,00 % | 2,00 % |
| Taux de progression des salaires attendu sur le long terme | 2,00 % | 2,00 % |
| Rendement attendu des actifs | | |
| • actions | | |
| • immobilisations | | |
| • liquidité | | |
| • obligations | | |
| • <i>hedge funds</i> | | |
| Mortalité | Tables par générations TGH/TGF 05 | Tables par générations TGH/TGF 05 |
| Taux de rotation | Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié | Interne à l'entreprise, appliqué à chaque salarié |
| Age départ à la retraite | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres |
| | Départ volontaire à 65 ans pour les cadres | Départ volontaire à 65 ans pour les cadres |

| Hypothèses Actuarielles Activité Services à l'Environnement et Holding | Zone euro 2014-2015 | Zone euro 2013-2014 |
|---|--|--|
| Taux d'actualisation | 2,00 % à 2,40 % | 2,00 % à 2,50 % |
| Taux de progression des salaires attendu sur le long terme | 0 % à 2 % | 0 % à 2 % |
| Rendement attendu des actifs | N/A | N/A |
| Mortalité | Tables par générations TGH/TGF 05 | Tables par générations TGH/TGF 05 |
| Taux de rotation | Tables INSEE adaptées au <i>turn over</i> du Groupe | Tables INSEE adaptées au <i>turn over</i> du Groupe |
| Age départ à la retraite | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres | Départ volontaire à 62 ans pour les non-cadres |
| | Départ volontaire à 65 ans pour les cadres | Départ volontaire à 65 ans pour les cadres |

Pour les activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises en France, le taux d'actualisation retenu dans la présente évaluation est un taux de 2 %.

La norme IAS 19 fixe le taux d'actualisation comme étant égal au taux des obligations émises par les entreprises de première catégorie à une échéance égale à la maturité de l'engagement.

Dans la zone euro, les taux des obligations privées de première catégorie (AA) se situent entre 2 % et 2,25 % selon les référentiels (IBOXX, Bloomberg) à la date d'évaluation.

Le taux d'actualisation effectivement retenu dans la présente évaluation est ainsi conforme à la norme IAS 19.

| En millions d'euros | 30-09-14 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écarts de change | Variations de périmètre | Éléments du résultat global ⁽¹⁾ | 30-09-15 |
|-----------------------------------|----------|-----------|-----------------------|---------------------------|---------------------|----------------------------|--|----------|
| Engagement envers le personnel | 35,4 | 2,7 | (2,0) | | | 0,0 | (2,5) | 33,6 |

| En millions d'euros | 2015 | 2014 | 2013 |
|---|--------------|--------------|---------------|
| Valeur actuarielle des engagements en début d'exercice | 35,4 | 31,9 | 159,5 |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 2,1 | 1,9 | 1,7 |
| Charge d'intérêt | 0,6 | 0,9 | 6,2 |
| (Gains)/pertes actuariels liés à l'expérience | (2,4) | (1,5) | (0,4) |
| (Gains)/pertes actuariels liés à des changements d'hypothèse | (0,1) | 4,2 | 22,6 |
| Versements des participants | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prestations versées | (2,0) | (1,7) | (5,7) |
| Acquisitions, cessions, liquidations | 0,0 | 0,0 | (5,1) |
| Variation de périmètre | 0,0 | (0,3) | 0,0 |
| Variations de change | 0,0 | 0,0 | (5,7) |
| Impact IFRS 5 | 0,0 | 0,0 | (141,3) |
| Valeur actuarielle des engagements en fin d'exercice | 33,6 | 35,4 | 31,9 |
| Juste valeur des actifs financiers de couverture en début d'exercice | 0,0 | 0,0 | 101,9 |
| Produits d'intérêt | 0,0 | 0,0 | 4,2 |
| Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers | 0,0 | 0,0 | 2,2 |
| Coûts administratifs | 0,0 | 0,0 | (0,4) |
| Cotisations employeurs | 2,0 | 1,7 | 5,8 |
| Versements des participants | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Prestations versées | (2,0) | (1,7) | (5,7) |
| Actifs distribués lors de liquidations | 0,0 | 0,0 | (5,7) |
| Variations de périmètre | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Variations de change | 0,0 | 0,0 | (4,6) |
| Impact IFRS 5 | 0,0 | 0,0 | (97,8) |
| Juste valeur des actifs financiers de couverture en fin d'exercice | (0,0) | 0,0 | 0,0 |
| Provisions renseignées au bilan | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Valeur actuarielle des engagements | 33,6 | 35,4 | 31,9 |
| Juste valeur des actifs | 0,0 | (0,0) | 0,0 |
| Valeur nette des obligations | 33,6 | 35,4 | 31,9 |
| Composante de la charge annuelle | | | |
| Coût des services rendus | 2,1 | 1,9 | 1,7 |
| Coût financier | 0,6 | 0,9 | 2,0 |
| Coûts administratifs | 0,0 | 0,0 | 0,4 |
| Gains/Pertes sur liquidations | 0,0 | 0,0 | 0,6 |
| Total | 2,7 | 2,8 | 4,7 |
| État des produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global | | | |
| Rendement attendu des actifs autres que les intérêts financiers | 0,0 | 0,0 | 2,2 |
| Gains/(pertes) actuariels liés à l'expérience | 2,4 | 1,5 | 0,4 |
| Gains/(pertes) actuariels liés à des changements d'hypothèse | 0,1 | (4,2) | (22,6) |
| Total gain/(perte) reconnu en autres éléments du résultat global ⁽¹⁾ | 2,5 | (2,6) | (20,0) |
| Provision au début de l'exercice | 35,4 | 31,9 | 57,6 |
| Charge de l'exercice | 2,7 | 2,8 | 4,7 |
| Impact de l'exercice en résultat global | (2,5) | 2,6 | 20,0 |
| Prestations versées | (2,0) | (1,7) | (5,8) |
| Autres | (0,0) | (0,2) | 0,0 |
| Impact IFRS 5 | 0,0 | 0,0 | (43,5) |
| Variations de change | 0,0 | 0,0 | (1,1) |
| Provision à la clôture | 33,6 | 35,4 | 31,9 |

4.14 Provisions courantes

| <i>En millions d'euros</i> | Valeur au 30-09-14 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écart de change | Variations de périmètre | Autres variations | Valeur au 30-09-15 |
|--|-----------------------|------------|-----------------------|---------------------------|--------------------|----------------------------|----------------------|-----------------------|
| Provisions pour litiges | 7,2 | 0,2 | (0,8) | (0,6) | | | (0,3) | 5,8 |
| Provisions pour restructuration | 1,0 | 1,2 | (0,9) | (0,0) | | | | 1,2 |
| Provisions pour pertes à terminaison sur contrats | 0,1 | | | | | | | 0,1 |
| Provisions pour impôts | 2,8 | | (2,7) | | | | 0,0 | 0,1 |
| Provisions environnementales | 1,9 | | (0,7) | | | | | 1,2 |
| Autres provisions | 0,1 | 0,6 | (0,3) | | 0,0 | | (0,3) | 0,1 |
| Total | 13,1 | 2,0 | (5,4) | (0,7) | 0,0 | | (0,6) | 8,5 |

4.15 Autres passifs courants

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---|--------------|--------------|
| Fournisseurs | 197,8 | 232,5 |
| Dettes d'impôt | 5,5 | 2,0 |
| État et dettes sociales | 202,1 | 186,7 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | 17,0 | 4,7 |
| Comptes courants créditeurs | 1,5 | 0,7 |
| Dividendes à payer | 0,0 | |
| Dettes diverses | 7,7 | 8,6 |
| Produits constatés d'avance | 7,4 | 5,8 |
| Autres passifs courants | 235,7 | 206,4 |

4.16 Autres passifs non courants

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Fournisseurs | 0,5 | |
| Produits constatés d'avance | 1,1 | 1,5 |
| Autres passifs non courants | 1,6 | 1,5 |

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs présentés correspondent aux deux branches d'activités de Derichebourg : Services à l'Environnement, Services aux Entreprises.

Chacun de ces secteurs est engagé dans la fourniture et la production de services et produits et résulte de l'agrégation des unités génératrices de trésorerie suivies chaque mois par la direction générale dans son reporting de gestion.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 retraité | Variation en % |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Services à l'Environnement | 1 674,1 | 1 887,6 | (11,3 %) |
| Services aux Entreprises | 681,3 | 627,8 | 8,5 % |
| Holding | 0,5 | 0,8 | (34,5 %) |
| Total | 2 355,9 | 2 516,3 | (6,4 %) |

4.17.1.2 Éléments du compte de résultat consolidé

| <i>En millions d'euros</i> | Services à l'Environnement | Services aux Entreprises | Holding | Éliminations intersecteur | Total au 30-09 |
|---|----------------------------|--------------------------|------------|---------------------------|----------------|
| 2015 | | | | | |
| Chiffres d'affaires externe | 1 676,4 | 693,2 | 25,0 | (38,6) | 2 355,9 |
| Chiffres d'affaires intersecteur | (2,3) | (11,9) | (24,4) | 38,6 | 0,0 |
| Chiffres d'affaires | 1 674,1 | 681,3 | 0,5 | 0,0 | 2 355,9 |
| Résultat opérationnel courant | 39,8 | 19,8 | (6,2) | 0,0 | 53,5 |
| Résultat opérationnel | 38,3 | 19,1 | (6,0) | 0,0 | 51,4 |
| Part du résultat net des mises en équivalence | 0,2 | (1,2) | 0,0 | 0,0 | (1,0) |
| 2014 | | | | | |
| Chiffres d'affaires externe | 1 889,1 | 643,7 | 22,9 | (39,4) | 2 516,3 |
| Chiffres d'affaires intersecteur | (1,5) | (15,9) | (22,0) | 39,4 | 0,0 |
| Chiffres d'affaires | 1 887,6 | 627,8 | 0,8 | 0,0 | 2 516,3 |
| Résultat opérationnel courant | 32,9 | 16,0 | (4,1) | 0,0 | 44,8 |
| Résultat opérationnel | 23,5 | 13,4 | (5,0) | 0,0 | 31,9 |
| Part du résultat net des mises en équivalence | 0,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,2 |

4.17.1.3 Autres informations sectorielles

| <i>En millions d'euros</i> | Services à l'Environnement | Services aux Entreprises | Holding | Éliminations intersecteur | Total au 30-09 |
|---|----------------------------|--------------------------|--------------|---------------------------|----------------|
| 2015 | | | | | |
| Total bilan actif (courant et non courant) | 812,4 | 439,0 | 313,3 | (398,5) | 1 166,2 |
| Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies | 587,7 | 271,7 | 350,9 | (398,6) | 811,8 |
| Passifs liés à des actifs en cours de cession | 0,0 | 0,0 | 6,2 | 0,0 | 6,2 |
| Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) | 587,7 | 271,7 | 357,1 | (398,6) | 817,9 |
| Flux au 30 septembre 2015 | | | | | |
| Investissements corporels et incorporels | 49,4 | 12,5 | 1,7 | 0,0 | 63,6 |
| Amortissements corporels et incorporels | (61,5) | (8,4) | (2,2) | 0,0 | (72,1) |
| Perte de valeur | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 2014 | | | | | |
| Total bilan actif (courant et non courant) | 908,2 | 381,9 | 385,9 | (477,8) | 1 198,3 |
| Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies | 708,6 | 237,0 | 386,4 | (478,8) | 853,3 |
| Passifs liés à des actifs en cours de cession | 0,0 | 0,0 | 6,2 | 0,0 | 6,2 |
| Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) | 708,6 | 237,0 | 392,6 | (478,8) | 859,5 |
| Flux au 30 septembre 2014 | | | | | |
| Investissements corporels et incorporels | 53,8 | 8,7 | 2,3 | 0,0 | 64,8 |
| Amortissements corporels et incorporels | (63,4) | (7,1) | (2,3) | 0,0 | (72,8) |
| Perte de valeur | (0,8) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | (0,8) |

4.17.2 Information par localisation géographique

| <i>En millions d'euros</i> | Continent Européen | France | Continent Américain | Continent Africain | Total au 30-09 |
|--|--------------------|---------|---------------------|--------------------|----------------|
| 2015 | | | | | |
| Chiffre d'affaires (origine des ventes) | 359,0 | 1 833,2 | 153,1 | 10,6 | 2 355,9 |
| Investissements corporels et incorporels | 13,1 | 38,6 | 4,6 | 7,4 | 63,6 |
| Amortissements corporels et incorporels | (15,4) | (45,9) | (9,6) | (1,2) | (72,1) |
| Total immobilisations corporelles nettes | 91,6 | 277,8 | 47,8 | 6,9 | 424,2 |
| 2014 | | | | | |
| Chiffre d'affaires (origine des ventes) | 388,0 | 1 930,5 | 196,0 | 1,7 | 2 516,3 |
| Investissements corporels et incorporels | 9,4 | 51,3 | 3,6 | 0,5 | 64,8 |
| Amortissements corporels et incorporels | (13,8) | (49,4) | (9,5) | (0,1) | (72,8) |
| Total immobilisations corporelles nettes | 92,9 | 291,9 | 48,7 | 0,4 | 433,9 |

4.18 Dotations aux provisions

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 |
|--|------------|------------|
| Dotations actif circulant | 2,7 | 2,2 |
| Dotations provisions pour risques et charges | 4,9 | 5,5 |
| Total | 7,6 | 7,7 |

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 |
|--|---------------|---------------|
| Produits de cession d'immobilisations corporelles | 9,5 | 3,3 |
| Production immobilisée | 0,8 | 0,9 |
| Reprises de provisions sur immobilisations corporelles | 0,6 | 0,1 |
| Reprises de provisions sur actifs circulants | 2,2 | 5,2 |
| Reprises de provisions pour risques et charges | 5,4 | 9,7 |
| Transferts de charges exploitation | 2,7 | 1,7 |
| Subventions d'exploitation et d'investissement | 1,9 | 1,2 |
| Divers | 1,1 | 1,8 |
| Total autres produits d'exploitation | 24,2 | 23,9 |
| VNC des immobilisations cédées | (8,5) | (2,6) |
| Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances | (0,9) | (3,7) |
| Redevances | (4,5) | (2,1) |
| Jetons de présence versés | (0,1) | (0,1) |
| Divers | (2,0) | (2,9) |
| Total autres charges d'exploitation | (16,0) | (11,4) |

4.20 Autres produits et charges opérationnels

| | 2015 | 2014 | |
|---|--------------|---------------|--|
| Italie – Litige foncier | (1,0) | (6,2) | Italie – Restructuration et évolution de situations litigieuses |
| France – Restructuration Multiservices | (0,7) | (2,0) | Belgique – Évolution des litiges environnementaux et sociaux |
| France - Coût d'adaptation au nouvel environnement économique | (0,5) | (0,9) | France – Coût d'adaptation au nouvel environnement économique |
| | | (2,2) | France – Charges non récurrentes liées à l'activité Maintenance Aéronautique |
| | | (0,5) | France – Contrôle URSSAF Derichebourg Propreté |
| | | (1,3) | Autres |
| Total autres charges opérationnelles | (2,2) | (13,0) | |

4.21 Frais financiers nets

Pour une meilleure appréciation du coût de la dette, les frais financiers nets sont calculés en rapprochant les frais financiers avec les produits financiers comptabilisés au titre des placements réalisés et en prenant en compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaire d'une ligne spécifique.

| En millions d'euros | 2015 | 2014 |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage | (10,9) | (19,4) |
| Intérêts des comptes courants | 0,1 | 0,0 |
| Intérêts leasing | (2,4) | (2,3) |
| Dividendes | 0,4 | 0,0 |
| Revenus des VMP et équivalents de trésorerie | 0,0 | 0,1 |
| Couverture de taux et autres charges et produits financiers | (4,2) | (6,4) |
| Frais financiers nets | (16,9) | (27,9) |
| Gains et pertes de change | 2,4 | 2,6 |
| Charges d'intérêts sur retraites et pensions | (0,6) | (0,9) |
| Autres | (0,4) | 0,0 |
| Gains et pertes de change et autres | 1,3 | 1,7 |
| Dépréciation créance financière ⁽¹⁾ | | (12,8) |

(1) Une dépréciation de 12,8 M€ a été comptabilisée au cours de l'exercice précédent suite au jugement de première instance défavorable dans le litige initié par Derichebourg Environnement et visant à obtenir le remboursement de l'acompte de 15 M€ versé en 2007 dans le cadre d'un projet d'acquisition en Italie finalement abandonné. La valeur nette de cette créance a été ramenée à zéro. Le Groupe conteste en appel la décision de première instance.

4.22 Impôt sur les résultats

4.22.1 Par nature

| En millions d'euros | 2015 | 2014 |
|---|------------------|----------------|
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | 35,8 | (7,1) |
| Impôt courant | (11,2) | (1,2) |
| Impôt différé | 5,8 | 0,1 |
| Charge totale d'impôt | (5,5) | (1,1) |
| Taux effectif d'imposition | (15,24 %) | 15,19 % |

4.22.2 Charge effective d'impôt

| | 2015 | 2014 ⁽¹⁾ |
|--|--------------|---------------------|
| Charge ou produit d'impôt théorique | (13,6) | 2,5 |
| Effet des reports variables | 3,9 | 0,0 |
| Reconnaissance des impôts différés actifs | 0,3 | 2,8 |
| Différences permanentes fiscales | 3,8 | 0,1 |
| Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation | (0,1) | (5,6) |
| Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères | 0,2 | (0,7) |
| Charge d'impôt effective | (5,5) | (1,1) |

(1) La preuve d'impôt 2014 a été retraitée de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11 et de l'interprétation IFRIC 21.

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour l'exercice 2015, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 38 %.

4.22.3 Intégration fiscale

Le groupe Derichebourg a opté en France pour le régime d'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95 %. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

Le Groupe de sociétés intégrées fiscalement se compose des sociétés suivantes :

| | | |
|-----------------------------------|--|-----------------------|
| DERICHEBOURG SA | DERICHEBOURG RECYRECUP | POLYSEANE |
| AFM 86 SCI | DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE | POLY-SELIA |
| AFM RECYCLAGE | DERICHEBOURG SNG | POLY-SENTI |
| AFM TOURAINE SCI | DERICHEBOURG TECHNOLOGIES | POLYSOTIS |
| ARTS ET DESCARTES SCI | DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE | POLYTIANE |
| BERNES BRUYÈRES SCI | ECO-PHU HOLDING | POLYURBAINE |
| BERTHELOT VILLENEUVE SCI | ECO-VHU SAS | POLYURBAINE 13 |
| BIMA SCI | ÉCUREUIL SCI | POLYURBAINE NORMANDIE |
| BOLTON | ESKA | POLY-VAL |
| CARLISSA SCI | EXADIANE SCI | POLY-VALYS |
| CFF BETA SCI | FRADENA TRANSPORT | PREVEZA SCI |
| CFF DELTA SCI | FRANORA SCI | PROVERRE |
| CFF GAMMA SCI | GARE DE CHANDIEU SCI | PSIMMO |
| DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI | HAUTE GARONNE SCI | PURFER |
| CFF OMEGA SCI | IMPASSE INDUSTRIE SCI | PURFER TRANSPORT |
| CFF SIGMA SCI | INOREC | PURFOLLIOULE SCI |
| CFF VEGA SCI | INOTERA SCI | PURMET TRANSPORT |
| CHAUFONTAINE SCI | LICODIA SCI | QUAI DE NORVEGE SCI |
| COFRAMETAL | LIEN ENVIRONNEMENT | REFINAL INDUSTRIES |
| DERICHEBOURG EXPANSION | MANDY RECUPERATION SCI | REVIVAL |
| DERICHEBOURG AQUA | OREE DES BOIS SCI | ROUTABOULE SCI |
| DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE | PEUPLIERS SCI | ROUX SCI |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE | POLYAMON | RUSSO |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. | POLYBUIIS | SERAM SA |
| DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT | POLYCEJA | SETIAM SCI |
| DERICHEBOURG ESPACES VERTS | POLYCEO | STRAP TRANSPORT |
| DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION | POLYCOROT | STRAPOLE SCI |
| DERICHEBOURG INTÉRIM | POLY-MASSI | STRAVIA SCI |
| DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE | POLY-MILIA | SUDIANE SCI |
| DERICHEBOURG MULTISERVICES | POLY-NEA | ULTEAM |
| DERICHEBOURG PROPRETÉ | POLYREVA | VALME TECHNOLOGIES |

L'économie d'impôt réalisée par le Groupe intégré DERICHEBOURG s'élève à 8,4 M€.

4.22.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Activation de déficits | 30,5 | 29,2 |
| Différences temporelles | 2,9 | 2,6 |
| Retraitement provisions réglementées | (12,6) | (11,3) |
| Avantages sociaux | 9,7 | 9,3 |
| Location financement | (1,8) | (1,3) |
| Élimination de résultats internes | 2,7 | 2,2 |
| Écarts d'évaluation | (13,2) | (14,3) |
| Retraitements IFRS | 1,3 | 1,2 |
| Autres natures | 1,9 | 1,5 |
| Impôts différés nets | 21,4 | 19,0 |
| dont | | |
| Impôts différés actifs | 45,4 | 39,2 |
| Impôts différés passifs | 24,0 | 20,1 |
| Impôts différés nets | 21,4 | 19,0 |

Le Groupe dispose de déficits fiscaux générés, principalement en France, pour un montant de 79 M€. Ces déficits sont indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés les ayant générés étant entendu que la loi de finances rectificative pour 2011 a modifié les modalités d'imputation de ces déficits qui au-delà d'une franchise de 1 M€ ne peuvent plus être imputés qu'à hauteur de 50 % du résultat taxable. Les actifs d'impôts différés au titre de ces déficits ont été reconnus à hauteur de 30 M€, car le Groupe a considéré qu'il disposera dans un horizon de 3 ans de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La filiale Derichebourg Environnement a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur l'exercice 2012. L'administration fiscale conteste le traitement d'une subvention accordée en juin 2012 à la filiale italienne CRS en exécution d'un engagement antérieur. La société conteste le bien-fondé de ce redressement. Ce contrôle n'a pas d'impact sur les résultats de l'exercice, compte tenu du fait qu'une partie des reports déficitaires existant dans l'intégration fiscale française n'avait pas été activée au cours des exercices précédents.

4.23 Résultat par action

| | | 2015 | 2014 |
|--|------------------|-------------|--------------|
| Résultat net revenant aux actionnaires de la Société ((en M€)) | (A) | 29,1 | (8,0) |
| Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession ((en M€)) | (B) | (0,2) | 0,0 |
| Résultat Net Part du Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées ((en M€)) | (C) | 29,3 | (8,0) |
| Impact sur le résultat de la dilution ⁽¹⁾ | (D) | 0,8 | 0,8 |
| Résultat après dilution | (E) | 30,1 | (7,2) |
| Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice | | 168 082 030 | 168 082 030 |
| Titres d'autocontrôle | | 12 423 980 | 3 173 057 |
| Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle | | 155 658 050 | 164 908 973 |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle | (F) | 155 658 050 | 164 908 973 |
| ABSA ⁽²⁾ | | 3 583 616 | 3 583 616 |
| Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle | (G) | 159 241 666 | 168 492 589 |
| Résultat de base par action (en €) (hors activités arrêtées) | (C)/(F) | 0,2 | (0,0) |
| Résultat de base par action après dilution (en €) | (E)/(G) | 0,2 | (0,0) |
| Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées | (A)/(F) | 0,2 | (0,0) |
| Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution | (A+D)/(G) | 0,2 | (0,0) |

(1) Taux utilisé 5 %.

(2) Tous les BSA sont convertis par hypothèse.

4.24 Engagements

4.24.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

| En millions d'euros | Cautions | Garanties | Total au 30-09-15 | Total au 30-09-14 |
|---|-------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Loyer | 0,5 | | 0,5 | 0,5 |
| Institutions financières – Prêts | | 0,5 | 0,5 | 0,3 |
| Institutions financières – Crédits court terme | | 0,7 | 0,7 | 0,0 |
| Institutions financières – Marchés ⁽¹⁾ | 6,9 | 27,8 | 34,7 | 36,7 |
| Engagements environnementaux | 0,6 | 0,1 | 0,7 | 0,0 |
| Travail Temporaire ⁽²⁾ | 13,8 | | 13,8 | 12,5 |
| Engagements fiscaux | 0,6 | | 0,6 | 0,6 |
| Divers | 3,0 | | 3,0 | 1,9 |
| Total | 25,4 | 29,1 | 54,4 | 52,6 |

(1) Cautions données par la maison mère à l'organisme financier délivrant la garantie légale pour l'activité de travail temporaire.

(2) Cautions données conformément au cahier des charges de certains marchés.

État des nantissements

Dans le cadre de la garantie de l'endettement bancaire, Derichebourg SA a accordé au profit des banques participant au crédit 2014 les nantissements suivants :

- nantissement portant sur 67 % des actions de la société Derichebourg Environnement ;
- nantissement portant sur 100 % des actions de la société Derichebourg Multiservices.

4.24.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2015
- concours bilatéraux Allemagne : 13,5 M€,
- concours bilatéraux Belgique : 9,5 M€,
- concours bilatéraux Italie : 0,3 M€,
- crédit revolving (crédit syndiqué) : 70 M€ ;
- Cautions de retenue de garanties sur opérations de marché : 1,5 M€
- Garantie émise par la société Cordofin pour 15 M€ à la restitution d'acompte relative au projet d'acquisition Rotamfer qui n'a pas abouti.

4.24.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg a cédé Servisair à Swissport France Holding le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le Groupe pourrait être contraint, dans l'hypothèse où des procédures introduites par le vendeur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier

ressort, de rembourser à l'acquéreur une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

4.24.4 Contrats de location

Le Groupe a conclu des contrats de locations sur certains équipements. Ces locations ont une durée moyenne de 3 à 5 ans.

4.24.4.1 Contrats de location simples

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants au 30 septembre 2015 :

Engagements futurs minimum – Locations simples

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---------------------|---------------|---------------|
| < à 1 an | (15,4) | (18,2) |
| > à 1 an et < 5 ans | (40,5) | (57,0) |
| > à 5 ans | (12,0) | (9,0) |
| Total | (68,0) | (84,2) |

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Loyers en charge sur l'exercice | (26,3) | (26,0) |
| Total | (26,3) | (26,0) |

4.24.4.2 Contrats de location en crédit-bail

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location en crédit-bail sont les suivants au 30 septembre 2015 :

Engagements futurs minimum – Locations en crédit-bail

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---------------------|---------------|---------------|
| < à 1 an | (23,3) | (20,6) |
| > à 1 an et < 5 ans | (52,3) | (47,2) |
| > à 5 ans | (8,1) | (8,1) |
| Total | (83,8) | (75,9) |

| En millions d'euros | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| Redevances sur l'exercice | (23,9) | (20,7) |
| Total | (23,9) | (20,7) |

4.25 Litiges significatifs

4.25.1 Italie

- La filiale Derichebourg Environnement avait signé en août 2007 un protocole confidentiel réitéré en décembre 2007 portant sur l'acquisition d'une société exploitant en Italie deux centres de recyclage équipés chacun d'un puissant broyeur. Cette acquisition aurait conféré au Groupe une position de leader en Italie et permis la mise en œuvre de synergies avec l'activité déjà développée. La non-réalisation des conditions suspensives, à la dernière date de réalisation, 28 décembre 2008, et l'échec des négociations complémentaires ont rendu caduque l'opération selon Derichebourg Environnement. Confrontée aux demandes de réalisation de la transaction par le vendeur, Derichebourg Environnement a entrepris une action judiciaire visant à la reconnaissance par l'autorité judiciaire de l'annulation du protocole, la restitution de l'acompte de 15 M€, et le versement d'indemnités compte tenu des nombreuses anomalies décelées.

Le 4 mars 2014, le Tribunal a rendu une première décision, partielle, défavorable au Groupe mais n'a pas statué sur les demandes de la partie adverse. L'acompte versé a été provisionné intégralement par prudence. Le Groupe a fait appel de cette décision qu'il considère mal fondée en faits et en droit. La décision n'est pas attendue avant fin 2016 ou 2017.

L'exécution forcée du protocole initial, pour autant qu'elle soit possible en droit, se traduirait par un décaissement de 43 M€ pour la société. Le Groupe considère, en lien avec ses avocats, ce risque comme faible.

- En novembre 2013, le dirigeant (administrateur délégué) de la filiale italienne de l'activité Multiservices a été placé en détention provisoire, dans le cadre d'une enquête relative à une procédure de passation de marchés publics en Campanie. Compte tenu du blocage des opérations de la Société que son incapacité pouvait provoquer, son mandat d'administrateur délégué a été révoqué. Il a été libéré depuis, et demeure assigné à résidence. La Société ne connaît pas les éventuels griefs qui pourraient, le cas échéant, lui être faits, et n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer un éventuel risque financier.

4.25.2 Belgique

- Un contrôle fiscal est en cours sur la filiale belge George portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. L'administration fiscale estime que la société n'a pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela aurait pour conséquence une augmentation de l'IS de 5 M€ majoré des intérêts légaux.

La société conteste ce redressement estimant notamment que :

- la législation belge en vigueur à cette époque ne donnait aucun pouvoir légal pour identifier ces revendeurs de métaux ;
- un contrôle avait été effectué sur ces exercices-là en 2008 pendant lequel ces questions avaient été abordées sans soulever de commentaires particuliers.

La société détient la copie de la carte d'identité de la plupart des fournisseurs, procédure supérieure à l'exigence légale.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 30 septembre 2015, la totalité des montants ayant été contestés par la société, qui a entamé une procédure contentieuse à la suite du rejet de ses réclamations administratives.

Une décision de première instance favorable à la Société est intervenue le 26 novembre 2015.

- Une action est intentée contre la société George par la SNCB au titre de la pollution du site de Verviers en Belgique. La société George conteste sa responsabilité dans une pollution historique et a de surcroît mis en cause les anciens administrateurs et actionnaires. Par jugement de première instance du 1^{er} avril 2014, la société George a été condamnée à payer 1,3 M€ majoré des intérêts légaux. Au 30 septembre 2015, la société a comptabilisé une provision de 2 M€ montant qui tient compte de garanties reçues par ailleurs. Elle fait appel de cette décision.

En dernier ressort, la demande de la société de mise en cause de la responsabilité des administrateurs a été rejetée.

L'action initiée par George contre les anciens propriétaires n'a pas encore été examinée par la justice.

4.26 Transactions avec les parties liées

4.26.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 50,82 % des actions de la Société. La société mère ultime est DBG Finances enregistrée en Belgique.

| <i>En millions d'euros</i> | 30-09-15 | 30-09-14 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| DBG FINANCES | 0,02 | 0,02 |
| Créances sur les parties liées | 0,02 | 0,02 |
| TBD FINANCES | 1,0 | 1,1 |
| Dettes sur les parties liées | 1,0 | 1,1 |
| TBD FINANCES | (2,0) | (2,1) |
| Charges opérationnelles | (2,0) | (2,1) |
| DBG FINANCES | (1,7) | (1,7) |
| SCI FONDEYRE | NS | NS |
| SCI DEMUYES | NS | NS |
| Charges d'exploitation | (1,7) | (1,7) |
| DBG FINANCES | 0,03 | 0,1 |
| Chiffre d'affaires | 0,03 | 0,1 |

4.26.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

| 30-09-15 <i>En millions d'euros</i> | Créances clients | Autres actifs courants | Dettes fournisseurs | Emprunts et dettes financières | Chiffre d'affaires | Achats consommés | Charges externes |
|--|------------------|------------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------|------------------|------------------|
| ALSAFER | 0,0 | | 0,1 | 0,0 | 0,0 | (1,0) | |
| ALLO CASSE AUTO | 0,1 | | 0,4 | | 0,3 | (2,9) | (0,0) |
| DREYFUS | | | 0,0 | | | (0,2) | |
| EASO | 0,0 | | 0,4 | | 0,0 | (2,1) | (0,0) |
| PLASTIC RECYCLING | 0,1 | 2,1 | | 0,0 | 0,7 | | |
| REYFRA | 0,1 | | | | 0,1 | (0,1) | |
| VALERCO | 0,0 | | 0,1 | | 0,2 | (0,0) | (0,4) |
| TOTAL | 0,3 | 2,1 | 1,0 | 0,0 | 1,3 | (6,3) | (0,4) |

4.27 Informations sociales

4.27.1 Effectif par secteur d'activité

| | 30-09-15 | 30-09-14 |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Services aux Entreprises | 28 387 | 23 699 |
| Services à l'Environnement | 4 821 | 4 415 |
| Holding | 121 | 115 |
| Total Effectifs* | 33 329 | 28 229 |

* Effectifs en nombre de salariés à la clôture.

4.27.2 Charges de personnel par nature

| <i>En millions d'euros</i> | 2015 | 2014 |
|--|--------------|--------------|
| Rémunération du personnel | 539,6 | 527,5 |
| Charges sociales | 184,9 | 188,6 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | 4,0 | 3,2 |
| Autres charges de personnel | (19,3) | (20,4) |
| Total | 709,2 | 698,8 |

4.28 Rémunération des organes d'administration

4.28.1 Rémunération et avantages en nature

Le montant des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues par l'ensemble des mandataires sociaux en fonction au 30 septembre 2015 est le suivant :

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| M. Daniel DERICHEBOURG | | |
| Salaires | 228 000 | 228 000 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 243 000 | 237 000 |

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|---------------------------------|----------------|----------------|
| M. Abderrahmane EL AOUIR | | |
| Rémunération fixe | 238 974 | 222 677 |
| Rémunération variable | 100 000 | 300 000 |
| Total | 338 974 | 522 677 |

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| M. Boris DERICHEBOURG | | |
| Rémunération fixe | 136 500 | 136 500 |
| Rémunération variable | 30 000 | 51 000 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 181 500 | 196 500 |

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| M. Thomas DERICHEBOURG | | |
| Rémunération fixe | 145 500 | 136 500 |
| Rémunération variable | 100 000 | 51 000 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 260 500 | 196 500 |

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| M. Matthieu PIGASSE | | |
| Rémunération fixe | 0 | 0 |
| Rémunération variable | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|-----------------------|---------------|--------------|
| M. Bernard VAL | | |
| Rémunération fixe | | 0 |
| Rémunération variable | | 0 |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 15 000 | 9 000 |

| <i>En euros</i> | 2014-2015 | 2013-2014 |
|---|---------------|--------------|
| CFER | | |
| Administrateur représenté par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT | | |
| Jetons de présence | 15 000 | 9 000 |
| Total | 15 000 | 9 000 |

Aucun membre du Conseil d'administration ne bénéficie d'option de souscription ou d'achat d'action, d'actions de performance, ou d'actions gratuites.

Le Président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec l'émetteur, ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire, ne toucherait pas d'indemnité ou autre avantage à raison de la cessation ou d'un changement de fonction, et ne bénéficierait pas d'indemnité au titre d'une clause de non-concurrence.

4.28.2 Autres rémunérations

Aucune autre rémunération n'a été provisionnée, constatée ou déclarée.

4.29 Options comptables liées à la première application des IFRS

4.29.1 Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter rétrospectivement les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1^{er} octobre 2004.

4.29.2 Immobilisations corporelles

La norme IFRS 1 autorise la comptabilisation de certaines catégories d'immobilisations à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture et à utiliser cette valeur en tant que coût présumé. Le Groupe a décidé d'appliquer cette option de façon ciblée à certaines immobilisations en particulier les terrains et leurs agencements ainsi que les constructions sur propres sols à la date de transition.

La juste valeur des différents ensembles immobiliers a été déterminée sur la base d'expertises externes.

L'exercice de cette option a eu les impacts suivants sur les capitaux propres au 1^{er} octobre 2004 :

- 62,7 M€ avant impôt et 40,5 M€ après impôt sur les capitaux propres part du Groupe ;
- 0,2 M€ avant impôt et 0,1 M€ après impôt sur les intérêts ne conférant pas le contrôle.

4.29.3 Méthodes de conversion

Le Groupe a choisi d'imputer sur ses réserves consolidées les écarts de conversion accumulés au 1^{er} octobre 2004. En conséquence, ils ne seront pas constatés en résultat lors des cessions ultérieures des actifs libellés en monnaie étrangère.

4.30 Périmètre de consolidation

Holding

| <i>Raison sociale</i> | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|--------------------------------|-----------|--------------------------|
| Allemagne | | |
| DBG HOLDING GMBH | 100,00 % | IG |
| France | | |
| DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG MULTISERVICES | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG SA | 100,00 % | MERE |
| SCEA DU CHATEAU GUITTERONDE | 100,00 % | IG |
| SCI DE LA FUTAIE | 99,92 % | IG |
| WESTEVER | 100,00 % | IG |
| Maroc | | |
| DERICHEBOURG A&D DÉVELOPPEMENT | 50,99 % | IG |

Services à l'Environnement

| <i>Raison sociale</i> | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|-----------------------------|-----------|--------------------------|
| Allemagne | | |
| DERICHEBOURG UMWELT | 100,00 % | IG |
| Belgique | | |
| BAS LONG PRES | 100,00 % | IG |
| CPI | 100,00 % | IG |
| GEORGE | 100,00 % | IG |
| LMR | 100,00 % | IG |
| SOCOFER | 100,00 % | IG |
| Espagne | | |
| DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE | 100,00 % | IG |
| REYFRA | 50,00 % | MEE |
| États-Unis | | |
| APD | 100,00 % | IG |
| DEKAIZERED | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG RECYCLING USA | 100,00 % | IG |
| MATTEC | 100,00 % | IG |
| France | | |
| AFM 86 SCI | 100,00 % | IG |
| AFM RECYCLAGE | 99,92 % | IG |
| AFM TOURRAINE SCI | 100,00 % | IG |
| ALLO CASSE AUTO | 48,00 % | MEE |
| ALSAFER | 49,99 % | MEE |
| ARTS ET DESCARTES SCI | 100,00 % | IG |
| BERNES ET BRUYÈRES SCI | 100,00 % | IG |
| BERTHELOT VILLENEUVE SCI | 100,00 % | IG |
| ETABLISSEMENTS BIENSTOCK | 100,00 % | IG |

| <i>Raison sociale</i> | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|--|-----------|--------------------------|
| BIMA SCI | 100,00 % | IG |
| BOLTON | 100,00 % | IG |
| CARLISSA SCI | 100,00 % | IG |
| CFF DELTA SCI | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG IMMOBILIER (ex CFF IMMOBILIÈRE) | 100,00 % | IG |
| CFF SIGMA SCI | 100,00 % | IG |
| CFF VEGA SCI | 100,00 % | IG |
| CHAUFONTAINE SCI | 100,00 % | IG |
| COFRAMETAL | 100,00 % | IG |
| CTR49 | 33,97 % | MEE |
| DAC | 50,00 % | MEE |
| DERICHEBOURG AQUA | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG OCEAN INDIEN | 65,00 % | IG |
| DREYFUS | 42,50 % | MEE |
| ECO-PHU HOLDING | 100,00 % | IG |
| ECO-VHU | 100,00 % | IG |
| ECUREUIL SCI | 100,00 % | IG |
| ENVIE AFM SUD OUEST | 49,96 % | MEE |
| ESKA | 100,00 % | IG |
| ÉTABLISSEMENT RUSSO | 100,00 % | IG |
| EXADIANE SCI | 100,00 % | IG |
| FRADENA TRANSPORT | 100,00 % | IG |
| FRANORA SCI | 100,00 % | IG |
| FRICOM | 50,00 % | IG |
| GALLOO SALLAUMINES | 34,04 % | MEE |
| HYDROVIDE | 51,15 % | IG |
| HYDROVIDEO | 38,36 % | IG |
| INOREC | 100,00 % | IG |
| INOTERA SCI | 100,00 % | IG |
| LICODIA SCI | 100,00 % | IG |
| MANDY RECUPER SCI | 100,00 % | IG |
| OREE DES BOIS SCI | 100,00 % | IG |
| PLASTIC RECYCLING | 50,00 % | MEE |
| POLYAMON | 100,00 % | IG |
| POLYBUI | 100,00 % | IG |
| POLYCEJA | 100,00 % | IG |
| POLYCEO | 100,00 % | IG |
| POLYCOROT | 100,00 % | IG |
| POLY-MILIA | 100,00 % | IG |
| POLY-NEA | 100,00 % | IG |
| POLYREVA | 100,00 % | IG |
| POLYSEANE | 100,00 % | IG |
| POLYSOTIS | 100,00 % | IG |
| POLYTIANE | 100,00 % | IG |
| POLYURBAINE | 100,00 % | IG |
| POLYURBAINE 13 | 100,00 % | IG |

| <i>Raison sociale</i> | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|---------------------------------|-----------|--------------------------|
| POLYURBAINE NORMANDIE | 100,00 % | IG |
| PREVEZA SCI | 100,00 % | IG |
| PURFER | 100,00 % | IG |
| PURFER TRANSPORT | 100,00 % | IG |
| PURFOLLIOULES SCI | 100,00 % | IG |
| PURMET TRANSPORT | 100,00 % | IG |
| QUAI DE NORVÈGE SCI | 100,00 % | IG |
| REFINAL | 100,00 % | IG |
| REVIVAL | 100,00 % | IG |
| ROHR | 49,63 % | MEE |
| ROUTABOULE SCI | 100,00 % | IG |
| ROUX SCI | 100,00 % | IG |
| SCI DE LA GARE | 100,00 % | IG |
| SCI DE L'IMPASSE DE L'INDUSTRIE | 100,00 % | IG |
| SCI SETIAM | 100,00 % | IG |
| SERAM SA | 99,99 % | IG |
| SERVALTEC SNC | 100,00 % | IG |
| STRAP TRANSPORT | 100,00 % | IG |
| STRAPOLE SCI | 100,00 % | IG |
| STRAVIA SCI | 100,00 % | IG |
| SUDIANE SCI | 100,00 % | IG |
| VALERCO | 50,00 % | MEE |
| VALME | 100,00 % | IG |
| VALVERT TRI | 34,97 % | MEE |
| VOGIM SCI | 80,00 % | IG |
| Italie | | |
| CMT | 100,00 % | IG |
| CRS | 100,00 % | IG |
| ECOREC | 100,00 % | IG |
| NUOVA PRIMARIA | 100,00 % | IG |
| REI | 100,00 % | IG |
| SAN GERMANO | 100,00 % | IG |
| Maroc | | |
| DERICHEBOURG MARRAKECH | 50,99 % | IG |
| DERICHEBOURG RABAT | 50,99 % | IG |
| Mexique | | |
| CFF RECYCLING SERVICIOS | 99,99 % | IG |
| DERICHEBOURG RECYCLING MEXICO | 99,99 % | IG |

Services aux Entreprises

| <i>Raison sociale</i> | % Intérêt | Méthode de consolidation |
|--|-----------|--------------------------|
| Allemagne | | |
| DAL HOLDING GMBH | 100,00 % | IG |
| DAL ZEITARBEIT | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG ATIS GMBH | 100,00 % | IG |
| Espagne | | |
| DERICHEBOURG ATIS IBERICA | 100,00 % | IG |
| SELMAR SA | 95,00 % | IG |
| France | | |
| CFF BETA SCI | 100,00 % | IG |
| CIVITAS | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG ATIS AÉRONAUTIQUE | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG ÉNERGIE E.P. | 99,89 % | IG |
| DERICHEBOURG ESPACES VERTS | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG ÉVOLUTION FORMATION | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG INTÉRIM AÉRONAUTIQUE | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG INTÉRIM | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG PROPRIÉTÉ | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIERIE NUCLÉAIRE | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG SNG | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG TECHNOLOGIES | 100,00 % | IG |
| DERICHEBOURG TRAVAUX & MAINTENANCE NUCLÉAIRE | 100,00 % | IG |
| MIROIR 2000 | 80,00 % | IG |
| PROVERRE | 100,00 % | IG |
| PSIMMO | 100,00 % | IG |
| SAM DERICHEBOURG MC | 99,90 % | IG |
| SCI HAUTE GARONNE | 100,00 % | IG |
| SCI LES PEUPLIERS | 100,00 % | IG |
| ULTEAM | 100,00 % | IG |
| Italie | | |
| DERICHEBOURG MULTISERVIZI SPA | 100,00 % | IG |
| Maroc | | |
| DERICHEBOURG MAROC | 50,94 % | IG |
| Portugal | | |
| SAFIRA FACILITY SERVICES | 100,00 % | IG |
| Royaume-Uni | | |
| DERICHEBOURG AVIATION ENERGY RESOURCES | 100,00 % | IG |

5.1.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 2.4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose notamment les effets liés à l'application d'IFRS 10 « États financiers consolidés » et d'IFRS 11 « Partenariats » d'une part, ainsi que ceux liés à l'application d'IFRIC 21 « Taxes », d'autre part.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.3.6 et 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, les valeurs comptables des actifs non-courants, qui comprennent notamment les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles et corporelles, font l'objet de tests de dépréciation annuels. Votre groupe compare la valeur comptable de ces actifs à la valeur recouvrable estimée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés. Nous avons revu la méthode de détermination des flux de trésorerie futurs actualisés ainsi que les données et les hypothèses utilisées lors de la réalisation de ces tests.
- Les notes 2.3.2 et 4.22.4 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des actifs d'impôt différé. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues ainsi que leur cohérence.
- Comme précisé dans la note 2.2.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction de votre groupe est amenée à effectuer des jugements et estimations significatifs qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces jugements et estimations, dont ceux mentionnés aux paragraphes précédents, reposent sur des prévisions ou des hypothèses dont la réalisation pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces jugements et estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié des informations fournies dans ces notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2015

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier

● 5.2 Comptes sociaux au 30 septembre 2015

5.2.1 Bilan

| ACTIF <i>En milliers d'euros</i> | Exercice clos le 30-09-15 | | | Exercice clos le 30-09-14 |
|---|---------------------------|---------------------------------|----------------|------------------------------|
| | Brut | Amortissements et provisions | Net | Net |
| Actif immobilisé | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Concessions, brevets et droits similaires | 38 | 38 | 0 | 0 |
| Fonds commercial | 46 | | 46 | 46 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 1 730 | 90 | 1 640 | 2 116 |
| Constructions | 5 490 | 4 375 | 1 115 | 1 277 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 320 | 320 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 152 | 152 | 0 | 0 |
| Immobilisations financières ⁽¹⁾ | | | | |
| Participations | 629 554 | 297 949 | 331 605 | 312 129 |
| Prêts | 1 777 | 1 777 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations financières | 109 | | 109 | 794 |
| Total (I) | 639 216 | 304 701 | 334 515 | 316 362 |
| Actif circulant | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 2 | | 2 | 7 |
| Créances | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 3 406 | 301 | 3 105 | 2 699 |
| Autres créances | 277 294 | 33 576 | 243 718 | 326 379 |
| Valeurs mobilières de placement | 32 955 | 578 | 32 377 | 7 057 |
| Disponibilités | 3 024 | | 3 024 | 519 |
| Comptes de régularisation | | | | |
| Charges constatées d'avance | 120 | | 120 | 348 |
| Total (II) | 316 801 | 34 455 | 282 346 | 337 009 |
| Écarts de conversion (III) | 6 | | 6 | |
| Total général (I à III) | 956 023 | 339 156 | 616 867 | 653 365 |
| (1) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | | | 109 | 794 |

| PASSIF <i>En milliers d'euros</i> | Exercice clos le 30-09-15 | Exercice clos le 30-09-14 |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital social ou individuel (dont versé 42 021) | 42 021 | 42 021 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | 27 565 | 27 565 |
| Réserve légale | 4 260 | 4 260 |
| Report à nouveau | 194 661 | 184 279 |
| Résultat de l'exercice | 5 356 | 10 382 |
| Provisions réglementées | 8 | 8 |
| Total (I) | 273 871 | 268 515 |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Provisions pour risques | 6 176 | 6 461 |
| Provisions pour charges | 3 | 597 |
| Total (II) | 6 179 | 7 058 |
| Dettes ⁽¹⁾ | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾ | 154 538 | 198 714 |
| Emprunts et dettes financières divers | 92 | 93 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 256 | 3 876 |
| Dettes fiscales et sociales | 13 120 | 9 398 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 27 | 0 |
| Autres dettes | 163 365 | 163 041 |
| Comptes de régularisation | | |
| Produits constatés d'avance | 0 | 0 |
| Total (III) | 333 398 | 375 122 |
| Écarts de conversion passif (IV) | 3 419 | 2 676 |
| Total général (I à IV) | 616 867 | 653 371 |
| (1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | 223 806 | 229 028 |
| (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP | 299 | 7 028 |

5.2.2 Compte de résultat

| En milliers d'euros | Exercice clos le 30-09-15 | | | Exercice clos le 30-09-14 |
|--|------------------------------|-------------|----------------|------------------------------|
| | France | Exportation | Total | |
| Produits d'exploitation | | | | |
| Production de services vendue | 3 246 | 0 | 3 246 | 3 241 |
| Chiffres d'affaires net | 3 246 | 0 | 3 246 | 3 241 |
| Reprises sur amortissements, provisions, transferts de charges | | | 500 | |
| Autres produits | | | 1 842 | 626 |
| Total des produits d'exploitation (I) | | | 5 588 | 3 867 |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Autres achats et charges externes ⁽¹⁾ | | | 4 902 | 8 210 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 87 | 87 |
| Salaires et traitements | | | 438 | 346 |
| Charges sociales | | | 183 | 157 |
| Dotations d'exploitation | | | | |
| • sur immobilisations : dotations aux amortissements | | | 164 | 192 |
| • pour risques et charges : dotations aux provisions | | | | 1 |
| Autres charges | | | 2 051 | 2 122 |
| Total des charges d'exploitation (II) | | | 7 825 | 11 115 |
| Résultat d'exploitation (I-II) | | | (2 237) | (7 248) |
| Produits financiers | | | | |
| Produits financiers de participations ⁽²⁾ | | | 2 685 | 7 213 |
| Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾ | | | 11 730 | 20 693 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 5 691 | 85 974 |
| Différences positives de change | | | 3 392 | 948 |
| Total des produits financiers (III) | | | 23 498 | 114 828 |
| Charges financières | | | | |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 12 236 | 4 513 |
| Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾ | | | 12 979 | 25 633 |
| Différences négatives de change | | | 1 470 | 1 174 |
| Total des charges financières (IV) | | | 26 685 | 31 320 |
| Résultat financier (III-IV) | | | (3 187) | 83 508 |
| Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV) | | | (5 424) | 76 260 |

| <i>En milliers d'euros</i> | Exercice clos le 30-09-15 | Exercice clos le 30-09-14 |
|---|--------------------------------------|------------------------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 0 | 0 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | 6 564 | 41 719 |
| Reprise sur provisions et transferts de charges | 94 | 2 770 |
| Total des produits exceptionnels (V) | 6 658 | 44 489 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 89 | |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 523 | 116 531 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | 6 269 |
| Total des charges exceptionnelles (VI) | 612 | 122 800 |
| Résultat exceptionnel (V-VI) | 6 046 | (78 311) |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion (VII) | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices (VIII) | (4 734) | (12 433) |
| Total des produits (I+III+V) | 35 744 | 163 184 |
| Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) | 30 388 | 152 802 |
| Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) | 5 356 | 10 382 |
| (1) Crédit-bail mobilier | 0 | 0 |
| (2) Produits financiers concernant les entreprises liées | 9 600 | 15 709 |
| (3) Intérêts concernant les entreprises liées | 821 | 893 |

5.2.3 Annexe des comptes sociaux

Sommaire

| | | |
|-----------|--|------------|
| 1. | Faits marquants de l'exercice | 143 |
| 1.1 | Événements significatifs de l'exercice | 143 |
| 1.2 | Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes | 143 |
| 2. | Principes et méthodes comptables | 143 |
| 2.1 | Règles et méthodes comptables | 143 |
| 2.2 | Immobilisations incorporelles | 143 |
| 2.3 | Immobilisations corporelles | 143 |
| 2.4 | Immobilisations financières | 143 |
| 2.5 | Stocks | 143 |
| 2.6 | Créances | 144 |
| 2.7 | Créances et dettes libellées en monnaies étrangères | 144 |
| 2.8 | Valeurs mobilières de placement | 144 |
| 2.9 | Provisions pour risques et charges | 144 |
| 2.10 | Provisions réglementées | 144 |
| 2.11 | Retraites et engagements assimilés | 144 |
| 2.12 | Participation des salariés | 144 |
| 2.13 | Intégration fiscale | 144 |
| 2.14 | Instruments financiers | 144 |
| 2.15 | Identité de la société consolidante | 144 |
| 3. | Notes explicatives sur les comptes | 145 |
| 3.1 | Immobilisations | 145 |
| 3.2 | Amortissements | 145 |
| 3.3 | Provisions inscrites au bilan | 146 |
| 3.4 | Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes) | 146 |
| 3.5 | État des échéances des créances et des dettes | 147 |
| 3.6 | Valeurs mobilières de placement | 147 |
| 3.7 | Charges et produits constatés d'avance | 148 |
| 3.8 | Capital social | 148 |
| 3.9 | Caractéristiques des principales lignes de crédit | 149 |
| 3.10 | Ventilation du chiffre d'affaires net | 151 |
| 3.11 | Résultat exceptionnel | 151 |
| 3.12 | Ventilation de l'impôt | 152 |
| 3.13 | Accroissements, allègements de la dette future d'impôt | 152 |
| 3.14 | Engagements financiers | 152 |
| 3.15 | Effectif moyen | 153 |
| 3.16 | Rémunération globale des dirigeants | 153 |
| 3.17 | Filiales et participations : franchissement des seuils légaux | 154 |
| 3.18 | Litiges | 156 |
| 3.19 | Transactions avec les parties liées | 156 |

I. Faits marquants de l'exercice

I.1 Événements significatifs de l'exercice

L'activité de l'exercice s'est poursuivie conformément à la stratégie du Groupe.

I.2 Événements entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes

Néant.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux normes comptables françaises définies par :

- le Code de commerce ;
- le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 du 05 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les comptes ont été arrêtés lors de la séance du Conseil d'administration du 4 décembre 2015.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice clos au 30 septembre 2015.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel le cas échéant.

Pour les fonds acquis avant le 1^{er} octobre 1997, la durée d'amortissement était de cinq ans.

Les frais d'établissement sont totalement amortis sur l'exercice de leur constatation.

Les progiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 12 mois et 5 ans suivant l'importance des logiciels.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements économiques sont calculés, selon le mode linéaire, sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Toutefois, pour les sociétés absorbées au cours de l'exercice qui n'utilisaient pas ces règles, aucune correction des plans d'amortissement initiaux n'est opérée.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|------------------------------|
| • constructions et aménagements : | 10 à 30 ans ⁽¹⁾ ; |
| • installations techniques : | 4 à 10 ans ; |
| • Matériel de transport et exploitation : | 3 à 5 ans ; |
| • Autres immobilisations : | 4 à 10 ans. |

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'acquisition, les frais directement liés sont comptabilisés en charges.

Les titres de participation sont provisionnés au bilan si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est principalement déterminée à partir des flux de trésorerie prévisionnels estimés et actualisés de la filiale sous déduction de son endettement financier net.

2.5 Stocks

N/A.

(1) NB : portée à 50 ans pour les immeubles de placement.

2.6 Créances

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont évaluées à leur valeur nominale, actualisée le cas échéant, sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Les provisions pour dépréciations sont déterminées au cas par cas.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative.

2.7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture de l'exercice selon les principes comptables habituels, les pertes latentes non couvertes donnent lieu à constitution de provisions.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Ces dernières sont comptabilisées au cours d'acquisition. À la clôture de l'exercice, si la valeur historique est inférieure à la valeur d'inventaire, une provision est constituée.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, qu'elle soit juridique ou implicite. En cas de passif éventuel dont aucune estimation fiable ne peut être établie, aucune provision n'est constatée. Le cas échéant, une description des risques encourus est insérée à ce titre dans les notes relatives aux provisions aux risques et charges.

2.9.1 Médailles de travail

Une prime associée aux médailles du travail est octroyée aux salariés après 20, 30, 35 et 40 ans d'activité salariée. La provision pour médailles du travail est déterminée sur la base d'un calcul actualisé prenant en compte des hypothèses de probabilité de présence dans la Société, ainsi qu'un taux d'actualisation de 2,00 % (inflation incluse). La provision pour les médailles du travail s'élève à 3 k€.

2.9.2 Aspects Environnementaux

Néant.

2.10 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent :

- la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode linéaire ;
- la contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

2.11 Retraites et engagements assimilés

Les engagements pour indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec services proratisés. L'estimation résulte d'un calcul prenant en considération la rémunération, l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses actuarielles. L'ensemble des hypothèses prises en compte dans le calcul sont les suivantes :

- modalité et âge de départ : départ volontaire, à 65 ans pour les cadres, et à 62 ans pour les non-cadres ;
- table de mortalité : TGH 05/TGF 05 ;
- rotation du personnel : en fonction des données observées dans le Groupe ;
- taux d'actualisation (inflation incluse) : 2,00 % ;
- profil de carrière : 2,00 % ;
- taux de charges sociales : 45,00 %.

L'estimation de l'engagement actualisé au titre des indemnités de fin de carrière pour les salariés de la Société s'élève à 64 k€. L'engagement au titre des indemnités de fin de carrière ne fait pas l'objet de provision, et représente un engagement hors-bilan.

2.12 Participation des salariés

N/A.

2.13 Intégration fiscale

Le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale.

Sont incluses dans le champ d'application de ce régime les sociétés françaises détenues directement ou indirectement à 95 % au moins par Derichebourg SA (tête de groupe). La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

2.14 Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux, Derichebourg SA utilise des instruments financiers et principalement des swaps et des caps de taux.

Le montant total pour couverture de la dette à taux fixe sur l'indice Euribor 3 mois est le suivant :

- dette en k€ : 410 000 (dont 0 à départ différé) ;
- dette en k\$: 0.

2.15 Identité de la société consolidante

La société consolidante est la société CFER qui détient 50,82 % de Derichebourg SA au 30 septembre 2015. La société mère ultime est DBG Finances en Belgique.

3. Notes explicatives sur les comptes

3.1 Immobilisations

| Immobilisations <i>En milliers d'euros</i> | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Valeur brute fin d'exercice |
|--|----------------------------------|---------------|--------------|--------------------------------|
| | | | | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 85 | - | - | 85 |
| Terrains | 2 204 | - | 474 | 1 730 |
| Constructions | | | | |
| Sur sol propre | 3 270 | - | - | 3 270 |
| Sur sol d'autrui | 1 510 | - | - | 1 510 |
| Installations générales, agencements et aménagements des constructions | 723 | 0 | 13 | 710 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 377 | - | 57 | 320 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 34 | - | - | 34 |
| Matériel de bureau et mobilier informatique | 118 | - | - | 118 |
| Sous-total I | 8 236 | 0 | 544 | 7 692 |
| Autres participations | 606 037 | 23 565 | 48 | 629 554 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 2 571 | - | 685 | 1 886 |
| Sous-total II | 608 608 | 23 565 | 733 | 631 440 |
| Total général (I+II) | 616 929 | 23 565 | 1 277 | 639 217 |

3.2 Amortissements

| Immobilisations amortissables <i>En milliers d'euros</i> | Situations et mouvements des amortissements de l'exercice | | | Montant fin d'exercice |
|---|---|------------|-------------|---------------------------|
| | Montant début d'exercice | Augment. | Diminutions | |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 38 | - | - | 38 |
| Total immobilisations incorporelles | 38 | 0 | 0 | 38 |
| Terrains | 89 | 1 | 0 | 90 |
| Constructions | | | | |
| Sur sol propre | 2 177 | 90 | 0 | 2 267 |
| Sur sol d'autrui | 1 464 | 46 | - | 1 510 |
| Installations générales, agencements | 584 | 27 | 12 | 599 |
| Installations techniques, matériel et outillage | 377 | 0 | 57 | 320 |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Installations générales, agencements divers | 34 | 0 | - | 34 |
| Matériel de bureau, informatique et mobilier | 118 | 0 | - | 118 |
| Total immobilisations corporelles | 4 843 | 164 | 69 | 4 938 |
| Total général | 4 881 | 164 | 69 | 4 976 |

3.3 Provisions inscrites au bilan

| Nature des provisions <i>En milliers d'euros</i> | Montant net début d'exercice | Augmentation dotations | Reprises Utilisées | Reprises non utilisées | Montant net fin d'exercice |
|---|---------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Autres provisions réglementées | 8 | - | - | | 8 |
| Total provisions réglementées | 8 | | | | 8 |
| Provisions pour litiges | 6 175 | - | - | | 6 175 |
| Provisions pour pertes de change | - | 1 | - | | 1 |
| Autres provisions pour risques et charges | 883 | | 94 | 786 | 3 |
| Total provisions pour risques et charges | 7 058 | 1 | 94 | 786 | 6 179 |
| Provisions sur titres de participation | 293 908 | 4 059 | 18 | | 297 949 |
| Provisions sur autres immobilisations financières | 1 777 | - | - | | 1 777 |
| Provisions sur comptes clients | 300 | - | - | | 300 |
| Autres provisions pour dépréciations | 31 365 | 8 175 | 5 386 | | 34 154 |
| Total provisions pour dépréciations | 327 350 | 12 234 | 5 404 | | 334 180 |
| Total provisions | 334 416 | 12 235 | 5 498 | 786 | 340 367 |

3.4 Éléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées (valeurs brutes)

| Poste du Bilan <i>En milliers d'euros</i> | Total | Dont montant concernant les entreprises | |
|---|---------|---|--|
| | | Liées | Avec lesquelles la Société a un lien de participation |
| Actif | | | |
| Participations | 629 554 | 618 076 | 11 478 |
| Créances clients et comptes rattachés | 3 406 | 817 | 2 233 |
| Comptes courants débiteurs (yc ICNE) (hors intég.) | 271 585 | 124 149 | 147 436 |
| Passif | | | |
| Comptes courants créditeurs (yc ICNE) (hors intég.) | 163 315 | 21 735 | 141 704 |
| Dettes financières diverses | 13 120 | - | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 256 | 82 | 471 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 27 | - | |
| Autres dettes | 50 | - | |
| Postes du compte de résultat | | | |
| Produits de participation | 2 685 | 2 541 | |
| Autres produits financiers | 11 730 | 7 059 | |
| Charges financières | 12 979 | 821 | |

3.5 État des échéances des créances et des dettes

| État des créances <i>En milliers d'euros</i> | Montant brut | Dont produits à recevoir | À un an au plus | À plus d'un an |
|--|----------------|-----------------------------|--------------------|-------------------|
| Prêts | 1 777 | | - | 1 777 |
| Autres immobilisations financières | 108 | | 108 | - |
| Total des créances liées à l'actif immobilisé | 1 885 | | 108 | 1 777 |
| Clients douteux ou litigieux | 355 | | - | 355 |
| Autres créances clients | 3 051 | 1 019 | 3 051 | - |
| Personnel et comptes rattachés | 4 | | 4 | - |
| État et autres | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 722 | | 722 | - |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 14 | | 14 | - |
| Groupes et associés | 271 585 | | 271 585 | - |
| Débiteurs divers | 4 971 | 8 | 347 | 4 624 |
| Total créances liées à l'actif circulant | 280 702 | 1 027 | 275 723 | 4 979 |
| Charges constatées d'avance | 120 | | 120 | - |
| Total des créances | 282 707 | 1 027 | 275 951 | 6 756 |

| État des dettes <i>En milliers d'euros</i> | Montant brut | Dont charges à payer | À un an au plus | À plus d'un an et - de cinq ans | À plus de cinq ans |
|--|----------------|-------------------------|--------------------|------------------------------------|-----------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine | 298 | 128 | 298 | - | - |
| Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine | 154 240 | 28 | 44 740 | 109 500 | - |
| Emprunts et dettes financières divers | 93 | | - | 93 | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 2 256 | 1 378 | 2 256 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 102 | 102 | 102 | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 109 | 70 | 109 | - | - |
| État et autres collectivités publiques | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices | 2 553 | | 2 553 | - | - |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 10 334 | | 10 334 | - | - |
| Autres impôts | 21 | | 21 | - | - |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 27 | | 27 | - | - |
| Groupes et associés | 163 315 | | 163 315 | - | - |
| Autres dettes | 50 | | 50 | - | - |
| Total des dettes | 333 398 | 328 | 223 805 | 109 593 | - |

3.6 Valeurs mobilières de placement

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant <i>En valeur brute</i> |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| Actions propres (nombre 12 423 980) | 32 955 |
| Total | 32 955 |

3.7 Charges et produits constatés d'avance

| En milliers d'euros | Exploitation | Financier | Exceptionnel | Total |
|-------------------------------------|--------------|-----------|--------------|------------|
| Produits constatés d'avance (En k€) | | | | - |
| Charges constatées d'avance (En k€) | 120 | | | 120 |
| Total | 120 | 0 | 0 | 120 |

3.8 Capital social

3.8.1 Composition du capital social

| | Nombre d'actions | Valeur nominale |
|---|--------------------|-----------------|
| Actions composant le capital social au début de l'exercice | 168 082 030 | 0,25 |
| Variation du capital | 0 | |
| Actions composant le capital social en fin d'exercice | 168 082 030 | |

| | Actions en fin d'exercice | Actions potentielles |
|-----------------------------------|---------------------------|----------------------|
| Nombre d'actions | 168 082 030 | 3 583 616 |
| Résultat net (en k€) | 5 356 | 5 356 |
| Résultat par action (en €) | 0,03 | 0,03 |

3.8.2 Actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

- a) Caractéristiques des bons à souscription d'actions (BSA) issus des actions à bons de souscription d'actions (ABSA)

Nombre de BSA attaché à chaque action

À chaque action est attaché un (1) BSA.

Nombre d'ABSA

12 738 854 actions ordinaires assorties de BSA émises en 2005.

Parité d'exercice et prix d'exercice

455 BSA permettront de souscrire 128 actions ordinaires nouvelles de la Société (la « parité d'exercice ») (sous réserve d'ajustements prévus au paragraphe 2.4.11 « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005) au prix de 6,70 € par action ordinaire nouvelle (prime d'émission incluse) libérable en espèces ou par compensation de créances. Les porteurs des BSA devront faire leur affaire de l'acquisition du nombre de BSA nécessaire à la souscription d'un nombre entier d'actions. Le nombre maximum d'actions ordinaires nouvelles de la Société susceptibles d'être souscrites par exercice de BSA s'élève à 3 583 616 actions, auquel s'ajoutera, le cas échéant, un nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs des BSA.

Période d'exercice

Sous réserve des stipulations du paragraphe 2.4.10, « Suspension de l'exercice des BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des

marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005, les BSA ne pourront être exercés au cours des deux premières années suivant leur émission, mais le deviendront ensuite pendant trois années et six mois, étant précisé qu'à défaut d'exercice des BSA à l'issue de cette période de cinq ans et six mois, les BSA seront caducs de plein droit et perdront toute valeur, sans ouvrir droit à une quelconque indemnisation de la part de la Société. La période d'exercice a été prorogée au 13 mars 2017.

Ajustement de la parité d'exercice

En cas d'opérations financières que pourrait réaliser la Société, le maintien des droits des porteurs des BSA sera assuré en procédant à un ajustement de la parité d'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 2.4.11. « Maintien des droits des porteurs de BSA » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° 05-198 en date du 31 mars 2005.

Cotation des BSA

Les BSA seront détachés des actions dès l'émission des ABSA. Les BSA ne feront pas l'objet, lors de leur émission, d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist by Euronext, ni sur aucun autre marché réglementé français ou étranger. Les BSA feront l'objet d'une demande auprès d'Euronext Paris SA en vue de leur admission aux négociations sur un marché réglementé français à l'issue de la période de deux ans suivant la date d'émission des ABSA. Afin d'éviter une rupture d'égalité entre les porteurs successifs qui auraient acquis ces BSA avant que leur durée d'exercice soit prolongée jusqu'au 13 mars 2017, le report sine die de leur admission aux négociations a été demandé, en accord avec les porteurs de BSA.

b) Caractéristiques des actions émises sur exercice des BSA

Montant nominal de l'émission d'actions à provenir de l'exercice des BSA

Émission d'un nombre maximum de 3 583 616 actions ordinaires nouvelles à provenir de l'exercice des BSA (les « actions exercées »), sous réserve d'éventuels ajustements afin de préserver les droits des porteurs de BSA, de 2 € de valeur nominale chacune, portés à 0,25 € au cours de l'exercice 2007 suite aux opérations de réduction de capital par division du nominal, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 895 904 €, auquel s'ajoutera le cas échéant le montant nominal supplémentaire afin de préserver les droits des porteurs de BSA.

Prix de souscription et produit brut de l'émission

6,70 € par action exercée, prime d'émission incluse, dont 0,25 € de valeur nominale et 6,45 € de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription. Dans le cas où l'intégralité des BSA serait exercée, le produit brut de l'émission s'élèvera ainsi à 24 010 227,20 €, prime d'émission incluse, sous réserve d'éventuels ajustements.

Droit préférentiel de souscription

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision de l'assemblée générale extraordinaire d'autoriser l'émission des ABSA emporte, au profit des porteurs de BSA, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions exercées.

Droits attachés aux actions exercées

Les actions exercées qui pourront être émises sur exercice des BSA porteront jouissance courante à la date de leur création.

Cotation des actions exercées

Les actions exercées feront l'objet de demandes périodiques d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris SA sur le même marché que les actions existantes, au fur et à mesure de leur émission.

3.8.3 Stocks-options

Il n'y a pas de plan de stocks-options en cours.

3.8.4 Tableau de variation des capitaux propres

| Capitaux propres <i>En milliers d'euros</i> | Valeur au début de l'exercice | Résultat de l'exercice | Affectations | Valeur à la fin de l'exercice |
|---|----------------------------------|------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Capital social ou individuel | 42 021 | | | 42 021 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport... | 27 565 | | | 27 565 |
| Réserve légales | 4 260 | | - | 4 260 |
| Report à nouveau | 184 280 | | 10 382 | 194 662 |
| Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) | 10 382 | 5 356 | (10 382) | 5 356 |
| Provisions réglementées | 8 | | 0 | 8 |
| Total capitaux propres | 268 515 | 5 356 | | 273 872 |

3.9 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue avec le contrat d'affacturage les principales sources de financement du Groupe.

Contrat de crédits 2014

Le Groupe a conclu le 31 mars 2014, avec neuf établissements bancaires, un nouveau contrat de crédits d'un montant de 232,5 M€ dont 100 millions de crédit revolving et 132,5 M€ de prêt amortissable.

Concernant le prêt amortissable, 26,5 M€ ont été remboursés le 31 mars 2015. La prochaine échéance de remboursement prévue est de 26,5 M€ en mars 2016.

Un avenant a été signé le 31 mars 2015, à la demande du Groupe, afin d'aménager certaines dispositions (grille de marge notamment).

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des lignes bilatérales avec des établissements financiers pour un montant de 72 M€.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le Contrat de Crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un événement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cotation de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le Contrat de Crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances. Le remboursement anticipé des sommes dues devra intervenir pour un montant égal à 50 % du

produit de l'augmentation de capital libérée en numéraire net des frais d'augmentation de capital ou, selon le cas, pour un montant égal au produit de l'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances ou du montant du crédit désintermédié, si l'échéance de cette émission est postérieure à la date de remboursement du crédit, 100 % dans d'autres cas.

De même, le remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de cessions d'actifs à hauteur du produit net de cessions d'actifs.

Enfin, un remboursement anticipé partiel des sommes dues devra intervenir en cas de perception d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres à hauteur du montant des indemnités d'assurance excédant la franchise de 5 M€ diminué le cas échéant des sommes réinvesties.

Clauses restrictives (*covenants*)

Le Contrat de Crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- ne pas conclure avec un tiers extérieur au Groupe un accord quelconque de joint-venture ou d'association d'entreprise au sens large ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe ;
- procéder à des investissements excédant au cours de l'exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;
- procéder avec certaines exceptions au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le Contrat de Crédits comportent par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg. De même, le Contrat comporte un engagement concernant la mise en place d'instruments de couverture de taux pour au moins 50 % du montant tiré sur le Prêt amortissable.

Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu le 1^{er} janvier 2015 un contrat d'affacturage à vocation sans recours (ligne autorisée de 240 M€), qui concerne les entités françaises, belges et allemandes des activités Services à l'Environnement et Services aux Entreprises. Ce contrat est d'une durée confirmée de deux ans.

Les Créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès de clients privés situés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'approbation (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Les *factors* sont co-assurés avec le Groupe auprès de 2 assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit leur est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au *factor*.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 185,9 M€ au 30 septembre 2015.

Le Groupe décomptabilise 95 % des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5 %.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 30 septembre 2015, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 232,5 M€ mis en place en mars 2014, remboursé à hauteur de 26,5 M€ le 31 mars 2015. Son encours est donc de 206 M€. Il comporte un prêt d'une durée de 5 ans, amortissable par annuités constantes, d'un montant de 132,5 M€, et un crédit revolving d'un montant de 100 M€, remboursable *in fine* au bout de 5 ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2016, et sera d'un montant de 26,5 M€. Au 30 septembre 2015, 70 M€ n'étaient pas tirés au titre du crédit Revolving ;
- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, d'une capacité de tirage de 240 M€ (en fonction des créances disponibles), d'une durée de 2 ans. Le *factor* achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de dé-comptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs-crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 11 M€ utilisés à hauteur de 11 M€ ;
- des contrats de crédit-bail, amortissables et à taux fixe, dont l'encours au 30 septembre 2015 est de 78 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 72 M€, utilisées à hauteur de 4 M€ au 30 septembre 2015.

Le tableau ci-dessous reprend les principales échéances de remboursement des emprunts jusqu'en 2020.

| Répartition par secteur d'activité En milliers d'euros | à - 1 an | à + 1 an | à + 2 ans | à + 3 ans | à + 4 ans | Total |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
| Crédit syndiqué | 26,5 | 25,5 | 25,5 | 55,5 | 0,0 | 133,0 |
| Locations financières | 21,1 | 18,2 | 15,1 | 10,3 | 5,6 | 70,4 |
| Autres lignes moyen et long termes ⁽¹⁾ | 46,3 | 1,7 | 1,5 | 1,1 | 2,6 | 53,3 |
| Total | 94,0 | 45,4 | 42,1 | 67,0 | 8,2 | 256,7 |

(1) dont à moins d'un an 23,4 M€ au titre de l'affacturage.

Ratios Financiers

Les Contrats de Crédits prévoient que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur ou égal à celui figurant dans le tableau ci-dessous à la date de calcul considérée :

| Date de calcul | Ratio de levier inférieur à |
|--|-----------------------------|
| 30 septembre 2015 | 2,50 |
| 31 mars 2016 | 2,50 |
| 30 septembre 2016 et 31 mars et 30 septembre de chaque année au-delà de cette date | 2,00 |

Au 30 septembre 2015, le ratio de levier est de 1,86.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) cash-flow consolidé avant service de la dette sur (b) service de la dette, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 1.

Au 30 septembre 2015, le ratio de couverture est de 1,96.

Le Groupe respecte ses *covenants* financiers au 30 septembre 2015. Le non-respect de ces ratios constituerait un cas de défaut, qui pourrait être levé en cas d'accord de la majorité des prêteurs.

Compte tenu de la marge de liquidité existant au 30 septembre 2015 de 180 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter du 30 septembre 2015.

3.10 Ventilation du chiffre d'affaires net

| Répartition par secteur d'activité En milliers d'euros | France | Export | Total |
|---|--------------|--------|--------------|
| Redevances | 2 423 | | 2 423 |
| Locations | 576 | | 576 |
| Frais facturés | 247 | | 247 |
| Total | 3 246 | | 3 246 |

3.11 Résultat exceptionnel

| Répartition par nature En milliers d'euros | Montant |
|--|--------------|
| Produits | |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | - |
| Produits exceptionnels sur opération en capital | 6 564 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 94 |
| • Reprises sur provision prud'hommes | 94 |
| Charges | |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 89 |
| • Amende fiscale | 89 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | 523 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | - |
| Total | 6 046 |

Le résultat exceptionnel intègre une plus-value sur cession d'une parcelle de terrain.

3.12 Ventilation de l'impôt

| <i>En milliers d'euros</i> | Résultat avant impôt | Impôt dû | Résultat net |
|--------------------------------|----------------------|----------------|--------------|
| Résultat d'exploitation | (2 237) | | (2 237) |
| Résultat financier | (3 187) | | (3 187) |
| Résultat exceptionnel | 6 046 | | 6 046 |
| Effet de l'intégration fiscale | | (4 734) | (4 734) |
| Total | 623 | (4 734) | 5 356 |

3.13 Accroissements, allègements de la dette future d'impôt

| <i>Nature des Différences temporaires</i> <i>En milliers d'euros</i> | Base | Montant IS |
|---|---------|----------------|
| Accroissements | | |
| Provisions réglementées | 8 | 3 |
| Écart de conversion actif | 6 | 2 |
| Total des accroissements | | 5 |
| Allègements | | |
| Contribution sociale solidarité | 23 | 8 |
| Déficits reportables ⁽¹⁾ | 285 102 | 108 339 |
| Écart de conversion passif | 298 | 103 |
| Total des allègements | | 108 450 |

(1) Déficits de la Société comme si elle était imposée séparément. Déficits de l'intégration fiscale : 93 M€.

Le taux d'IS est le suivant : 33,33 % + contribution sociale de 3,30 %, soit, 34,43 % ou 38 % avec la contribution exceptionnelle de 10,70 %.

La filiale Derichebourg Environnement a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur l'exercice 2012. L'administration fiscale conteste le traitement d'une subvention accordée en juin 2012 à

la filiale italienne CRS en exécution d'un engagement antérieur. La société conteste le bien-fondé de ce redressement. Une charge d'impôt a été constatée pour 3,7 M€, montant correspondant à l'impôt que la société pourrait avoir à décaisser en cas d'issue défavorable. Par ailleurs, le montant des reports déficitaires pourrait s'en trouver réduit de 93 M€ à 79 M€.

3.14 Engagements financiers

3.14.1 Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

| <i>Engagements donnés</i> <i>En milliers d'euros</i> | Montant |
|---|---------------|
| Garanties financières | 20 921 |
| Total | 20 921 |

3.14.2 Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'endettement

Dans le cadre de la mise en place du crédit syndiqué 2014 de 232,5 M€ en principal souscrit par Derichebourg SA, il a été consenti en garantie du paiement des sommes dues aux banquiers prêteurs un gage d'instruments financiers, portant sur les titres suivants :

Nantissements et gages de titres

| Bénéficiaires | Instruments financiers gagés | Nombre de titres gagés | % dans le capital |
|--------------------------|--|------------------------|-------------------|
| Société Générale (agent) | Actions nominatives Derichebourg Environnement | 8 559 445 | 67 % |
| Société Générale (agent) | Actions nominative Derichebourg Multiservices | 30 000 000 | 100 % |

3.14.3 Risques liés à la cession de Servisair

Derichebourg a cédé Servisair à Swissport France Holding le 23 décembre 2013. Le contrat de cession comporte des garanties en cas de déclarations inexactes par le vendeur. Le Groupe pourrait

être contraint, dans l'hypothèse ou des procédures introduites par le vendeur prospéreraient devant les tribunaux jugeant en dernier ressort, de rembourser à l'acquéreur une part du prix de cession, pour un montant maximal de 30 M€.

3.14.4 Engagements hors bilan donnés vis-à-vis des filiales

| Engagements donnés <i>En milliers d'euros</i> | Montant |
|--|---------------|
| Cautions filiales ⁽¹⁾ | 32 675 |
| Autres engagements donnés | 0 |
| Total | 32 675 |

| (1) Sociétés cautionnées | | <i>En milliers d'euros</i> |
|--------------------------------|---|----------------------------|
| Filiales « France » | | |
| | AFM RECYCLAGE | 2 955 |
| | BERNES ET BRUYÈRES | 760 |
| | BERTHELOT SCI | 189 |
| | CARSOA SCI | 94 |
| | CFF BETA SCI | 4 291 |
| | DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI | 3 100 |
| | DERICHEBOURG AQUA | 78 |
| | DERICHEBOURG SERVICES & INGÉNIÉRIE NUCLÉAIRE | 930 |
| | ECO-PHU | 191 |
| | HYDROVIDE | 52 |
| | POLYURBAINE ; POLYURBAINE 13 ; POLY-NORMANDIE | 1 648 |
| | POLYCEJA ; POLYBUIIS ; POLYSOTIS ; POLYCEO | 2 207 |
| | SERAM SA | 26 |
| Filiales « Italie » | SAN GERMANO ; CMT | 5 230 |
| Filiales « États-Unis » | DERICHEBOURG RECYCLING USA | 760 |
| Filiales « Belgique » | GEORGE | 8 500 |
| Filiales « Espagne » | DERICHEBOURG MEDIO AMBIENTE ; REYFRA | 1 664 |

3.15 Effectif moyen

| Effectifs | Personnel salariés | |
|----------------------|-----------------------------|----------------------------|
| | À l'ouverture de l'exercice | À la clôture de l'exercice |
| Ingénieurs et Cadres | 2 | 2 |
| Total | 2 | 2 |

3.16 Rémunération globale des dirigeants

| <i>En milliers d'euros</i> | Montant |
|--|---------|
| Rémunération des organes d'administration et de direction (jetons de présence) | 75 |

3.17 Filiales et participations : franchissement des seuils légaux

| En milliers d'euros | Capitaux propres | | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | |
|---|------------------|---|---|--|----------|
| | Capital | Réserves et provisions réglementées | | Brute | Nette |
| 1 - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Derichebourg | | | | | |
| A - Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Derichebourg SA) | | | | | |
| DERICHEBOURG A & D DEVELOPPEMENT | 3 000 | | 50,99 | 144 | 144 |
| DERICHEBOURG IMMOBILIER SCI | 52 663 | 14 | 100 | 52 663 | 52 663 |
| CFF SIGMA SCI | 6 510 | 1 | 99,85 | 6 500 | 6 500 |
| CIVITAS | 3 659 | (4 640) | 100 | 1 829 | 0 |
| DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT | 127 753 | (6 181) | 100 | 128 643 | 128 643 |
| DERICHEBOURG MULTISERVICES | 30 000 | 3 993 | 100 | 83 010 | 83 010 |
| DBG HOLDING GMBH | 41 738 | (635) | 100 | 338 866 | 48 769 |
| PS IMMO | 2 027 | 11 | 100 | 5 627 | 4 066 |
| VOGIM | 139 | 618 | 80 | 194 | 194 |
| WESTEVER | 500 | | 100 | 500 | 500 |
| B - Filiales (10 à 50 % du capital détenu par Derichebourg SA) | | | | | |
| ALLO CASSE AUTO | 110 | 4 395 | 47,93 | 2 212 | 2 212 |
| DAC | 40 | 911 | 49,80 | 516 | 516 |
| DREYFUS | 40 | 10 387 | 42,50 | 816 | 816 |
| PLASTIC RECYCLING | 123 | 98 | 50,00 | 1 470 | 0 |
| REYFRA | 7 200 | 2 006 | 50,00 | 3 360 | 3 360 |
| GALLOO SALLAUMINES | 152 | 1 819 | 34,04 | 337 | 0 |
| VALERCO | 76 | 95 | 50,00 | 107 | 107 |
| 2 - Renseignements globaux concernant les filiales et participations non repris au paragraphe 1 | | | | | |
| A - a - Filiales Françaises | | | | | |
| A - b - Filiales Étrangères | | | | | |
| B - a - Filiales Françaises | | | | 2 501 | 1 |
| B - b - Filiales Étrangères | | | | | |

| Prêts Et Avances Consentis Par La Société Et Non Encore Remboursé | Montant des cautions et avals données par la Société | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos | Bénéfice ou perte du dernier exercice clos | Dividendes encaissés au cours du dernier exercice clos |
|---|--|--|---|--|
| 35 023 | 3 100 | 7 731 | (398) | 1 211 |
| | | 550 | 255 | 553 |
| 718 | | | (27) | |
| 51 188 | | 20712 | 17 574 | |
| 34 780 | | 3 963 | 2 129 | |
| | | | 1 162 | 777 |
| 478 | | 241 | 5 | |
| | | 65 | 27 | |
| 1 640 | | | (22) | |
| | | | (350) | |
| | | | 103 | |
| | | | 672 | 143 |
| 2 081 | | 6 721 | (538) | |
| | | 34706 | (47) | |
| | | | 30 | |
| | | 479 | (38) | |
| 2 516 | | | | |

3.18 Litiges

Aucune procédure contentieuse significative connue à ce jour.

3.19 Transactions avec les parties liées

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices, étant précisé qu'aucune redevance n'est due au titre du chiffre d'affaires de la division Multiservices pendant les trois premières années. La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 2 M€.

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de 3 ans, entre DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2014 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 années.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2015, la société DBG Finances a facturé 1,7 M€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

5.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 septembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Derichebourg, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe des comptes annuels présente les modalités de détermination des dépréciations des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses

retenues pour l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et à revoir les calculs effectués par votre Société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2015

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

● 5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe

| En milliers d'euros | EY | | | | Denjean & Associés | | | |
|---|------------|------------|--------------|--------------|--------------------|------------|--------------|--------------|
| | Montant | | % | | Montant | | % | |
| | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 | 2015 | 2014 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuel & consolidés | | | | | | | | |
| • Émetteur | 220 | 218 | 34 % | 27 % | 147 | 144 | 59 % | 74 % |
| • Filiales intégrées globalement | 411 | 470 | 49 % | 59 % | 103 | 50 | 41 % | 26 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire au comptes | | | | | | | | |
| • Émetteur | 33 | 34 | 5 % | 4 % | | | | |
| • Filiales intégrées globalement | 73 | 75 | 11 % | 9 % | | | | |
| Sous-total | 739 | 797 | 100 % | 100 % | 250 | 194 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal, social | | | | | | | | |
| • Autres | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | |
| Total | 739 | 797 | 100 % | 100 % | 250 | 194 | 100 % | 100 % |

Par ailleurs, les comptes de certaines filiales du Groupe sont contrôlés par des auditeurs n'appartenant pas au réseau des deux contrôleurs légaux ci-dessus, auxquels ils rapportent le cas échéant. Le montant des honoraires pris en charge au titre des prestations de ces auditeurs s'élèvent à 481 K€ pour l'exercice 2015 et 432 K€ pour l'exercice 2014.

Rapport du Président

établi en application des dispositions
de l'article L. 225-37 du Code de commerce



| | | |
|------------|--|------------|
| 6.1 | Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil | 160 |
| 6.1.1 | Composition du Conseil d'administration | 160 |
| 6.1.2 | Gouvernement d'entreprise | 161 |
| 6.1.3 | Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration | 162 |
| 6.2 | Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général | 163 |
| 6.3 | Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale | 164 |
| 6.4 | Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique | 164 |
| 6.4.1 | Rémunération des mandataires sociaux | 164 |
| 6.4.2 | Informations prévues par l'article L. 225-100-3 | 165 |
| 6.5 | Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société | 165 |
| 6.5.1 | Le contrôle interne | 165 |
| 6.5.2 | La gestion des risques | 167 |
| 6.6 | Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg | 168 |

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a pour objet de rendre compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe, notamment les procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes annuels et consolidés. Ce rapport se situe dans une démarche descriptive des travaux réalisés, entamés ou prévus par la Société, il ne vise en aucun cas à démontrer que la Société maîtrise tous les risques auxquels elle a à faire face.

Le présent rapport a été préparé, sous la supervision de la direction générale, avec la contribution de la direction financière et comptable et de la direction juridique. Ce rapport a été examiné par le Conseil réuni en formation de comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration de la Société en date du 4 décembre 2015.

● 6.1 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

6.1.1 Composition du Conseil d'administration

L'article 14 des statuts stipule que la Société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et dix-huit membres au plus. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et aux mandats des administrateurs figurent au paragraphe 4.4.1 du présent document.

L'article 18 des statuts définit les pouvoirs du Conseil d'administration et prévoit notamment que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes

les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration est composé du Président-directeur général, d'un directeur général délégué non administrateur et de six administrateurs, dont deux administrateurs indépendants.

Selon la définition du rapport Bouton, « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an. Celui-ci examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre les orientations stratégiques ainsi que les opérations significatives de la Société et de son Groupe. Il délibère sur les opérations de développement du Groupe, soit par croissance externe, soit par croissance interne. De ce fait, il décide des points afférents aux acquisitions et cessions de participations ou d'actifs d'un montant significatif, de l'octroi de garanties ou de prises d'engagement, d'aides aux filiales.

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration est composé de six administrateurs et d'un directeur général délégué non administrateur :

| | Mandat | Date de première nomination | Date de renouvellement | Date de fin de mandat |
|--|--|-----------------------------|------------------------|---|
| Daniel DERICHEBOURG | Président-directeur général | CA du 29 juin 2006 | CA du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| | Administrateur | CA du 29 juin 2006 | AG du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Abderrahmane EL AOUIR | Directeur général délégué non administrateur | CA du 8 janvier 2014 | | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Bernard VAL | Administrateur indépendant | AG du 24 juin 2004 | AG du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Matthieu PIGASSE | Administrateur | CA du 25 octobre 2005 | AG du 3 février 2010 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 |
| Boris DERICHEBOURG | Administrateur | AG du 18 juillet 2007 | AG du 18 février 2013 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 |
| Thomas DERICHEBOURG | Administrateur | AG du 18 juillet 2007 | AG du 18 février 2013 | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 |
| CFER représentée par Mme Sophie MOREAU-FOLLENFANT | Administrateur | AG du 18 février 2013 | | À l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 |

Les mandats de Messieurs Daniel DERICHEBOURG, Bernard VAL et Matthieu PIGASSE venant à expiration, leur renouvellement est soumis à l'approbation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe nommés par l'assemblée générale ne pourra être inférieure à 20 % à compter de 2014 puis à 40 % à compter de 2017.

Lors de l'assemblée générale mixte du 18 février 2013, la Société a nommé Mme Sophie Moreau-Follenfant, représentant permanent de la société CFER, administrateur. Le Conseil d'administration de la Société comporte ainsi une femme parmi ses membres représentant ainsi 16,67 %, pourcentage proche des 20 %.

En vue de poursuivre les engagements de parité, le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de nommer en qualité de nouvel administrateur Mme Françoise Mahiou.

6.1.2 Gouvernement d'entreprise

La Société a pris connaissance de la version révisée en juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprises des sociétés cotées AFEP-MEDEF. Elle a identifié un certain nombre de dispositions qu'elle applique, outre les dispositions légales relatives aux attributions du Conseil d'administration :

- la Société a clairement informé de son choix de réunir les pouvoirs de Président du Conseil d'administration et de directeur général ;
- communication de l'entreprise avec le marché : le Conseil d'administration est informé, et le cas échéant, ajuste, les communiqués de presse préparés par l'entreprise à l'issue de ses séances ;
- le Conseil d'administration est saisi des sujets d'importance stratégique, des opérations de croissance externe significatives, des évolutions significatives du périmètre du Groupe, de la situation d'endettement de l'entreprise ;
- le Conseil comporte deux administrateurs indépendants, M. Bernard Val et M. Matthieu Pigasse représentant le tiers de l'effectif ;
- les informations relatives au nombre de séances du Conseil, au taux de participation, et à l'ordre du jour, sont mentionnées dans le rapport annuel ;

- la Société laisse libre accès aux administrateurs aux informations dont ils souhaitent disposer ;
- l'existence d'un comité d'audit : conformément à la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 820-23 alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 27 mai 2010, d'assumer la mission dévolue au comité d'audit, appliquant en cela les conclusions du Groupe de travail de l'AMF sur les comités d'audit relatives aux valeurs moyennes et petites (VAMPs) ;
- respect par les administrateurs du nombre de mandats dans des sociétés cotées.

Elle a également identifié d'autres dispositions qu'elle n'applique pas, qui sont les suivantes :

- l'évaluation des travaux du Conseil d'administration : le Conseil ne s'est pas saisi de ce sujet ;
- la durée des mandats d'administrateur est de 6 ans, alors que celle préconisée dans le Code est de 4 ans maximum. Il s'agit d'une pratique historique, qui s'explique par l'importance de familles dans l'histoire de la structure du capital ;
- l'absence de comité des nominations, qui s'explique par le faible *turn-over* ;
- l'activité du comité des rémunérations a été suspendue jusqu'à nouvelle décision lors de la séance du 25 octobre 2005 : les éléments de rémunération existant dans le Groupe sont très simples (salaire, prime annuelle le cas échéant) et ne nécessitent pas un comité spécialisé.

6.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice social, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises avec un taux moyen de participation de ses membres de 80 %. Outre l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 septembre 2014 ainsi que la préparation des documents à soumettre à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 février 2015 le Conseil a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 5 décembre 2014

- Examen et arrêté des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2014 ;
- Proposition d'affectation du résultat ;
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels ;
- Communiqué de presse ;
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Autorisation de la vente du fonds de commerce de métaux non ferreux exploité en location-gérance par la filiale REVIVAL sur le site d'Athis-Mons ;
- Renouvellement de la Convention de prestations de services avec la société DBG Finances ;
- Garanties à donner à un établissement financier pour les engagements pris par la filiale DERICHEBOURG IMMOBILIER (ex CFF IMMOBILIÈRE) dans le cadre du crédit-bail de l'ensemble immobilier de Blagnac ;

- Gouvernance d'entreprise (rapport du Président du Conseil d'administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne) ;
- Programme de rachat d'actions ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières diverses donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres ;
- Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et/ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire établis en application des articles L. 225-129-6 alinéa 1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 12 février 2015.

Séance du 19 février 2015

- Délégation à donner au Président à l'effet de mettre en œuvre le Programme de rachat d'actions.

Séance du 25 mars 2015

- Autorisation de l'Avenant n° 1 au Contrat de Crédits en date du 31 mars 2014 ;
- Autorisation de l'Avenant n° 1 à la Convention de nantissements de compte de titres financiers en date du 31 mars 2014 ;
- Approbation de la commission d'avenant.

Séance du 22 mai 2015

- Examen des comptes consolidés semestriels ;
- Communiqué de presse et rapport d'activité sur les comptes semestriels ;
- Documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du premier semestre de l'exercice social ;
- Autorisation à donner au Président concernant les avals, cautions et garanties ;
- Questions diverses :
 - bilan du programme de rachat d'actions au 15 mai 2015,
 - répartition des jetons de présence.

Séance du 10 juillet 2015

- Autorisation de la vente d'un actif immobilier.

Les réunions du Conseil d'administration se sont déroulées au siège social de la Société, 119 avenue du Général Michel Bizot – 75012 Paris.

Les séances du 19 février 2015, du 25 mars 2015 et du 10 juillet 2015 se sont tenues par conférence téléphonique.

Fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société fait l'objet d'un règlement intérieur approuvé en Conseil dans sa séance du 24 juin 2004. Il ne pourra être modifié que par ce dernier selon les mêmes modalités.

Ce règlement intérieur précise les points suivants :

- les règles de composition du Conseil ;
- la mission du Conseil ;
- les modalités de réunion du Conseil ;
- les modalités de participation éventuelle au Conseil par visioconférence ou téléconférence ;
- les conditions de création et de fonctionnement de comités spécialisés ;
- le rôle du comité d'audit ;
- le rôle du comité des rémunérations ;
- le devoir de confidentialité des administrateurs ;
- le devoir d'indépendance des administrateurs ;
- le devoir de diligence des administrateurs ;
- le champ d'application du règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 12 décembre 2006 quant à sa composition. Désormais il est composé de dix-huit membres au maximum.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été modifié sur décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010 afin de permettre la réunion du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

Comité d'audit

Le comité d'audit suspendu depuis juillet 2006 a été réactivé suivant décision du Conseil d'administration en date du 27 mai 2010.

En application de l'article L. 823-20, alinéa 4 du Code de commerce, il a été décidé que le Conseil d'administration remplirait les fonctions du comité d'audit.

Le comité d'audit, remplira les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 823-19 du Code de commerce, à savoir le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Les travaux du comité d'audit feront l'objet d'un compte rendu régulier et, à minima, à l'occasion de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans la mesure où le Conseil se réunit en formation de comité d'audit et afin de relater les diligences accomplies dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, il sera fait état dans un procès-verbal des conclusions et appréciations dudit comité résultant de ses travaux et investigations.

Au cours de l'exercice clos le comité d'audit s'est réuni deux fois, le 5 décembre 2014 et le 22 mai 2015 afin de :

- rendre compte de ses travaux (examen du document de référence ; examen de la prise en compte des observations de l'AMF) ;
- émettre ses avis et recommandations au Conseil sur le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que sur le rapport de gestion ;
- analyser le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) ;
- examiner les comptes consolidés annuels et semestriels ;
- identifier les risques ;
- faire un point sur l'audit interne.

● 6.2 Limites que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Président-directeur général

Lors du renouvellement du mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration réuni le 3 février 2010 a décidé, à l'unanimité de ses membres, que la direction générale de la Société sera assurée par le Président du Conseil d'administration. Depuis le 8 janvier 2014, un directeur général délégué, M. Abderrahmane EL AOUFIR, l'assiste dans la conduite de la direction du Groupe.

À cette occasion, aucune limitation formelle n'a été prise pour limiter les pouvoirs du Président-directeur général, à l'exception de celle prévue par la loi, pour la délivrance de cautions, avals ou garanties données par la Société.

Toutefois, le Président requiert habituellement l'accord préalable du Conseil d'administration pour les décisions dont la mise en œuvre ou les conséquences seraient susceptibles d'impacter la situation

patrimoniale ou les activités du Groupe. C'est le cas et, sans que cette liste soit limitative, pour les opérations afférentes à :

- des projets de croissance externe ;
- la réalisation de restructurations intra-Groupe ;
- l'octroi de certaines garanties ne nécessitant pas légalement l'accord préalable du Conseil ;
- l'acquisition ou à la cession d'éléments d'actifs significatifs.

● 6.3 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'article 28 des statuts explique les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. « Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles. Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à

l'assemblée sans préjudice du droit du nu-proprétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12. Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale. »

● 6.4 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et les avantages accordés aux mandataires sociaux, et informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

6.4.1 Rémunération des mandataires sociaux

Dans le cadre de ses prérogatives et diligences, le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 s'est prononcé sur les questions afférentes aux rémunérations ou avantages des mandataires sociaux.

Les tantièmes perçus par le Président-directeur général ont été versés par la société DBG Finances. Le Président-directeur général a également perçu des jetons de présence versés par Derichebourg SA.

Le directeur général délégué non administrateur, nommé par le Conseil d'administration du 8 janvier 2014 ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

Les administrateurs liés par un contrat de travail à une société contrôlée par la Société bénéficient d'une rémunération fixe, et peuvent bénéficier, le cas échéant, d'une rémunération variable au titre de leur contrat de travail, en fonction notamment des critères de performance et opérationnels.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de clause de rémunération différée, d'indemnité de départ dérogatoire, ou d'engagement de retraite au bénéfice d'un administrateur.

Il n'y a pas de plan en vigueur d'attribution d'actions au bénéfice des administrateurs.

À ce jour, aucun administrateur n'a bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Sur proposition du Conseil d'administration l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2014 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 90 000 €. Le Conseil du 22 mai 2015 a acté la répartition inégalitaire des jetons de présence par suite de la décision de M. Matthieu Pigasse de renoncer à leur perception.

Le détail des rémunérations versées aux administrateurs figure en section 4.4.2.1.

6.4.2 Informations prévues par l'article L. 225-100-3

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure de détention du capital de la Société décrite en 4.5.8 ;
- de l'existence de droits de vote double sous certaines conditions, décrits en 4.5.9 ;

- de l'autocontrôle et de la capacité à intervenir sur les titres de la Société décrits en 4.5.7, 7.1 et 7.2 ;
- des effets de l'utilisation éventuelle des délégations en cours relatives à l'émission de titres donnant accès au capital (cf. 4.5.20.) ;
- les dispositions des contrats de crédits syndiqués relatives aux cas d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle de la Société (note 4.11.1.5 de l'annexe aux comptes consolidés en 5.1).

● 6.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

À l'occasion de la séance du Conseil d'administration du 13 septembre 2010 réuni en formation de comité d'audit, la Société a choisi de s'inspirer progressivement du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites (VAMP) du cadre de référence relatif au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, proposé par l'Autorité des marchés financiers.

6.5.1 Le contrôle interne

6.5.1.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le directeur général, les dirigeants et le personnel de Derichebourg et de ses filiales. Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie que ces risques seront totalement maîtrisés ou éliminés. Les procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que des comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables.

Ces procédures de contrôle ont également pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées aux organes de la Société et qui peuvent, le cas échéant, être transmises aux tiers dans le cadre réglementaire ou de la politique de communication du Groupe, soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

6.5.1.2 Présentation de l'organisation générale du contrôle interne

L'environnement général de contrôle

Le Groupe est organisé en un siège, la société holding Derichebourg, et deux divisions opérationnelles :

- les Services à l'Environnement (en ce compris les sociétés immobilières) ;
- les Services aux Entreprises.

Le siège de l'activité Services à l'Environnement regroupe également la direction générale et les services fonctionnels centraux.

Chaque division a des problématiques métier, de contrôle interne, et de gestion des risques différentes.

Les dirigeants des divisions sont responsables de la conduite des affaires dans le cadre des objectifs définis par le Président-directeur général du Groupe, le directeur général délégué et sous le contrôle de ces derniers.

Un système de délégation de pouvoirs est mis en place en vue d'assurer l'efficacité des opérations. Les délégations de pouvoirs en aval sont déterminées au sein de chaque société en tenant compte de principes directeurs communs. À l'exception des activités listées ci-dessous, qui sont gérées de manière centrale, la gestion quotidienne des opérations est décentralisée dans les filiales :

- décisions d'investissement stratégiques par leur nature ou leur montant ;
- politique de financement et de gestion de la trésorerie ;
- politique en matière d'assurance ;
- gestion des cadres et politique salariale ;
- le réseau de communication commun.

L'informatique métier est un élément important de l'environnement général de contrôle. Des procédures, écrites pour la plupart, décrivent le mode opératoire des activités réalisées de manière récurrente dans les systèmes d'information.

Les activités de contrôle

Les activités de contrôle sont fondées sur l'application d'un ensemble de politique et de procédures définies au niveau du siège, des deux divisions et des sociétés qui les composent.

Elles ont pour objectif de permettre une bonne maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de l'entreprise. Les procédures de contrôle sont mises en place et suivies principalement par les dirigeants et les personnels des filiales, en fonction des exigences du Groupe et des particularités des métiers.

Lorsqu'une procédure de contrôle est conçue, le but recherché est qu'un risque de contrôle interne identifié ne se produise pas dans l'activité de l'entreprise.

D'autres activités de contrôle suivent l'activité *a posteriori* afin de corroborer que les contrôles conçus ont bien fonctionné : requêtes informatiques notamment.

L'information et la communication

L'objectif de la Société est de permettre aux responsables opérationnels et fonctionnels d'avoir accès à une information pertinente diffusée dans des délais qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités avec efficacité.

La direction des systèmes d'information (DSI) définit, avec les directions fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la bonne gestion des opérations et au soutien des objectifs stratégiques du Groupe.

La DSI analyse et gère les risques liés à ses systèmes afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations en conformité avec les impératifs légaux et contractuels.

Le Groupe dispose notamment de systèmes intranet assurant l'information globale et rapide du personnel sur des matières d'intérêt général ainsi qu'une information plus spécifique liée aux particularités des différents métiers.

Le pilotage du contrôle interne

Les responsables fonctionnels du siège mobilisent, pour certains d'entre eux, des filières d'experts, pouvant conduire au sein de chaque département des actions de contrôle et de transfert des « savoir-faire » d'une entité à l'autre.

6.5.1.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place

Principales procédures d'organisation et de contrôle interne

Afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers, le Groupe a structuré son contrôle interne en s'appuyant sur l'organisation suivante.

L'organisation du Groupe repose sur une société holding cotée propriétaire de sociétés filiales, elles-mêmes propriétaires des activités opérationnelles du Groupe.

Une partie des fonctions support et des services centraux du Groupe sont exercés par délégation par Derichebourg Environnement.

Le comité de direction

Il existe un comité de direction du Groupe, présidé par le directeur général délégué, dont font partie plusieurs Présidents de filiales de l'activité Services à l'Environnement, le directeur de l'activité Multiservices, la directrice des ressources humaines, le directeur financier. Ce comité se réunit mensuellement sur un ordre du jour prédéfini, et aborde différents thèmes intéressant les activités du Groupe.

La direction financière

- assure l'exécution des opérations financières (levées de capitaux auprès des marchés bancaires, financement des projets, des investissements) ;
- gère, en concertation avec les divisions, la trésorerie du Groupe (dettes, liquidités) à travers un système de reporting ;
- analyse avec les divisions les principaux risques financiers (taux, devises), et définit la politique de couverture de ces risques ;
- analyse les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles ;
- participe à l'analyse des projets d'investissement, des projets de contrats ;
- assure la fiabilité de l'information comptable et de gestion, notamment en fixant la nature, l'étendue, la forme et la fréquence des informations financières, au niveau du Groupe, que doivent fournir les divisions. Elle fixe également les standards de reporting financier, les normes et les procédures comptables, les instruments et les processus de consolidation des informations.

La direction juridique

- gère l'ensemble des opérations juridiques de la Société ;
- exerce une activité de conseil pour les activités opérationnelles en France ;
- gère l'ensemble des activités juridiques françaises ;
- coordonne les activités des services juridiques du Groupe.

6.5.1.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable sont principalement élaborées sous le contrôle de la direction générale par la direction financière et comptable qui lui est rattachée, les filiales opérationnelles en assurant la mise en œuvre.

La plupart de ces processus sont en constante évolution pour assurer leur adaptation aux besoins du Groupe.

La direction financière et comptable du Groupe prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Derichebourg ainsi que l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Pour cela elle s'appuie sur l'organisation suivante :

Rôle des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels de Derichebourg SA et les comptes consolidés du Groupe. Les

principales options retenues sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, réuni en formation de comité d'audit.

La formation du résultat, la présentation du bilan consolidé, la situation des financements du Groupe y sont analysés.

Les Commissaires aux comptes formulent leurs conclusions à l'issue de leurs diligences.

Organisation comptable et financière

- Définition et communication des principes comptables du Groupe : tant pour les comptes sociaux, que pour les comptes consolidés en normes IFRS ;
- Une veille technique est assurée pour évaluer l'impact sur les comptes du Groupe des nouveaux textes ;
- Arrêté mensuel : chaque filiale effectue un arrêté mensuel, qui fait l'objet d'une analyse comptable et de gestion, réalisée entre la fonction opérationnelle et la fonction financière de l'activité ;
- Définition et communication des instructions de clôture. Préalablement à chaque phase de consolidation, sont diffusés les « packs » de consolidation, les hypothèses de clôture, le périmètre et le calendrier de la remontée des données. Cette diffusion est faite aux responsables administratifs et financiers des filiales du Groupe ;
- Développement, déploiement et maintenance de l'outil informatique de consolidation ;
- La standardisation de l'outil informatique (paramétrage, maintenance, communication et contrôle des données), sécurise et homogénéise le traitement de l'information ;
- Communication des informations comptables et financières à l'attention des organes d'administration et de gestion du Groupe, et vérification des informations financières préalablement à leur diffusion.

Systemes d'information

Les filiales disposent d'un logiciel comptable commun à toutes les entités françaises et à certaines filiales européennes des activités de services.

Il existe également des applications « métier », qui permettent de tracer les flux d'activité, pour les traduire en flux comptables. Des contrôles visent à s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité de la comptabilisation des opérations.

Ces applications informatiques font l'objet d'une maintenance, interne ou sous-traitée, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement.

6.5.2 La gestion des risques

Si le contrôle interne porte sur un existant (contrôle de la qualité et/ou de la conformité), le processus de gestion des risques est davantage dans l'anticipation, d'un événement qui pourrait survenir, et/ou des conséquences que pourrait avoir cet événement pour le Groupe.

Le Conseil d'administration du 13 septembre 2010, réuni en formation de comité d'audit, a donné à la Société les orientations suivantes pour ses futures séances, afin de l'aider à mettre en œuvre sa mission :

- description de l'organisation propre à chacun des métiers ;
- description des règles de contrôle propres à chacun des métiers ;
- mener une réflexion sur les risques propres à chacun des métiers, et sur la manière de les maîtriser au mieux.

À ce titre, les risques suivants avaient été identifiés (sans ordre hiérarchique), par la direction générale :

Activité Services à l'Environnement

- Risques en matière d'achats, avec la particularité du livre de police (qualité des produits, sécurité) ;
- Statut du déchet, et régime de TVA afférent ;
- Réglementation des installations classées ;
- Risques de pollution ;
- Conformité des équipements ;
- Accidentologie et travail sur site ;
- Politique de transport.

Activité Services aux Entreprises

- Enjeu transverse et majeur : la ressource humaine ;
- Autres risques spécifiques : l'intervention sur avions (aéronautique), les travaux neufs et la maintenance (Énergie).

Une réponse est apportée à chacun de ces risques, sous la forme de procédures adaptées, le plus souvent.

● 6.6 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Derichebourg

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Derichebourg et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2015

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

Autres informations juridiques et financières



7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2014/2015 **171**

7.2 Descriptif du programme de rachat 2015/2016 **172**

| | | |
|-------|--|-----|
| 7.2.1 | Cadre juridique | 172 |
| 7.2.2 | Nombre de titres et part du capital détenu par la Société | 172 |
| 7.2.3 | Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société | 172 |
| 7.2.4 | Objectifs du nouveau programme de rachat | 172 |
| 7.2.5 | Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital | 172 |
| 7.2.6 | Modalités des rachats | 172 |
| 7.2.7 | Durée du programme de rachat | 172 |
| 7.2.8 | Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 13 février 2015 au 30 novembre 2015 | 172 |
| 7.2.9 | Bilan de l'exécution du programme entre le 13 février 2015 et le 30 novembre 2015 | 173 |

7.3 Opérations avec des apparentés **173**

| | | |
|-------|---|-----|
| 7.3.1 | Dispositions relatives aux conventions réglementées | 173 |
| 7.3.2 | Convention de prestations de services | 173 |
| 7.3.3 | Contrat de licence de marque | 174 |
| 7.3.4 | Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 175 |

7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels **177**

| | | |
|-------|--|-----|
| 7.4.1 | Modalités de communication | 177 |
| 7.4.2 | Calendrier : dates clés de l'exercice | 177 |
| 7.4.3 | Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel | 177 |
| 7.4.4 | Point sur l'information financière trimestrielle | 179 |

.../...

| | |
|--|------------|
| 7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt | 180 |
| 7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts | 180 |
| 7.5.2 Information provenant de tierce partie | 180 |
| 7.6 Contrats importants | 180 |
| 7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel | 180 |
| 7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004 | 181 |

● 7.1 Bilan du programme de rachat d'actions 2014/2015

L'assemblée générale mixte du 12 février 2015 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social, soit 16 808 203 actions pour un prix maximal unitaire de 10 € par action. Cette autorisation, a été donnée pour une durée de 18 mois, soit jusqu'au 11 août 2016, en vue notamment de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;

- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés. La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Faisant usage de ces autorisations, la Société a conclu avec CM CIC Securities, divers mandats d'acquisition afin de réaliser ces achats dans les limites de temps, de volume et de prix déterminées.

Le tableau ci-après résume les opérations sur actions autodétenues qui ont été effectuées par la Société entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 septembre 2015.

| | Actions composant le capital | Animation boursière | Stock-options attribuées | Croissance externe | Annulation | Total |
|---------------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|------------|------------|
| Situation au 30 septembre 2014 | 168 082 030 | 173 057 | | 3 000 000 | | 3 173 057 |
| En % de capital | | 0,10 % | | 1,78 % | | 1,89 % |
| Affectation à des stock-options | | | | | | |
| • attribuées | | | | | | |
| • autres | | | | | | |
| Levées d'options d'achat | | | | | | |
| Achats | | | | 5 210 541 | 4 040 382 | 9 250 923 |
| Ventes | | | | | | |
| Annulations | | | | | | |
| Situation au 30 septembre 2015 | 168 082 030 | | | 8 383 598 | 4 040 382 | 12 423 980 |
| En % de capital | | | | 4,99 | 2,40 | 7,39 |

Au cours de l'exercice 9 250 923 actions ont été achetées à un cours moyen de 2,73 € pour un montant global de 25 277 027 €.

La valeur comptable du portefeuille des 12 423 980 actions de 0,25 € nominal détenues au 30 septembre 2015 est de 32 376 892 €.

La valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2015 est de 31 830 237 €.

● 7.2 Descriptif du programme de rachat 2015/2016

7.2.1 Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 10 février 2016.

7.2.2 Nombre de titres et part du capital détenu par la Société

Au 30 novembre 2015, le capital de la Société était composé de 168 082 030 actions.

À cette date, la Société détenait 12 586 848 actions propres, soit 7,49 % du capital social.

7.2.3 Répartition par objectifs des titres de capital détenus par la Société

Au 30 novembre 2015, les 12 586 848 actions propres détenues par la Société étaient réparties comme suit par objectif :

- croissance externe : 8 383 598 ;
- annulation : 4 203 250.

7.2.4 Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce nouveau programme seraient les suivants, à savoir :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, de titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale ;

7.2.5 Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions serait de 10 % du capital social à la date du 30 novembre 2015, soit 16 808 203. Compte tenu du nombre d'actions autodétenues à la date du 30 novembre 2015, soit 12 586 848 actions, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées est de 4 221 355 actions, soit 2,51 % du capital.

Les actions Derichebourg sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris (code ISIN : FR 0000053381).

Le prix maximum d'achat serait de 10 € par action.

Le montant maximum consacré à ces acquisitions serait de :

- 168 082 030 € représentant 10 % du capital de la Société ;
- 42 213 550 € représentant 2,51 % du capital, compte tenu des actions détenues par la Société.

7.2.6 Modalités des rachats

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens en Bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital, acquise ou transférée sous forme de blocs, pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

7.2.7 Durée du programme de rachat

La validité du programme est limitée à 18 mois à compter de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 soit jusqu'au 9 août 2017.

7.2.8 Bilan du précédent programme de rachat de la Société sur ses propres titres du 13 février 2015 au 30 novembre 2015

Le bilan de l'utilisation de ce programme au 30 novembre 2015 est le suivant :

| | |
|--|--------------|
| Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte | 7,49 % |
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽¹⁾ | 0 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille | 12 586 848 |
| Valeur comptable du portefeuille | 33 373 587 € |
| Valeur de marché du portefeuille ⁽²⁾ | 29 981 872 € |

(1) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme.

(2) Au cours de clôture au 30 novembre 2015.

7.2.9 Bilan de l'exécution du programme entre le 13 février 2015 et le 30 novembre 2015

| | Flux bruts cumulés | | Positions ouvertes au 30-11-2015 | | | |
|--|--------------------|-----------------------|----------------------------------|----------------------------|-------------------------------|-------|
| | Achats | Ventes/ Transferts | Positions ouvertes à l'achat | | Positions ouvertes à la vente | |
| | | | Achats à terme | Options d'achat vendues | Ventes à terme | |
| Nombre de titres | 6 052 150 | | | | | |
| Échéance maximale moyenne | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Cours moyen de transaction (<i>en euros</i>) | 2,8947 | | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Prix d'exercice moyen | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant | Néant |
| Montants (<i>en euros</i>) | 17 519 746 | | Néant | Néant | Néant | Néant |

Les achats et ventes de titres mentionnés dans le tableau de flux brut cumulés ci-dessus ont été effectués dans le cadre du contrat de liquidité et *via* un mandat d'acquisition.

● 7.3 Opérations avec des apparentés

7.3.1 Dispositions relatives aux conventions réglementées

(Article 21 des statuts)

« Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant des droits de vote supérieur au pourcentage fixé par l'article L. 225-38 du Code de commerce ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est indirectement intéressée.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions intervenant entre la société et une entreprise si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières elles ne sont significatives pour aucune des parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'administration.

La liste et l'objet en sont communiqués par le Président aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes. »

7.3.2 Convention de prestations de services

Une convention a été conclue, à effet du 1^{er} janvier 2012 pour une durée initiale de trois ans, avec DBG Finances, société contrôlée par la famille de M. Daniel DERICHEBOURG, qui vise à définir les modalités de l'intervention de DBG Finances dans la définition et le pilotage de la stratégie du Groupe.

Les prestations couvertes par cette convention sont :

- conduite de la politique et définition de l'orientation stratégique du Groupe ;
- assistance à l'établissement du plan d'affaires ;
- contacts avec les directions des grands groupes clients nationaux et internationaux ;
- développement interne et externe des activités du Groupe ;
- assistance en matière de croissance externe ;
- événementiel d'entreprise ;
- assistance dans le cadre du recrutement de cadres dirigeants ;
- assistance et recherche de solutions en matière d'ingénierie juridique et fiscale ;
- assistance en matière financière, de comptabilité et de gestion.

Pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, la société DBG Finances a facturé 1 700 K€ à la société Derichebourg SA au titre de cette convention.

7.3.3 Contrat de licence de marque

Un contrat de licence de marque a été conclu à effet du 1^{er} mars 2009 pour une durée de dix ans entre la société TBD Finances, contrôlée par la famille Derichebourg, et la société Derichebourg SA pour l'utilisation de la marque Derichebourg, qui permet au Groupe une fidélisation et un développement de sa propre clientèle.

Le montant de la redevance a été déterminé par un expert indépendant, spécialisé en matière de propriété intellectuelle.

La redevance au titre de la licence de marque s'élève à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Environnement, et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé de la division Multiservices.

La charge de l'exercice au titre de ce contrat s'élève à 1 975 K€.

7.3.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Convention de prestations de services avec la société DBG Finances

Administrateur concerné : Monsieur Daniel DERICHEBOURG, Président du conseil d'administration et Directeur Général de DERICHEBOURG et Gérant commandité de DBG Finances.

La convention d'assistance conclue avec la société DBG Finances pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2012 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction est arrivée à échéance le 31 décembre 2014.

Lors de la séance du 5 décembre 2014, le conseil d'administration a autorisé le renouvellement de cette convention pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2015.

Le conseil souligne l'intérêt de cette convention pour votre société qui bénéficiera des moyens humains, matériels et techniques de DBG Finances afin de lui permettre d'exercer ses activités. Il est rappelé que DBG Finances participe directement et activement à l'animation du groupe Derichebourg et de ses filiales et à leur développement stratégique.

Cette nouvelle convention reprend à l'identique les clauses et conditions de celle qui a expiré. Le montant de la rémunération reste inchangé et s'élève à 1 700 000 € HT.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015, la société DBG Finances a facturé 1 700 000 € HT à la société DERICHEBOURG au titre de cette convention.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de licence de marque DERICHEBOURG

Le Conseil d'administration, réuni le 2 juillet 2007, avait autorisé la conclusion de la licence de marque DERICHEBOURG avec la société TBD FINANCES, propriétaire.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2008 a fixé le montant de la redevance à 0,07 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Environnement et à 0,12 % du chiffre d'affaires consolidé du pôle Multiservices.

Cette convention a pris effet à compter du 1er mars 2009 pour une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance enregistrée en charge au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2015 s'élève à 1 975 410 € HT.

2. Garanties au profit de la société SOGEFIMUR

Par décision du 22 octobre 2012, le Conseil d'administration a autorisé votre Société à se porter caution solidaire au profit de la société SOGEFIMUR, crédit bailleur, des engagements souscrits par sa filiale SCI CFF BETA au titre du crédit-bail immobilier pour un montant

de 5 400 000 € HT, contrat en mains pour l'ensemble immobilier à usage de bureaux sis au 35 rue de Valenton à Créteil (Val-de-Marne). Votre société s'est également engagée à maintenir sa participation dans le capital de la SCI CFF BETA et à affecter en nantissement, en faveur du crédit bailleur, sa participation dans le capital de sa filiale.

Paris et Paris-La Défense, le 7 décembre 2015

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

Thierry Denjean

ERNST & YOUNG Audit

Gilles Rabier

● 7.4 Communication avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés au siège social de la Société (119, avenue du Général-Michel-Bizot, 75012 Paris) ou sur le site Internet de la Société (www.derichebourg.com) ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) pour les informations financières et le document de référence :

- (a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- (b) tous rapports, courriers, et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document de référence.

7.4.1 Modalités de communication

Périodicité : conformément à la réglementation, Derichebourg publie ses résultats semestriels et annuels, et diffuse une information trimestrielle comprenant le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé, une description générale de la situation financière et des résultats du Groupe, et une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant la période et leur incidence sur la situation financière.

Diffusion de l'information : outre les publications légales dans les publications financières, les derniers communiqués sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la Société : www.derichebourg.com.

7.4.2 Calendrier : dates clés de l'exercice

L'agenda financier du Groupe est disponible sur le site Internet : www.derichebourg.com

7.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, <http://inpublic.globenewswire.com> ou www.info-financiere.fr

| Date | Document |
|------------------|--|
| 6 octobre 2014 | Derichebourg Environnement inaugure une nouvelle plateforme de recyclage dans le port de Gennevilliers |
| 21 octobre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 17 octobre 2014 |
| 28 octobre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 20 au 24 octobre 2014 |
| 3 novembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 27 au 31 octobre 2014 |
| 6 novembre 2014 | Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013-2014 |
| 12 novembre 2014 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2014 |
| 12 novembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 3 au 7 novembre 2014 |
| 17 novembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 10 au 14 novembre 2014 |
| 26 novembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 17 au 21 novembre 2014 |
| 26 novembre 2014 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2014 |
| 2 décembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 novembre 2014 |
| 5 décembre 2014 | Résultats de l'exercice 2013-2014 |
| 8 décembre 2014 | Présentation aux analystes financiers du 8 décembre 2014 |
| 10 décembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 1 ^{er} au 5 décembre 2014 |
| 12 décembre 2014 | Publication du document de référence |
| 16 décembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 8 au 12 décembre 2014 |
| 16 décembre 2014 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 novembre 2014 |
| 17 décembre 2014 | Agenda financier de l'exercice 2014-2015 |
| 18 décembre 2014 | Information sur la date de l'Assemblée Générale Mixte |
| 23 décembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 15 au 19 décembre 2014 |

| Date | Document |
|------------------|---|
| 31 décembre 2014 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 22 au 26 décembre 2014 |
| 7 janvier 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 29 décembre 2014 au 2 janvier 2015 |
| 12 janvier 2015 | Avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 12 février 2015 paru au BALO |
| 12 janvier 2015 | Rectificatif à l'avis de réunion paru au BALO du 7 janvier 2015 |
| 14 janvier 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 5 au 9 janvier 2015 |
| 14 janvier 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014 |
| 21 janvier 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 12 au 16 janvier 2015 |
| 22 janvier 2015 | Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication au BALO du 7 janvier 2015 de l'avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 12 février 2015 |
| 22 janvier 2015 | Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (10 ^e résolution) |
| 22 janvier 2015 | Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription (7 ^e et 8 ^e résolutions) |
| 22 janvier 2015 | Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital (6 ^e résolution) |
| 22 janvier 2015 | Formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance |
| 22 janvier 2015 | Brochure de l'assemblée générale mixte du 12 février 2015 |
| 28 janvier 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 19 au 23 janvier 2015 |
| 30 janvier 2015 | Avis de convocation au BALO du 28 janvier 2015 |
| 30 janvier 2015 | Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 12 février 2015 |
| 10 février 2015 | Information financière pour le premier trimestre de l'exercice 2014-2015 |
| 12 février 2015 | Assemblée Générale Mixte : approbation des comptes annuels et consolidés, affectation du résultat |
| 16 février 2015 | Quorum et résultats des votes AGM du 12 février 2015 |
| 19 février 2015 | Derichebourg Multiservices annonce 2 acquisitions stratégiques |
| 20 février 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 janvier 2015 |
| 24 février 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 16 au 20 février 2015 |
| 3 mars 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 23 au 27 février 2015 |
| 11 mars 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 2 au 6 mars 2015 |
| 17 mars 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 9 au 13 mars 2015 |
| 17 mars 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 28 février 2015 |
| 24 mars 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 16 au 20 mars 2015 |
| 31 mars 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 23 au 27 mars 2015 |
| 8 avril 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 30 mars au 3 avril 2015 |
| 15 avril 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 6 au 10 avril 2015 |
| 20 avril 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mars 2015 |
| 21 avril 2015 | Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 17 avril 2015 |
| 29 avril 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 20 avril au 24 avril 2015 |
| 6 mai 2015 | Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 27 avril au 1 ^{er} mai 2015 |
| 15 mai 2015 | Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 4 au 8 mai 2015 |
| 19 mai 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 avril 2015 |
| 19 mai 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 11 au 15 mai 2015 |
| 22 mai 2015 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2014 – 2015 |
| 22 mai 2015 | Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2015 |
| 22 mai 2015 | Comptes semestriels consolidés au 31 mars 2015 |
| 22 mai 2015 | Rapport financier semestriel au 31 mars 2015 |
| 27 mai 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 18 au 22 mai 2015 |
| 27 mai 2015 | Derichebourg partenaire officiel de la COP21 |
| 3 juin 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 25 au 29 mai 2015 |
| 8 juin 2015 | La capitale du Maroc confie la collecte des déchets ménagers au Groupe DERICHEBOURG |

| Date | Document |
|------------------------------|--|
| 10 juin 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 17 octobre 2014 |
| 10 juin 2015 | Derichebourg Environnement renforce son maillage territorial en Normandie en rachetant la société Bienstock |
| 17 juin 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 8 au 12 juin 2015 |
| 26 juin 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 15 au 19 juin 2015 |
| 1 ^{er} juillet 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 22 au 26 juin 2015 |
| 2 juillet 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 mai 2015 |
| 8 juillet 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 29 juin au 3 juillet 2015 |
| 13 juillet 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 6 au 10 juillet 2015 |
| 21 juillet 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 juin 2015 |
| 22 juillet 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 13 au 17 juillet 2015 |
| 28 juillet 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 20 au 24 juillet 2015 |
| 5 août 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 27 au 31 juillet 2015 |
| 6 août 2015 | Modalité de mise à disposition de l'information financière trimestrielle |
| 6 août 2015 | Information financière pour le troisième trimestre de l'exercice 2014-2015 |
| 10 août 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 3 au 7 août 2015 |
| 10 août 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 juillet 2015 |
| 18 août 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 10 au 14 août 2015 |
| 26 août 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 17 au 21 août 2015 |
| 2 septembre 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 24 au 28 août 2015 |
| 7 septembre 2015 | Derichebourg Multiservices renforce sa présence au Portugal en rachetant la société Safira |
| 8 septembre 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 31 août au 4 septembre 2015 |
| 16 septembre 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 7 au 11 septembre 2015 |
| 23 septembre 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 14 au 18 septembre 2015 |
| 23 septembre 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 août 2015 |
| 28 septembre 2015 | Derichebourg Multiservices signe un accord cadre de partenariat avec Strate École de Design |
| 29 septembre 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 21 au 25 septembre 2015 |
| 1 ^{er} octobre 2015 | Derichebourg Multiservices, partenaire de NewWind pour l'installation de l'Arbre à Vent |
| 7 octobre 2015 | Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions propres réalisées du 28 septembre au 2 octobre 2015 |
| 19 octobre 2015 | Derichebourg Environnement : perspectives de croissance externe en Île-de-France |
| 21 octobre 2015 | Derichebourg Environnement : acquisition du groupe Valério |
| 22 octobre 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 30 septembre 2015 |
| 2 novembre 2015 | Le Groupe DERICHEBOURG traverse l'Atlantique-Nord et s'implante au Canada |
| 12 novembre 2015 | Chiffre d'affaires de l'exercice 2014-2015 |
| 30 novembre 2015 | Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social au 31 octobre 2015 |
| 4 décembre 2015 | Conseil d'administration du 4 décembre 2015 : un résultat net largement positif, versement d'un dividende |

Informations publiées au BALO

| Date de publication | Document |
|---------------------|--|
| 7 janvier 2015 | Avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 12 février 2015 |
| 9 janvier 2015 | Rectificatif à l'avis de réunion à l'Assemblée Générale Mixte du 12 février 2015 paru au BALO du 7 janvier 2015, Bulletin n° 3 |
| 28 janvier 2015 | Avis de convocation à l'assemblée générale mixte du 12 février 2015 |
| 27 février 2015 | Approbation des comptes annuels |

7.4.4 Point sur l'information financière trimestrielle

Le 3 février 2015, l'Autorité des Marchés Financiers a publié une recommandation relative à la publication de l'information financière trimestrielle. L'exercice social ayant déjà débuté à cette date, le Groupe a maintenu la publication du chiffre d'affaires relatif aux premier et troisième trimestres. En revanche, elle ne maintiendra pas cette publication à compter de l'exercice 2015-2016.

● 7.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt

7.5.1 Déclarations – Rapports d'experts

Néant.

pleine propriété, par un cabinet indépendant afin de déterminer au 1^{er} octobre 2004 la valeur de marché de chaque actif immobilier. Des mises à jour avaient été réalisées par le même cabinet au cours de l'exercice 2009-2010, afin de s'assurer sur un échantillon que les actifs n'avaient pas perdu de leur valeur ;

7.5.2 Information provenant de tierce partie

Dans le cadre de la préparation des comptes aux normes IFRS, le Groupe a utilisé des informations provenant de tierce partie dans les domaines suivants :

- actifs immobiliers : une expertise a été réalisée pour chaque site d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement détenu en

- provisions pour indemnités de fin de carrière : le Groupe a eu recours à plusieurs cabinets d'actuaire indépendants afin de calculer les provisions pour indemnités de départ en retraite.

● 7.6 Contrats importants

Le Groupe souhaite mentionner :

- le contrat de crédits syndiqués conclu le 31 mars 2014 ;
- le contrat d'affacturage sans recours entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ;

qui constituent les principales sources de financement du Groupe. Une présentation de ces contrats figure en note 4.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le contrat de cession de Servisair conclu avec Swissport Holding France le 23 décembre 2013 constitue également un contrat important.

● 7.7 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et le rapport financier annuel

| Rapport financier annuel | Document de référence | |
|--|-----------------------|-----------|
| | § | Page |
| Comptes annuels | 5.2 | 138 à 156 |
| Comptes consolidés | 5.1 | 88 à 136 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | 5.2.4 | 157 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 5.1.6 | 137 |
| Rapport de gestion | 4 | 31 à 80 |
| Déclaration des personnes assurant la responsabilité du rapport de gestion | 1 | 4 |
| Honoraires des Commissaires aux comptes | 5.3 | 158 |
| Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société | 6 | 160 à 167 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président | 6.6 | 168 |
| Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois | 7.4.3 | 177 à 179 |

● 7.8 Table de concordance entre le document de référence Derichebourg et l'annexe I du règlement européen 809/2004

| Annexe I règlement 809/2004 | Document de référence | |
|--|------------------------|----------------|
| | § | Page |
| 1. Personnes responsables | | |
| 1.1 Personnes responsables | 1.1.1 | 4 |
| 1.2 Déclaration des personnes responsables | 1.1.2 | 4 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 1.3 | 4 à 5 |
| 3. Informations financières sélectionnées | 2 | 7 |
| 4. Facteurs de risque | 4.3 | 38 à 43 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | | |
| 5.1 Histoire et évolution de la Société | | |
| 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur | 1.4.1 | 5 |
| 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 1.4.2 | 5 |
| 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur | 1.4.3 | 5 |
| 5.1.4 Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire | 1.4.3, 1.4.4 | 5 |
| 5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur | 1.5 | 6 |
| 5.2 Investissements | 4.2.7 | 37 |
| 5.2.1 Investissements réalisés | 4.2.7 | 37 |
| 5.2.2 Investissements en cours | 4.2.7 | 37 |
| 5.2.3 Investissements en projet | 4.2.7 | 37 |
| 6. Aperçu des activités | | |
| 6.1 Principales activités | | |
| 6.1.1 Nature des opérations, catégories de produits vendus | 3.2 | 16 à 28 |
| 6.1.2 Nouveaux produits | 3.2 | 16 à 28 |
| 6.2 Principaux marchés, incluant la position concurrentielle | 3.2 | 16 à 28 |
| 6.3 Événements exceptionnels | N/A | N/A |
| 6.4 Dépendance | N/A | N/A |
| 6.5 Sources d'informations sur position concurrentielle | 3.2 | 16 à 28 |
| 7. Organigramme | | |
| 7.1 Place de l'émetteur | 3.1.1, 3.1.2 | 10 |
| 7.2 Liste des filiales de l'émetteur | 5.1 note 4.30 | 135 à 136 |
| 8. Propriétés immobilières, usines, équipements | | |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes | 3.2.1.4, 3.2.2.3 | 22, 28 |
| 8.2 Questions environnementales | 4.3.1.2, 4.6.2 | 39, 71 à 77 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | | |
| 9.1 Situation financière | 4.2 | 32 à 37 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | 4.2 | 32 à 37 |
| 10. Trésorerie et capitaux | | |
| 10.1 Capitaux de l'émetteur | 5.1.5 note 4.9 | 112, 113 |
| 10.2 Flux de trésorerie | 4.2.6 et 5.1.3 | 36, 92 |
| 10.3 Structure de financement et conditions d'emprunt | 5.1.5 note 4.11 | 114 à 117 |
| 10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux | 5.1.5 note 4.11 | 114 à 117 |
| 10.5 Sources de financement attendues | 4.3.6, 5.1.5 note 4.11 | 41, 114 à 117 |

| Annexe I règlement 809/2004 | | Document de référence | |
|-----------------------------|--|--------------------------|--------------------|
| | | § | Page |
| 11. | Recherche et développement, brevets, licences | 3.2.1.3 | 22 |
| 12. | Informations sur les tendances | 4.2.5 | 36 |
| 13. | Prévisions ou estimations de bénéfices | 4.2.5.3 | 36 |
| 14. | Organes d'administration, de direction | | |
| 14.1 | Nom, fonction, autres mandats, des administrateurs | 4.4.1, 6.1.1 | 44 à 48, 160 |
| 14.2 | Conflits d'intérêts éventuels | 4.4.1.4 | 49 |
| 15. | Rémunérations et avantages | | |
| 15.1 | Rémunération versée | 4.4.2.1 | 49, 50 |
| 15.2 | Sommes provisionnées par ailleurs | 4.4.2.2 | 50 |
| 16. | Fonctionnement des organes d'administration et de direction | | |
| 16.1 | Date d'expiration des mandats | 4.4.1.1 | 44 |
| 16.2 | Contrats de service | N/A | |
| 16.3 | Comité d'audit | 6.1.2, 6.1.3 | 161, 162 |
| 16.4 | Informations relatives au gouvernement d'entreprise | 4.4, 6.1, 6.2 | 44 à 50, 160 à 163 |
| 17. | Salariés | | |
| 17.1 | Nombre de salariés | 4.6 | 59 |
| 17.2 | Nombre d'actions détenues par les administrateurs | 4.4.1, 4.5.8 | 44, 53 |
| 17.3 | Participation des salariés au capital de l'émetteur | 4.5.13 | 54 |
| 18. | Principaux actionnaires | | |
| 18.1 | Information relative au capital | 4.5.8 | 53 |
| 18.2 | Droits de vote des principaux actionnaires | 4.5.8 | 53 |
| 18.3 | Informations relatives au contrôle | 4.4.1.4, 4.5.8 | 49, 53 |
| 18.4 | Accord pouvant entraîner un changement de contrôle | 4.5.14 | 54 |
| 19. | Opérations avec des apparentés | 7.3 | 173 à 174 |
| 20. | Informations financières | | |
| 20.1 | Informations financières historiques consolidées | 5.1 | 88 à 136 |
| 20.2 | Informations financières pro forma | N/A | |
| 20.3 | Informations financières individuelles | 5.2 | 138 à 156 |
| 20.4 | Vérification des informations financières historiques | | |
| 20.6 | Informations financières intermédiaires | N/A | |
| 20.7 | Politique de distribution de dividendes | 4.5.19.1 | 57 |
| 20.8 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 4.3.8, 4.3.10, note 4.25 | 42-43, 131 |
| 20.9 | Changement significatif dans la situation financière ou commerciale | 4.2.5 | 36 |
| 21. | Informations financières complémentaires | | |
| 21.1 | Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres...) | 4.5 | 51 à 58 |
| 21.2 | Statuts | | |
| 21.2.1 | Objet social de l'émetteur | 1.4.5 | 5 |
| 21.2.2 | Information relative aux organes de direction | 4.5.15.1 | 54-55 |
| 21.2.3 | Droits attachés à chaque catégorie d'actions | 4.5.9 | 53 |
| 21.2.4 | Actions nécessaires pour modifier droits des actionnaires | 4.5.15.2 | 55 |
| 21.2.5 | Modalités de convocation des assemblées générales annuelles et extraordinaires | 4.5.16 | 55-56 |
| 21.2.6 | Disposition des statuts qui pourraient retarder un changement de contrôle | 4.5.9, 6.4.2 | 53, 165 |
| 21.2.7 | Disposition des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée | 4.5.10 | 53 |
| 21.2.8 | Conditions statutaires régissant les modifications de capital | 4.5.16 | 55-56 |
| 22. | Contrats importants | 7.6 | 180 |
| 23. | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts | 7.5 | 180 |
| 24. | Documents accessibles au public | 7.4 | 177 à 179 |
| 25. | Informations sur les participations | 5.1.5 note 4.4 | 108-109 |



DERICHEBOURG

DERICHEBOURG
119 avenue du Général Michel Bizot - 75579 PARIS cedex 12
Tél. : +33 (0)1 44 75 40 40 - Fax : +33 (0)1 44 75 43 22
www.derichebourg.com

